This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

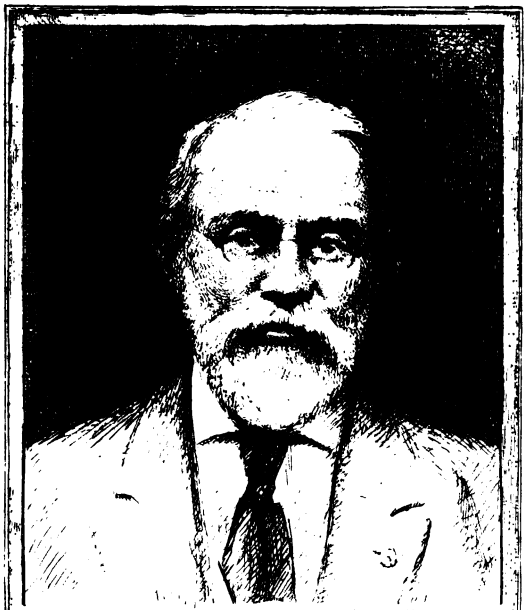

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

JC
611
.N841
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1887-1888.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNEE 1887-1888

ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—

1889

Dunning
Nijhoff
1-15-27
13603

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

Tenue le 29 novembre 1888, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. Paul ALLARD.

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 29 novembre 1888, à huit heures du soir.

M. Hendlé, préfet du département de la Seine-Inférieure ; M. de Tourville, président honoraire à la Cour d'appel ; M. le capitaine de gendarmerie Faget, délégué par M. le Colonel, et de nombreux représentants du clergé, de la magistrature et des diverses administrations publiques, avaient répondu à l'invitation de l'Académie, et honoraient de leur présence cette réunion.

M. le président Paul Allard a ouvert la séance en donnant la parole à M. Le Verdier, pour la lecture de son discours de réception.

M. le Président a ensuite répondu à ce discours.

Puis, on a successivement entendu les Rapports pré-

sentés par M. de la Serre pour le prix Dumanoir, par M. Adeline pour le prix Bouctot, par M. Simon pour le prix Gossier, et par M. Félix pour le prix de La Reinty.

Le prix Dumanoir a été décerné au gendarme Caney, de la brigade de Blangy, qui avait sauvé, au péril de sa vie et dans des conditions toutes particulières de dévoûment, un jeune enfant tombé dans la rivière de Bresle.

Le prix Bouctot a été attribué à M. Delaunay, auteur de la magnifique eau-forte représentant le mont Saint-Michel, qui figurait à la dernière Exposition municipale des Beaux-Arts à Rouen.

M. Delaunay a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de cette belle gravure.

Le prix Gossier a été partagé entre M. Henri Stein, archiviste paléographe à Paris, et M. Armand Sanson, garde général des forêts à Rouen, pour leurs Notices sur la Vie et les Œuvres des deux frères Anguier, sculpteurs, nés à Eu (Seine-Inférieure).

Enfin, le prix fondé par M. de La Reinty, et qui, cette année, avait pour sujet un travail manuscrit ou imprimé concernant les Antilles françaises, a été obtenu par M. Bouinais, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie de marine à Toulon.

LES ABUS ET SUPERFLUITEZ DU MONDE

PAR JACQUES SIREULDE,

Poète rouennais du XVIe siècle.

Discours de réception de M. PIERRE LE VERDIER

MESSIEURS,

Il existait à Londres, au XVIIIe siècle, une société qui s'appelait le *Silence-Club* ou Académie du Silence. La loi fondamentale était de n'y jamais ouvrir la bouche. Le président devait être sourd et muet ; les suffrages s'y donnaient, comme à Rome, en pliant les pouces ; à peine était-il permis, en de rares et extraordinaires circonstances, d'exprimer quelques pensées à l'aide des doigts. Ce discours mécanique était le seul qui fût parfois toléré. Toute autre éloquence était interdite.

En lisant ces statuts, je me suis pris, Messieurs, à envier le sort des récipiendaires de la silencieuse Académie. Pour dire en effet leurs remerciements, un geste devait suffire. Quant à moi, qui ai la ressource du langage, j'éprouve une peine extrême à rencontrer des

termes dignes de ma gratitude. Je ressens trop, en effet, l'honneur envié que vous daignez me conférer, celui de vous appartenir, et je ne connais que trop l'indignité des titres que la bienveillance ou l'amitié se sont plu à singulièrement exagérer. Aussi, sans illusion sur le passé, je ne doute point que vous n'ayez eu surtout en vue l'avenir, et cette espèce de noblesse que vous conférez d'ordinaire pour les services rendus, vous me l'avez accordée comme un encouragement à mieux faire.

Vous vous rappelez, Messieurs, avec quels sentiments pour vos anciens vous êtes tous successivement entrés dans cette célèbre Compagnie, riches pourtant, comme vous l'étiez, de vos créations, de vos découvertes, de votre éloquence, de votre érudition, de vos admirables œuvres dans les Lettres, dans les Sciences ou dans les Arts. Vous jugerez par là de toute l'étendue, de toute la sincérité, de toute l'émotion de ma reconnaissance, à moi, que vous accueillez pauvre et presque sans bagage.

Merci donc, Messieurs, pour tant d'honneur et tant de bienveillance. Je m'efforcerai de m'en rendre digne en venant respectueusement écouter vos leçons.

Au rang des études qui vous sont les plus chères, vous placez, Messieurs, l'histoire de notre ville. C'est par l'un des vôtres que furent tout d'abord mis en lumière les origines et les accroissements successifs de la capitale normande, Rondeaux de Sétry, qui fut, au siècle dernier, comme l'un des fondateurs de l'archéologie rouennaise, et dont vous voulez bien me permettre

aujourd'hui d'évoquer, en passant, le souvenir respecté. Depuis, que de champs exploités par les membres de votre savante Compagnie! Du moindre feuillet de comptes jusqu'à la dernière pierre des monuments ruinés, rien ne leur a paru indigne de leurs regards curieux. C'est que, dédaigneux de cette histoire-squelette, qui passe en revue les gouvernements ou énumère les batailles gagnées ou perdues, vous avez, en vrais fils du vieux Farin, le culte de cette science patiente, qui ressuscite les hommes et les choses, et nous fait vivre avec eux. Vous aimez errer dans nos vieilles rues, tortueuses et étroites, sous la menace des pignons qui surplombent; vous aimez vous laisser conduire au Parlement, à la Maison de ville, au Parloir des marchands, entrer pieusement en quelqu'une des trente-six églises et des cinquante chapelles conventuelles de la ville; vous aimez coudoyer vos ancêtres, gentilshommes, bourgeois, manants, les écouter plaider, juger, administrer selon leurs coutumes ou leurs statuts; vous aimez pénétrer avec eux dans leurs hôtels ou dans leurs échoppes, courir à leur suite à leurs fêtes, aux entrées des princes, aux jeux des confréries; vous vous plaisez alors à noter leur langage, presque leurs intonations, à saisir leurs pensées, leurs traditions, leurs plaisirs, à collectionner leurs costumes, leurs usages, leurs goûts, leurs manies. Et c'est, enfin, riches de souvenirs, que vous rentrez, quand il le faut, dans la vie réelle, le cœur et l'esprit débordant de jouissances, car vous avez vécu quelques heures avec vos pères, émus de leurs malheurs, heureux de leurs joies, fiers de leurs vertus, instruits par leur

expérience. C'est cette passion de réveiller ce qui n'est plus, de le voir et de le toucher jusque dans ses moindres détails, qui sera mon excuse, si je viens, ce soir, vous entretenir, Messieurs, d'un pauvre huissier rouennais du XVIe siècle, qui ne fut ni un grand héros ni un grand poète, et qui s'est amusé, en quelque vers satiriques, à railler les ridicules de ses compatriotes. Ce sera aussi mon excuse auprès de vous, Monsieur le Président, qui avez daigné me tendre la main, et voulez bien m'introduire en cette Assemblée ; vous me pardonnerez si, ne pouvant m'élever à vos magnifiques études, j'ai dû m'arrêter à un sujet aussi modeste.

Jacques Sireulde n'est pas tout à fait un inconnu (1). Il fut huissier au Parlement, poète et joyeux conard. Sa biographie, très obscure, se réduit à quelques dates, un procès, et ses ouvrages poétiques. Voici les dates : en 1533, il concourut aux Palinods de Rouen; en 1540, il adressa une requête au Parlement dans une circonstance que je vous dirai tout à l'heure ; en 1547, il eut maille à partir avec le même Parlement; il mourut vers 1580. Il avait eu, semble-t-il, plusieurs enfants ; l'un des membres de votre Compagnie, pour qui l'histoire de Rouen, depuis longtemps, n'a plus de secrets, a rencontré parmi les témoins d'un curieux procès un Martin Sireulde, le seul connu des enfants de notre

(1) V. *Biogr. universelle Didot*, supplément; — Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen;*—l'abbé Goujet, *Bibl. franç.*, t. XIII.

Jacques, et qui, digne fils de poète, jouait de la quiterne dans une fête de famille (1).

Sireulde se consolait de la procédure en faisant des vers. Poète satirique, c'était en même temps l'un des membres actifs de la rouennaise confrérie, de carnavalesque mémoire, l'Abbaye des Conards. Il n'y eut guère de fête qu'il n'ornât de distiques, de comédies, de joyeuses inventions. C'est lui, Jacques Sireulde, « bon conard et bel huissier, » qui, aux jours gras de l'an 1540, présenta requête au Parlement pour obtenir, en faveur de ses confrères, la permission de célébrer une mascarade nocturne (2). La requête était en vers; la franchise d'allures du bon vieux temps permettait parfois ces libertés :

A Nossieurs de la court de Rouen,
Honneur, et mieux, le bon jour et bon an, etc.

La Cour eut le bon esprit de ne pas se fâcher, elle accueillit la demande des confrères; bien plus, mise sans doute aussi en gaîté, ce fut en vers qu'elle rendit son arrêt (3).

(1) M. Ch. de Beaurepaire, un procès en nullité de mariage en 1553 (*Précis de l'Académie*, 1880-81).

(2) L'Echiquier, par ordonnance du 26 novembre 1512, avait fait « deffense que nul ne porte faulx visage » ni « sonne de gros tambours parmy les rues après neuf heures de nuyt ». — Voy. Ordonnances contre la peste faictes par la court de l'eschiquier et publiées à l'assise à Rouen tenue... le xxvie jour de novembre 1512, avec plusieurs autres ordonnances..., etc., pet. in-4°, goth. (Bibl. mun. de Rouen; — réimpr. par la Société des Bibliophiles normands.)

(3) Les Triomphes de l'Abbaye des Conards, édition Jouaust, p. 14.

Hélas! le pauvre Sireulde n'eut pas toujours autant à se louer de la Cour suprême. En 1547, il fut cruellement frappé. En perdit-il quelque chose de l'estime et de l'affection des Rouennais, je ne le puis croire; mais il faut bien avouer que, si l'honneur fut sauf, ce fut au moins pour sa bourse une rude épreuve.

Un certain conseiller au Parlement de Rouen, Estienne Lhuillier, avait eu le malheur, je ne sais pourquoi, d'encourir l'animosité de Sireulde; à tort ou à raison, l'huissier poursuivait le conseiller de ses moqueries et de ses mauvais tours, tant et si bien, que maistre Lhuillier déposa une plainte par-devant le bailli de la ville. Sireulde n'attendit pas le jugement, et riposta aussitôt d'une manière sanglante : il publia une satire intitulée, *L'Asne à l'Asnon*, dans laquelle il ridiculisait maistre Estienne Lhuillier et son chapelain, Guillaume Goujon, et touchait même à leur honneur. Le coup portait juste, car le livre eut un plein succès : un arrêt de la Cour va tout à l'heure qualifier le libelle de *fameux*. Devant une attaque aussi effrontée, le conseiller devait agir; il y allait, du reste, de l'honneur du Parlement insulté dans la personne de l'un des siens. Nouvelle plainte, donc, contre Sireulde, qui est mis en prison, enfermé à la Conciergerie, interrogé, confronté, etc., et condamné, lui et son livre. Voici l'arrêt :

« Veu par la court le procès faict à l'encontre de « Jacques Sireulde, huissier d'icelle,.... pour avoir..... « composé et escript ung petit caier ou libelle *fameux*, « intitulé *L'Asne à l'Asnon*, auquel led. Sireulde se « seroit grandement efforcé *toucher et fugiller l'hon-*

« *neur dud. Luillier*, conseiller, et de maistre Guil-
« laume Goujon, son chappelain.....

« Il sera dict que, pour pugnition et réparation dud.
« cas et motz invectifz contenuz audict libelle ou caier,
« led. libelle ou caier sera, en la présence dudict Si-
« reulde et de tous les autres huissiers de ladicte court,
« présentement, la court séant au conseil, lacéré et
« rompu, présence aussy dud. Luillier, auquel ledict
« Sireulde criera mercy et demandera pardon de l'of-
« fense par luy commise et injure qu'il s'est efforcé
« faire aud. Luillier, etc. »

Voilà pour l'honneur. Mais l'arrêt ne s'en tenait pas là. Le pauvre Sireulde fut, en outre, suspendu de ses fonctions d'huissier pour une année, et condamné, même par corps, avec défense de plus jamais rimer semblables libelles, à 50 liv. d'amende et 100 liv. de dommages-intérêts (1).

(1) Arch. du Parl., arrêt du 5 juillet 1547. « Veu par la Court le procès faict à l'encontre de Jacques Sireulde, huissier d'icelle, prisonnier en la Conciergerie, sur la plaincte contre luy faicte par maistre Estienne Luillier, conseiller du Roy en ladicte Court, pour avoir, en contempt du proces meu entre lesd. Luillier et Sireulde sur autre plaincte faicte par icelluy Luillier par devant le bailly de Rouen ou son lieutenant, composé et escript ung petit caier ou libelle fameux intitulé L'asne à l'asnon, auquel led. Sireulde se seroit grandement efforcé toucher et fugiller l'honneur dud. Luillier, conseiller, et de maistre Guillaume Goujon, son chappelain, l'information sur ce faicte par l'ordonnance et auctorité de lad. court, interrogatoires et confession dudict Sireulde, recollemens de tesmoingtz et confrontations ensuivyes, conclusions tant du procureur general du Roy que dud. Luillier, response par attenuation dudict Sireulde, et tout consideré,

Il sera dict que, pour pugnition et réparation dud. cas et motz

La leçon était dure : mais n'oublions jamais l'adage, *Res judicata pro veritate accipitur*, ce qui veut dire que l'huissier, sans doute, l'avait bien méritée. Je doute, cependant, que les rieurs soient toujours demeurés du côté de maistre Estienne Lhuillier; un malin conard comme Sireulde avait trop de moyens de se venger, et les carnavals suivants lui en fournirent de trop favorables occasions pour qu'il ait manqué de le faire. Les répliques, que sa plume put lui fournir, ne sont pas venues jusqu'à nous; pourtant, on serait tenté de lui attribuer une des pièces de vers qui ont été recueillies à la suite des *Triomphes de l'Abbaye des Conards*, je veux dire celle qui est intitulée : *Les Asniers remplis*

invectifz contenuz audict libelle ou caier, led. libelle ou caier sera, en la présence dudit Sireulde et de tous les autres huissiers de la dicte court, presentement, la court seant au conseil, laceré et rompu presence aussy dud. Luillier, auquel ledict Sireulde criera mercy et demandera pardon de l'offense par luy commise et injure qu'il s'est efforcé faire aud. Luillier et ledict maistre Guillaume son chappellain, faisant ledict libelle par luy en plusieurs lieux et endroictz publié et leu. Et a la dicte court suspendu et suspend ledit Sireulde jusques à ung an de l'exercice de son dict estat et office d'huissier. Et l'a condamné et condamne en cinquante livres tournois d'amende envers le Roy, et en cent livres tournois d'interest envers led. Luillier, laquelle somme de cent livres tournois sera suivant le consentement d'icelui Luillier baillée et distribuée, assavoir est la somme de cinquante livres tournois aux religieuses de saincte Clere et le reste aux quatre religions des mendians et aux prisonniers de lad. conciergerie egallement; et à tenir prison jusques au plain et entier paiement desd. sommes. Et si a la dicte court condamné et condamne le dict Sireulde aux depens de l'instance. Et ont esté et sont faictes inhibitions et deffenses aud. Sireulde que désormais il ne face ou compose semblable libelle ou rimes sur peine de privation de son estat et punition corporelle. — *Signé* : R. Raoullin, *et* Rémon. »

d'asneries, où l'on trouve des vers pleins d'allusions comme ceux-ci (c'est un âne qui parle) :

> Souvent je m'entremets de correction faire
> D'un qui est plus correct que moi cent mille fois,
> Pensant luy faire peur par mon asnière voix;
> Mais l'homme bien vivant d'un asne n'a que faire.

Et puis cette conclusion de l'auteur :

> Tel est un asne qui pense estre un grand clerc,
> Et si ne veut que de luy on se rie.

Sireulde, condamné, ne pouvait cependant pas cesser de rire; il continua : seulement il laissa le conseiller Lhuillier, et ce sont les travers, les ridicules ou les vices des Rouennais qu'il se mit à bafouer.

J'arrive enfin, et, je le confesse, après m'être bien attardé en chemin, à l'opuscule que je voulais vous faire connaître. Mais, rassurez-vous, Messieurs, vous aurez vite fait connaissance avec lui. Le livre, en effet, n'a que seize feuillets et de petit format;..... si petit il est, et d'apparence si insignifiante qu'il a bien failli périr. Je n'en connais, et je puis affirmer, je crois, qu'il n'en existe qu'un seul exemplaire, imprimé à Rouen, chez Abraham Cousturier, vers 1580, et dont j'ai pu suivre les vicissitudes à travers les bibliothèques qui ont eu l'heur de le posséder, habillé de maroquin et successivement caressé par les mains de Charles Nodier et du comte d'Auffay. Soyez heureux, vous tous bibliophiles, qui pratiquez si pieusement la devise, *Ne pereant*, le mince volume ne périra pas; il est maintenant en lieu sûr, à la Bibliothèque Nationale, qui l'a

acquis l'année dernière. C'est là que je l'ai vu, après m'être borné longtemps, comme tout le monde, à le connaître de nom. Je n'ai plus que son titre à vous dire : *les Abus et Superfluitez du monde* (1).

Les Abus et Superfluitez du monde ! Quel titre ! et comme il est bien de tous les temps, je ne voudrais pas dire, d'actualité. Notre temps, en effet, vaut-il mieux que le temps passé ? Je ne veux pas, Messieurs, juger cette nouvelle espèce de querelle des anciens et des modernes. J'aime mieux, laissant aux esprits chagrins les vers que vous savez :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem (2),

(1) Les abus et superfluitez du monde, par Iacques Sireulde, Huissier du Roy nostre sire en sa court de Parlement a Rouen, avec une pronostication veritable pour ceste année. — *A Rouen, chez Abraham Cousturier, près le Palais, au Sacrifice d'Abraham*, s. d., pet. in-8 de 16 ff. non chiffrés. — (Bibl. nat., acquis., nº 110,600. Rés.)

Les *Abus* contiennent 522 vers; la *Pronostication* est une facétie en prose.

L'exemplaire ci-dessus, relié en maroquin rouge par Bauzonnet, a passé, en 1841, à la vente Crozet où il fut adjugé pour 80 fr.; on le trouve ensuite dans la bibliothèque de Charles Nodier, qui l'a inséré, sous le nº 587, dans sa *Description raisonnée d'une jolie collection de livres*. Après la mort de Nodier il fut vendu 112 fr. (1844). Il passa ensuite aux mains du comte Alfred d'Auffay, dont la bibliothèque fut vendue en 1863 (nº 267 du catalogue), et il fut alors acheté 162 fr. par le libraire Léon Téchener; enfin, à la vente des livres de ce dernier, en 1887 (Cat. nº 368), la Bibliothèque Nationale s'en est rendue acquéreur sans concurrent, moyennant le prix de 135 fr.

(2) Horace, *Odes*, III, 6.

j'aime mieux croire qu'en cette matière entre tous les siècles règne une triste égalité.

Eh! oui, sans doute, les abus datent de loin et sont de tous les âges. On s'en plaignait déjà au temps de Jacob, du moins dans le *Mystère du Viel Testament*, où l'on voit un contemporain du patriarche, vieillard à cheveux blancs, *laudator temporis acti*, regretter ainsi le bon vieux temps :

Le bon temps! qu'est-il devenu?
Vraiment, il n'en est plus nouvelles.
Le bon temps! qu'est-il devenu?
Plus n'est comme je l'ay congneu (1).

Après cela, qu'on ne s'étonne pas si le XVIe siècle, héritant du passé, dut connaître des abus, et si notre Sireulde n'avait pas de bonnes raisons de s'écrier :

Tout au rebours va le monde!
. . . . . .
Nous avons guerre par la terre et par mer,
Et maints povres nourris desus nos bourses,
Puis les emprunts qui font jouer des pouces;
Croyez de vrai que sommes en un temps
Qui garde bien que ne soyons contens.

Voilà des maux, n'est-ce pas, Messieurs, qui ne sont pas près de finir. Au reste, Sireulde n'avait pas la vaine prétention de corriger son siècle et de supprimer les abus. Sa satire n'est point un traité de morale, avec des préceptes bien alignés, des divisions bien ordonnées. Non; il écrit comme on flâne, sans règle et sans mé-

(1) Le Mistère du Viel Testament (*Soc. des Anciens textes français*). T. II, v. 13.300-4.

thode; il s'amuse à noter ce qui lui vient à l'esprit, ou ce qu'il rencontre en chemin. Qu'on en fasse son profit si l'on veut.

L'abus qui frappe immédiatement les yeux de Sireulde, c'est cet abus universel, de tous les temps et de tous les lieux, que vainement les lois ont maintes fois tenté de combattre (1), qui florit particulièrement au XIXe siècle, et qui ne florissait pas moins au XVIe, l'amour du luxe et des dépenses inutiles. Le pauvre huissier y insiste longuement. Cela se conçoit. C'est qu'en effet, pour lui, la vie est dure et la journée laborieuse.

De grand matin, au fond de son échoppe, louée à grand'peine, en quelque ruelle voisine du Palais, mal éclairée d'une chandelle, il a déjà expédié les copies qu'il va délivrer tout à l'heure aux procureurs ou à leurs clercs réunis au Palais! Et pourtant il n'est pas encore six heures du matin! C'est déjà l'heure de l'audience; on accorde jusqu'à sept heures, si l'hiver dure encore (2)! Et point de retard surtout. Messieurs peuvent bien tarder un peu à paraître, mais ils n'aiment pas attendre. La Cour est montée, mais déjà Sireulde est à son poste, dans la salle du plaidoyer, assis en sa chaire, prêt à appeler les causes. Et quand les avocats, Mes Jean de

(1) V. notamment les Lettres patentes et les Ordonnances des 15 mars 1514, 19 mai 1547, 12 juillet 1549, 15 février 1573, 20 mars 1623. Plusieurs sont rapportées dans Isambert, *Anciennes lois françaises*.

(2) La Roche Flavin, liv. VIII, ch. I, 1. Au XVIIIe siècle, les audiences commençaient, suivant la nature des affaires, à des heures qui variaient entre 7 heures et 9 heures du matin (V. Flambeau astronomique).

Bauquemare, Jean de Martimbos, Guillaume Ango, Jehan Charles, ou d'autres, auront fini de plaider, et Me Laurens Bigot (1) de conclure au nom du Roi, il lui faudra courir la ville pour signifier à personne exploits, cédules, ajournements, et ne pas manquer d'occuper de nouveau son siège, à deux heures, pour l'audience de relevée. Rentré enfin tard au logis, on dressera encore les actes du lendemain, et, après tant de peine et de travaux, les profits seront minces, en dépit de la maxime : *Ubi onus ibi emolumentum.*

Voilà la journée de Sireulde : qu'on juge de l'économie, de la frugalité, de la simplicité de sa maison ; et que va-t-il dire de l'abus et du superflu des toilettes ?

Que vaut avoir robes, saye et pourpoints,
Où tant de drap superflu se plitonne ?
Et à la femme une queue et grands points
Sus vertugade, où vent de nord s'entonne ?
Ce sont abus de quoy trop je m'estonne.
Il m'est advis qu'on les deust tous oster,
Car cela sert à user et crotter.
Et quant à moy, je veux toujours porter
Robe sans plis et quasaquin de mesme.

De quoy servent, à bien l'entendre,
Tant de plis en un vestement ?
Pour une robe aucuns font prendre
Six aunes de drap plainement.
Quant à moi, j'en faits autrement ;
Car, hors mis ce qu'un tailleur happe,
Bien y trouves honnestement
Robe, sayon, chausses et cappe.

(1) Laurens Bigot, sr de Tibermesnil, 1er avocat général au Parlement, de 1527 à 1570, père du célèbre Emery Bigot, qui lui succéda dans sa charge. — Jean de Bauquemare, Jean de Martimbos, Guillaume Ango, Jehan Charles, avocats célèbres du temps.

Aussi, que d'avantages à simplifier le costume et supprimer le drap superflu : on n'a plus besoin de se trousser, le corps est moins chargé, la marche est plus alerte, et l'on trouve à la fois

Plaisir, et profit à la bourse.

Sireulde va achever de vous faire connaître le costume des Rouennais de son temps, et vous l'allez voir prendre plaisir à se moquer de la mode, mère du Changement et fille de l'Inconstance, comme l'appelle un livret du temps (1), de sa versatilité, de ses sottes inventions, qu'un caprice fait naître, en attendant qu'un autre caprice les détrône et les envoie rejoindre les « vieux souliers à poulaine ». Quoi de plus ridicule, par exemple, que ces chapeaux que les hommes portent, avec des bords bien larges d'un demi-pied ; ces chemises à pointes qu'on voit s'étendre et tomber autour de leur col et qui semblent des serviettes mises pour dîner, à moins que ce ne soit

... pour tendre
Au mestier d'arracheur de dents.

Quant aux dames, Sireulde leur laisse « leurs chapperons et leurs cornettes », leurs cottes « fendues, faites à pont-levis », leurs buscs « qui font le ventre à la Suisse », etc. Sur la mode chapitrer les femmes et réformer leur toilette, il le sent bien, c'est la chose impossible,

Mieux vaudrait refformer leur teste.

(1) Discours nouveau sur la Mode, mère du Changement et fille d'Inconstance, Paris, 1613. (Catal. Le Ber, nº 2716.)

C'est Sireulde qui parle, bien entendu. Et je lui laisse encore la responsabilité de ses conseils quand il démasque la vanité féminine et enseigne à la corriger :

Refformer me viendrait à gré
Femmes de Roüen et Paris,
Qui veullent prendre le degré
Plus haut que n'ont pas leurs maris.

. . . . .
La femme d'un clerc escrivant,
Qui n'a droit, coutume, ne loy,

Voudra faire le pas devant
Celle d'un officier du Roy,
Et soit en offrande ou convoy
Faut que ma damoiselle passe!

A qui la faute, après tout, et d'où vient l'abus,

Si ce n'est d'un mary trop doux?

Mais quel remède? Ici, Messieurs, mon embarras est extrême, et j'aurais besoin du huis clos de vos séances ordinaires. Je risque cependant la citation : la théorie n'est, d'ailleurs, que celle de Sireulde.

La faute, elle est, dit-il, au mari trop doux, qui voit la sotte vanité de sa femme,

Et ne l'oste à force de coups :
J'aurais un gros baston de houx...

Je m'arrête, Messieurs, et je proteste qu'il y aurait vraiment, cette fois, abus.

Laissons, c'est le parti le plus sage, laissons aux dames leur coquetterie et leur vanité ; ce ne sont que peccadilles. Et, d'ailleurs, leurs censeurs en sont-ils toujours exempts? Tenez, voici pour eux. Que de temps

perdu, par exemple, que de caprices, rien que pour le visage de messieurs :

Au poil des hommes seulement
Sont cent sortes de changement.
Aujourd'hui chacun s'evertue
De faire la barbe pointue,
Et n'y a point plus de six mois
Qu'on la portait de quatre doigts,
Grande, large et ronde à merveille,
Jusqu'au dessous l'oreille (1).

Je ne veux pas, Messieurs, chercher d'autres citations ; ce serait humilier inutilement le sexe en qui réside la toute-puissance. Et ce sera bien assez pour sa confusion que de montrer à ses représentants tous les devoirs de leur condition, de leur charge, ou de leur métier, qu'ils ne remplissent point..... au temps de Sireulde, c'est entendu ; je ne parle jamais du temps présent.

Ne devraient-ils pas, magistrats municipaux, mieux gérer les affaires de la ville, faire meilleure police, réformer les chemins, tenir les rues nettes, chasser du Palais toute cette foule bruyante qui l'encombre ? gentilshommes, ne devraient-ils pas mieux soutenir l'éclat de leur nom ? riches bourgeois, montrer moins d'orgueil et mieux ouvrir leurs bourses ? marchands, boulangers, vendeurs de vin ou de mauvaise épice, n'ont-ils pas honte de ne pas réformer leur faux marc ou leurs fausses

(1) Ces huit vers ne sont pas tirés des Abus et superfluitez, mais empruntés à la pièce suivante : *La mode qui court au temps présent*, Paris, 1612 (Cat. Le Ber, nº 2716).

mesures? Ne devrait-on pas, enfin, extirper la fraude et l'intrigue, qui sont partout,

..... en la drapperie,
En contracts, brevets et cédulles,

chez les pauvres, qui savent se faire attribuer des dons que mériteraient de bien plus indigents qu'eux; chez les bénéficiers qui trop souvent obtiennent des bulles sans en être suffisamment dignes; même, le croiriez-vous, Messieurs, chez... chez les lauréats,

qui en rhétorique
Sans l'avoir faicte ont eu le prix,
Aussi sçavans, comme en musique
Fust muteau (1) ou un asne gris.

Que de tromperies! que d'abus, Messieurs! Combien d'autres encore :

C'est un labyrinth que de voir
A présent les abus du monde.
. . . . . .
Et si faudrait plus de dix mains
De papier pour les bien écrire.

Force est donc de s'arrêter. Et puis, il faut être prudent, et mieux vaut garder bien des choses, dit-il,

Que je sçay et n'oses pas dire.

Il lui en a déjà trop coûté pour s'être mêlé, lui, le pauvre huissier, de censurer les grands!

Au moins lui est-il permis, avant de déposer sa

(1) Muteau, *muet*.

plume, de former un vœu, sans doute un peu platonique :

Pleust au Roy que je fusse maistre
Des cérémonies pour un an,
Afin qu'ordre je peusse mettre
Aux abus qui sont à Rouen.

Sireulde, heureusement pour sa gloire, ne fut pas exaucé; il eût couru risque d'oublier, à la tête de la ville, les promesses du candidat, et, à sa plus grande honte, les abus fussent demeurés.

Il resta huissier et poète. Mais, devenu plus calme avec l'âge, il abandonna les Conards et la satire; et c'est alors, sans doute, qu'il composa son *Trésor immortel trouvé et tiré de l'Escripture saincte* (1). C'est un poème écrit en l'honneur de la Charité, et inspiré, certainement, par ce Puy des Pauvres, un peu oublié aujourd'hui, qui fut institué en leur honneur, au milieu du XVIe siècle, sous les auspices de l'Hôtel-Dieu.

Messieurs, je n'ai pas essayé d'exposer devant vous les qualités littéraires qui, soit au fond, soit dans la forme, recommandent *les Abus et Superfluitez du monde*; j'aurais pu mettre en lumière tout le profit qu'en peut tirer l'histoire du costume ou celle des mœurs du temps; j'aurais pu, tâche inutile, essayer de faire valoir à vos yeux les mérites de l'œuvre, sans en dissimuler les imperfections.

(1) Le Trésor immortel trouvé et tiré de l'Escripture saincte, a la fin duquel sont adjoutés plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux, faits et composés par aucuns poetes françois et presentez au Puy des Pauvres de Rouen. Rouen, Martin Le Mesgissier, 1556, in-8. (Bibl. Mazarine, et Bibl. mun. de Versailles.)

Sans doute, tout n'y est pas parfait; tant s'en faut, hélas ! Est-ce une raison pour ne pas le lire? Que l'on en fasse donc, dit Sireulde lui-même,

> ..... comme un chien fait d'un os :
> Jamais arrière il ne lasche la prise
> Que la moëlle il n'ait succée et prise.

Qu'on lise le livre jusqu'au bout, et qu'on choisisse le meilleur. Or, il y a de bonnes choses à choisir. L'auteur déteste le mal, et il le combat, sans grand espoir, il est vrai, de le corriger. Il observe, et, avec un langage précis, en des vers bien frappés, semés d'heureuses saillies, il note des observations fines et souvent pleines de malice.

Je n'ai point voulu faire cette critique littéraire. C'eût été, devant votre savante assemblée, abus et superfluité. J'ai simplement demandé au poète de nous promener un instant au milieu des Rouennais de son temps, et de nous faire voir quelques-uns de leurs travers et de leurs défauts. J'ai donc laissé parler Sireulde : j'espérais, Messieurs, que vous lui pardonneriez mieux qu'à moi la longueur de ce discours.

LES REPRÉSENTATIONS DES MYSTÈRES

RÉPONSE

Au discours de réception de M. Pierre Le VERDIER.

Par M. Paul ALLARD, président.

Monsieur,

Après vous avoir entendu, on ne rangera pas les discours académiques parmi les « abus et superfluitez du monde », je veux dire parmi ces banalités oratoires qui n'apprennent rien à ceux qui les écoutent. Vous nous avez fait connaître, sans la grandir plus qu'elle ne mérite, une curieuse figure de ces temps déjà lointains où l'on aimait les chansons joyeuses, les récits assaisonnés au gros sel, et où les huissiers irrévérencieux ne craignaient pas de griffonner des vers satiriques en marge de leurs exploits. Mieux qu'à tout autre, il vous appartenait d'esquisser, d'un trait léger, le portrait du joyeux et incorrigible Sireulde ; car le nom de ce bourgeois de Rouen vous avait déjà servi à marquer une date dans l'histoire littéraire de notre ville et même de notre pays. « Avec le XVIe siècle, — écriviez-vous il y a deux ans, — les représentations des Mystères de-

viennent rares. Si l'on considère les divertissements qui, à cette époque, furent offerts aux bourgeois, on constate que les drames pieux disparaissent pour faire place aux farces et aux pièces satiriques. C'est le temps, en effet, où fleurit l'abbaye des Conards, avec ses *monstres* burlesques et scandaleuses, ses placards, ses libelles, ses comédies, telles par exemple que celle de l'Asne et l'Asnon, satire dirigée contre un conseiller et qui valut à son auteur, l'huissier Sireulde, une année de suspension ». En un mot, le moyen âge est fini, une ère nouvelle s'ouvre, de pensée plus libre, mais plus inquiète et plus troublée : pour la caractériser, vous opposez l'huissier poète, agressif et turbulent, aux bons bourgeois des XIVe et XVe siècles, acteurs ou spectateurs de Mystères. Sireulde s'élève ainsi, sous votre plume, à la dignité de type, et nous apparaît comme étant bien un contemporain de Marot et de Rabelais, un très proche prédécesseur de Regnier.

Cependant, Monsieur, malgré l'attention très flatteuse dont vous l'avez honoré, ce n'est pas l'huissier Sireulde que cherchent surtout vos regards quand, traversant la cour du Palais, vous oubliez un instant les affaires présentes pour rêver aux choses du passé. Vous aimeriez sans doute à voir le gai compagnon sortir de la grand'chambre, errer dans la salle des procureurs, ou descendre l'escalier, gardant sur les lèvres le sourire narquois de l'homme qui aspire à se venger d'un récent arrêt de suspension pour quelque malice nouvelle. Un entretien d'un quart d'heure avec un tel revenant apprendrait long sur les parlementaires et même les bourgeois

du XVIe siècle. Mais je me trompe fort si votre pensée ne remonte de préférence au delà de cette époque, vers le temps où le splendide édifice bâti par Louis XII n'existait pas encore, et où, dans le clos aux Juifs, devenu le Marché-Neuf, les habitants de tout état et de toute condition, depuis les ecclésiastiques, les nobles, les riches bourgeois, jusqu'aux artisans et au menu peuple, étaient quelquefois conviés à la représentation de drames sacrés. La solitude relative de la vaste cour, que traversent seuls aujourd'hui quelques avocats et quelques plaideurs, se remplit alors pour vous d'une immense et bruyante foule, et l'admirable façade, vraie dentelle de pierre, qui borde la rue Saint-Lô, prend peu à peu les dimensions et la forme du théâtre de soixante mètres de long sur lequel fut joué, en 1474, le *Mystère de l'Incarnation et Nativité de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ*. Cette illusion d'un moment, vous avez bien le droit de vous la donner, Monsieur, car vous l'avez donnée à tous les amateurs de notre vieille littérature et de notre vieille langue, en publiant le *Mystère de l'Incarnation* dans une édition vraiment magistrale (1), que l'Académie des Inscriptions a honorée d'une de ses premières couronnes.

Les lecteurs intrépides qui voudront suivre dans vos deux volumes les treize mille vers de l'œuvre du poète

(1) *Mystère de l'Incarnation et Nativité de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ*, représenté à Rouen en 1474, publié d'après un imprimé du XVe siècle, avec introduction, notes et glossaire, par Pierre Le Verdier. Rouen, Cagniard, 2 vol., 1885-1886. Publication de la Société des Bibliophiles normands.

anonyme seront promptement récompensés de leurs peines. Grâce au texte, rendu si correct par vos érudites recherches, ils pourront en toute sécurité de conscience littéraire goûter « le charme de ce français archaïque qui est pourtant du français, et qui nous plaît comme la voix lointaine des aïeux (1) » ; par votre introduction, votre commentaire si sobre et si complet, ils se feront aisément une idée des jeux dramatiques où se délectaient nos pères. A mesure qu'on avance dans cette lecture, l'imagination s'échauffe et s'empreint des couleurs antiques, *antiquus quodammodo fit animus*. Pour peu qu'on ait l'esprit porté aux agréables illusions dont je parlais tout à l'heure, on rétablit par la pensée le théâtre, le décor, la mise en scène, que le vieux poète a d'ailleurs minutieusement indiqués. Voici les estrades où se tiennent les prophètes, dernier débris du drame liturgique joué autrefois dans les églises. Puis se dresse le théâtre proprement dit, c'est-à-dire une suite de grands échafauds, reliés entre eux par la scène, et représentant les lieux où s'agitera successivement, parfois même simultanément, l'action. Vers l'orient, à un niveau plus élevé, est le Paradis, resplendissant d'or et de lumières : Dieu le Père y siège dans sa gloire, en costume de pape ou d'évêque, tel que nous le voyons sur les vitraux : autour de lui sont les neuf chœurs des anges, portant guitares, psaltérions et harpes. Sous la scène, près du sol, l'Enfer ouvre et ferme cette gueule immense, que les peintres et les sculpteurs du moyen âge nous ont si

(1) Littré, *Etude sur les Barbares et le moyen âge*, 1867, p. 441.

souvent montrée, et dans laquelle hurlent parmi les flammes les démons et les damnés. Près de l'Enfer sont les Limbes, en forme de prison, où paraissent, vus seulement par le haut du corps, les justes attendant la venue du Rédempteur. La terre est représentée par Rome, Jérusalem, Nazareth et Bethléem, qui occupent toute la longueur du théâtre au niveau de la scène. Ces quatre divisions se subdivisent à leur tour en un grand nombre de compartiments, tous situés sur le même plan horizontal. Chacun d'eux rappelle un des lieux ou des édifices dans lesquels se passeront les divers épisodes. Le poète a pris soin de les indiquer, pour le futur metteur en scène de son drame. A Nazareth, la maison des parents de la sainte Vierge, son oratoire, la maison d'Elisabeth sur la montagne ; à Jérusalem, le logis de Siméon, le temple de Salomon, « la demeure des pucelles », « l'ostel de Gerson, scribe » ; à Bethléem, le lieu où l'on reçoit le tribut, la crèche, le champ des pasteurs, le château du prévôt Cyrin (Cyrinus, légat de Syrie) ; à Rome, le temple d'Apollon, la maison de la Sibylle, la chambre de l'empereur, « le throne d'iceluy, » la fontaine, le Capitole, etc. La succession de ces locaux juxtaposés explique la grande longueur du théâtre. Il est probable que chacun d'eux était assez sommairement décoré, et qu'on ne prétendait pas à produire une illusion complète. C'est ainsi que dans les miniatures des manuscrits ou dans les vitraux des églises une porte flanquée de deux tours désigne suffisamment une ville. Il en est de même dans les mosaïques beaucoup plus anciennes qui décorent l'abside des basiliques romaines. Les anciens, même à

l'époque la plus classique, se contentaient ordinairement de représentations destinées à éveiller dans l'esprit l'idée d'un objet plutôt qu'à le décrire dans tous les détails. Sur les médailles grecques ou romaines, les temples les plus célèbres sont indiqués seulement par quelque trait caractéristique. On a retrouvé récemment un verre des premiers siècles chrétiens, où le temple de Jérusalem est représenté de même (1). L'imagination ou la mémoire du spectateur complétait le travail de l'artiste. Dans les miniatures du moyen âge, comme dans les mosaïques romaines des quatrième ou cinquième siècle, souvent le nom de la ville est écrit au-dessus de la porte ou du pan de mur qui sont censés la représenter. L'auteur du *Mystère de l'Incarnation* a fait de même ; sur chacun des compartiments ou loges était attaché un écriteau qui en indiquait le nom :

> Nous nous tairons
> Présent des lieux : vous les pouez congnoistre
> Par l'escritel que dessus voyez estre,

dit-il dans le prologue.

Ces dispositions extérieures font comprendre un des caractères du théâtre au moyen âge. Bien qu'à cette époque on honorât grandement la philosophie d'Aristote, on ne subissait pas encore le joug des trois unités. Le poète ne torturait pas les faits de manière à renfermer dans le court espace d'un seul jour et d'un seul lieu une action dont le développement naturel et vraisemblable

(1) De Rossi, *Bullettino de archelogia cristiana*, 1882, p. 37-58 et pl. VII, nº 1.

eût exigé des semaines, des mois, des années. De là, sur les échafauds dressés pour le spectacle, cette multiplicité des locaux, nécessaire pour abriter tour à tour les diverses scènes de drames tels que les Mystères, qui embrassent tout le monde visible et invisible, et dont les acteurs sont dispersés en vingt endroits différents. De nos jours, où l'unité de lieu n'est pas plus respectée qu'au moyen âge, la diversité est marquée par un autre procédé : le théâtre, ramené à des proportions restreintes, n'offre plus qu'un seul compartiment, et c'est le décor qui change, selon les besoins de l'action. Lequel de ces deux procédés nuit moins à la vraisemblance, et demande moins d'efforts à l'imagination du spectateur ? Je n'ai pas à le rechercher ici : je cherche seulement pourquoi nos pères, afin de rendre le même effet, ont choisi un moyen si différent de celui qu'emploient les modernes. Dira-t-on que leur inhabileté dans les arts de la mécanique les y contraignait, et qu'ils n'eussent point trouvé des machinistes capables de substituer instantanément, sous les yeux des spectateurs, un décor à un autre ? Je crois qu'on se tromperait beaucoup en les supposant si maladroits. Parce que la langue du moyen âge a les charmes et les naïvetés de l'enfance, et tient encore un peu du bégaiement, nous voyons volontiers dans ceux qui la parlent ou l'écrivent de grands enfants, et nous nous targuons facilement de notre supériorité sur eux. Nous leur accordons bien quelque sens poétique : les enfants n'ont-ils pas l'imagination plus créatrice que les adultes, et ne sont-ils pas, en quelque façon, des poètes inconscients ? Mais, pour les sciences de raisonnement et

de calcul, il n'en va pas de même. C'est le domaine de notre siècle, le paradis terrestre reconquis par le génie moderne, et nos naïfs ancêtres en sont rigoureusement exclus. Cela est-il bien vrai ? Les hommes qui bâtissaient nos cathédrales, dont les admirables proportions ravissent le mathématicien autant qu'elles enchantent l'artiste, et unissent dans une si parfaite harmonie ces deux choses dont nous retrouvons aujourd'hui si difficilement l'accord, la solidité et la beauté, ces hommes-là étaient-ils des ignorants dans toutes les sciences ? Ils avaient pénétré moins avant que nous dans certains secrets de la nature, bien qu'ils en aient peut-être découvert d'autres que nous ne connaissons plus : mais à coup sûr aucun des principes du calcul, de la géométrie, de la mécanique, ne leur était inconnu. Faire mouvoir des décors sur une scène n'aurait été pour eux qu'un jeu. S'ils ont adopté un autre moyen de rendre sensible à l'esprit du spectateur la diversité des lieux, ce n'est pas par impuissance, mais par choix. Quel est le motif de ce choix ? Il serait malaisé de le dire. J'imagine que la tradition artistique n'y fut pas étrangère. « Qui n'a vu, — dit l'auteur d'un excellent livre sur *Les Mystères*, — ces peintures du moyen âge, ces fresques, ces tableaux, ces bas-reliefs, où, dans un même champ, sont représentés, sur des plans différents, les différentes phases de la vie d'un homme, ou les diverses péripéties d'un évènement ? Les scènes, quoique successives dans l'histoire, sont groupées avec plus ou moins d'habileté dans une œuvre unique, et le spectateur les contemple d'un seul coup

d'œil (1) ». La tradition me paraît plus ancienne encore que ne dit M. Petit de Julleville : l'habitude de représenter à la suite l'un de l'autre, sans cadres distincts, des épisodes d'une même histoire, est probablement venue de l'antiquité, comme tant d'autres usages du moyen âge. Mais, cette fois, c'est à l'antiquité chrétienne, plutôt qu'à l'antiquité classique, que les artistes ont emprunté. Les sarcophages décorés sous Constantin et ses successeurs, et que des écoles de sculpture locale reproduisirent en Gaule, comme l'a montré M. Edmond Le Blant, jusqu'aux temps mérovingiens (2), offrent souvent, sur leur face antérieure, une suite de scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament : tantôt elles s'enchaînent l'une l'autre sans aucune séparation, tantôt chacune d'elles occupe une sorte de compartiment distinct, fermé par des colonnettes ou par des troncs de palmier : quelquefois le Christ, assis au centre, les pieds posés sur la montagne céleste d'où s'échappent les quatre fleuves des Évangiles, ou sur le voile gonflé que tient une figure aérienne, emblème du firmament, semble dominer toute la composition, comme le paradis de nos Mystères. Les antiques sculpteurs des sarcophages n'ont pas eu l'idée de l'isolement, mais de la succession des scènes sur un même plan horizontal, sans crainte de la confusion et de l'enchevêtrement. Il en est de même dans les bas-reliefs et les vitraux du XIIIe siècle. Il en est de même dans la mise en scène des Mystères.

(1) Petit de Julleville, *Les Mystères*, 1880, t. I, p. 385.

(2) Edmond Le Blant, *Les Sarcophages chrétiens des Gaules*, Paris, 1886.

Sur ces tréteaux, comme a dit dédaigneusement Boileau, ou plutôt sur ces immenses théâtres que nos pères, à l'exemple des Grecs, dressaient sur les places publiques, ce n'étaient pas des comédiens de profession qui montaient, au moins dans les meilleurs temps du moyen âge : de notables habitants de la cité, artisans ou bourgeois, tenaient à honneur d'y figurer. Naturellement on rivalisait à qui porterait les plus riches atours, ou décorerait le plus somptueusement le local dans lequel il devait paraître; sauf à regretter plus tard la dépense, comme ce Pilate rouennais qui, après avoir siégé, au *Mystère de la Passion*, sur un superbe trône, plaidait ensuite contre le tapissier qui l'avait orné (1) : l'esprit de procédure ne perd jamais ses droits en Normandie. Le nombre des acteurs qui jouaient dans ces pièces, où l'action se passait en tant de lieux différents, était considérable : soixante-dix-huit prennent part au *Mystère de l'Incarnation*, qui ne dure que deux journées et n'a que douze mille huit cent vers : combien devaient-ils être dans *la Passion* donnée à Vienne en 1510, durant neuf jours; dans celle de Valenciennes, en 1547, qui prit vingt-cinq jours; dans *les Actes des Apôtres*, joués en quarante jours à Bourges, l'an 1536, et contenant soixante mille vers (2) ! Même dans un Mystère d'étendue relativement médiocre, comme le nôtre, toutes les conditions sociales étaient représentées, depuis l'empereur Auguste, trônant dans

(1) Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, 1868, p. 133.

(2) Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 408-409.

son palais de Rome, jusqu'aux bergers devisant et chantant près de Bethléem. De là, malgré les faiblesses de l'expression, les défauts du style et l'inexpérience du poète, une variété et une vie singulières. Les anachronismes sont innombrables, les puérilités abondent : et cependant un sentiment de naturel et de vérité se dégage de l'ensemble. Nous sourions aux discours d'Auguste, de la Sybille, des prêtres d'Apollon, qui sont ce qu'il y a au monde de moins romain; mais quand Joseph cause avec ses cousins, ou quand les gens de Bethléem se rendent au dénombrement, ce sont vraiment de bons bourgeois, tout ensemble avisés et naïfs, que nous entendons : entre Joseph et Marie le dialogue est toujours simple, doux, courtois, comme on devait parler, au xve siècle, dans les honnêtes et chrétiens ménages de Rouen : enfin, les bergers qui jouent un si grand rôle, moitié sérieux, moitié comique, dans la deuxième journée, paraissent de vrais paysans normands, les uns graves, prudents, celui-ci malicieux et glouton, cet autre niais et peureux. Ces personnages parlent tour à tour, selon que l'action se transporte brusquement d'un lieu à un autre : après avoir, à une extrémité du théâtre, entendu une pompeuse harangue d'Auguste, on entend, à l'autre bout, la voix railleuse du « fol berger » Lubin ; puis, d'en haut, Dieu le Père donne un ordre aux Anges ; ou bien l'Enfer s'ouvre et vomit des flammes. Tout vit et s'anime à la fois : l'attention, sans cesse éveillée, ne languit pas un instant.

Quelle différence entre ce libre théâtre du moyen âge, pour qui le temps et l'espace semblent ne pas exister, et

l'art dramatique des XVIIe et XVIIIe siècles, asservi à la règle que Boileau a formulée en ces termes :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Le premier s'épand comme une mer sans rivages : le second coule dans un lit étroit, dont les rives ont été savamment maçonnées par les ingénieurs du Parnasse, afin de prévenir tout débordement. Est-ce à dire, cependant, que le premier soit supérieur au second ? Comptez les chefs-d'œuvre produits par l'un et par l'autre, et répondez. Dans les innombrables Mystères que l'on connaît aujourd'hui, des scènes pleines de vigueur, ou de grâce, ou de pathétique, ou de fantaisie, se rencontrent; des vers peuvent être cités, qui sont vraiment marqués au coin du sublime : mais pas une œuvre n'émerge tout à fait, ne sort absolument de pair, et ne se dresse à nos regards comme une de ces créations maîtresses devant lesquelles toute critique se tait. Né dans les circonstances les plus favorables, sorti comme le drame grec du sentiment religieux et patriotique de toute une nation, investi des plus larges libertés de l'art, travaillant sur le fond sublime que la Bible, l'Evangile, l'histoire des martyrs et des saints offraient à l'inspiration de poètes croyants, soutenu pendant quatre siècles par l'enthousiasme populaire, le théâtre du moyen âge garde cependant je ne sais quoi d'incomplet et d'inachevé : il en reste d'admirables fragments, mais l'édifice lui-même ne s'est jamais bâti. Qui a manqué ? Un homme de génie pour tirer parti de tant de

matériaux, ou une langue faite, pour revêtir d'une forme durable tant de sentiments et d'idées? Le premier sans doute, car le grand poète crée la langue et l'amène d'un seul coup à sa pleine maturité : témoin l'italien avant Dante, qui n'était pas plus formé que le français poétique du XIIIe siècle, et qui sortit de la *Divine Comédie* avec toutes ses qualités définitives d'énergie, de nombre, de souplesse, langue faite, langue achevée. Regardons maintenant la poésie dramatique du XVIIe siècle. Des entraves de toute sorte la chargent : elle ne paraît pas les sentir. Elle est assujettie à des règles gênantes : rien de plus libre et de plus aisé que sa marche. L'air, l'espace, le temps semblent lui être mesurés : mais le monde des idées, des sentiments, des caractères, des passions lui reste, et elle s'y montre sublime. Le drame du dehors lui est interdit : elle nous donne le drame du dedans. Les scènes de ses tragédies ne se passent plus en vingt lieux différents, mais dans le banal vestibule d'un palais quelconque : qu'importe? Leur vrai lien, c'est l'âme humaine; leur vrai sujet, c'est la lutte de la passion et du devoir, la fine analyse des sentiments les plus élevés ou les plus délicats; leur dénouement, c'est le triomphe de la raison et de la volonté. Ce qui était obstacle se tourne ainsi en moyen : plus étroit, le lit se creuse davantage; en le canalisant, on l'a rendu plus profond. Si le fleuve ne bat plus de ses flots des rivages indéfinis, il porte majestueusement sur ses ondes des vaisseaux de haut bord, chargés de trésors sans prix. O vanité des règles littéraires! Comme l'écrivait récemment le biographe de l'abbé d'Aubignac, qui fut au XVIIe siècle un

des plus intolérants parmi les arbitres du goût et les législateurs du Parnasse, « les règles n'empêchent rien, ni les œuvres médiocres, ni les œuvres de génie (1) ». Elles n'ont point empêché les tragédies de Corneille d'être sublimes, les tragédies de Voltaire de rester médiocres.

J'ai prononcé le nom de Corneille : il était impossible de dire un mot de l'art dramatique chez nos pères, sans aboutir à ce grand homme. Vous-même l'avez fait, Monsieur, à la fin de votre savante introduction; après avoir rappelé les tentatives des confrères de la Passion pour continuer au XVIe siècle la tradition des Mystères, vous ajoutez : « Mais ce sont là les derniers efforts d'un art tombé en discrédit, que l'Eglise et le Parlement ont maintes fois condamné. Le siècle de Corneille vient de s'ouvrir : l'ancien théâtre a vécu ». Corneille, cependant, n'a-t-il rien gardé de cet ancien théâtre? Dans son génie n'est-il rien entré de l'âme des obscurs ancêtres? Nous devons avouer que Corneille n'a probablement lu aucune des pièces qu'ils ont composées. Elles ne sont jamais nommées dans ses discours, ses préfaces ou ses examens. Celles mêmes qui avaient été représentées dans sa ville natale paraissent lui être demeurées inconnues : ni *le Mystère de la Passion,* donné en 1415 sur la place du Vieux-Marché, et repris en 1445; ni *le Mystère de la Nativité*, joué en 1451 dans l'église Saint-Maclou pour fêter le premier anniversaire de l'ex-

(1) Charles Arnaud, *Les Théories dramatiques au* XVIIe *siècle. Etude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac,* Paris, 1888. Cf. *Bulletin critique*, 15 oct., — 1er nov. 1888, p. 407.

pulsion des Anglais, *anno sequenti reductionem Normanniæ;* ni *le Mystère de sainte Catherine*, célébré en 1454 sur la place du Marché-aux-Veaux, près de l'église Saint-Michel, avec la pieuse et patriotique pensée d'honorer la sainte chère à Jeanne d'Arc au lieu même où Jeanne d'Arc fut brûlée ; ni *le Mystère de l'Incarnation*, si bien connu maintenant ; ni *le Mystère de saint Romain*, de 1476 ; ni la *Vie de Judas*, de 1530 ; ni la *Vie de Job*, de 1556, ne tombèrent apparemment sous ses yeux. Veut-il s'excuser d'avoir mis des martyrs à la scène ? il ne cite aucun des Mystères dans lesquels les poètes du moyen âge ont traité si souvent des sujets analogues, mais seulement trois ou quatre tragédies latines des XVIe et XVIIe siècles (1). Cependant la prédilection deux fois manifestée par Corneille pour le drame chrétien montre que, sans peut-être en avoir conscience, il était resté de la lignée de nos vieux rimeurs, et retardait sur son temps. Le froid accueil que *Polyeucte* reçut à l'hôtel de Rambouillet de la part des beaux esprits et des critiques à la mode l'aurait pu faire comprendre au poète. Sa grande autorité sur le public et les beautés sans pareilles de sa tragédie purent seuls l'imposer. Deux ans après *Polyeucte*, *Théodore* tombait tout à plat, non à cause de la faiblesse des vers, mais parce que Corneille avait pris pour sujet une de ces histoires scabreuses devant lesquelles ne reculaient pas les auteurs de *Mystères*, mais qui choquaient la délicatesse des spectateurs du XVIIe siècle. Oui, vraiment,

(1) Voir l'*Examen de Polyeucte*, dans les *Œuvres complètes* de Pierre Corneille, édition Hachette, t. III, p. 479-480.

il y avait encore du moyen âge dans l'âme du grand bourgeois de Rouen. Dans les dissertations à la fois profondes et subtiles, dans les arguments en forme où se complaisent ses héros, ne peut-on reconnaître un écho des longs discours prêtés aux personnages des Mystères, par exemple de ces plaidoyers pour ou contre le genre humain, prononcés par la Vérité, la Miséricorde, la Justice et la Paix dans tant de drames sacrés, et développés avec une prédilection particulière par l'auteur rouennais du *Mystère de l'Incarnation?* Une des beautés les plus originales des Mystères, c'est le changement fréquent des rythmes, le continuel mélange du genre dramatique et du genre lyrique : Corneille n'est-il pas conduit à faire de même, quand, mêlant aussi les genres, il intercale dans *le Cid* ou dans *Polyeucte* ces stances sublimes, d'une coupe si harmonieuse, qui viennent rompre la monotonie des solennels alexandrins ? La gravité continue de la tragédie du XVIIe siècle semble aussi par moments lui peser : on devine que, si les usages du temps ne le retenaient, il jetterait, comme les poètes du moyen âge, quelque gaieté dans les sujets les plus austères ou les plus imposants : peu de changements seraient nécessaires pour que le personnage de Félix, dans *Polyeucte*, tournât au comique ou à la satire ; *Nicomède*, la plus spirituelle des tragédies, renferme des situations et des mots que la comédie envierait. Il n'est pas jusqu'au joug des trois unités, inconnu de nos pères, que Corneille n'aimerait à secouer, malgré la révérence avec laquelle il en parle ; l'unité de lieu en particulier lui est à charge, et il le

laisse voir en termes bien curieux dans un de ses discours : « Quant à l'unité de lieu, dit-il, je n'en trouve aucun précepte ni dans Aristote ni dans Horace. C'est ce qui porte quelques-uns à croire que la règle ne s'en est établie qu'en conséquence de l'unité de jour, et à se persuader ensuite qu'on le peut étendre jusques où un homme peut aller et revenir en vingt-quatre heures. Cette opinion est un peu licencieuse; et si l'on faisait aller un acteur en poste, les deux côtés du théâtre pourraient représenter Paris et Rouen (1) ». Dans cette disposition scénique imaginée par Corneille, n'y a-t-il pas quelque souvenir de la mise en scène des Mystères ?

Corneille avec *Polyeucte*, et, à un degré plus bas, mais élevé encore, — *longo, sed proximus intervallo*, — Rotrou avec *Saint-Genest*, peuvent être considérés comme les deux derniers représentants, et les plus glorieux, de cette forme chrétienne et nationale de l'art (2). Elle atteint avec eux son apogée, mais finit avec eux. Le drame pieux leur survivra, touchant ou sublime, mais ne tenant plus rien de la tradition des Mystères. Sainte-Beuve l'a remarqué avec son infaillible bon sens : « *Esther* et *Athalie*, dit-il, qui sont encore des tragédies sacrées, et qui, comme telles, ont

(1) *Discours sur les trois unités*, édition Hachette, t. I, p. 117.

(2) Parmi les imitations que suscita le grand succès de *Polyeucte*, et qui sont pour la plupart sans valeur, il convient de rappeler une œuvre distinguée d'un auteur normand, pour laquelle Corneille prit la peine d'écrire une dédicace en vers : *Les Chastes martirs, tragédie crestienne*, par Mlle Cosnard. Paris, 1650. M. de la Sicotière l'a publiée, avec une intéressante introduction, pour la Société des Bibliophiles Normands; Rouen, Cagniard, 1888.

de certains rapports essentiels avec *Polyeucte*, n'ont plus rien gardé de l'ancien genre et ne le rappellent aucunement : c'est une forme toute neuve et moderne, accommodée au goût de la fin du XVIIe siècle. Racine a dû, dans ses tragédies sacrées, adoucir, amortir, revêtir de toutes parts, à force de gravité et d'onction, ce qui pouvait être trop nu, trop brusque de ressort, et qui éclate dans ces *Martyres* de Saint-Genest et de Polyeucte. Il n'y a plus rien de moyen âge, rien de gaulois chez lui (1) ». Vous me permettrez, Monsieur, de m'appuyer sur ce jugement du premier des critiques de notre temps pour changer quelque chose à une phrase que j'ai empruntée tout à l'heure à l'introduction de votre livre. Au lieu de dire : « Le siècle de Corneille vient de s'ouvrir, l'ancien théâtre a vécu », je dirais : « Racine vient, et l'ancien théâtre a vécu ». Avec Corneille, au contraire, le vieux drame subsiste encore, reconnaissable dans le drame nouveau. Nous pouvons saluer en ce grand homme une des plus complètes incarnations du génie français, car il offre un résumé de ce que la littérature du moyen âge eut de plus original et de ce que celle du XVIIe siècle a produit de plus achevé, un mélange admirable de la libre veine gauloise et de la perfection classique. Il réunit sans lutte et sans effort l'esprit de deux âges différents. Ne semble-t-il pas un vivant symbole de l'unité de la patrie ?

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1860, t. I, p. 183.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

PAR M. DE LA SERRE

MESSIEURS,

L'Académie de Rouen, suivant en cela, et dans sa sphère, l'exemple de sa sœur aînée, la grande Académie, celle de Paris, qui est aussi celle de toute la France, se donne chaque année la mission de rechercher, conformément aux intentions d'un fondateur généreux, M. Dumanoir, les auteurs de belles actions accomplies dans le département, pour récompenser le plus digne.

Au premier abord, il semble inutile et paradoxal de chercher à récompenser des actions inspirées par l'héroïsme, le dévoûment, l'abnégation ; ces belles choses ne sont pas au prix d'un peu d'argent, ni même de beaucoup d'or, et ceux qui les accomplissent ne songent guère aux récompenses qui les attendent, du moins à celles que nous pouvons leur donner. Peut-être, s'ils ont le temps de la réflexion, leur pensée se tourne-t-elle vers les récompenses éternelles ; mais leur inspiration est surtout dans cet instinct que Dieu a mis au cœur de chacun de nous, en même temps qu'il nous en a fait une

loi, d'aimer comme nous-mêmes notre prochain, et dans cette autre loi non moins formelle, qui donne à chaque homme mandat impératif de venir en aide à son semblable.

Voilà le précepte ; est-il toujours d'une application facile ?

Assurément non, et c'est ainsi que naît le mérite de l'homme du devoir, l'héroïsme, cette forme sublime du dévoûment. Donner, pour soulager l'infortune, sous toutes ses formes, son temps, son argent, ses affections, est d'une âme généreuse, digne de notre sympathie ; risquer sa vie et sa santé, les dons les plus précieux qui nous aient été départis ici-bas, est plus et mieux encore : de tels actes commandent notre admiration, et le faible don matériel qui en est l'expression est comme un enseignement donné au monde, un appel aux autres hommes ; il signifie : Voilà un grand cœur, voilà un noble exemple ; admirez-le, imitez-le ; soyez-en fier pour l'humanité !

Cette année, nous sommes heureux de trouver le lauréat du prix Dumanoir dans une classe de citoyens qui possède, à tous les égards, notre respect et notre sympathie : dans les rangs de l'armée.

Etienne-Emile Caney, gendarme, de la brigade à cheval de Blangy, est signalé par ses chefs comme un sujet exemplaire.

Ce seul qualificatif renferme déjà un grand éloge. Il éveille aussitôt en nous l'idée d'un homme qui sait faire à tous les instants abstraction de sa volonté propre, pour ne plus connaître qu'une loi, la discipline mili-

taire et l'ordre des supérieurs ; leur obéir aveuglément, et quoi qu'il en coûte ; remplir des fonctions souvent pénibles, quand elles ne sont pas périlleuses, et s'en acquitter d'une manière irréprochable ; tel est le bon soldat, l'homme qui mérite notre entière estime.

Mais, Messieurs, Etienne Caney ne se contente pas d'être un bon, un excellent soldat ; vous en jugerez par ce trait de sa vie, que je vais avoir la satisfaction de vous raconter. L'histoire est bien simple et demande peu de mots. Elle a pour théâtre la rivière de la Bresle, dans le voisinage de la petite ville de Blangy.

La Bresle est assurément une charmante rivière, mais elle est perfide ; en maints endroits, ses eaux transparentes ont la profondeur et la rapidité qui donnent facilement la mort. Il faut être, pour les affronter, doué d'un grand courage et de l'esprit de dévoûment, celui-là même que nous cherchons pour le récompenser. Je ne puis mieux faire que de laisser ici la parole au chef de Caney, M. le colonel de Marancour, qui nous a fait connaître cette belle action :

« Le 23 août 1887, vers cinq heures et demie du « soir, le gendarme Caney se rendait à la gare de « Blangy pour y prendre son service, lorsque son « attention fut attirée par un attroupement. Il lui fut « expliqué qu'un enfant de cinq ans, le jeune Albert « Gillet, venait de tomber dans la Bresle et avait été « entraîné sous le pont par le courant, très rapide en « cet endroit. Il fit immédiatement lever les vannes du « moulin, et, se précipitant lui-même dans la rivière, « fut assez heureux pour recevoir au-dessus du barrage

« le pauvre petit enfant, déjà presque asphyxié, à un « endroit où il y avait deux mètres d'eau.

« Aidé de la supérieure de l'Hospice, qu'on avait « appelée en hâte, il donna des soins intelligents à cet « enfant, qui, peu après, revenait à la vie. Mais, de « l'avis même du médecin qui fit transporter l'enfant à « l'Hospice, où il le garda jusqu'au lendemain, s'il fût « resté une minute de plus sous l'eau, l'asphyxie était « complète.

« Le gendarme Caney a, dans cette circonstance, fait « preuve de sang-froid, de courage et de résolution ; il « a accompli, en un mot, une belle action, qui lui a « valu, du reste, les félicitations de toute la population, « et la reconnaissance émue des parents de l'enfant « sauvé. Le gendarme Caney n'a reçu d'autre récom- « pense pour ce fait qu'une citation à l'ordre de la « légion ».

Je ne sais si je me trompe, Messieurs : voilà un soldat qui risque obscurément sa vie pour sauver un enfant ; pour moi, il en a fait autant que le camarade qui conquiert un drapeau sous le feu de l'ennemi, ou qui traverse la mitraille pour porter l'ordre de son chef. L'acte si simple, si simplement accompli, qui vient de vous être raconté est d'un héros : c'est l'héroïsme pacifique, qui marche de pair avec l'héroïsme guerrier.

Lorsque, pour sauver la vie de son semblable, on expose la sienne, il est bien rare, Messieurs, qu'on ne soit pas un honnête homme, mieux que cela, un homme qui sait se faire aimer. C'est ce que nous confirme M. le maire de Blangy, dans une lettre du 20 septembre

dernier, où il est dit qu'Etienne Caney est, dans sa circonscription, estimé de tous, d'une tenue très correcte et de conduite parfaite. Et M. le général commandant le 3me corps a bien voulu nous témoigner la satisfaction avec laquelle il verrait l'Académie décerner à cette occasion une récompense à *l'armée*.

C'est, en effet, à l'armée française, coutumière de l'héroïsme et du dévoûment, que l'Académie est heureuse d'offrir un témoignage de sympathie et d'admiration, dans la personne de son digne représentant, le gendarme Caney.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

PAR M. J. ADELINE

MESSIEURS,

Il y a quatre ans, sur plus de douze cents exposants qui avaient pris part au Salon rouennais, les *artistes normands* s'élevaient au nombre de près de deux cents (1).

Cette année, sur un millier d'envois, les artistes peintres, dessinateurs, sculpteurs, architectes et graveurs, nés ou domiciliés dans l'un des cinq départements de l'ancienne Normandie, atteignaient le chiffre fort respectable de deux cent dix-sept.

(1) XXIXe Exposition. — 1884. — 1,267 envois. — Artistes nés ou domiciliés en Normandie : 192. (Peinture, 122. — Dessin, 39. — Sculpture, 15. — Architecture, 6. — Gravure, 10.)

XXXIe Exposition. — 1888. — 1,011 envois. — Artistes nés ou domiciliés en Normandie : 217. (Peinture, 110. — Dessin, 71. — Sculpture, 12. — Gravure en médailles, 1. — Architecture, 12. — Gravure, 11.)

Hélas ! il faut le dire, la statistique et l'art ne sont pas du même avis.

Pour le savant, qui aime à grouper méthodiquement des chiffres, dans de petits tableaux soigneusement distribués, la XXXIe Exposition municipale des Beaux-Arts est supérieure, et de beaucoup, à la XXIXe Exposition.

Pour l'artiste, au contraire, pour l'amateur plus ou moins éclectique — l'amateur absolument éclectique devenant de jour en jour le *rara avis*, par ce temps de collectionneurs spécialistes où nous vivons, — pour ceux-là, l'Exposition de 1888 aurait été beaucoup plus intéressante, si elle avait été moins nombreuse.

Le grand nombre, qui fait la joie du statisticien, fait le chagrin de l'artiste.

A quoi bon noyer, sous un déluge de médiocrités — pour ne pas dire plus — de très bonnes et excellentes choses qui ont tout à perdre à de si terribles voisinages.

S'il est vrai que les chefs-d'œuvre persuadent — suivant un mot célèbre, — encore est-il qu'il faut pouvoir les contempler dans le recueillement nécessaire.

Or, il est difficile d'être attentif dans un milieu qui déplaît.

Comment goûter la finesse d'un ton, lorsqu'une simple bordure dorée le sépare à peine d'un horrible mélange de touches effroyables ?

Comment savourer le charme d'une composition bien pondérée, lorsqu'elle est juxtaposée à des scènes aussi énigmatiquement composées que bizarrement peintes.

Sans dédaigner la sincère nature, n'aime-t-on pas,

parfois, à rêver de pays impossibles et chimériques, où les ciels sont d'une idéale pureté, où les paysages sont d'une harmonie de lignes incomparable?

Pourquoi tant de gens aiment-ils au contraire à nous peindre avec bonheur — trop de fois avec insistance — de si horribles tableaux?

Est-ce l'idéal, que ces fleurs en zinc, ces verdures en pierre, ces édifices en coton, et ces ciels en plâtre? Est-ce l'idéal, que ces intérieurs meublés de personnages en bois, mal dégrossis et gesticulant gauchement?

Oh! sujets de genre traités d'une main inexpérimentée! Oh! trop simples nature-mortes! Oh! trop naïfs bouquets! Oh! portraits enfantins! Oh! paysages *heureusement* impossibles, grâce à vos petites dimensions, vous vous êtes glissés sur cette cymaise tant enviée, sans vous douter peut-être que plus d'un visiteur de ces mesquins couloirs de notre Musée, que l'on nomme galeries, est sorti — à cause de vous — bien fatigué de ses visites au Salon rouennais.

Regardons donc plus haut, et dut-il en résulter une certaine fatigue, nous n'aurons pas à le regretter, car nous y trouverons bon nombre d'œuvres qui méritent un sérieux examen et dont quelques-unes doivent être citées avec éloge.

L'Académie a d'abord rencontré au Salon rouennais plusieurs artistes normands qu'elle a dû déclarer hors concours, c'est-à-dire plusieurs collègues et plusieurs anciens lauréats (1).

(1) La commission chargée par l'Académie de désigner le lauréat

Elle a pu, sans doute, regretter l'absence à ce Salon de MM. Chrétien, Lebel, Leduc et Zacharie : mais parmi les anciens lauréats, elle a vu avec grand plaisir les puissantes eaux-fortes de Brunet-Debaines ; les bustes si vivants d'Alphonse Guilloux, et aussi les envois de deux de ses collègues : ce paysage aux masses d'arbres s'enlevant si poétiquement sur un ciel d'un gris azuré, signé Samuel Frère, et ces *Bibelots japonais* si habilement jetés de Jules Hédou, qui n'a eu qu'à puiser dans sa collection pour grouper agréablement quelques-uns de ces étranges objets de l'Extrême-Orient, toujours décorés avec un art exquis.

Nommer ici tous les artistes normands vraiment dignes d'être étudiés, ce serait dépasser les limites permises (1).

du prix Bouctot était composée de MM. Samuel Frère, vice-président de l'Académie, président de la commission ; Félix, secrétaire de l'Académie ; Jules Hédou, Gaston Le Breton et Jules Adeline, membres, et s'est réunie le 3 octobre au Musée, dans les galeries de l'Exposition.

(1) Le jury de l'Exposition de Rouen s'est réuni le 5 novembre, sous la présidence de M. Bonnat, membre de l'Institut, et sur 23 récompenses, il en a attribué 12 à des artistes nés ou domiciliés en Normandie.

Ces récompenses sont :

Médaille d'or, prix du département, M. Chédanne (architecture).

Médailles d'or : MM. Hodebert (peinture), Guilloux et Devaux (sculpture).

Médailles de vermeil : M. Delâtre et Mlle Justine Lefèvre (peinture). — MM. Leman (dessin) et Tharel (sculpture).

Médailles d'argent : MM. Lecrinier (peinture), Gauvin (gravure en médailles), Manchon (gravure) et de Vesly (architecture).

En outre, le jury a décidé que les ouvrages exposés par M. Hédou

Cependant, parmi ceux qui ont droit à une mention toute spéciale, il faut placer MM. de Bergevin, Berthélemy, Fouace, Hodebert, Krug, Lefèvre, Lepoitevin, Lizé et Vallois.

L'élégant *Portrait d'homme,* d'Edouard de Bergevin, que gâte une malheureuse draperie d'une trop claire tonalité, est d'un artiste admirablement doué.

L'*Effet d'orage,* de Pierre-Émile Berthélemy — un très ancien élève de l'École des Beaux-Arts — dont le Musée de Rouen possède plusieurs toiles, et le *Forgeron*, de Guillaume Fouace, l'auteur d'une si étonnante et si habile nature-morte, sont des œuvres vraiment dignes d'intérêt.

A côté d'elles, il faut placer aussi les figures nues de Léon Hodebert et d'Edouard Krug, l'une un peu dure, cependant, l'autre ayant le grand tort de trop rappeler la *Vague*, de Cabanel... avec le charme en moins.

Mais, au-dessus de ces *Vagues du matin* et de ces *Rêveuses*, il faut mettre la nature-morte d'Ernest Lefèvre, qui fait, elle aussi, un peu songer à Philippe Rousseau; c'est son seul défaut, mais qui, d'ailleurs, est grassement peinte et d'une jolie couleur.

Les études si sincères de Louis Lepoitevin, qui fut un des triomphateurs du Salon de Paris, avec son paysage à la fois si mélancolique et si vrai; la *Vague*, de Charles Lizé, se brisant avec furie sur des rochers noirâtres, tandis que des oiseaux affolés détachent sur un ciel

auraient été l'objet d'une médaille de vermeil, si sa qualité de membre du jury ne l'eût mis hors concours, mais qu'il en serait fait mention spéciale au procès-verbal.

sombre leurs blanches ailes ; les calmes *Étangs de Nysdam, en Brabant,* de Paul Vallois, baignés de cette lumière si tranquille et si chaude, colorant agréablement les feuillages jaunis se reflétant dans d'étroits canaux, montrent que les paysagistes normands ont le vif sentiment de la nature.

Après ces artistes, on peut encore, pour faire preuve d'éclectisme, mentionner Charles Angrand, un terrible audacieux qui, dans sa *Couseuse*, a cherché à rendre la lumière claire et miroitante, inondant le rez-de-chaussée d'une chaumière donnant sur une cour de ferme, puis Joseph Delâtre, et, à un plan plus éloigné, Charles Fréchon, qui, tous deux, veulent interpréter ces effets d'un soleil vibrant, qui semble développer au-dessus du sol une buée lumineuse et tremblottante qui estompe le contour des objets.

Malgré tout, ce n'est ni dans la section de peinture, ni dans la section de sculpture, que l'Académie a cru devoir chercher le lauréat du prix Bouctot.

Dans la section de sculpture, il y avait lieu tout d'abord de mettre hors concours, nous l'avons dit, un ancien lauréat : Alphonse Guilloux, dont les œuvres, si vivement et si habilement traitées, supportaient hardiment le voisinage du buste en plâtre, si prestement enlevé par le célèbre auteur du *Gloria victis*, et représentant, avec un rare bonheur, les traits de notre collègue, l'aimable conservateur du Musée d'antiquités.

Ensuite, il faut mentionner les deux envois d'Eugène Benet, surtout son *Jehan Ango,* de très fière tournure, et aussi les deux marbres de François Devaux,

très étudiés et d'une exécution très précise, dénotant la main du praticien habile et consciencieux qui a jadis puissamment contribué à la restauration de nos édifices gothiques.

Dans la galerie des dessins et aquarelles, un envoi a cependant longuement arrêté la Commission chargée d'attribuer le prix Bouctot.

Nous voulons parler du superbe dessin destiné à cette relation du deuxième centenaire du grand Corneille, dont le maître imprimeur Cagniard a su faire un des plus beaux volumes de notre temps.

Tout le monde connaît la remarquable eau-forte de Géry-Bichard, reproduisant avec une exactitude surprenante le superbe lavis de Jacques Leman. Mais, à cette Exposition, c'était l'original lui-même que l'on pouvait admirer.

Exécuté d'une main singulièrement habile, lavé de teintes d'une exquise finesse, modelé avec une science incomparable, ce nouveau portrait de Corneille sera, certes, des plus précieux pour les lettrés et pour les collectionneurs.

A côté du charmant médaillon de Ficquèt, véritable miniature gravée, pour ainsi dire, le grand portrait de Jacques Leman doit prendre place, car ce superbe Corneille, assis à sa table de travail couverte de volumes et de feuillets épars, fait songer aux plus merveilleux dessins de Meissonnier.

Dans la section d'architecture, la Commission a trouvé de remarquables envois de Georges Chédanne, Léon de Vesly, Jules Touzet et Anatole Laquerrière.

Études d'architecture romane, essais de restaurations de vieilles maisons rouennaises, constructions utilitaires même, tout cela était savamment étudié, et le gigantesque projet de gymnase du lauréat du grand prix de Rome de l'an dernier offrait de savantes combinaisons de portiques, de galeries et d'arcs de triomphe que dépassaient des cimes d'arbre ombrageant poétiquement tout un peuple de statues.

C'est toutefois, cependant, dans la section de gravure que l'Académie devait faire relativement l'arrêt le plus long, car là, en effet, sur douze exposants, onze sont nés ou domiciliés en Normandie.

Sauf les deux remarquables *Bergeries* de Ferdinand Chaigneau, toutes les eaux-fortes ou gravures sur bois étaient signées par des graveurs normands, depuis les chefs-d'œuvre de Brunet-Debaines jusqu'aux intéressants portraits de Henri Manesse et de Gaston Manchon, jusqu'aux vues de Saint-Valery, du peintre-graveur Émile Nicolle.

Enfin, au-dessus de toutes ces œuvres, une grande eau-forte d'une magistrale exécution a paru toute indiquée pour mériter à son auteur le prix Bouctot.

Nous voulons parler du superbe Mont-Saint-Michel dessiné et gravé par Alfred Delauney, et ce qu'est l'artiste qui possède déjà une œuvre considérable, nous allons le dire ici rapidement.

Delauney (Alfred-Alexandre), a écrit Henri Béraldi dans ce merveilleux *Dictionnaire des graveurs du XIXe siècle*, agrémenté de très humoristiques et spirituelles annotations qui en rendent la lecture des plus

attrayantes, est né à Gouville (Manche), le 13 juillet 1830.

Il vint à Paris en 1842, chez un oncle marchand d'estampes sous les galeries de l'Institut, et quelques années plus tard il devint propriétaire de ce fonds.

Déjà il dessinait depuis longtemps, exécutait de petits croquis, mais ce ne fut qu'en 1863, c'est-à-dire à trente-trois ans, qu'il commença à graver, en prenant seulement quelques renseignements dans les manuels spéciaux.

En deux ans, il exécuta 45 copies de gravures anciennes et débuta au Salon de 1866 par deux estampes de fleurs et de fruits copiées à l'eau-forte sur les belles gravures d'Earlon, d'après Van Huysum (1).

(1) Envois de A. Delauney aux Salons de Paris :

1866. — Deux eaux-fortes : Fleurs d'après Van Huysum.
1867. — Vues de Paris (plusieurs gravures).
1868. — Dix-neuf vues de Paris. — Saint-Pierre de Caen.
1869. — Cinq vues de Paris. — Intérieur de forêt.
1870. — Six vues de Paris *(Paris pittoresque)*. — Ferme en Normandie. — Vue de Saint-Pierre de Caen.
1872. — Ruines du palais des Tuileries (péristyle). — Cinq paysages.
1873. — Deux paysages.
1874. — Cinq paysages.
1875. — Dix eaux-fortes. — Bords de la Marne. — Vue du Vieux-Paris. — Notre-Dame de Paris.
1876. — Cinq eaux-fortes. — Vue du Pont-Solférino. — Paysages. — Vue de Harfleur.
1877. — Cinq eaux-fortes. — Rue de la Grosse-Horloge. — Vues de Paris. — Taureau, d'après Rosa Bonheur.
1878. — Cathédrale de Reims.
1879. — Ruines des Tuileries.

Puis, l'artiste pense à aborder l'estampe originale, et tous les matins, à cinq heures, Alfred Delauney partait dessiner des croquis qu'il gravait dans la journée, « lorsque ses clients, qui du reste étaient assez rares, le lui permettaient », a-t-il dit lui-même au rare biographe des graveurs de notre époque.

« Il est vrai que cette manière de procéder n'était pas faite pour en augmenter le nombre, mais je n'avais pas, ajouta-t-il philosophiquement, « l'ambition de faire fortune, et lorsqu'une planche me paraissait réussie, le manque d'affaires ne me chagrinait pas. D'ailleurs, je n'avais pas de grands besoins ».

C'est ainsi que Delauney fut d'abord le graveur du *Vieux Paris* et du *Paris pittoresque* avant d'être le graveur des cathédrales (1).

C'est ainsi que Delauney a rendu à l'art et à l'archéologie de nombreux services. Car ces merveilles

1880. — Notre-Dame de Paris.
1881. — Fontaine de Médicis. — Cathédrale de Chartres.
1882. — Cathédrale d'Amiens.
1883. — Le Moulin, d'après Hobbéma.
1884. — Bal et Feu d'artifice à Saint-Cloud. — L'Ancien Couvent des Carmes (place Maubert). — Au Havre-de-Geffosses (Manche).
1885. — Cathédrale de Rouen avant l'incendie de 1822.
1886. — Cathédrale de Cologne.
1887. — Cathédrale de Coutances. — Portrait de M. Varin.
1888. — Le Mont-Saint-Michel.

(1) L'œuvre de A. Delauney, qui se compose de près de quatre cents pièces, a été cataloguée par M. Henri Béraldi (tome V des *Graveurs du XIXe siècle)* et peut se résumer ainsi :

1863-1884. — 40 pl., ornements et sujets d'après divers graveurs,

pittoresques et architecturales que la photographie rend scrupuleusement, mais sans poésie, ces recoins bizarres que l'on semble s'acharner à faire disparaître, tout cela est conservé, grâce au graveur.

Vieilles rues aux noms étranges : rues de la Mortellerie et des Pirouettes, rue Brisemiche et rue Taillepain; Ponts singuliers : pont-au-Double et Vieilles-Poternes; curieuses tourelles des rues du Temple et Hautefeuille, de la rue Coq-Saint-Jean et de la rue Jean-Tison, vous figurez dans les albums du laborieux graveur.

fleurs et fruits d'après Van Huysum. — 50 pl. pour catalogues de ventes illustrés. — 2 pl. d'après les lithographies de Bonington.

1868-1880. — 22 pl. (et titre). — Paysages d'après nature.

1866-1870. — 73 pl. (et table gravée) d'après nature. — *Paris pittoresque.*

1870-1878. — 22 pl. (table gravée et couverture). — *Le Vieux Paris.* — 19 pl. d'après d'anciens dessins (même série).

1883-1885. — Pl. diverses. — Monuments de Paris. — Paysages d'après Hobbéma. — Encadrement de la musique sacrée et de la musiqne profane (de G. Dubufe).

1870-1887. — Grandes planches (cathédrales, églises, palais, etc.) — Cathédrale de Paris, façade (1879); abside (1875). — Ruines des Tuileries (1871-1872), 2 pl. — Fontaine de Médicis (1880). — Eglise d'Harfleur (1872). — Eglise de Coutances (1886). — Eglise Saint-Pierre de Caen (1870). — Cathédrale de Chartres, porche (1881) et vue sud (1880). — Cathédrale de Reims (1878). — Cathédrale d'Amiens (1882). — Cathédrale de Rouen avant l'incendie de 1822 (1886). — Cathédrale de Cologne (1886). — Abbaye de Westminster (1885). — Le Mont-Saint-Michel (1887).

Rues de Paris, qui changèrent tant de fois de nom — et en changeront tant de fois encore; — rues de Paris, qui, suivant les époques, reçurent des noms de héros, de martyrs ou de grands hommes — variant suivant chaque régime; — rues de Paris, où s'accomplirent tant de graves événements, tant de faits historiques, votre décor a été gravé avec une précision extraordinaire par Delauney.

Aussi, dans *Paris-Guide*, ce merveilleux itinéraire encyclopédique d'il y a vingt ans et plus, on trouve encore le nom de Delauney parmi ceux des illustrateurs des curieux chapitres de Frédéric Lock.

C'est la célèbre rue de la Ferronnerie qui a été demandée à l'artiste, et celui-ci, dans un rapide croquis gravé sur bois par Sotain, a rendu à merveille ces maisons aux fenêtres superposées, aux aplombs — ou plutôt aux inclinaisons invraisemblables, — dont les multitudes de tuyaux de cheminées se profilent sur le ciel en de si étranges découpures, tandis que sur le pavé boueux, rarement baigné d'un rayon de soleil, s'agite avec frénésie une foule bigarrée et houleuse circulant au milieu de denrées de toute nature.

Cette gravure sur bois d'un dessin de graveur en taille-douce montre bien toutes les qualités d'arrangement qui caractérisent les compositions que l'artiste a coutume de reporter lui-même sur le cuivre.

L'eau-forte originale à laquelle Delauney s'est livré survivra, en effet, à toutes les inventions d'héliogravure, quelles qu'elles soient, on peut hardiment le prédire.

Il viendra un temps — qui peut-être n'est pas très éloigné — où les graveurs seront regardés — s'ils ne le sont déjà — comme des êtres étranges.

Eh ! quoi, leur dira-t-on ; vraiment, vous passez des mois et des années à enlever à l'aide d'un petit outil tranchant de miniscules copeaux de cuivre ?... Vous travaillez des semaines entières sur une planche simplement vernie, et vous livrez le tout aux hasards de morsure d'un acide brutal qui peut non seulement détruire en une seconde votre long travail, mais qui de plus peut encore — terrible épée des Damoclès-graveurs, non prévue par l'antiquité — altérer la pensée de l'artiste au point de transformer en vigoureux premiers plans les vaporeux lointains rêvés ?

Vous faites tout cela ! Vous vous donnez toute cette peine, et en cinq minutes nous obtenons, nous autres photograveurs, une image sur cuivre prête à recevoir des morsures que nous pouvons diriger à coup sûr ou réparer hardiment.

Eh bien ! oui, les accidents sont à craindre, et, malgré cela, la gravure originale subsistera toujours.

Très probablement, avec le temps, l'interprétation et la reproduction, grâce aux procédés héliographiques, deviendront irréprochables ; mais à côté de ces photogravures, il y aura toujours place pour cette gravure originale, si séduisante et si artistique, car les photogravures sont impersonnelles, a dit justement le grand graveur Bracquemond, et les photographes leurs auteurs ne sont à aucun degré des graveurs dans le sens où l'on doit entendre ce nom professionnel, c'est-à-dire des

gens qui, en *gravant*, « sont dans l'obligation de *dessiner* de leur main, en s'aidant plus ou moins de leur cervelle ». Or, pour exécuter son eau-forte originale, au lieu de dessiner sur une feuille de papier, le graveur a dessiné sur une plaque de cuivre ; au lieu de passer quelques teintes de lavis qui accentuent si agréablement le modelé, le graveur a fait mordre énergiquement quelques hachures franchement posées.

Et quels furent les grands maîtres de l'eau-forte originale, sinon Rembrandt, le maître prestigieux par excellence, celui dont les œuvres vous attirent et d'où s'exhale un charme infini ; sinon Piranèse, le graveur audacieux aimant à faire ruisseler les torrents d'eau-forte dans les tailles rugueuses des vieux pans de murailles de la Rome antique ?

Alfred Delauney est un disciple de ces maîtres, car lui aussi il a souvent gravé ses propres compositions ; mais parfois aussi cependant, pour affirmer son talent *de graveur*, il n'a pas hésité à se livrer à des travaux d'interprétation de la plus haute difficulté.

Transformer en gravure en taille-douce un dessin au crayon dont le moëlleux fondu est le principal mérite ; interpréter par des *hachures* le délicat grené du crayon, laissant à chaque saillie du papier quelque parcelle de noir ; rendre à l'aide de *traits* ces teintes vaporeuses qui semblent envelopper d'une brume lumineuse les contours d'un édifice, tels furent les difficiles problèmes de transposition que se posa et résolut victorieusement le graveur normand.

La lithographie de Bonington représentant la rue de

la Grosse-Horloge est célèbre. Bonington a rendu, avec un charme pénétrant, les luxueuses façades de bois sculpté, cette arcade recouverte d'une si merveilleuse patine, et cette rue étroite où circulait matin et soir une foule de gens aux brillants costumes. Sur des lointains indiqués d'un crayon à la fois gras et précis, l'inimitable artiste a enlevé, à l'aide de quelques touches d'encre hardiment posées, les noirs audacieux des figurines qui font vibrer l'ensemble. Ce que le lithographe fit de verve, comme on exécute un dessin d'après nature avec la seule préoccupation de rendre à l'aide de touches énergiques les effets de lumière, le graveur l'a fait avec une science de traduction merveilleuse, interprétant par des hachures d'une extrême finesse les grignotis du crayon, et par de larges tailles profondément mordues ces énergiques repoussoirs qui donnent tant de finesse aux arrière-plans.

Etant donné ce parti-pris d'interprétation, et pour fournir un pendant à cette planche, une autre lithographie de Bonington était toute indiquée. Cette autre planche, on la connaît : c'est la Cathédrale avec sa vieille flèche si massive, si étrange, si l'on veut, mais si pittoresque, ce dont les artistes d'antan ont tiré un admirable parti, et sont ces minuscules masures sordides, aux toits affaissés ; ce sont ces quais garnis de lourds navires, et, dans cette nouvelle planche, le graveur a encore rivalisé heureusement avec le lithographe, et l'on ne sait vraiment si l'on doit donner la préférence au dessin sur pierre ou aux superbes tirages sur japon de l'eau-forte.

Satisfait d'avoir fait preuve d'habileté, l'artiste a voulu alors aborder la gravure originale dans de grandes dimensions, et il a entrepris une série que l'on pourrait intituler les grandes Cathédrales de France et de l'étranger.

La Cathédrale de Paris devait, tout naturellement, tenter d'abord Alfred Delauney ; aussi l'a-t-il reproduite sous ses deux aspects.

C'est d'abord cette abside si caractéristique, flanquée de contreforts à demi-affaissés, d'un effet architectural médiocre, si l'on veut, mais d'un effet pittoresque indiscutable. Sur un ciel lumineux, la masse énorme des deux tours vues de trois-quart, et cette flèche de plomb aux statues multiples et aux crochets plus nombreux encore, s'enlèvent vigoureusement. Au premier plan, sur la berge encombrée de monticules de sable, de lourdes voitures se meuvent péniblement; sous les ponts, de petits vapeurs lançant dans les airs des jets de fumée blanche emportent toute une foule, et sur les tabliers de fer se croisent et s'entrecroisent ces piétons toujours affairés et ces voitures toujours animées de leur mouvement vertigineux. Puis, représentant cette façade si admirablement restaurée, cette façade dont les portes rouges sont décorées de fines arabesques de fer, dentelles exquises découpées dans un métal rétif par d'habiles artisans, Delauney a rendu avec une grande simplicité cette majestueuse église dont les tours carrées sont légendaires.

C'est aussi avec une grande poésie qu'il a su interpréter cette immense cathédrale de Cologne.

Bien souvent, nous avons vu aux brouillards du matin le sommet des gigantesques aiguilles de pierre se perdant dans la brume. Bien souvent, des quais de Deutz, la masse véritablement stupéfiante de l'énorme cathédrale nous est apparue, dominant, suivant les belles expressions de Victor Hugo, « ces majestueuses églises romanes dignes par leur grandeur et leur beauté d'être cathédrales elles-mêmes, et qui s'arrondissent comme d'énormes nœuds d'absides, de tours et de clochetons ».

Alfred Delauney ne s'est pas laissé séduire par la ville en silhouette, par ces toits, ces tourelles et ces mansardes, par les faîtes variés de ces nombreuses églises que l'énorme cathédrale ramène à des proportions lilliputiennes, et qui, détachant sur le soleil couchant sa masse de dimensions invraisemblables, se reflète dans le Rhin.

Non, le graveur a représenté la cathédrale de face, dominant les toitures des maisons bordant les ruelles qui l'étreignent étroitement. Seules, quelques claires fumées se détachent sur les ombres énergiques des premiers plans.

Mais, sur toute la hauteur de l'estampe, les ogives et les pinacles se superposent ; dans les fonds brumeux et voilés d'ombres, on devine le cours du Rhin, ce pont de fer aux arcades ornées de statues de bronze franchissant le fleuve, et sur un ciel orageux, à travers les déchirures des nuages, brillent les fleurons qui terminent ces immenses clochers.

Avec Cologne, ce furent encore Reims et Amiens qui tentèrent l'artiste.

Reims, la cathédrale nationale par excellence, Reims avec sa profusion de sculptures, ses trois portes avec gâbles, sa grande rose, sa galerie des rois, son étage de tours et ses contreforts abritant des anges immenses aux ailes colossales dont les extrémités dépassent hardiment les clochetons qui les dominent, et dont l'effet décoratif est admirable.

Amiens, cette autre merveille, l'église ogivale par excellence, la cathédrale préférée du maître Viollet-le-Duc.

Cette façade précédée d'un parvis, ces porches ornés de statues dont quelques-unes sont d'une intensité de vie et d'une allure individuelle extraordinaire; ces tours enfin inachevées, inégales et différemment ornementées, tout cela est détaillé avec soin dans une grande eau-forte très vigoureuse et très moelleuse tout à la fois.

Puis, c'est Chartres, et enfin c'est Rouen avec son ancienne flèche brûlée en 1822, qui découpe la silhouette si caractéristique de sa cathédrale aux clochers dissemblables sur un ciel chargé de nuages épais, tandis qu'au pied de l'édifice s'enchevêtrent et se superposent les toitures pittoresques de maisons aux pignons aigus se pressant les uns contre les autres.

Faut-il maintenant évoquer encore les lugubres souvenirs de l'Année terrible?

Vieux pans de murailles noircis par la fumée, chapiteaux effrités revêtus jadis de peintures aux tons d'une fraîcheur exquise, brusquement devenus abrupts et

rugueux, fantastiques perspectives de salons en enfilade où s'épanouissait une étrange végétation, jamais vous n'avez eu de meilleur interprète que le graveur normand, qui, dans ses deux grandes vues du Palais des Tuileries en ruines, a conservé le souvenir de ces terribles vestiges auxquels ont, pendant trop longtemps, succédé de hideux baraquements ou de vulgaires installations foraines.

Et nous arrivons à la dernière planche du graveur : la Vue du Mont-Saint-Michel.

Pour celui que les grands aspects impressionnent, cette merveille de l'architecture religieuse et militaire du moyen âge est admirable.

Des archéologues ont songé à ressusciter cette abbaye, à la représenter telle qu'elle dut apparaître au temps jadis, c'est-à-dire avec la prestigieuse fantasmagorie du temps actuel centuplée par le poétique aspect des myriades de clochetons découpant sur le ciel leurs silhouettes intactes.

Pour l'artiste, qui a toujours de la sympathie pour les ruines, le Mont-Saint-Michel est encore aujourd'hui d'un effet merveilleux.

Solides remparts que surplombent des constructions si diverses, rochers de granit d'où surgissent des contreforts gigantesques, rideaux d'arbres grêles fouettés par le vent de mer, c'est ainsi que vous a vus l'éminent graveur, qui a su distribuer la lumière avec une science extrême sur cet ilôt s'enlevant en vigueur sur un ciel déjà très monté de ton.

Quelques touches de lumière sont habilement placées

sur des pans de murailles. Au premier plan, quelques rochers à fleur du sol, quelques flaques d'eau au milieu desquels s'agitent des pêcheurs, et sur le fond sombre et vigoureux, des oiseaux de mer s'enlèvent en clair, de même que de légères fumées s'échappent des modestes habitations adossées au rocher.

Car ce qui caractérise par-dessus tout les planches originales du graveur Delauney, c'est non seulement l'extrême exactitude des détails, mais c'est aussi l'aspect chaud et coloré que l'artiste sait donner à tous les monuments qu'il représente.

Ses premiers plans, soigneusement cherchés, sont souvent noyés dans une lumineuse pénombre, et les motifs caractéristiques de l'édifice sont toujours en pleine lumière, s'enlevant soit sur des masses sombres, soit sur des ciels orageux.

Cette préoccupation des ciels est, d'ailleurs, particulièrement digne de remarque chez Alfred Delauney. Ces ciels sont d'abord dessinés avec une conscience inouïe; puis le graveur succédant alors au dessinateur, les effets de lumière, les vibrants contrastes sont accentués avec une maestria incomparable.

Des travaux de première morsure, simples et irréguliers, disparaissent parfois sous des grignotis de pointe sèche se traduisant par des gris d'une extrême finesse de ton, tandis que d'énergiques accents sont donnés par des touches posées comme par un peintre.

De tout cela, il résulte des œuvres d'une harmonie puissante, d'une fermeté admirable, et aussi d'une grande poésie.

Laborieux et persévérant, Alfred Delauney a pris part à tous les Salons de Paris (1) depuis plus de vingt ans, et depuis plus de quinze ans le graveur est classé parmi les artistes hors concours.

L'Académie ne pouvait oublier un des graveurs normands qui ont puissamment contribué à transmettre aux âges futurs le poétique aspect de nos plus beaux édifices, et qui, dans ses planches originales, a donné une preuve éclatante de son double talent de dessinateur et de graveur; aussi est-elle heureuse, à l'occasion de son envoi au Salon rouennais de cette année, de lui décerner le prix Bouctot (2).

(1) A. Delauney a obtenu, au Salon de 1870, la médaille unique, et au Salon de 1872 une médaille de deuxième classe, le classant parmi les artistes hors concours aux Expositions annuelles de Paris.

(2) Liste des lauréats du prix Bouctot décerné aux artistes nés ou domiciliés en Normandie, ayant pris part aux Expositions municipales des beaux-arts.

1. — Exposition de 1876. — *Gravure.* — M. Brunet-Debaines. — H. C. — Né au Havre. — Prix décerné en 1877.

2. — Exposition de 1878. — *Sculpture.* — M. Le Duc. — M. 3e cl. — Né à Thorigny-sur-Vire. — Prix décerné en 1879.

3. — Exposition de 1880. — *Peinture.* — M. Lebel. — H. C. — Conservateur du Musée de Rouen. — Prix décerné en 1881.

4. — Exposition de 1882. — *Sculpture.* — M. Guilloux. — M. 3e cl. — Né à Rouen. — Prix décerné en 1883.

5. Exposition de 1884. — *Peinture.* — M. Zacharie. — M. 3e cl. — Né à Radepont (Eure). — Prix décerné en 1885.

6. Exposition de 1886. — *Sculpture.* — M. Chrétien. — H. C. — Né à Elbeuf. — Prix décerné en 1886.

7. — Exposition de 1888. — *Gravure.* — M. Delauney. — H. C. — Né à Gouville (Manche). — Prix décerné en 1888.

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

Par M. SIMON

MESSIEURS,

L'Académie avait proposé pour l'obtention du Prix Gossier une Notice sur la vie et les œuvres des frères François et Michel Anguier, sculpteurs, nés à Eu au commencement du XVIIe siècle.

La Normandie est la terre classique de l'art, et, chaque fois que l'occasion s'en présente, on est certain de mettre au jour des hommes de valeur, ayant occupé par leur talent une place dans la phalange artistique.

Les deux frères Anguier sont deux illustrations que nous sommes heureux de compter dans la Normandie; fils de leurs œuvres par le travail et la volonté, ils sont arrivés à faire école, et les idées d'art jetées par eux ont germé et produit cette grande pléiade où nous avons vu depuis David et ses élèves.

Souhaitons donc que notre jeune génération prenne pour guide la vie des deux frères Anguier, et nous la verrons avec bonheur arriver au succès.

Honoré Anguier, menuisier à la ville d'Eu, possédait un certain talent : on cite de lui plusieurs pièces assez remarquables exécutées dans la contrée.

Il eut cinq enfants : François, né en 1613; Michel, né en 1614; Catherine et Geneviève, et enfin Guillaume, né en 1628.

Nous n'avons à nous occuper que de François et de Michel.

Honoré, reconnaissant une certaine aptitude à François, le mit en apprentissage à Abbeville, chez Martin Caron, menuisier et sculpteur sur bois.

On le voit ensuite à Paris dans l'atelier de Simon Guillain; il voyage, visite l'Angleterre, et enfin se rend à Rome, pour se perfectionner par la vue des œuvres des grands maîtres.

Après bien des pérégrinations, on le revoit à Paris, sous la protection de son ancien maître Simon Guillain, travailler au Louvre pour le Roi.

On est à peu près fixé sur la date de son premier ouvrage important : le tombeau de Henri II, duc de Montmorency, et de Félicie-Marie des Ursins, sa femme (1651-1652), élevé à Moulins, ancien couvent de la Visitation, aujourd'hui la chapelle du Lycée.

Michel, son frère cadet, à son retour de Rome, travaille aussi, sous sa direction, à ce monument.

Les grandes compositions funéraires, très en vogue à cette époque, furent pour les frères Anguier l'occasion de développer leur talent sur cette partie de la sculpture.

Si nous suivons ces deux artistes, on les voit, ensemble ou séparément, chargés des tombeaux du Président de

Thou (1654); Henry Chabot, duc de Rohan (1655), et le cardinal de Bérulle (1658).

La réputation de François ne fait que grandir. Nous le voyons, en 1662, chargé du monument en l'honneur de la famille de Longueville, et de celui du grand-prieur de Souvré.

Les deux frères s'occupent ensuite d'importants travaux au Val-de-Grâce, à Paris; François passe un marché (1664) pour deux grandes statues en marbre destinées à la façade de l'Hôpital militaire; deux statues en marbre pour le maître-autel de Saint-Roch; un vase de bronze, jardins de Versailles, parterre nord.

Le dernier travail de François était destiné à l'ornementation de la porte Saint-Antoine (restauration achevée par l'architecte Blondel), deux statues, l'une représentant l'Espérance et l'autre symbolisant la Tranquillité publique. Elles sont aujourd'hui au musée Carnavalet.

A propos de ces deux statues, on dit que les deux frères avaient une prédilection marquée pour l'art païen et les allégories antiques, une scrupuleuse imitation des objets matériels, une anatomie savante, mais qu'ils étaient moins heureux pour idéaliser leur sujet.

Une grande partie des monuments qu'ils ont exécutés existe soit en entier, soit par fragments; mais la gravure nous les fait connaître ainsi qu'ils avaient été conçus.

François mourut le 8 août 1669.

Michel Anguier, plus célèbre, parvint aux honneurs très rapidement. Son père lui avait reconnu certaines aptitudes pour le dessin; malgré cela il lui fit faire des études, il entra au collège des Jésuites de la ville d'Eu;

les auteurs anciens lui furent très utiles, au point de vue de la conception de l'art et de la représentation des sujets mythologiques.

A l'âge de quinze ans, il vient à Paris prendre des leçons; puis il part pour Rome, où il fait un séjour de dix années, rentre en France en 1651 et rapporte des modèles de l'Hercule et de la Flore; il y retrouve son frère et exécute avec lui le tombeau du duc de Montmorency. En 1651, il fut chargé du modèle d'une statue monumentale de Louis XIII pour la ville de Narbonne.

En 1653 et 1654, il travaillait à l'appartement de la reine Anne d'Autriche, où il fit les quatre Eléments, les quatre Saisons et les Heures.

On le voit encore pendant plus de trois années travailler pour le surintendant Fouquet à Vaux-le-Vicomte et à sa maison de Saint-Mandé.

Plus heureux que pour son aîné, on a pu suivre d'une manière très régulière les travaux qu'il a exécutés; entre tous, il faut citer l'abbaye du Val-de-Grâce, construit sur les dessins de Mansard. Mignard fit les peintures du dôme, et Michel Anguier la sculpture des dix médaillons de la grande voûte de la nef (1662-1667).

On voit encore de lui deux figures pour l'église des Pères-de-la-Merci.

A la même époque, il dessinait et modelait quelques statues et vases en bronze, destinés au jardin de Versailles.

Le mérite de ces ouvrages, l'amitié des grands artistes du temps et la protection de Colbert lui ouvrirent les portes de l'Académie de peinture et de sculpture, où il

fut reçu le 4 février 1668, et immédiatement nommé professeur-adjoint.

Adjoint au Recteur le 7 novembre 1670, il devint Recteur le 12 juin 1671.

En 1674, il commença, d'après les dessins de Le Brun, les sculptures de la porte Saint-Denis.

On doit aussi citer les conférences faites par Michel; elles sont toutes empreintes d'un certain cachet de distinction et d'à-propos.

Il est à regretter que trois statues de lui, Pluton, Cérès et Neptune, soient disparues : il nous reste encore heureusement son Amphitrite.

Il mourut le 12 juillet 1686.

Après cet exposé, il convient de passer à l'examen des quatre manuscrits déposés entre les mains du Secrétaire de l'Académie :

N° 1, portant pour épigraphe :

« Dans sa concavité, ce modeste tombeau tient les os « renfermés de l'un et l'autre frère. »

N° 2, « In arte salus. »

N° 3, « La sculpture donne de l'âme au marbre. »

N° 4, « Labor et spes. »

On ne peut vraiment compter comme travail bibliographique les n°s 1 et 4.

Dans ces deux manuscrits, on trouve la trace de chercheurs sérieux. Les détails y sont exposés d'une manière très nette et avec intelligence; la vie des frères Anguier y est présentée avec précision et clarté; on y a suivi les artistes, donné une nomenclature de leurs œuvres avec des notes et des appréciations de divers écri-

vains, tout cela est correct; mais on regrette, en lisant le travail des concurrents qui paraissent si bien connaître leur sujet, qu'ils n'aient point indiqué quel était l'état de l'art et de la sculpture en France au moment où les frères Anguier produisaient leurs œuvres, en quoi ils se distinguent de leurs devanciers et de leurs successeurs, et enfin quelle impulsion ils ont donné à la grande école dont ils ont été les maîtres.

Cette étude eût été un complément de leur travail et un hommage de plus rendu à ces deux illustres frères.

Cette réflexion s'adresse aux deux auteurs, et n'est pas faite d'ailleurs en vue de diminuer le mérite de leurs travaux.

L'Académie est heureuse de constater que des hommes de valeur s'empressent de répondre à son appel et elle se félicite d'avoir pu partager le prix qu'elle doit à la générosité de Gossier entre les deux écrivains qui s'en sont montrés dignes.

L'un d'eux, M. Henry Stein, archiviste-paléographe à Paris, a fait ses preuves : il est déjà connu par ses recherches variées et par les ouvrages qu'il a composés.

Garde général à Rouen, M. Armand Samson est un jeune qui débute bien; c'est avec une vive satisfaction que nous signalons ses aptitudes artistiques et ses goûts littéraires; nous le remercions d'avoir, dans son travail, inséré quelques illustrations choisies avec intelligence, gardant l'espoir que nos suffrages l'encourageront à suivre la voie dans laquelle il a si heureusement fait ses premiers pas.

RAPPORT SUR LE PRIX DE LA REINTY

Par M. J. FÉLIX

MESSIEURS,

La Normandie peut revendiquer une large part dans l'œuvre coloniale de la France, et si les pères, poussés par leur imagination aventureuse, ont affronté sur leurs frêles barques les périls des mers du Nord pour se fixer sur les côtes de la Manche, les descendants ont inscrit avec orgueil sur la liste des pionniers intrépides qui ont conquis à la civilisation des territoires inconnus plus d'un nom que ne désavoueraient pas les fiers guerriers assez audacieux pour braver Charlemagne, les hardis découvreurs assez entreprenants pour devancer Christophe Colomb en s'élançant à la recherche d'un nouveau monde (1). Ne salueraient-ils pas comme leur fils Cavelier de la Salle, le jeune Rouennais qui donna à la monarchie de Louis XIV le Canada et la Louisiane; Jean de Béthencourt, seigneur de Grainville-la-Tein-

(1) *Découverte de l'Amérique par les Normands au Xe siècle*, par M. Gabriel Gravier. Rouen, E. Cagniard, 1874.

turière, le roi des Canaries, enseveli dans la modeste église de son village natal (1), et cet autre Cauchois, enfant d'Allouville, enrichissant son pays d'un groupe d'îles dont le sol, dix-huit fois plus actif que le nôtre, assure à celui qui l'exploite d'inépuisables ressources, Saint-Christophe, la Dominique, la Martinique, la Guadeloupe, fortune dont nous avons du moins conservé les plus fructueuses épaves, passé dont le souvenir fortifiant console des tristesses de l'heure présente?

« Les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux « qui ne les savent pas soutenir. » Cette pensée d'un fin moraliste (2) a inspiré la délicate initiative de celui qui a justifié l'honneur d'appartenir à la famille de Belain d'Esnambuc, en servant aussi utilement sa patrie comme délégué de la Martinique et dans les assemblées parlementaires, qu'il l'a défendue énergiquement quelques années plus tard à la tête des mobiles de la Loire-Inférieure, dont, après trente heures d'une lutte acharnée soutenue sous les murs de Paris, il partageait, malgré les offres de l'ennemi, la glorieuse captivité. Ce patrimoine de nobles actions suffisait à constater son droit à l'héritage légitime du valeureux gentilhomme normand, en vertu de l'adage du poète :

Que la vertu l'acquiert, comme le sang le donne (3),

et cependant M. de La Reinty ne se croyait pas quitte

(1) *Le Canarien*, par Jean de Béthencourt. Rouen, 1874, publié par M. Gabriel Gravier pour la Société de l'Histoire de Normandie.

(2) La Rochefoucauld, Maxime 94.

(3) Corneille, *Le Menteur*.

envers la mémoire de son illustre ancêtre : obéissant aux sentiments élevés qui ont guidé sa vie, s'éclairant des renseignements fournis par deux de nos confrères dont il m'est doux de rappeler l'intervention efficace, le savant dont la science archéologique déplore toujours la perte et l'ancien archiviste du ministère de la marine, annaliste consciencieux de nos explorations en Amérique (1), l'abbé Cochet et M. Pierre Margry (celui-ci ne prévoyait guère que, par une juste faveur du sort, il en serait le premier lauréat) (2), l'homme de cœur qui s'est ainsi créé un titre spécial à notre respectueuse reconnaissance nous a confié, avec une libéralité dont ce n'est pas l'unique manifestation, la mission de décerner périodiquement en son nom un prix destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage relatif soit à l'histoire politique et sociale, soit au commerce, soit à l'histoire naturelle des Antilles françaises.

Nos recherches pour découvrir un travail répondant aux conditions de ce programme n'ont été ni longues, ni difficiles, et nous avons bientôt rencontré un volume dont le format modeste est fait pour tenter une curiosité dont nul lecteur n'aura à se repentir. Sous ce titre : « Guadeloupe physique, politique, économique, avec « une notice historique, » son auteur a résumé, sans sécheresse comme sans prolixité, avec une clarté saisis-

(1) Pierre Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, 6 volumes. Paris, Maisonneuve et Leclerc.

(2) Pierre Margry, *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*. Paris, 1868. — Séance de l'Académie du 2 août 1876.

sante, une parfaite exactitude et un ordre scrupuleusement méthodique, toutes les notions indispensables à qui veut connaître cette « belle colonie dont il se déclare « l'admirateur passionné », nous remerciant d'avoir, « au moment ou s'achève le percement de Panama, « reporté nos pensées sur ce département de notre « France d'outre-mer, » qu'il appelle « une des plus « riantes oasis de la route ouverte par M. de Lesseps, « l'une de celles où flotte le plus fièrement notre « pavillon (1). » Ces chaudes paroles, que j'ai tenu à reproduire textuellement, révèleraient, s'il en était besoin, un livre écrit avec amour, en un style simple et facile, mais laissant deviner, sans l'afficher par une phraséologie de commande, l'émotion sincère du voyageur qui a vu, parcouru et étudié le pays dans lequel il a vécu pendant cinq années.

Touristes en quête d'impressions nouvelles; savants soucieux de sonder les mystères d'une riche nature et de pénétrer les secrets d'une histoire imparfaitement explorée; industriels désireux d'étendre des relations commerciales; artistes rêvant de rafraîchir vos inspirations en reproduisant l'éclat intense de paysages étranges et l'atmosphère lumineuse d'horizons inconnus; hommes publics ambitieux de pouvoir parler d'un sujet que vous n'ignorez pas; vous surtout dont l'esprit actif ne saurait mettre en mouvement le corps paresseux, flâneurs, chers à Toppfer, si vous redoutez d'exposer votre existence aux dangers de la navigation, si vous

(1) Remerciements de M. Bouïnais à l'Académie, 23 novembre 1888.

hésitez à soumettre la susceptibilité de vos organes digestifs à l'influence souvent maligne de la mer, vous n'en serez plus réduits à recommencer le voyage vraiment trop court entrepris et narré par Xavier de Maistre, et, sans échanger votre fauteuil confortable contre les sièges modernes que la mode affuble de noms anglais ou américains, ne craignez pas de vous lancer à la suite du guide, que je vous recommanderais s'il ne se recommandait lui-même, dans cette excursion coloniale dont je vous garantis l'attrait : elle s'accomplira avec une sécurité d'autant plus assurée qu'une carte relevée sur les lieux que vous visiterez vous initiera par sa correcte précision et la netteté de son tracé à la configuration et à la topographie terrestre et maritime de l'île donnée à la France par la vaillance de Belain d'Esnambuc. Avec ce conducteur dont l'érudition se sent sans qu'il en fasse montre, vous vous rendrez un compte exact de sa configuration géologique, de son hydrologie, de son climat; il vous expliquera l'organisation politique qui régit une population dont il a étudié la composition, et vous décrira le mécanisme des rouages administratifs sous l'action desquels, avec une indépendance qui n'écarte cependant point la surveillance de la métropole et grâce à des responsabilités soigneusement définies, la vie coloniale se pratique et se développe. Avec lui vous admirerez les richesses naturelles d'un sol fécondé par une agriculture qui a droit à tous les encouragements; il vous initiera aux progrès du commerce et de l'industrie sur ces bords qu'il y a deux siècles le P. Dutertre appelait « autant de paradis, où tous les sens goustent innocem-

« ment les plus délicieux plaisirs, dont ils sont ca-« pables, dans leur pureté (1) »; par ses indications minutieuses vous connaîtrez le détail des services sous le fonctionnement régulier desquels se meut l'existence de nos compatriotes de là-bas, immigrés ou créoles : armée, marine, finances, voies de communication, justice, clergé, instruction publique, toutes les notions nécessaires à la connaissance du régime colonial sont contenues sans omission et présentées à leur place logique en quelques lignes qui font d'un volume de 194 pages le résumé le plus complet que puisse offrir une étude de ce genre. Scrupuleux à l'excès, l'auteur a cru même devoir, au dictionnaire des communes qui termine heureusement son œuvre, ajouter un index bibliographique, hommage discret et délicat rendu par son impartialité aux travaux de ses prédécesseurs.

Dans cet itinéraire, qui pourrait être proposé comme un modèle, l'on remarque à la fois la sobriété pratique et l'élégante simplicité de la forme ; il ne se borne pas à des mentions de statistique : la modération des appréciations y tempère la franchise de la critique laissant aisément percer — « le style, c'est l'homme (2) » — sous une réserve de bon goût dans la discussion des problèmes et des réformes suscités par une législation spéciale, moins la discrétion imposée par l'influence de devoirs officiels sous laquelle s'abrite la modestie de

(1) Père Dutertre, *Histoire générale des îles de Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique et autres dans l'Amérique, jusqu'à l'année 1665.*

(2) Buffon, Discours de réception à l'Académie française.

l'écrivain, que les habitudes prudentes d'un esprit sagement pondéré et mûri par l'expérience.

La biographie n'y est même pas oubliée, et de courtes et substantielles notices rappellent les hommes distingués qui sont nés à la Guadeloupe. Permettez-moi de citer quelques noms que la France continentale honore à l'exemple de la colonie et qui consacrent par leur illustration les sentiments inaltérables d'une affection réciproque et d'une solidarité fraternelle. Sur cette liste où le peintre Lethière figure à côté du poète idyllique Léonard, où le général Dugommier, sous les ordres duquel Bonaparte combattit à Toulon, coudoie son camarade Gobert, dont le nom doit d'autant mieux être retenu ici que son fils l'a perpétué par la fondation à l'Académie française du prix annuel qui récompense un ouvrage écrit sur notre histoire nationale, le chantre de l'*Enfant prodigue* et de *la Maison des Champs,* le traducteur d'Horace, Campenon nous apparaît comme le héros d'une anecdote littéraire venant égayer la nomenclature forcément monotone dans laquelle il se trouve encadré.

Candidat à l'Académie, il avait pour compétiteur Michaud, l'historien des Croisades, le fondateur du journal *la Quotidienne,* le directeur de la *Biographie universelle,* qui fit circuler sur son rival cette mordante épigramme :

> Au fauteuil de Delille aspire Campenon :
> A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe ? — Non.

A cette attaque qui s'aidait de la complicité de son

nom, la vengeance du créole opposa les mêmes armes, et il riposta ainsi :

> Au fauteuil de Delille on veut porter Michaud :
> Ma foi ! pour l'y placer il faut un ami chaud.

Guerre inoffensive, où les calembours servaient de projectiles ; si Campenon y triompha, Michaud ne tarda pas à le suivre dans l'enceinte où il l'avait précédé, et les deux belligérants, bientôt réconciliés par le succès, se rencontraient quelques années après, comme lecteurs du roi Louis XVIII, dans les appartements des Tuileries.

J'arrête sur cette diversion aimable, dont le rapporteur laisse la responsabilité et le mérite à l'auteur, l'examen de son œuvre : sincère, consciencieuse, instructive autant qu'intéressante, elle a rallié les suffrages unanimes de notre Compagnie, satisfaite de se laisser entraîner par l'inspiration élevée que reflète cet excellent travail et qui est puisée à la source vivifiante du plus pur patriotisme. N'est-ce pas le cœur d'un bon Français qui dictait cette phrase si vraie dans sa mâle concision : « L'armée est la grande école de la nation ? »

L'armée nous donne en effet ce soir une double leçon et une double fête ; elle nous permet de lui affirmer hautement notre gratitude et notre respect en nous offrant l'occasion d'applaudir au dévouement courageux de l'humble gendarme qui a risqué sa vie pour sauver celle de son semblable, et de nous incliner devant le dévouement patient du savant qui sait allier les recherches de l'érudition aux labeurs multiples et aux préoccupations incessantes du commandement. C'est

dans ses rangs que nous avons trouvé notre lauréat ; il appartient à ce corps dont l'héroïsme, invaincu dans les plaines de Bazeilles, a ajouté tant de pages glorieuses aux légendes épiques dont notre drapeau national a été le témoin vivant. Le soldat, attaché naguère à l'état-major du ministre de la marine, a conquis avec les épaulettes d'officier supérieur la croix de la Légion d'honneur qui brille sur sa poitrine à côté des palmes académiques méritées par les ouvrages du lettré (1) ; celui-ci, licencié en droit, membre de la Commission de délimitation de nos frontières dans l'Indo-Chine, n'est pas un inconnu pour tous ceux qui veulent bien m'écouter : il y a quatre ans à peine sa voix entretenait dans cette salle la Société normande de Géographie des intérêts français en Cochinchine, et l'ancien président de cette Société, qui acquitte sa dette en même temps que celle de l'Académie, remercie la Compagnie de l'avoir choisi pour évoquer dans cette séance solennelle le souvenir du conférencier du 20 mars 1884, auquel il se doit d'associer, dans le même hommage, ses imi-

(1) OUVRAGES DU COMMANDANT BOUINAIS

Guadeloupe physique, politique, économique, avec une notice historique. Paris, Challamel aîné, 1882.

Carte de la Guadeloupe, une feuille tirée en onze couleurs. Paris, Challamel aîné, 1882.

Le royaume du Cambodge. Paris, Berger-Levrault, 1884.

La Basse-Cochinchine et les intérêts français en Indo-Chine. Conférence faite à la Société normande de Géographie. Rouen, 1884.

La Cochinchine contemporaine. Paris, Challamel aîné, 1884.

De Hanoï à Pékin, souvenirs de voyage en 1887, publiés par la Société normande de Géographie.

tateurs, MM. les capitaines de Sourdeval et Decazes, les félicitant de cumuler, avec tant d'autres de leurs camarades, qui portent une plume finement aiguisée dans le fourreau de leur épée, les devoirs militaires avec le culte des sciences et des lettres, phalange studieuse qui suit dignement l'exemple tracé par Vauban, Montluc, Folard, Vauvenargues. C'est avec une légitime fierté qu'il a accepté l'honneur d'exprimer publiquement au nom de tous ses confrères les sentiments de sympathie dont il a été l'interprète, sans doute insuffisant, mais profondément convaincu, et il s'estime heureux de proclamer que l'Académie décerne le prix de La Reinty à M. Albert Bouïnais, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie de marine.

Classe des Sciences

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(CLASSE DES SCIENCES)

1887-1888

Par M. POAN DE SAPINCOURT, Secrétaire.

Pendant dix-sept années, en ce jour et à cette place, une voix sympathique rendait compte à l'Académie des travaux de la Classe des Sciences. Cette voix, déjà bien affaiblie à la fin du précédent exercice par les dernières atteintes d'une lente maladie, s'est doucement éteinte; et aujourd'hui, j'ai besoin, il me semble, d'en invoquer le patronage, non pas qu'il soit nécessaire de faire revivre ici la mémoire d'Alexandre Malbranche; — elle est inoubliée et inoubliable; — mais parce que je suis persuadé qu'en ce moment même l'esprit de ses confrères fait ce retour naturel vers cette figure aimée qu'ils s'étaient habitués à voir insensiblement vieillir, sans trop penser qu'un jour viendrait où la mort romprait une si douce accoutumance.

N'eût-ce pas été d'ailleurs comme une ingratitude de ma part, si je n'avais commencé ce Rapport par un juste

hommage au regretté Secrétaire, modèle que vos bienveillants suffrages m'ont donné à suivre et dont, par reconnaissance, je voudrais ne pas trop m'écarter?

Ce n'est que vaincu par le mal qu'Alexandre Malbranche demanda à être relevé d'une fonction qu'il aimait et qu'il avait si bien remplie, mais il ne put guère jouir de l'Honorariat qu'en témoignage de votre estime vous lui aviez accordé. Vous trouverez au Précis l'adieu éloquent et touchant que prononça sur sa tombe votre président, M. Paul Allard, interprète de regrets que vous avez le même jour voulu affirmer en levant votre séance et en ordonnant l'impression d'une Notice que votre Secrétaire a composée sur sa vie.

Mais la mort a plusieurs fois cette année visité votre Compagnie; avant Malbranche, c'est Folleville qui succombe. Achille de Folleville, ancien président de l'Académie, inspecteur général des Services administratifs du Ministère de l'Intérieur, noble et belle figure de savant et de philantrope, dont vous retrouverez également une esquisse dans le Précis. Puis, c'est le tour d'Heurtel, ancien membre de la Classe des Sciences, travailleur infatigable, esprit distingué et délicat que pourrait aussi bien réclamer comme sien la Classe des Lettres. Les devoirs de ses fonctions universitaires avaient depuis longtemps éloigné Heurtel de Rouen, mais lui aussi vous avait laissé un souvenir durable qu'une prochaine Notice enregistrera. Arraché jeune encore à l'affection des siens, il n'eut pas même la consolation de pouvoir publier un ouvrage : l'*Évangile du XIX*e *siècle*, où il avait fixé les résultats de ses recherches et de ses pensées,

et qui eût été comme le *Credo* d'une existence entièrement consacrée à l'éducation de la jeunesse, à la poésie, aux sciences et à la philosophie.

Mais si la mort a diminué nos rangs, nous avons, grâce à Dieu, réparé nos pertes et la Classe des Sciences se félicite d'avoir reçu le concours de deux membres résidants nouveaux, MM. Louis Deschamps et Barbier de la Serre.

Elu dans la séance du 1er juillet 1887, M. Louis Deschamps, dont les travaux avaient été présentés dans le précédent exercice, choisit pour texte de son Discours de réception : «*le Traité de commerce de* 1786 ». Ce n'est point là la simple recherche d'un curieux sur un fait historique, mais une véritable thèse d'un adversaire résolu et compétent du libre-échange, sujet bien délicat, mais qui à Rouen offre toujours un intérêt nouveau, parce qu'il touche aux conditions vitales de la cité.

Dans sa réponse, M. P. Allard, rappelant les titres aussi légitimes que divers qui ont fait ouvrir au récipiendaire les trois portes de l'Académie, reprend le même texte et discute les mêmes opinions de M. Deschamps dans un Discours où vous avez retrouvé l'écrivain rompu aux finesses de la critique et sachant parler la belle langue de l'histoire. La publication au Précis de ces deux morceaux rend inutile une analyse qui en amoindrirait assurément la valeur.

M. Barbier de la Serre, inspecteur des Forêts, a eu l'heureuse fortune de voir ses ouvrages rapportés à l'Académie par M. de Beaurepaire, qui a trouvé, grâce à son inépuisable érudition, l'occasion d'aperçus très

intéressants sur nos forêts normandes. M. de Beaurepaire vous présente l'auteur sous ses divers titres d'homme de sciences, d'administrateur, d'archéologue et de dessinateur. Un tel parrain assurait le succès de la candidature de M. de la Serre, qui, élu le 10 février 1888, était reçu à la séance du 27 avril suivant. Il y lisait un Discours, où, dans des termes fins et spirituels, il résumait l'histoire géologique de la Seine-Inférieure, esquisse rapide, mais tracée d'une main sûre, des cataclysmes qui ont successivement disloqué l'écorce du sol, ainsi que des lents et comme inappréciables phénomènes climatologiques, qui ont préparé et précédé ces temps de luxuriante fertilité où la terre, vierge encore, appela aux défrichements les premiers aborigènes, prologue grandiose de l'histoire devant laquelle M. de la Serre s'arrête comme à la limite extrême d'une excursion qu'avec lui vous voudrez reprendre dans le Précis.

Vous serez également heureux d'y relire la Réponse de M. le Président. M. Paul Allard s'excuse de ne pouvoir suivre le récipiendaire sur un terrain où il se déclare dépaysé, modeste réserve qui apparaît comme l'enveloppe discrète d'un sentiment délicat, invitant l'orateur à prononcer l'éloge d'un savant distingué qui le reçut dans son amitié et eut pour M. de la Serre une véritable affection paternelle. Archéologue doublé d'un historien érudit, M. de Linas fut l'initiateur de l'art bizantin, si légèrement jugé naguères, mais enfin estimé à sa juste valeur, grâce à ses persévérants efforts.

M. Léchalas vous a présenté une très intéressante étude sur un ouvrage que M. Ernest Naville, l'éminent

philosophe de Genève, a publié dans la petite bibliothèque du chercheur, sous le titre : *Philosophie et Religion*.

Séparer la religion de la philosophie, c'est, selon M. Naville, s'exposer à de graves dangers ; c'est briser toute unité intellectuelle entre l'homme religieux qui suit le prêtre et le savant qui marche sur les traces du philosophe. Si ce schisme va jusqu'à l'antagonisme, c'est alors une lutte douloureuse qui se livre dans l'âme humaine entre la foi et l'irrésistible besoin de connaître. Mais où trouver l'harmonie ? Ce ne sera ni dans le Polythéisme, ni dans le Matérialisme, ni dans l'Idéalisme, parce que toute philosophie qui nie la liberté est incompatible avec la Religion. Le Monothéisme, caractérisé par le Spiritualisme et plus spécialement par le Christianisme, apparaît alors comme la seule base d'un accord possible. Toutefois l'harmonie n'est pas l'identité ; l'Esprit philosophique implique un examen permanent et des résultats provisoires ; il ne cherche que la satisfaction de l'intelligence, tandis que la Religion répond à un besoin de repos et, dépassant l'acte de la pensée, exige la conformité de la conduite avec la vérité.

L'auteur ne pouvait manquer d'appliquer à cette thèse les règles de la méthode établie par lui dans son remarquable traité de la « *Logique de l'hypothèse* ». Considérant donc le dogme comme une hypothèse scientifique, il se propose d'en tirer les conséquences et de les soumettre au contrôle des faits. Ce procédé appliqué particulièrement à l'Évangile en dégage le spiritualisme, ce qui conduit à conclure que c'est la foi chrétienne qui

fournit à la philosophie ses meilleures hypothèses.

Notre savant confrère nous a également communiqué une critique du travail de M. Dunan sur l'espace visuel et l'espace tactile. Mieux que personne, M. Léchalas était autorisé à discuter cette délicate question, ayant lui-même soutenu sur ce sujet une théorie que les expériences de M. Dunan sont justement venues vérifier. Une divergence de principe s'élève cependant entre les deux auteurs : l'hypothèse réaliste guide M. Léchalas; la conception idéaliste trouve, au contraire, en M. Dunan, un adepte fervent. Aussi, si pour le premier l'idée des rapports spatiaux extérieurs reste le même, quelle que soit la sensation évocatrice, pour le second, la notion d'étendue est distincte et irrésistible pour chacune des deux perceptions de la vue et du toucher : l'espace en serait la synthèse.

M. Dunan porte son expérience sur les aveugles de naissance ou assimilables, sur ceux qu'il appelle les demi-aveugles, c'est-à-dire qui ont le souvenir plus ou moins net de la perception, et sur les voyants, et il refuse à ces derniers la notion tactile de l'espace. M. Léchalas pense qu'il y a, dans cette assertion, de l'exagération, et, pour lui, la vérité est que le voyant ne possède pas l'image tactile simultanée, mais qu'il traduit au fur et à mesure les investigations du toucher en images visuelles. Toutefois, il se déclare pleinement d'accord avec M. Dunan sur la distinction des deux espaces subjectifs. Quant aux demi-aveugles, M. Dunan affirme chez eux la prédominance de la perception visuelle sur la perception tactile, et il refuse cette dernière aux

voyants. M. Léchalas la leur accorde, mais seulement à l'état embryonnaire. L'identité des deux géométries fournit à notre confrère un argument de plus en faveur de l'hypothèse réaliste. Il laisse d'ailleurs le côté métaphysique, se bornant à nous montrer l'auteur s'efforçant d'abord de créer deux mondes hétérogènes, puis leur cherchant un fond commun, la matière des deux espaces qui serait l'espace absolu, résidu final des choses de l'ordre sensible.

Les sévérités de notre règlement, qui refuse une place dans le Précis aux travaux ayant reçu une autre publicité, nous prive d'y retrouver ces intéressantes discussions. Un même motif en a fait écarter une autre communication de M. Léchalas sur l'antique querelle de la Grosseur apparente des astres à l'horizon, ravivée à l'Académie de Belgique par M. Stroobant.

L'explication de l'écart, donnée autrefois par Régis et renouvelée par l'expérimentateur belge, par la diminution d'éclat qui aurait pour conséquence non pas d'augmenter la distance, mais de dilater la pupille, ne saurait satisfaire notre savant confrère. M. Stroobant, reprenant les expériences de Plateau, croit pouvoir en conclure que nous reportons les astres à la même distance, qu'ils soient à l'horizon ou au zénith, et attribue à un phénomène physiologique, qu'il n'explique pas d'ailleurs, la différence de diamètre. M. Léchalas pense en avoir trouvé la raison : quand l'astre est au zénith, en effet, la position de la tête de l'observateur est renversée; le cristallin obéissant à son poids, se rapproche de la rétine et ce rapprochement provoque une réduction

de l'image. Cette influence entrerait pour 25 °/₀ dans le grossissement des astres. Les expériences de M. Stroobant sur l'influence de l'intensité lumineuse et de l'irradiation paraissent moins rigoureuses; elles expliqueraient toutefois la petitesse extrême du soleil vu à travers un brouillard dense, mais peu épais.

M. le docteur Clos, membre correspondant de l'Académie, et professeur à la Faculté de Toulouse, vous a fait hommage de trois de ses ouvrages, dont M. E. Niel vous a présenté une très intéressante analyse.

Le premier travail : *Une page de dendrologie*, traite de la longévité et de la croissance extraordinaire de certains arbres. L'auteur réclame pour ces vétérans du règne végétal un état-civil et des mesures de conservation. M. Niel signale en particulier les ifs, dont quelques exemples monstrueux ne sont pas rares dans la Normandie, déjà si fière de son chêne d'Allouville.

La deuxième brochure de M. Clos est une Histoire du jardin botanique de Toulouse et une Biographie des botanistes qui ont illustré cette ville. Dans le troisième volume : *Une lacune de sexualité végétale*, notre correspondant restitue à François Geoffroy l'aîné l'honneur de la découverte des sexes dans les plantes. Cette priorité, aujourd'hui indiscutable, a été ignorée des auteurs qui ont écrit sur cette matière. Elle confirme donc, comme le fait judicieusement observer M. E. Niel, celle attribuée à Vaillant par le vers placé au-dessous de son portrait, dans l'édition de 1737 de son *Botanicum parisiense*.

C'est aussi à M. Niel que nous devons une commu-

nication sur l'ouvrage de M. Gadeau de Kerville : *la Faune des mammifères en Normandie*. Ce travail, qui remplit une lacune, n'est que le prélude d'une œuvre plus générale : l'*Inventaire des richesses zoologiques de la province*. Cette étude importante ne se recommande pas seulement, suivant M. Niel, par son utilité, mais aussi par l'érudition et l'originalité. Ce suffrage de notre compétent confrère lui sera certainement un titre de plus à l'attention des naturalistes.

Nous devons à M. Barbier de la Serre un rapport sur *la Mission géologique en Tunisie*, confiée en 1887 à M. Le Mesle, par M. le Ministre de l'Instruction publique. Notre érudit confrère retrace en quelques lignes, à cette occasion, le cadre géographique et climatologique de ce pays où s'élève Tunis, cette antique contemporaine de Carthage, pays qui nous est doublement cher pour le sang français répandu aussi bien de notre temps qu'à l'époque de saint Louis.

Malgré la fatigue, les difficultés du voyage et le peu de temps dont il disposait, M. Le Mesle réussit à jeter quelques grands jalons qu'il compte utiliser pour une étude plus complète et plus approfondie. De Tunis à Bizerte, du cap Bon à Utique, il parcourt plaines et montagnes, notant ses observations, et tout en réservant quelques points douteux, il croit pouvoir conclure que ce sont les dépôts quaternaires qui, en soudant les éléments d'un ancien archipel, ont formé la presqu'île actuelle du cap Bon.

Sous le modeste titre de *Simple esquisse de trois chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Rouen*, M. le docteur

Merry-Delabost fait revivre les figures de Laumonnier et des deux Flaubert, que l'Académie s'honore d'avoir comptés parmi ses membres. Vous relirez avec plaisir dans le Précis ce pieux hommage, rendu par notre confrère à ces maîtres qui l'ont précédé dans une carrière où, maître à son tour, il sait si bien enseigner et appliquer lui-même leurs exemples. J'éprouve d'ailleurs la plus vive satisfaction, en trouvant ici l'occasion de rappeler le témoignage de sympathie que l'Académie a donnée à M. Delabost, lors de sa nomination au titre d'officier de l'Instruction publique, distinction si justement méritée.

M. Jubé, votre fidèle correspondant, vous a, cette année encore, envoyé un témoignage de son constant dévouement. Pour satisfaire une curiosité bien naturelle à un mathématicien, il s'est proposé de déterminer les modifications que devrait subir la marche d'une pendule qui, après avoir été réglée au pied de la tour Eiffel, serait transportée au sommet. L'écart a été trouvé de 4″08 pour 24 heures de temps moyen.

Enfin votre Secrétaire vous a présenté un aperçu sur l'Absolu, à propos de l'ouvrage *l'Absolu ou loi de vie*, publié par M. O. de Sauderwal, le vaillant voyageur, qui en ce moment, pour la deuxième fois, explore le Foutha Djallon. L'histoire de la philosophie nous montre combien d'efforts ont été tentés pour arriver à la conciliation de la nature et de l'esprit, et comment l'Absolu, tantôt exalté, tantôt nié, mais, malgré ces fortunes diverses, toujours renaissant, a constamment sollicité l'âme humaine aussi bien au temps passé que de nos jours.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à enregistrer la remise qui, grâce aux bons soins de notre dévoué collègue, M. Decorde, a été faite par M. Fouché, archiviste de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, d'un manuscrit de Forfait, ayant trait à un projet de pont reliant les Invalides au Cours-la-Reine, à Paris. Une planche et une légende accompagnent cet intéressant document.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Louis DESCHAMPS

Messieurs,

C'est l'un des privilèges de votre Société que vous ne puissiez augmenter le nombre de ses membres, admettre parmi vous tel ou tel de nos concitoyens, sans qu'aussitôt l'opinion publique s'occupe de votre choix. Puis, lorsque vous voulez bien ouvrir vos portes pour la réception du nouvel élu, l'assistance nombreuse, brillante, qui se presse autour de vous dit assez quelle importance elle attache à vos suffrages et quelle haute place vous tenez dans la direction de l'esprit public.

Cet honneur si grandement apprécié de vous appartenir j'ai osé le solliciter, et vous m'avez accueilli avec bonté, non pas pour le peu que j'ai produit, mais pour m'encourager sans doute à persévérer dans l'étude et à faire mieux dans l'avenir. Je vous en remercie, Messieurs.

Et, maintenant, je dois vous offrir à mon tour le tribut de bonne volonté et de reconnaissance que vous deman-

dez aux candidats heureux ; tribut qui fut léger pour vous, mais que paient en tremblant ceux qui, comme moi, ignorent les tours aimables de l'esprit et cet art du bien dire que vous pratiquez si facilement. Bien en peine de vous intéresser, j'ai demandé à l'histoire un sujet capable de captiver votre attention, quelle que soit l'insuffisance du narrateur, et je viens vous entretenir du Traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre, et du rôle que joua dans cette circonstance notre Chambre de commerce.

La France venait d'écrire l'une des pages les plus glorieuses de son histoire. Au prix de lourds sacrifices et de beaucoup de sang versé, elle avait aidé les États-Unis d'Amérique à conquérir leur indépendance ; elle avait fait naître un peuple à la liberté, et créé, dans un autre hémisphère, un contrepoids futur à la puissance de sa rivale, la Grande-Bretagne (1). C'était alors l'ennemi héréditaire.

Mais la fortune sur mer et dans les colonies s'était montrée moins favorable ; les finances étaient épuisées et le peuple était las de la guerre. Louis XVI proposa la paix au roi Georges III, et elle fut signée à Versailles, le 3 septembre 1783. La paix de Versailles effaçait, à vingt ans de date, toutes les hontes de la paix de Paris.

La politique suivie par la maison de Bourbon, vis-à-vis de l'Angleterre, était singulièrement différente de celle que nous suivons nous-mêmes depuis un demi-

(1) *Précis historique et économique du Traité de commerce de* 1786, par le comte His de Butenval, Paris, 1869.

siècle. Notre politique est toute d'avances et de concessions ; les Bourbons, au contraire, s'adressant, soit aux Stuarts, soit à la maison de Hanovre, avaient toujours tenu le même langage : liberté des mers, liberté du commerce. Le traité de paix de 1783 devait donner une preuve nouvelle de ces fières dispositions. Par l'article 18, l'Angleterre consentait à ce que « des Commis-« saires fussent nommés pour travailler à de nouveaux « arrangements de commerce entre les deux nations, « sur le fondement de la réciprocité et de la conve-« nance mutuelle. Ces arrangements devaient être ter-« minés et conclus dans le délai de deux ans, à partir « du 1er janvier 1784. »

Que fit l'Angleterre et que fit la France ?

Pour l'Angleterre, la paix de Versailles était un échec, et, bien que l'opinion publique fût satisfaite de la sécurité recouvrée et des avantages que la paix rendait au commerce, les patriotes britanniques ne résistèrent pas au plaisir de protester. Le duc de Richmond fut obligé de quitter la direction des affaires, et Pitt fut, pour la première fois, à l'âge de vingt-quatre ans, nommé premier ministre.

Ce grand homme avait pour la France un sentiment, que son père, l'illustre lord Chatham, lui avait transmis en héritage : la haine. A peine arrivé au pouvoir, il n'eut qu'un souci : éluder les prescriptions du Traité de 1783, susciter sur chaque point des difficultés incessantes, retarder surtout et à tout prix les négociations relatives au commerce. Il était soutenu dans cette voie par l'opinion publique.

La marine et l'industrie anglaises s'étaient développées à l'abri des mesures prohibitives les plus rigoureuses, et il leur semblait que la guerre serait moins ruineuse qu'un commerce libre avec la France. Aussi, les villes manufacturières et les ports de mer harcelaient le jeune ministre de leurs plaintes et de leurs réclamations.

En France, le pouvoir était alors aux mains de M. de Vergennes; autrefois collègue de Turgot, il ne l'avait point suivi dans sa disgrâce et il était resté fidèle à ses principes d'économie politique. C'était le moment où les hautes classes de la société étaient engouées des nouvelles doctrines économiques de Quesnay et des Encyclopédistes; la guerre d'Amérique avait fait naître cet esprit de cosmopolitisme, qui n'est pas encore mort chez nous malheureusement; et, dans les salons, il était de mode de décrier le régime protecteur « qui perpétue, « disait-on, les rivalités nationales et qui déprave les « populations en les poussant à la contrebande (1). »

A côté de ces considérations théoriques il était des considérations pratiques qui s'imposaient à l'esprit de M. de Vergennes. Aux guerres désastreuses de Louis XIV avaient succédé les guerres de Louis XV : celle de l'élection de Pologne, celle de la succession d'Autriche, puis la guerre de Sept ans; sous Louis XVI, la guerre contre l'Angleterre et la guerre de la Sécession américaine; le Trésor public était vide, et cependant le peuple écrasé d'impôts avait encore à payer les folles dépenses de la

(1) *Etude économique sur les Tarifs de douanes*, par M. Amé. Paris, 1859.

Régence et les insanités financières de ministres tels que le cardinal Dubois, l'abbé Terray et de Calonne. Ce dernier paraissait être arrivé au bout de ses fantaisies, et la machine gouvernementale menaçait de s'effondrer dans la banqueroute; mais, de Calonne n'était pas homme à rester embarrassé pour si peu. Comme remède à tous les maux il soumit à son collègue, puis plus tard à l'approbation du roi, un plan d'amélioration des finances du royaume, plan formé de lambeaux dérobés à ses devanciers, à Turgot, à Necker, et même à Colbert et à Vauban. L'examen de ce projet ne saurait entrer dans notre étude; qu'il me suffise de dire que l'Assemblée nationale et la Convention y ont puisé plus d'une de leurs réformes radicales.

Or, pour mettre à exécution ce plan magnifique, il fallait n'être surpris par aucun embarras extérieur, il fallait la paix à tout prix, et c'est ainsi que M. de Vergennes était doublement anxieux de consolider le Traité de 1783 avec l'Angleterre, par un Traité de commerce qui enchaînât les intérêts anglais au maintien de la paix, dût l'industrie française faire les frais de cette politique (1).

Par ce qui précède, il est facile de comprendre, d'un côté, la répugnance du cabinet de Londres à remplir ses engagements, et les subtilités de mauvaise foi à l'aide desquelles il cherche à retarder la discussion des arrangements de commerce; d'un autre côté, l'énergie et l'insistance avec lesquelles le cabinet de Versailles

(1) H.-J. Martin, *Histoire de France*, vol. XV.

réclame à Londres l'exécution des promesses de 1783.

Rien, depuis, n'est changé en France. Chez les peuples voisins, tous les efforts de la politique et de la diplomatie semblent converger vers ce but : obtenir des avantages commerciaux ; c'est par là que se terminent les guerres, c'est pour cela que se fondent les colonies. Chez nous, au contraire, les Traités de commerce servent à couvrir les erreurs de la Politique extérieure, et le travail national paie les frais d'alliances souvent problématiques.

Sur les deux ans stipulés comme délai pour les négociations, dix-huit mois s'écoulent en atermoiements et en remises de toutes sortes de la part de la Grande-Bretagne. Vers le milieu de l'année 1784, M. Pitt se décide à nommer un commissaire spécial, M. Crawford, qui vient à Paris, mais sans pouvoirs pour traiter et sans instructions. Le commissaire français l'attendait impatiemment depuis le commencement de l'année; c'était M. Gérard de Rayneval, l'un des signataires du Traité de 1783, et, suivant l'appellation du temps, le premier commis de M. de Vergennes.

Pendant que les deux négociateurs passaient leur temps, le premier à courir après le second, et le second à éviter le premier, Pitt organisait la contrebande sur les côtes françaises et trouvait pour cela en France des alliés inattendus dans la personne des Fermiers généraux et de leurs commis. C'en était trop pour M. de Vergennes, et afin de mâter les résistances de l'Angleterre, il frappe un grand coup. En juillet 1785, il fait rendre en Conseil d'Etat un arrêté ordonnant la saisie et la confiscation de toutes étoffes anglaises entrées en France. Puis, en

même temps qu'il hâte les travaux de défense du port de Dunkerque, il fait rendre au mois d'octobre un nouvel arrêt en Conseil d'Etat, ordonnant la saisie et la confiscation, à toutes les entrées du royaume, des fers, des aciers polis, des armes et de la quincaillerie de provenance anglaise.

Cette fois, c'était au cœur même de l'Angleterre industrielle que le coup était porté et porté à fond. Devant l'énergie et l'instinct politique de M. de Vergennes, Pitt est obligé de s'incliner, et quoiqu'il en ait, il subit l'ascendant du cabinet de Versailles.

Les rôles vont changer maintenant et Pitt va reprendre le dessus. Puisqu'il lui faut consentir enfin à ce Traité de commerce tant évité, le jeune ministre débute par un coup de surprise, et voilà qu'il choisit pour négociateur l'un de ses ennemis personnels et son adversaire de tous les jours à la Chambre des communes, M. Eden. Mais qu'importe ? c'est le négociateur le plus habile qu'il connaisse et Pitt sait sacrifier l'esprit de parti aux intérêts de son pays.

M. Gérard de Rayneval n'était pas de taille à lutter contre un tel adversaire. M. Eden arrive à Paris au mois d'avril 1786 ; il entame aussitôt la discussion des articles du Traité. C'est M. de Rayneval, autrefois si pressé, qui temporise à son tour ; ses cartons sont remplis d'exposés de doctrines, de discussions théoriques, de mémoires réclamant la liberté du commerce, mais il n'a à l'appui ni faits, ni notions précises. Pour comble de malheur, un manufacturier, le seul auquel il accordait quelque crédit et dont il consentait à écouter les

avis, manufacturier anglais établi à Rouen, au faubourg de Saint-Sever, M. Holker, venait de mourir.

Et cependant M. Eden presse toujours. Il accepte comme préambule au Traité toutes les déclarations de principes, d'ailleurs raisonnables, réclamées par MM. de Vergennes et de Rayneval, mais lorsqu'il s'agit des marchandises à imposer ou des droits à fixer, il ne sait plus faire aucune concession. Etourdi par l'allure de ce diplomate improvisé, à l'argumentation bourrée de faits et de chiffres, raide, mais précis et méthodique, notre négociateur cède et cède sur toute la ligne.

Le Traité fut signé le 26 septembre 1786.

Il contenait quarante-sept articles. Les principaux stipulaient que les droits d'entrée en Angleterre sur les vins, les vinaigres, les eaux-de-vie et les huiles seraient diminués ; les objets de luxe, les glaces, l'article de Paris ne paieraient plus qu'un droit de 12 °/₀. Par compensation, les droits à l'entrée en France sur les étoffes de laine et de coton, sur la faïence et la poterie, étaient réduits également au taux de 12 °/₀; mêmes concessions pour les fers et la quincaillerie. Les étoffes de soie ou mêlées de soie restaient prohibées en Angleterre, tandis qu'aucun des grands articles de fabrication anglaise n'était plus interdit en France.

Comme vous le voyez, dès 1786, le Libre-Echange était né, sinon encore baptisé, et c'est aux Français qu'il doit le jour. Depuis cette époque, il n'a guère progressé, sauf en théories et en réclames ; après avoir été chanté en Allemagne, en Italie, il y est aujourd'hui renié ; l'Angleterre s'était fait son apôtre parmi les

nations, et voilà que chez elle aussi le désenchantement commence. Pour nous, nous lui restons fidèles, sans doute par ce que nous en sommes les dupes.

Le Traité n'était pas plutôt conclu que le bureau des Affaires étrangères recevait des paquets de lettres de remercîments des Gascons. Quelques mois après, arrivaient à leur tour les plaintes des Picards et des Normands. « Les propriétaires de vignes et d'oliviers, dit « Henry Martin, les fabricants d'articles de goût à Paris « étaient en fête, pendant que les manufacturiers lut- « taient avec angoisse et fermaient leurs ateliers. En « somme, l'Angleterre importait chez nous deux fois « plus de marchandises qu'elle n'en tirait. »

C'est là le propre des Traités de commerce ; c'est là leur vice irrémédiable. L'une des deux nations ne peut obtenir de l'autre un avantage, sans lui faire de son côté des concessions, et les intérêts particuliers aux dépens desquels se font ces concessions se refusent naturellement au rôle de victimes.

Les provinces qui, en 1786, se croyaient appelées à jouer le rôle de victimes étaient la Normandie, la Picardie, la Flandre et la Champagne. Notre vieille province seule nous occupera ce soir, si vous le permettez ; aussi bien l'industrie normande ne fut jamais représentée avec plus de talent et plus d'éclat qu'à cette époque.

Avant d'aller plus loin, il est bon de vous rappeler peut-être que c'est en cette même année 1786 que le roi Louis XVI vint à Rouen. Les suites de la guerre maritime avec l'Angleterre et la nécessité de défendre les

côtes françaises avait amené la création d'un port militaire sur la Manche; la digue de Cherbourg venait d'être construite dans ce but, sur les plans de M. Cessart, et le roi qui avait été la visiter revint à Paris par le Havre et Rouen. Il entra dans notre ville le 28 juin et descendit à l'archevêché. Après son dîner, auquel le peuple fut admis à assister, il reçut les différents corps constitués, et entre autres les Juges consulaires et la Chambre de commerce, qui avaient à leur tête, en l'absence du Prieur, M. Lecouteulx, de Canteleu, premier juge et président de la Chambre. La harangue du Président plut sans doute au roi, car il accorda sur-le-champ l'abolition depuis longtemps désirée d'un droit d'octroi de cinquante sols par quintal sur les sucres et les cires importés de l'étranger (1).

Puis, à pied et sans escorte, Louis XVI descendit la rue Grand-Pont au milieu d'une foule enthousiaste. Au bas de la rue se dressait un arc de triomphe, dont l'un des bas-reliefs représentait la ville de Rouen, à genoux devant le buste du Roi, et demandant au monarque de protéger son commerce et son industrie. Le roi assista à l'inauguration du nouveau pont de bateaux, remonta en voiture pour se diriger sur Gaillon, laissant 20,000 livres aux Hospices de Rouen et emportant avec lui les béné-

(1) Les fermiers généraux ne lâchèrent pas prise si facilement et continuèrent de lever le droit, prétendant que l'exemption accordée par le roi ne s'appliquait qu'aux produits des Antilles. Il fallut des ordres formels de M. de Calonne pour leur faire exécuter l'ordre royal.

dictions de toute la ville. C'étaient les derniers beaux jours de ce malheureux roi.

Les institutions commerciales de la fin du siècle dernier ne le cédaient en rien à celles de nos jours, et lorsqu'on se reporte à cette année 1787, qui va nous occuper maintenant, l'on ne peut qu'admirer la respectueuse fermeté, l'indépendance complète avec laquelle nos aïeux savaient alors parler au pouvoir et discuter leurs intérêts.

Dès que les funestes effets du Traité de 1786 commencèrent à se faire sentir en Normandie, l'industrie de la province trouva deux défenseurs également empressés et également habiles : la Chambre de commerce de Normandie et l'Assemblée provinciale de la Généralité de Rouen.

La Chambre de commerce n'avait pas été avertie des négociations relatives au Traité ; tout s'était passé à Versailles dans l'ombre et le silence; les intérêts les plus graves, le sort de chacune de nos industries avaient été discutés, puis résolus, sans que ni particuliers ni Chambres de commerce en fussent informés et mis à même de faire entendre des observations qui, pour être intéressées, ne sont pas pour cela toujours à dédaigner.

Eh quoi, Messieurs, ce qu'un peuple a de plus cher après l'honneur, ce qui constitue sa force et sa sécurité, c'est-à-dire son travail et son industrie, un gouvernement peut en disposer avec une nation voisine; un diplomate peut, suivant les besoins de sa politique d'un jour, sacrifier soit l'agriculture au commerce, soit telle indus-

trie à telle autre industrie, et cela sans que ceux dont il joue ainsi l'existence sociale soient appelés à la défendre. Ah! Messieurs, ce silence des négociations, ces ententes secrètes sont nécessaires quelquefois, je le veux bien ; elles le sont toujours, sans doute, lorsqu'il s'agit de Traités de commerce, car rien n'est changé dans la meilleure des diplomaties, et sur ce point les doléances de la Chambre de 1787, d'échos en échos, arrivent encore à nos oreilles toujours vives et toujours vraies.

Quel contraste avec ce qui se passe en Angleterre. « Les diverses corporations des négociants et des fabri-
« cants de l'Angleterre, écrit notre Chambre de com-
« merce (1), ont été consultées par leur gouvernement
« et entendues par la Chambre des communes sur les
« articles de ce Traité ; c'est à la majorité de leurs voix
« qu'il doit son existence. On verra avec quelles précau-
« tions elles en ont fait distraire les objets qui pouvaient
« nuire au commerce de leur nation. L'énergie et l'in-
« dustrie des Anglais sont toujours guidées par la con-
« naissance la plus éclairée de leurs vrais intérêts et
« aiguillonnées par le plus puissant mobile des âmes
« fortes et patriotiques : la gloire nationale. Les Cham-
« bres de commerce, les manufactures de France n'ont
« été instruites de ce Traité que lorsqu'il a été con-
« sommé. »

La sanction donnée par le roi à la nouvelle convention commerciale rendait inutile toute démarche immédiate

(1) Observations de la Chambre du commerce de Normandie sur le Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Rouen, 1787.

de la Chambre de Normandie et lui imposait, au contraire, de ne pas précipiter son opinion sur les effets du Traité dans la province. Elle prit donc son temps, et afin d'obtenir des renseignements précis, elle décida, avec l'assentiment de M. de Villedeuil, intendant de la généralité, d'envoyer en Angleterre deux négociants, versés tous deux dans la connaissance des manufactures de la province et de la langue anglaise. La Chambre fixa son choix sur MM. Hurard et Rabasse. Puis, à leur retour, elle invita encore l'un d'eux à faire en Normandie, dans les différents lieux de grande fabrication, une tournée semblable à celle qu'ils venaient de faire chez nos voisins.

C'est d'après les journaux de ces deux négociants et d'après leurs réflexions judicieuses que la Chambre rédigea ses fameuses « Observations », qui eurent tant de retentissement, et qui restent le document le plus parfait peut-être qu'ait jamais produit la Chambre de commerce de Rouen. L'accent en est respectueux, mais ferme ; l'on y sent les hommes qui n'inscrivent pas le grand mot de liberté sur leurs murailles, mais qui la pratiquent dans leur langage, et qui parlent au pouvoir avec indépendance parce qu'ils n'ont pas de faveurs à solliciter de lui.

Toutes les industries de la province sont successivement passées en revue par la Chambre et la situation des industries correspondantes en Angleterre y est également étudiée.

D'abord, ce sont les draps de Louviers, qui produit 4,500 pièces par an, et d'Elbeuf, qui fabrique 18,000

pièces; les ratinés, les flanelles et les couvertures de Darnétal, dont la prospérité est déjà compromise par la perte du Canada; puis la manufacture de Vire, dont la production descend de 25,000 pièces par an à 8,000 pour disparaître enfin complètement. A Bernay, à Lisieux, aux Andelys se font des lainages de toutes sortes; plus loin, Saint-Lô, Coutances, Flers, Condé-sur-Noireau alimentent les halles de Canisy et de Flers. Mais il y a des moutons par toute l'Angleterre; on en compte 35 millions, et leur laine est plus belle que celle des moutons de France; les halles de Leeds et d'Halifax sont les plus vastes du monde; à Bradford, à Salisbury, à Londres même et dans les faubourgs, l'on rencontre les métiers à lainages par milliers; devant l'abondance et le bon marché des produits anglais, un à un les manufacturiers de Vire, de Saint-Lô, des Andelys, de Darnétal et d'Aumale sont réduits à fermer leurs ateliers.

L'industrie cotonnière se divisait à cette époque à Rouen en trois branches distinctes, la filature, la toilerie et la bonneterie.

Cette dernière branche était alors florissante; dans Rouen et ses faubourgs, l'on pouvait trouver 1,200 métiers fabriquant environ 36,000 douzaines de paires de bas et de bonnets de coton. Quelques mois après la signature du Traité, plus de 200 métiers étaient déjà arrêtés, et finalement l'industrie était perdue à tout jamais pour notre région.

Quant à la filature, sa situation n'était guère plus enviable. « Nous devons craindre, dit la Chambre, » pendant l'hiver prochain, l'effet du premier choc de

« la rivalité anglaise. Plus de 40,000 ouvriers, compris « dans les murs et la banlieue de Rouen, lorsqu'ils « manquent de travail, manquent aussitôt de pain ; les « nombreux ateliers du pays de Caux n'offrent plus de « ressources pour ceux qu'ils entretiennent. »

C'était, en effet, dans la campagne que se filait le coton, et l'on voit, dans les *États des Pauvres* adressés par les municipalités aux Commissions intermédiaires en 1788, quelle importance avait pour les paysans cette industrie nouvelle, qui procurait aux femmes, aux enfants et aux vieillards, un travail facile, et des ressources, modestes il est vrai, mais à peu près sûres, et que le Traité avec l'Angleterre vint anéantir. Les *États des Pauvres* dont nous venons de parler montrent dans chaque commune le travail arrêté et la misère profonde des paysans à la suite de l'invasion des cotonnades anglaises.

C'était le moment, où fécondée par les merveilleuses inventions d'Hargreaves, de Crompton et d'Arkwright, l'industrie anglaise commençait à prendre son essor; jusque dans les villages, la quenouille et le rouet faisaient place aux métiers à filer de 20 à 80 broches. Puis, à mesure que les inventions se succédaient, de plus en plus ingénieuses, s'élevaient ce que l'on appelait les grands moulins de filature, auxquels de nombreuses chutes d'eau, ou bien le charbon extrait du sol même de l'usine, assuraient une force motrice régulière et des produits d'une perfection et d'un bas prix que nos malheureux paysans désespéraient d'atteindre.

Enfin, l'industrie anglaise jouissait à cette époque

d'une liberté relative qui lui permettait de se développer dans le sens qu'elle jugeait elle-même devoir être le plus favorable. « Les fabriques françaises, pour la plupart, « restaient stationnaires sous l'empire de règlements « invariables. L'organisation des maîtrises et jurandes « maintenait les marchandises et les objets fabriqués à « des prix élevés. Ces lisières avaient été salutaires dans « les siècles précédents, mais elles étaient devenues des « chaînes, » et les fabricants étaient opprimés par ces statuts corporatifs qu'il eût fallu, non pas abolir, comme on le fit brutalement quelques années après, mais modifier et perfectionner. « Les règlements, dit la Chambre « de commerce, par leur exécution, par les gênes et les « contributions fiscales qu'on a toujours réunies à l'ins- « pection, ont souvent augmenté le mal qu'ils tendaient « à prévenir..... Pour combattre une nation forte de « son agriculture, de sa liberté, de son argent, de son « industrie et de son commerce, il nous faut d'autres « moyens que des règlements. »

La Chambre se plaignait aussi avec raison qu'au lieu de répandre autant qu'il dépendait de lui l'usage des machines à carder et à filer le coton récemment inventées, le Gouvernement en eût accordé l'emploi exclusif à quelques fabricants.

Le Gouvernement ne sut pas comprendre combien ces observations étaient raisonnables, car nous voyons le Conseil d'Etat rendre ,le 12 janvier 1788, un arrêt défendant à tous cardeurs, fileuses et autres ouvriers, de se servir pour le cardage et la filature du coton des

mêmes outils que pour le cardage et la filature de la laine.

Désorganisée d'abord par les effets du Traité de commerce, puis bouleversée par la tourmente révolutionnaire, l'industrie du coton en France sembla anéantie pendant plusieurs années, pour renaître enfin à l'abri du régime protecteur du premier Empire.

La Chambre s'était également préoccupée du sort de la tannerie, « la plus ancienne branche de l'industrie normande, » dit son rapporteur, et sur laquelle plusieurs mémoires avaient appelé déjà l'attention du Gouvernement.

La Chambre ne pouvait oublier non plus les poteries et les faïences françaises, alors au plus haut degré de leur prospérité, et dont le débouché s'étendait jusque dans les colonies les plus éloignées. A Rouen même, un nombre considérable d'ouvriers vivait de cette industrie; ces ouvriers étaient des artistes et nous nous disputons aujourd'hui leurs œuvres à prix d'or. Les Anglais eurent vite fait de ruiner, non seulement à Rouen, mais sur toute la surface de la France, ces nombreux ateliers de faïencerie où se créaient des chefs-d'œuvre. Le négociateur anglais, M. Eden, savait que le bas prix du charbon de terre permettait à ses compatriotes d'établir les articles de verrerie, de poterie et de faïence à 25 % au-dessous de ceux fabriqués en France; il insista pour obtenir que les produits anglais ne fussent tarifés qu'à 12 % de leur valeur. « Quelques misérables douzaines « d'assiettes que nous vous vendrons, disait-il, seront un « faible dédommagement pour les magnifiques services

« de porcelaine de Sèvres que vous vendrez chez nous. » La vanité, et, ajoutons-le, l'ignorance des négociateurs français y consentit. Bientôt, on vit arriver les faïences anglaises; elles étaient légères, à bon compte, d'une forme agréable et simple; les plus petits ménages s'en procurèrent; il en vint pour plusieurs millions. Nos envois de porcelaine de Sèvres ont été peu de chose auprès de cela.

Grâce au Traité de 1786, la faïencerie rouennaise n'existe plus; grâce au Traité de 1860, la construction rouennaise de machines-outils n'existe plus; c'est-à-dire qu'à chaque traité, Rouen voit disparaître l'une de ses grandes industries. Est-il donc si étonnant que, depuis un siècle, la Chambre de commerce de Rouen résiste à l'engouement des théories libre-échangistes? Elles lui coûtent vraiment trop cher.

L'histoire se répète, dit-on; elle est parfois d'une monotonie désespérante. Que de promesses furent faites en 1860 qui ne furent jamais tenues! C'était même chose en 1786. Le gouvernement avait promis de réduire le droit d'entrée sur les charbons anglais; il n'en fit rien. Il avait promis de supprimer ou de diminuer les droits de marque sur les fers et sur les cuirs, les droits de fabrication sur le papier, sur les huiles et sur le savon; il n'en fit rien. Il avait promis de détruire les douanes intérieures, qui imposaient au commerce des pertes de temps et des frais considérables; il n'en fit rien.

Et, cependant, toutes ces réformes eussent dû précéder le traité. « Si le Ministre français, écrit notre Chambre « de commerce, n'avait pas le projet d'exposer notre

« industrie sans armes et sans défense à l'invasion des « produits étrangers, n'aurait-il pas été d'une prudence « juste et indispensable de commencer par lui donner « les forces et les moyens nécessaires pour au moins « conserver son propre terrain?... Les fabricants riches « pourront bien tenter quelques efforts, mais la multi- « tude d'ateliers isolés, pauvres et dispersés, le peuple « de petits fabricants qui couvre la Normandie, la « Picardie et la Champagne sera, comme dans l'invasion « d'un ennemi, la victime indéfendue. »

La cause du travail national avait été plaidée par la Chambre de Normandie, avec tant de fermeté et de raison, que la publication de son Mémoire souleva, non seulement à Versailles, mais aussi dans les provinces, une vive émotion. Le gouvernement ne pouvait rester muet, et il chargea du soin de répondre à la Chambre l'un des inspecteurs généraux du commerce, M. Dupont de Nemours (1).

Fidèle aux doctrines de Turgot, dont il avait été le secrétaire et l'ami, il avait concouru à l'œuvre de M. de Vergennes, et il défendit avec talent la nouvelle convention commerciale. Cependant, à presque toutes les plaintes formulées par la Chambre de commerce, M. Dupont de Nemours semble donner un assentiment complet; il ne trouve pour y répondre que des consolations et des espé-

(1) *Lettre à la Chambre du commerce de Normandie* sur le mémoire qu'elle a publié relativement au Traité de commerce avec l'Angleterre. Paris et Rouen 1788, sans nom d'auteur, et avec cette épigraphe : « Otez-lui ses liens et laissez-le aller. » S. Jean, ch. XI, v. 44.

rances ; il plaide les circonstances atténuantes. « Je puis « vous assurer, Messieurs, dit sa lettre à la Chambre, « que la plupart de vos propositions avaient été faites « au ministère, et presque dans les mêmes termes, avant « la signature du traité ; il en avait reconnu la néces- « sité, et ces mesures, que vous rappelez, avaient été « adoptées comme indispensables. La suspension que « l'assemblée des Notables a portée dans toutes les « affaires, et les fréquents changements qu'il y a eu « depuis dans le ministère en ont malheureusement « retardé l'exécution. »

Puis, faute d'arguments meilleurs, le savant économiste se livre à une longue discussion sur le taux du change, demeuré constamment en notre faveur ; il critique les manufacturiers « qui ne pensent point à se « dire : — Il faut mieux faire ; — qui ne disent même « que rarement : — Aidez-nous à mieux faire ; — mais « qui disent sans cesse au Gouvernement : — Empêchez « d'entrer les ouvrages des peuples qui font mieux que « nous. »

La Chambre de commerce de Normandie ne voulut pas accepter les excuses de M. Dupont de Nemours, ni rester sous le coup de ses allégations. La convocation des Etats généraux la pressait, du reste, de bien préciser ses vœux sur la politique et les réformes qu'elle désirait voir adoptées, et à la lettre de M. D. P. elle publia une « Réfutation » (1) aussi longue et aussi

(1) Réfutation des principes et assertions contenues dans une lettre qui a pour titre : « Lettre à la Chambre.... », par la Chambre de commerce de Normandie.

détaillée que ses premières « Observations », et dans laquelle on sent percer quelque amertume des reproches injustes et des subtilités dont l'auteur de la « Lettre » avait accompagné ses aveux.

« Les Anglais, s'écrie la Chambre, ont fait dépérir « l'agriculture, la navigation, l'industrie et la popu- « lation en Portugal; et, lorsque nous réfléchissons sur « la similitude que peuvent avoir en France les effets « de son Traité avec ceux du Traité de Méthuen, nous « restons plus que persuadés que celui qui écrit sur les « matières d'administration, soit dans des ouvrages des- « tinés au public, soit dans des mémoires adressés au « Gouvernement, quelqu'assuré qu'il soit de la bonté « de ses principes, doit se sentir investi d'une sorte de « terreur, lorsqu'il songe qu'une conséquence mal tirée, « qu'un conseil hazardeux, qu'une méprise, une négli- « gence, une erreur, peuvent faire du mal à vingt mil- « lions d'hommes au lieu du bien qu'on se proposait. « Puissent ceux que la nation va honorer de son choix, « et députer à l'auguste assemblée de ses représentants, « être pénétrés de cette terreur salutaire que M. Dupont « de Nemours nous peint avec plus d'énergie qu'il ne « l'a probablement éprouvée ! »

La Chambre de commerce de Normandie n'était pas seule, nous l'avons dit, à défendre le commerce et l'industrie de la province; elle avait trouvé un appui précieux dans l'Assemblée provinciale récemment convoquée et présidée par le cardinal de la Rochefoucauld (1).

(1) Les assemblées provinciales avaient pour mission de régler la répartition des impôts dans la généralité, de déterminer les travaux

L'état du commerce de la province, les conséquences du Traité de commerce avec l'Angleterre, les mesures à recommander pour en atténuer les mauvais effets furent la principale préoccupation de l'Assemblée. Le 19 novembre 1787, MM. d'Herbouville, procureur-syndic du Clergé et de la Noblesse, et Thouret, procureur-syndic du Clergé, firent sur l'état des affaires un rapport qui confirme les « Observations » de la Chambre de commerce, et qui est une peinture vraie de notre situation commerciale et industrielle, dans les années qui ont précédé la Révolution. Toutefois, plus confiants dans l'avenir que ne l'était la Chambre de commerce, les rapporteurs considéraient les effets du Traité de 1786 comme fâcheux sans doute, mais non pas ruineux pour l'industrie normande. Deux mois après, le 15 décembre 1787, le même bureau présentait à l'Assemblée un rapport général (1), dans lequel il déclarait que « le Traité de commerce conclu avec l'Angleterre a « produit dans la généralité de Rouen une révolution « subite, qui exige l'attention la plus suivie du Gouver-

publics et la comptabilité, d'étudier les mesures à prendre pour encourager l'industrie, le commerce et l'agriculture, et enfin les moyens de remédier à la mendicité. Les attributions des assemblées provinciales ressemblaient donc quelque peu à celles de nos Conseils généraux, et la ressemblance se trouvait encore accentuée par ce fait que, pour continuer l'œuvre de l'assemblée, pendant l'intervalle des sessions, une délégation permanente de ses membres présidait aux opérations des Commissions intermédiaires, de même que l'œuvre de nos Conseils généraux est continuée dans l'intervalle des sessions par la Commission départementale.

(1) *Archives départementales*, c. 2,112.

« nement et ses soins, nous osons même le dire, ses « secours les plus prompts. »

La Chambre de commerce avait insisté sur l'illusion du négociateur français qui, pour faire entrer nos vins chez un peuple qui ne sait pas les boire, ouvrait toutes grandes les portes de la France aux manufactures anglaises de toutes sortes ; la Chambre avait insisté aussi sur la faiblesse de ce négociateur qui, se laissant entraîner à tant de concessions, permettait encore que nos belles soieries de Lyon restassent prohibées en Angleterre. A son tour, l'Assemblée provinciale relève dans les clauses du traité une négligence impardonnable : c'est la marine française qui est oubliée. « Les mines d'Angleterre « fournissent à la France, au moins 800,000 tonneaux « de charbon par an, et le bénéfice du transport est « affecté et dévolu aux seuls navires anglais, parce que « les navires français sont assujettis, en Angleterre, à « des droits et à des frais plus élevés que les navires « anglais. S'il en était autrement, combien de matelots « se formeraient de plus, combien de maîtres et de pi- « lotes s'exerceraient dans la connaissance des côtes « d'Angleterre, dont nous sommes peu au fait ; tandis « que les Anglais, toujours en action par une jouissance « libre de toute navigation et exercés par leur cabo- « tage, connaissent parfaitement jusqu'aux moindres « anses de nos côtes. »

Après avoir examiné ainsi avec beaucoup de soin la situation nouvelle créée aux industries de la Généralité, le rapport déclare que, « si nous devons tout espérer des « talents des fabricants français, ils ont sans doute le

« droit de prétendre à des encouragements, et cette « considération doit être une des premières à proposer « au Gouvernement. »

Nulle différence, du reste, entre les conclusions de l'Assemblée provinciale et celles de la Chambre de commerce ; toutes deux font, en substance, les mêmes propositions et réclament l'abolition des droits de marque et de fabrique, la diminution des droits d'entrée sur les matières premières et sur les charbons anglais, la recherche de nouvelles mines de charbon, la suppression des règlements et des privilèges, et enfin l'attribution de distinctions honorables, et même de la noblesse, aux négociants.

L'Assemblée provinciale fit plus encore ; afin de donner à ces encouragements une forme pratique et pour en assurer l'exercice continu dans l'avenir, elle demanda au roi la création d'un bureau d'encouragement, chargé de répartir entre patrons et ouvriers nécessiteux une somme de 300,000 livres que Sa Majesté était priée d'octroyer à la Généralité.

Le Bureau d'encouragement fut créé ; les 300,000 livres furent octroyées ; mais il n'y en eut jamais que 100,000 versées, et c'est même avec grand'peine que le Bureau put les obtenir.

Le Bureau d'encouragement ne borna pas là, du reste, son action bienfaisante, et il seconda toujours avec empressement les efforts de la Chambre de commerce, avec laquelle il avait une correspondance intime et journalière. Entre autres mesures, il décida de consacrer une somme de 6,000 livres aux frais de voyage en An-

gleterre d'une personne instruite et connaissant la langue anglaise, qui serait chargée de rechercher les machines les plus parfaites en tous genres, et de procurer aux industriels français les dessins et les renseignements convenables. La difficulté de trouver un homme tel qu'on le désirait, et aussi l'approche de la Révolution, arrêtèrent la mise à exécution de ce projet.

C'est ainsi qu'en France, ouvriers et petits fabricants luttaient désespérés contre l'invasion anglaise. A Rouen même, des révoltes furent plusieurs fois sur le point d'éclater. On était assailli dans les rues par des bandes de pauvres qui demandaient l'aumône et se répandaient en imprécations contre les Anglais. La prudence et la fermeté des magistrats parvinrent à empêcher tout désordre, et, grâce aux souscriptions publiques, l'on vint en aide aux fileurs et aux fileuses de coton et aux bonnetiers. Quant au pouvoir, il restait impuissant à remédier à tant de misères, tremblant qu'il était lui-même pour sa propre existence aux grondements sourds de l'orage qui approchait.

Tout autre était le spectacle qu'offrait l'Angleterre. L'opinion publique y avait été d'abord hostile au Traité. Les ouvriers, « excités par leurs patrons, avaient organisé « à Manchester, à Coventry, à Birmingham, des mee- « tings et des processions pour intimider le Parlement ; « à la Chambre des Lords, le Dr Watson, évêque angli- « can de Landof, prononçait ces paroles peu évangé- « liques : La prospérité de la France, c'est la ruine de « l'Angleterre ; elle est notre ennemie naturelle. Jusqu'à « présent nous avons prospéré, grâce à l'interdiction du

« commerce de la France, ne courons pas les hazards « du changement » (1). L'éloquence de Pitt et de lord Lansdowne triompha de ces oppositions et le Traité fut approuvé.

Il fut exécuté en Angleterre avec une habileté parfaite ou avec une parfaite mauvaise foi : ces deux mots sont quelquefois synonymes.

D'abord, les marchandises françaises furent soumises à des exigences excessives de formes et d'emballages. Ainsi, pour en donner un exemple, tout envoi de batiste ou de mousseline de moins de 100 pièces était saisissable : mais un envoi de 101 pièces risquait également d'être confisqué ; de même qu'une barrique de vin qui contenait plus ou moins de soixante gallons était aussi saisissable. Bien plus, tout navire français ayant à bord des marchandises non conformes aux règlements, et par conséquent sujettes à la saisie, devenait lui-même saisissable (2).

Et ne croyez pas, Messieurs, que j'exagère. Aujourd'hui même, en cette année 1888, la libre-échangiste

(1) *Histoire du système protecteur en France,* par Pierre Clément. Paris, 1854.

(2) Avis important aux négociants qui veulent faire le commerce avec l'Angleterre, extrait du *Courrier de l'Europe* :

Ceux qui, se reposant sur les clauses du Traité qui leur sont connues, envoient en Angleterre des denrées et des articles des manufactures de la France, sans avoir connaissance des anciens actes non révoqués, ou de la teneur des nouvelles lois qui établissent les restrictions sous lesquelles il faut que les envois soient faits, peuvent être les victimes de ces oublis. Ils ne voient pas un millier de griffes qui sont prêtes à les déchirer. (*Journal de Normandie* du 19 décembre 1787.)

Angleterre continue de se retrancher derrière le même système de règlements intérieurs pour arrêter les importations qui la gênent. Morts ou vivants, nos bestiaux ont le plus grand mal à pénétrer sur les marchés anglais; à peine débarqués du navire, sous le prétexte d'épizooties imaginaires, morts ils sont renvoyés en pleine mer; vivants, ils sont assommés sur place et enterrés ; mais, au moins, nos éleveurs ne font point concurrence aux fermiers des nobles Lords.

A côté des règlements prohibitifs éludant les clauses du Traité, Pitt imagina un moyen de rendre illusoire la seule clause de ce traité qui nous fût avantageuse. Toutes les concessions faites à la Grande-Bretagne avaient surtout pour but, nous l'avons dit, d'augmenter le débouché de nos vins dans les îles Britanniques. Il avait été stipulé que les vins de France ne paieraient, en aucun cas, de plus gros droits que ceux que payaient, au moment de la signature du Traité, les vins de Portugal. Or, au moment du Traité, les vins de France payaient 2,400 deniers par tonneau, et les vins de Portugal seulement 1,125 deniers ; les vins de France ne devaient donc plus avoir à payer aussi que cette taxe de 1,125 deniers. Mais voici que les Portugais invoquèrent le Traité de Methuen de 1703, par lequel l'Angleterre s'était engagée à taxer toujours les vins de Portugal d'un tiers de moins de droits que les vins d'aucun autre pays. Pitt, heureux d'avoir ce prétexte pour arrêter l'importation grandissante des vins français, se hâta d'abaisser les droits sur les vins de Portugal à 750 deniers, en imposant toujours à nos vins le droit de 1,125 deniers; nos importations diminuèrent aussitôt.

Le Traité n'avait donc pas amélioré les relations entre les deux peuples ; il avait été, au contraire, l'occasion de déboires et de tracasseries sans nombre infligés à nos négociants ; sur nos côtes, et jusque dans nos ports, la contrebande se faisait au grand jour, aidée, comme l'avoue tristement Dupont de Nemours, par la complicité de nos fermiers généraux et de leurs agents. Ces derniers ayant droit à moitié des prises faites sur la contrebande se gardaient bien d'être rigoureux et de tuer la poule aux œufs d'or. Le ministère avait pensé que nos manufactures rivaliseraient aisément avec celles des Anglais, si ces derniers acquittaient, à leur entrée en France, un droit de 12 1/2 pour cent en moyenne ; mais il avait en même temps consenti à ce que les taxes fussent basées, non pas sur le poids, mais d'après la valeur des marchandises. Les déclarations furent faites, comme on eût pu le prévoir, à la moitié, au tiers, au quart de la valeur effective, en sorte que les droits perçus s'élevaient, en moyenne, à 3 ou 4 pour cent au lieu de 12 pour cent.

A ces déceptions s'en ajouta bientôt une autre. En janvier 1787, M. de Vergennes avait conclu avec la Russie un Traité de commerce qui paraissait, celui-là, n'avoir que des avantages économiques, mais qui pouvait avoir l'inconvénient politique de nous aliéner les Turcs. Pitt, ne pouvant nous faire directement la guerre, se fit un religieux devoir de nous la faire indirectement et de soulever contre nous la Turquie.

Le Traité de 1786 avait donc été onéreux pour la France. Pendant cinq ans et demi, elle ne cessa de l'ob-

server scrupuleusement ; l'hostilité continuelle du gouvernement anglais lui rendit à la fin cette tâche impossible et au commencement de l'année 1793, notre agent diplomatique à Londres, M. de Chauvelin, après avoir exposé les griefs de la France, informa M. Pitt de l'intention où était désormais la République Française de ne plus se considérer comme liée par les stipulations du Traité de 1786.

Tel fut ce Traité fameux, si diversement jugé jusqu'à présent, et qui a longtemps défrayé les débats de la Tribune et de la Presse. Bordeaux l'a signalé comme l'un des actes les plus utiles de la diplomatie française ; Rouen y a vu l'une de ses erreurs les plus funestes, et l'on ne peut nier, en effet, que la diplomatie anglaise n'ait été plus habile et plus heureuse que la nôtre. Il en sera toujours ainsi pour nous, tant que les études et les négociations des conventions commerciales seront confiées à des diplomates, et parfois à des diplomates d'occasion, qui, complètement ignorants de la science du commerce, refusent dédaigneusement les avis de ceux qui la pratiquent chaque jour et en connaissent seuls les difficultés et les conséquences.

Je ne reconnais pas à l'Etat, quel qu'il soit, démocratique ou monarchique, le droit arbitraire de créer des Traités de commerce. Lorsqu'une convention de cette nature devient nécessaire, elle ne doit être conclue qu'avec l'assentiment et suivant les avis des représentants autorisés des intérêts dont l'Etat dispose par le Traité, c'est-à-dire avec la collaboration et l'appui des Chambres de commerce et d'agriculture.

Est-ce trop demander, Messieurs ! Non, sans doute, car pour augmenter ses ressources à mesure qu'augmentent ses besoins, pour développer ses richesses nationales qui sont immenses, mais qui ne sont pas illimitées, la France n'a jamais eu plus grand besoin de l'accord de toutes les intelligences et de toutes les bonnes volontés.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LOUIS DESCHAMPS

Par M. PAUL ALLARD, Président

MONSIEUR,

Vous êtes le bienvenu parmi nous. Dans une province où l'esprit pratique n'exclut pas l'enthousiasme pour les nobles et belles choses, dans une ville fière à la fois de son importance commerciale et de ses gloires littéraires, l'industrie et le commerce ont toujours été représentés à l'Académie. Nous avons l'ambition de réunir ici, dans une loyale confraternité, les hommes qui essaient de servir leur pays par un exercice utile de l'intelligence et de la volonté, et qui gardent, au milieu même de l'activité des affaires, le culte désintéressé des choses de l'esprit. Vous êtes de ceux-là, Monsieur. Les occupations si nombreuses qui remplissent votre vie ne vous ont enlevé ni le généreux souci des affaires publiques, ni le goût des études littéraires, ni cette incessante curiosité qui fait le savant et l'historien. Vous venez de le prouver par votre élégant discours : j'emploie le mot

élégant dans le sens où l'entendaient les jurisconsultes latins, qui définissaient ainsi la netteté du style, la précision des idées, l'abondance des recherches, l'excellence du raisonnement.

Ces qualités se rencontrent toutes dans les écrits dont vous avez fait hommage à l'Académie, en particulier dans le beau volume publié en 1885 sur *le Coton*. Même quand on a, comme moi, le malheur de n'être aucunement botaniste, on parcourt avec un vif intérêt les pages claires et rapides où vous décrivez les caractères spécifiques du coton, sa culture, sa production aux États-Unis et dans les diverses parties du monde, et où vous présentez une si fine analyse de la plante fragile qui sert à vêtir tant de millions d'hommes. L'Académie, vous le savez, se divise en trois classes : des sciences, des lettres et des arts. Vous appartenez naturellement à la première, et je n'ai pas besoin d'insister sur les liens qui vous y rattachent ; vous n'êtes pas étranger à la seconde, car vous écrivez sur les matières scientifiques avec une louable préoccupation littéraire ; mais n'avez-vous pas aussi des titres à faire partie de la troisième ? Tous ceux qui ont feuilleté votre livre ont remarqué les illustrations qui accompagnent le texte, et ont été charmés de la précision comme de la grâce du dessin. Votre signature se lit au bas de ces délicates gravures. Vous voyez, Monsieur, que vous êtes bien des nôtres : toutes les classes de l'Académie vous réclament, et ses trois portes s'ouvrent d'elles-mêmes pour vous recevoir : *Tria limina pandit.*

Mais vous n'êtes pas de ceux qui cultivent la science

pour la science, ou l'art pour l'art. « Malheur, a dit Bossuet, à la connaissance qui ne se tourne pas à aimer ! » Bien stériles, pourrait-on dire aujourd'hui, les connaissances qui, dans le siècle agité où nous vivons, ne se tournent pas à servir l'intérêt général ! Même en étudiant au microscope les fibres du coton, ou en reproduisant d'une main exercée leurs lignes presque imperceptibles, vous songiez, Monsieur, au bien de notre pays. Vous cherchiez à faire mieux connaître des patrons et des ouvriers la matière première qu'ils sont appelés à mettre en œuvre, afin de rendre l'industrie nationale plus capable de lutter contre les industries étrangères. Vous l'invitiez à perfectionner son outillage scientifique, comme elle est appelée à perfectionner sans cesse son outillage matériel. Permettez-moi de citer ici une page de votre préface. C'est un cri d'alarme : il y avait peut-être quelque courage à le pousser.

« Les fils des maîtres, dites-vous, sont bien insouciants de s'instruire, et les fils des contre-maîtres bien dédaigneux de la profession paternelle ! Les uns n'ont guère d'ambition, les autres en ont trop ; aucuns ne s'instruisent des choses de leur état, et, malgré tant de sacrifices faits pour elle, notre jeunesse industrielle se trouve ainsi ramenée à l'âge primitif d'ignorance et d'impuissance.

« Pour peu que les choses continuent ainsi, l'industrie cotonnière se verra bientôt soumise à une condition certaine d'infériorité. Il sera facile alors à ses ennemis habituels, les savants économistes et les fins politiques qui ont mission de confectionner des traités, de prouver

que la filature française, le tissage français, la teinture et l'impression françaises, se trouvant dans des conditions moins bonnes que celles des industries étrangères, doivent leur être sacrifiés, et leur suppression définitivement décrétée. »

C'est donc une pensée patriotique qui a dicté votre livre; nous retrouvons la même pensée dans le discours que vous venez de prononcer devant l'Académie.

Dans quatre ans expireront la plupart des traités de commerce conclus par la France avec les nations étrangères : l'un d'eux est même déjà venu à échéance. Vous estimez que ces traités nuisent à l'agriculture et à l'industrie, et que notre pays a le plus grand intérêt à ne pas les renouveler. Peut-être allez-vous trop loin en niant au Gouvernement le droit de signer sur ces matières des conventions internationales. Le droit de conclure des traités, qu'ils soient relatifs à la paix, à des alliances ou au commerce, me paraît une des prérogatives essentielles de la souveraineté. Refuser à celui ou à ceux qui en ont le dépôt la faculté de négocier un traité de commerce, parce que des traités de commerce ont eu des conséquences ruineuses, conduirait logiquement à leur refuser la faculté de faire un traité de paix, parce qu'il y a eu des paix désavantageuses, ou un traité d'alliance, parce que certaines alliances nous ont précipités dans les aventures et les périls. Je ne saurais donc, Monsieur, souscrire à votre théorie, qui me paraît contraire à notre droit public. Mais je m'empresse d'ajouter que je suis d'accord avec vous dans la pratique. Je crois que l'intérêt économique de la France est

aujourd'hui de redevenir maîtresse absolue de ses tarifs. Dans un siècle où les événements comme les hommes semblent marcher à la vapeur, où le sol des déserts est parcouru par la charrue, où le télégraphe traverse les mers et enlace le monde entier, où les isthmes se percent, où les centres de production se déplacent, où les distances n'existent plus, enchaîner pour plusieurs années son agriculture, son commerce et son industrie aux stipulations immuables d'un traité, serait pour un Gouvernement soucieux de l'intérêt national la plus grande des imprudences. Vous avez voulu le prouver par l'histoire, Monsieur, et, cherchant vos exemples dans un temps où les circonstances étaient cependant moins défavorables qu'aujourd'hui, vous avez décrit les fâcheux effets du premier traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre il y a cent ans.

Comme vous l'avez montré, Monsieur, le traité de 1786 était un premier pas vers le libre-échange, car il abaissait les barrières élevées par une prévoyante politique pour protéger les industries nationales contre la concurrence étrangère. Cette convention fut étudiée, de notre côté, comme l'ont été, depuis lors, tant d'autres accords de même nature : nulle enquête préalable ; les intéressés tenus soigneusement en dehors de la préparation du traité ; les négociations poursuivies par des diplomates étrangers à l'industrie ou au commerce. L'adresse des commissaires anglais contraste singulièrement avec la naïveté des nôtres. Vous citez un bien joli mot de l'envoyé de Pitt, M. Eden. Il insistait pour obtenir la libre introduction en France de la faïence

commune d'Angleterre. « Quelques misérables douzaines d'assiettes que nous vous vendrons, disait-il, seront un faible dédommagement pour les magnifiques services de Sèvres que vous vendrez chez nous. » L'appât était bien choisi : le plénipotentiaire français dut tressaillir d'aise. Vendre des tasses de Sèvres aux lords anglais, quel profit et quelle gloire ! Comme toujours, l'étranger sera tributaire de nos modes, de notre goût et de notre luxe ! Oui, mais il nous rendit tributaires du bon marché, de la commodité, de l'élégance relative de sa fabrication commune. Ce fut la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Bientôt arrivèrent les faïences anglaises, légères, de forme agréable et surtout d'achat peu coûteux. Elles prirent vite, sur la table de l'ouvrier, du paysan et du bourgeois, la place de nos belles faïences nationales, et ruinèrent à Rouen, à Nevers, et ailleurs, bien des ateliers. On nous laissait une consolation : la royauté du vase de Sèvres. Hélas ! cette royauté même, que l'on croyait éternelle, devait être aussi fragile que son gracieux symbole : aujourd'hui, les industries de luxe et de goût ont, elles aussi, émigré : l'article de Paris se fabrique surtout en Allemagne ! Personne, au XVIIIe siècle, ne pouvait prévoir cette suprême disgrâce. Mais le négociateur le moins avisé eût pu aisément savoir que la houille coûtait beaucoup moins en Angleterre qu'en France, et que par conséquent nos faïenciers ou nos verriers ne pourraient lutter à armes égales contre leurs concurrents anglais. Ce fut, cependant, ce qu'on oublia. N'a-t-on pas fait de semblables oublis dans tous les traités de commerce qui ont succédé à celui de 1786 ?

Les théoriciens du libre-échange, appelés à faire passer leurs idées dans la pratique, ont souvent considéré les produits industriels comme des quantités abstraites, sans tenir compte ni des impôts qui frappent le producteur, ni du prix de revient des matières premières, ni du coût de la main-d'œuvre, ni de la facilité des voies de communication, tous éléments variables selon les pays, et pour lesquels il n'y a pas de commune mesure.

Tous les historiens reconnaissent que la convention de 1786 fut défavorable à notre commerce. M. His de Butenval, zélé partisan du libre-échange, déclare le traité admirable en principe, mais désastreux dans l'exécution (1). Les négociateurs anglais semblent avoir combiné le texte de telle sorte, qu'entre ses mailles mal serrées la fraude pût aisément passer. En dépit de la maxime juridique : *Donner et retenir ne vaut*, d'adroites réticences permettaient de reprendre en détail quelques-unes des plus importantes concessions, ou au moins d'en détruire presque complètement l'effet. C'est ainsi que les droits très modiques imposés aux marchandises anglaises cessèrent, au bout de peu d'années, d'être calculés sur le poids, et ne le furent plus que sur la valeur, déclarée arbitrairement par l'importateur étranger. Même les vins français du Midi, en faveur desquels semble avoir été fait le traité, perdirent bientôt le bénéfice de ses stipulations : les Anglais s'empressèrent d'abaisser les droits que payaient les vins de

(1) His de Butenval, *Précis historique et économique du traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne, signé à Versailles le 26 septembre 1786.* Paris, 1869, pp. 112 et suiv.

Portugal, et ceux-ci, dont la lourdeur alçoolique plaisait mieux à nos voisins que le parfum léger, la gaieté pétillante ou la spirituelle chaleur de nos vins de Bordeaux, de Champagne et de Bourgogne, vinrent lutter contre les produits de nos vignobles dans des conditions de concurrence tout à fait inattendues. Sans doute, il est difficile de déterminer par des chiffres le tort fait au négoce français par le traité de 1786 : les statistiques de ce temps sont loin d'être rigoureuses, les documents administratifs n'ont point l'exactitude et la régularité que nous leur voyons maintenant, et ces documents furent d'ailleurs promptement interrompus ou dispersés par la Révolution. Cependant l'appréciation d'un Anglais fort partial, mais fort intelligent, qui visita la France en 1787, 1788, 1789, et que je n'ai jamais vu citer sur ces matières, mérite d'être retenue.

Tout le monde connaît, au moins de nom, l'agronome anglais Arthur Young. Il a laissé de ses voyages des relations animées, originales, qui donnent le tableau le plus curieux et généralement le plus exact de la France agricole à la fin de l'ancien régime. C'est un observateur excellent : la plupart des Anglais savent observer. Mais il généralise aussi à l'excès, en quoi il ressemble à beaucoup de ses contemporains, et même aux voyageurs de tous les temps et de tous les pays. Quand il mit pour la première fois le pied sur le quai de Calais, il remarqua peut-être, comme cet autre Anglais dont parle Sterne, la chevelure rousse d'une femme qui passait ; et peut-être, comme lui aussi, écrivit-il sur son carnet cette note légendaire : « En France, toutes les femmes sont

rousses. » Au moins en était-il capable. Bourré de préjugés, Young tire fréquemment d'observations très justes, qu'il recueille sur sa route, des conclusions très fausses, qu'il a probablement apportées toutes faites dans sa valise. Ainsi, il a observé qu'en France la propriété est très divisée. « Le nombre des petits propriétaires est si prodigieux, dit-il, que je crois bien qu'il comprend un tiers du royaume », remarque intéressante, car elle prouve, contrairement à une erreur fort répandue, qu'il y a cent ans la France comptait presque autant de petits propriétaires qu'elle en compte aujourd'hui. Mais Young attribue au morcellement des propriétés l'infériorité de l'agriculture française : conclusion évidemment fausse, car lui-même sera obligé de constater la perfection de la culture dans les provinces où la terre est le plus divisée. Young est ici l'esclave de sa prédilection systématique pour la grande culture, prédilection bien désintéressée, car il tint à se ruiner plusieurs fois sur de vastes exploitations, alors qu'il pouvait vivre à l'aise dans sa petite ferme patrimoniale du comté de Suffolk. Le voyageur anglais, médiocre fermier, n'en est pas moins un excellent agronome : ses expériences et ses livres contribuèrent puissamment à l'éducation des cultivateurs du royaume britannique : s'il fit mal ses affaires, il fit bien celles de son pays. Mais, de même qu'en France, à cette époque, une partie de l'école économiste, les Gournay, les Quesnay, les Mirabeau, il est porté à considérer l'agriculture comme le seul producteur de la richesse, et à lui sacrifier tout le reste. « La marche à suivre par les gouvernements,

dit-il, se réduit à deux mots : premièrement, assurer la prospérité de l'agriculture par l'égalité de l'impôt et une absolue liberté de commerce ; secondement, ne rien faire pour encourager le commerce et les manufactures, et rejeter surtout les monopoles. » Cette citation fait comprendre les erreurs que commettra Young, quand il devra parler des questions commerciales.

C'est en parcourant notre province qu'il laisse voir ces préoccupations exclusives de son esprit. Au XVIIIe siècle, la partie de la Normandie qui s'étend de Rouen au Havre était surtout remarquable par le mélange excellent de la vie agricole et de la vie industrielle. De grandes manufactures s'élevaient déjà dans les riches et fertiles vallées qui avoisinent Rouen ; plus loin, sur les hauts plateaux du pays de Caux, battaient les innombrables métiers à la main, que nous avons connus dans notre enfance, et dont les vieux paysans déplorent aujourd'hui la ruine. Combien de ceux-ci, dans les villages cauchois, joignaient à leur industrie, exercée en famille, la culture d'un petit champ, pris à loyer ou même possédé en propriété ! C'était comme une ébauche du beau rêve que font aujourd'hui les disciples de la grande école sociale fondée par un Normand illustre, Frédéric Le Play, rêve qui se réalisera le jour où la force motrice, distribuée à domicile, comme on y distribue déjà l'eau et la lumière, permettra de décentraliser le travail industriel, et de grouper la famille entière autour du métier, installé de nouveau au foyer domestique ! On eût pu croire que l'aspect de nos campagnes, animées à la fois par l'agriculture et l'industrie,

allait frapper favorablement l'attention d'un observateur tel qu'Arthur Young. Il n'en fut rien. L'activité dépensée dans l'industrie par les ouvriers ruraux lui parut un vol fait à l'agriculture. Il ferma volontairement les yeux, et là où tous les contemporains nous dépeignent des campagnes prospères, il aperçut, lui seul, un pays ruiné. « Voulez-vous voir un désert? allez à Rouen, à Elbeuf. Le pays de Caux, doué du meilleur sol du monde, où toute chaumière, toute cabane a son métier, ne présente que de mauvaises herbes, de la saleté et de la misère, un sol si outrageusement traité, que sans sa richesse extraordinaire il serait épuisé depuis longtemps (1). » On pense bien qu'Arthur Young ne fut point parmi les adversaires du traité de 1786, qui commençait à faire sentir ses effets en France alors qu'il y voyageait. Son patriotisme anglais, et aussi ses idées systématiques en agriculture, lui firent certainement voir de bon œil une convention qui nuisait à ces maudites fabriques normandes, coupables d'avoir couvert de mauvaises herbes le sol du pays de Caux.

Le dix-huitième chapitre du livre d'Arthur Young, intitulé : *Considérations sur l'état actuel de l'agriculture en France,* a pour sujet le commerce. Un des paragraphes est consacré à l'examen du traité conclu entre la France et l'Angleterre. Les chiffres sont pris, tour à tour, dans les documents anglais et français : ils diffèrent assez sensiblement, mais comme le résultat général est le même, ces différences le confirment au

(1) Arthur Young, *Voyages en France,* trad. Lesage, t. II, p. 387.

lieu de l'ébranler. Des rapports de la douane anglaise il résulte que l'importation en France des produits manufacturés en Angleterre, qui, en 1784, au lendemain de la paix, était de 93,763 livres sterling, s'est élevée à 244,807 en 1785, et à 343,707 en 1786. Cette augmentation subite ne peut être encore attribuée au traité de commerce. Young en donne une explication curieuse : « L'accroissement pour les années 85 et 86 peut, dit-il, être attribué à l'anglomanie, alors à son apogée : du moment que l'honneur national fut satisfait d'avoir effacé ses disgrâces de la guerre de 1756 par les succès de la guerre d'Amérique, l'engouement se propagea pour tout ce qui était anglais (1). » L'explication doit être vraie : c'est bien le caractère de notre nation, avec son mélange d'imprévoyance et de générosité. Mais, à partir de 1786, l'accroissement des importations anglaises prend des proportions beaucoup plus considérables, que l'anglomanie ne suffit pas à expliquer, et dans lesquelles il est impossible de ne pas voir un effet du traité de commerce. En 1787, nous recevons pour 713,446 livres sterling d'objets provenant des manufactures anglaises ; en 1788, pour 884,100 livres sterling. On ne saurait, sans doute, que se réjouir de ce résultat, si l'industrie française avait pris à la suite du traité un semblable essor. Malheureusement, les documents consultés par Young montrent qu'il n'en est pas ainsi. Les rapports des douanes françaises constatent qu'en 1788 l'industrie anglaise nous envoya pour

(1) Arthur Young, t. II, p. 375.

19 millions de produits manufacturés, tandis que les produits de nos fabriques n'entrèrent en Angleterre que pour une valeur de 4 millions 786 mille livres. Young établit ainsi, pour cette année, le compte entre les deux nations : Exportation de l'Angleterre pour la France : 63,327,600 livres ; exportation de la France pour l'Angleterre : 33,847,470 livres ; balance contre la France : 29,480,130 livres. Avec un sang-froid magnifique, l'excellent agronome trouve que ce compte est fort satisfaisant, ce que je comprends aisément ; mais il ajoute que le résultat est loin de donner raison aux plaintes formulées par la Chambre de commerce de Normandie, ce que je comprends moins. « Il est probable, ajoute-t-il, que le traité sera renouvelé. » On voit qu'il nous connaît bien. Ailleurs, cependant, il laisse échapper un aveu, que je me hâte de recueillir. « La Révolution, dit-il, s'est montrée plus sévère pour les manufacturiers que pour toute autre classe. La concurrence heureuse des fabriques anglaises en 87 et 88, la confusion qui s'éleva à cette époque dans tout le royaume et atteignit le revenu de tant de propriétaires, d'employés et d'ecclésiastiques, diminuèrent la consommation des trois quarts (1). » La Révolution fut, sans doute, pour beaucoup dans ce désastre, et je n'ai nulle envie de le contester ; mais, de l'aveu d'Arthur Young, « la concurrence heureuse des fabriques anglaises en 87 et 88 » y fut aussi pour quelque chose. Nous avons eu

(1) Arthur Young, t. II, p. 444.

du mal à le lui faire dire, mais enfin nous y sommes parvenus.

Nous venons, vous et moi, Monsieur, de traiter assez durement la convention de 1786. Mais nous n'avons point encore recherché les causes qui, dès cette époque, jetèrent la France dans les voies glissantes de la liberté commerciale. Ces causes me paraissent dépendre du mouvement d'opinion, à la fois séduisant et périlleux, mêlé de tant de bien et de tant de mal, qui devint irrésistible et précipita la ruine de l'ancien régime. M. de Tocqueville a écrit un chapitre curieux dont le titre, à lui seul, vaut une page d'histoire : *Comment, vers le milieu du dix-huitième siècle, les hommes de lettres devinrent les principaux hommes politiques du pays, et des effets qui en résultèrent.* Rien n'est singulier comme cette ascension graduelle d'hommes sans préparation spéciale, sans situation officielle, sans mandat d'aucune sorte, qui annulent peu à peu l'influence des vraies autorités sociales, règnent par les salons, par le théâtre, par les livres, et finissent par exercer vraiment la magistrature de l'esprit public. « La condition même de ces écrivains, dit Tocqueville, les préparait à goûter les théories générales et abstraites en matière de gouvernement et à s'y confier aveuglément. Dans l'éloignement presque infini où ils vivaient de la pratique, aucune expérience ne venait tempérer les ardeurs de leur naturel ; rien ne les avertissait des obstacles que les faits existants pouvaient apporter aux réformes même les plus désirables ; ils n'avaient nulle idée des périls qui accompagnent toujours les révolutions

les plus nécessaires(1). » C'est ce que Pascal eût appelé l'esprit géométrique ; ce qu'un grand historien de notre temps, M. Taine, appelle l'esprit classique (2), celui qui ne veut tenir compte ni du passé d'un peuple, ni de ses croyances, ni de ses mœurs, ni des conditions de sa croissance historique, et prétend tout ranger aux lois abstraites de la raison pure. Introduit dans la politique économique par des hommes auxquels, dit encore Tocqueville, « le monde des affaires était non seulement mal connu, mais invisible, » un tel esprit ne pouvait manquer de produire les plus grands ravages. C'est de lui qu'est sorti le mot fameux : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » Parmi ces principes abstraits, auxquels les intérêts et les traditions doivent être sacrifiés, l'absolue liberté des échanges était au premier rang. « Qu'on maintienne, dit Quesnay, l'entière liberté des échanges, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence (3). »

C'est ainsi que les questions les plus compliquées, les plus variables, les plus complètement subordonnées à l'expérience et aux faits, se résolvaient à cette époque. Tout s'y réduisait à des idées simples et à des formules

(1) Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 229.

(2) Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. I, L'Ancien régime, pp. 240 et suiv.

(3) Quesnay, *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, cité par Pierre Clément, *Histoire du système protecteur en France*; Paris, 1854, p. 64.

générales. Bien avant la Révolution, les édits parlent de la loi naturelle et des droits de l'homme. Le style vague, abstrait, incolore des littérateurs, improvisés hommes politiques, a pénétré dans toutes les classes de la population. « Je trouve des paysans qui, dans leurs requêtes, appellent leurs voisins des concitoyens; l'intendant, un respectable magistrat; le curé de la paroisse, le ministre des autels, et le bon Dieu, l'Être suprême, et auxquels il ne manque guère, pour devenir d'assez mauvais écrivains, que de savoir l'orthographe (1). » Surtout les mots d'humanité, de sensibilité, de sentiment valent aux yeux de ces gens là mille raisons. Comme les vertueux paysans, les bienfaisants seigneurs, les innocentes bergères et les tendres enfants des tableaux de Greuze, ils sont toujours attendris. Dans la vie privée, « un papillon mourant leur fait verser des larmes »; dans la vie publique, ils n'admettent aucune restriction à la fraternité des peuples. On ne dirait plus, comme à Fontenoy : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers; » on est convaincu que si, par impossible, des nations se rencontraient encore sur les champs de bataille, tous les bras s'ouvriraient pour laisser tomber les armes, et les combattants se serreraient mutuellement dans une chaude étreinte. Rousseau a inculqué partout le faux dogme de la bonté originelle de l'homme; désormais le genre humain ne se compose plus que d'êtres sensibles, moraux, déformés sans doute par la société, mais sortis sans défaut des mains de la nature,

(1) Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 239.

et qui redeviendront parfaits quand une société nouvelle, conforme à la nature, aura été construite sur les ruines de celle que les siècles avaient faite. En attendant, on vit en pleine églogue. L'âge d'or est à la veille de recommencer. Dans les cahiers des écoliers de ce temps se rencontrent des projets de constitution griffonnés entre deux solécismes : « *Article premier*. Tous les Français seront vertueux. — *Article second*. Tous les Français seront heureux (1). » C'est à la fois ridicule et touchant ; mais gare au réveil ! Le réveil, ce sera, pour nos manufacturiers, un traité de commerce où, après un préambule humanitaire, rédigé par des commissaires français imbus des plus touchantes idées sur la fraternité internationale, maint article laisse apparaître la griffe très peu fraternelle des plénipotentiaires anglais. Le réveil, ce sera, pour toutes les classes de la société, l'explosion soudaine qui terminera dans le sang et dans les ruines un siècle dont tant de belles illusions avaient charmé les dernières années. « Il est triste, quand on s'endort dans une bergerie, de trouver au matin les moutons changés en loups. »

Cependant, malgré ses erreurs philosophiques, ses bévues économiques, l'affectation qui gâtait ses vertus, et le peu de naturel qui se mêlait à son amour de la nature, le XVIIIe siècle finissant a gardé je ne sais quel charme et quel immortel parfum, dont les plus prévenus ont peine à se défendre. « Qui n'a pas vécu avant 1789, disait un vieillard, n'a pas connu le plaisir de

(1) Note écrite dans les cahiers de Sismondi enfant.

vivre. » Cela est vrai, sans doute, des relations sociales portées alors à un tel degré de perfection ; mais cela est vrai aussi de choses plus sérieuses et plus nobles. On oublie les fautes qui menèrent les hommes de ce temps à l'inévitable catastrophe, pour ne se souvenir que des efforts généreux de quelques-uns de ceux qu'elle allait engloutir. Vous avez cité, Monsieur, les fermes paroles par lesquelles la Chambre de commerce de Normandie protestait contre un traité nuisible ; un de nos savants et regrettés confrères, M. Semichon, dans son beau livre sur *les Réformes sous Louis XVI* (1), rappelle l'examen approfondi dont le même traité fut l'objet dans l'Assemblée provinciale de 1787, et le rapport plein de faits et d'arguments que l'on soumit à ses délibérations. Certes, le langage tenu alors par les représentants de notre province était celui de vrais citoyens, connaissant l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs, et sachant parler avec cette ferme modération qui, mieux que la violence, est sûre d'être entendue. Des vingt et une Assemblées provinciales qui, sur toute la surface du royaume, se réunirent alors, et dont la création restera l'éternel honneur de Louis XVI, ce sont les mêmes accents qui s'élèvent ; mais il en sort plus que des paroles : toutes les classes se rapprochent au sein de ces Assemblées dans une commune émulation du bien public ; les résolutions les plus généreuses sont votées ; les privilégiés donnent l'exemple du sacrifice,

(1) Ernest Semichon, *Les Réformes sous Louis XVI, Assemblées provinciales et parlements;* Paris, 1876, pp. 222 et suiv.

et l'on assiste pour la première fois à un spectacle qui ne s'est pas revu depuis en France, l'union de la liberté politique avec la décentralisation administrative. Je renvoie aux études de M. Semichon et à celles de M. Léonce de Lavergne (1), écrites sans parti pris, sur les seuls documents, quiconque voudra se faire une idée du mouvement de renaissance dont la confiante et généreuse initiative du roi donna alors le signal. L'abolition de la corvée, la suppression du servage, l'élévation des salaires, l'accroissement de la population, l'essor des travaux publics, la liberté religieuse, voilà ce que nous entrevoyons dans ce court instant, rapide comme un éclair, où, deux ans avant la Révolution, toutes les réformes furent sur le point de s'accomplir. Comment un tel effort put-il échouer et comment 1787 n'a-t-il pas rendu inutile 1789 ? Voilà ce que je n'ai pas à rechercher ici ; mais j'ai voulu rendre un filial hommage au siècle où vécurent nos grands-pères, et, après avoir montré leurs fautes, rappeler d'un mot leurs titres à notre reconnaissance et à notre respect. Nous devons pardonner beaucoup aux hommes de ce temps, car ils voulurent le bien, même quand ils signèrent le funeste traité de commerce de 1786, destiné, du reste, à être si vite emporté par la tempête.

(1) Léonce de Lavergne, *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI;* Paris, 1864.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. BARBIER DE LA SERRE

MESSIEURS,

En me faisant l'honneur de m'admettre parmi vous, malgré la pauvreté de mes titres, vous avez voulu sans doute, et je vous en suis profondément reconnaissant, rendre hommage à la bonne volonté et au désir de m'instruire dont vous me saviez animé, puisque je n'en suis, hélas, qu'au désir et à la bonne volonté, et m'encourager à marcher à votre suite dans la voie du travail. Or, le travailleur, l'ouvrier de la pensée agit, comme j'avais le plaisir de l'entendre dire dernièrement par un de mes nouveaux collègues, dans une conférence justement applaudie, non seulement pour arriver à de nouvelles découvertes et enrichir la science, mais aussi pour élever et fortifier sa pensée et la rapprocher de Dieu. Aussi, de la célèbre définition que donnait Quintilien de l'orateur, je retiendrais volontiers la première partie pour l'appliquer au travailleur intellectuel, quel que soit d'ailleurs le but de son activité : il doit être l'homme de

bien, cherchant à devenir meilleur encore par l'étude.

Dans une sphère modeste, c'est encore un travailleur, celui qui, utilisant les loisirs et les exigences même d'un devoir professionnel, sait observer, comparer, analyser tout ce qui touche le pays dans lequel les hasards administratifs l'ont fixé et arriver ainsi à une connaissance, je ne dirai pas complète, — nous ne savons rien complètement — mais sommaire, du milieu dans lequel il vit. Il s'intéressera à l'histoire, à l'industrie, à l'agriculture. Les villes, comme les campagnes, lui fourniront maints sujets d'étude. Dans ses pérégrinations, il a l'œil aux pierres du chemin, aux rochers de la falaise, à la plante et à l'insecte qui se cachent; il ne dédaigne pas le coquillage fossile et le silex préhistorique, examine le chapiteau symbolique et la tête-plate grimaçante de la vieille église romane, déchiffre l'inscription funéraire ou la litre seigneuriale, et, au besoin, fait passer sur son carnet ces restes vénérables ou le paysage pittoresque qu'il a sous les yeux, combinant ainsi les jouissances du naturaliste, de l'archéologue et du dessinateur. C'est dire assez que je ne suis pas cet homme-là; mais je puis assurer que je lui porte envie et que j'aimerais à lui devenir semblable.

Les sciences d'observation, puisque je les ai nommées, nous fournissent un des moyens les plus féconds d'exercer notre esprit. Ces sciences ont, depuis un siècle, singulièrement agrandi leurs sphères, toutefois avec des rayons fort inégaux : car si l'astronome sait voir dans les cieux, par delà des millions de lieues, ou plutôt, s'il sait recueillir et analyser les effluves mystérieuses qui

lui viennent de si loin; si le physicien connaît à peu près toutes les lois qui régissent la nature; si le chimiste, le micrographe ont su la pénétrer jusqu'à surprendre, pour ainsi dire dans leurs évolutions, l'atome et la molécule; moins heureux ou moins avancé, celui qui s'est donné pour objectif la connaissance de ce globe qu'il foule aux pieds n'en a guère exploré que la superficie : les sondages les plus hardis atteignent à peine la six-millième partie du rayon terrestre. Mais dans ce champ ainsi restreint, il y a eu place pour les plus belles découvertes, et il y aura longtemps encore des sujets d'étude pour de nombreuses générations. Les inductions du géologue, seul moyen qu'il ait de connaître ce qu'il ne peut voir, ont parfois un caractère quelque peu fantastique et invraisemblable; nous nous figurons difficilement que la stabilité actuelle des contrées que nous habitons a succédé à d'effroyables bouleversements, que nos continents ont autrefois servi de lit à des océans, que les mers actuelles cachent des continents engloutis. Telles sont cependant les conclusions légitimes de la science, conclusions déjà formulées il y a cent ans, malgré Voltaire, que l'idée d'un déluge universel mettait en gaîté, et qui, lorsqu'on lui montrait des débris d'animaux marins, recueillis sur des sommets, assurait que ce qu'on prenait pour des bancs d'huîtres n'était autre chose que les coquilles perdues par les pélerins se rendant à destination.

Ces révolutions du globe s'expliquent en partie par l'extrême mobilité de l'écorce terrestre, et l'on peut dire, d'une manière un peu paradoxale peut-être, que

cette écorce est animée, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, d'un mouvement incessant, souvent inappréciable pour nous, parfois aussi se manifestant par de formidables ébranlements. Le coin de terre que nous habitons, entre la mer, un grand fleuve et le reste du continent européen, avant d'être la fertile et riante contrée que l'on sait, a eu sa part de ces révolutions : celles-ci ont pu être reconstituées avec certitude, et je me propose d'en donner ici un court résumé. Ce sera, si l'on veut, quelque chose comme *la Seine-Inférieure antédiluvienne*. Car, comme *l'Intimé*, je suis obligé de remonter bien au delà du déluge; mais je ne m'attarderai pas dans ces âges lointains.

Donc, notre province a été soumise à de nombreuses oscillations qui en ont fait tour à tour un continent et une mer, et dont le nombre serait exactement marqué par celui des différents terrains superposés en cet endroit, si nous pouvions les compter, puisqu'ils ne sont autre chose que les sédiments déposés par les mers successives : mais la série nous échappe, et nous ne connaissons que ceux d'entre eux qui se montrent au jour. Le plus ancien, dans l'ordre chronologique, appartient à l'ère dite secondaire; c'est celui qu'on a appelé, du nom des montagnes françaises où il est particulièrement développé, le terrain jurassique; encore les dépôts subséquents n'en ont-ils laissé à découvert qu'une étendue très restreinte : elle occupe aujourd'hui l'extrémité ouest du département, au cap de la Hève, plonge sous la Seine et reparaît sur une partie de la Basse-Normandie. L'époque jurassique fut celle des reptiles monstrueux,

peuplant une mer corallifère en compagnie de mollusques dont la race est éteinte, mais dont les restes se retrouvent fréquemment, entre autres les bélennites et les ammonites, ressemblant aux seiches et aux nautiles modernes. La flore consistait en végétaux qui n'ont plus de représentants que dans les régions tropicales : les pandanées, les fougères arborescentes, les cycadées, végétaux singuliers dont plusieurs espèces se retrouvent en Asie et dans l'Afrique australe, qui se rattachent aux conifères, mais dont le port rappelle à la fois les fougères et les palmiers. Les grands cataclysmes paraissent avoir fait trève pendant cette époque, durant laquelle les continents à peine saillants, les mers aux contours mal définis, favorisaient la croissance des animaux amphibies et d'une végétation paludéenne. Ce fut sans doute par suite d'un affaissement lent que toute cette création primitive, terrain, animaux, végétaux, disparut sous les flots d'une nouvelle mer, que commença une nouvelle sédimentation. Celle-ci a reçu le nom de terrain crétacé : elle a débuté par des sables et des argiles, puis les eaux se peuplèrent d'une innombrable quantité d'animaux microscopiques, d'une infinie variété de formes, les foraminifères, artisans laborieux qui, avec le temps, ont élevé de puissantes assises, formant la charpente solide du sol qui nous porte et auxquelles à notre tour nous empruntons les matériaux de nos maisons. On les voit au jour sous la forme de ces hautes collines de craie qui encadrent notre ville, bordent la vallée de la Seine et forment, sur le littoral, un rempart contre la mer. Des bancs de matière siliceuse, formés sans doute par voie

chimique, s'intercalèrent entre les assises crayeuses; ils y apparaissent comme des chaînes de briques dans un mur de moëllons. Les animaux de cette époque ne le cèdent en rien, pour la taille, à ceux de la période jurassique; on a retrouvé dans la craie les restes d'un reptile qu'on peut, à bon droit, qualifier de gigantesque, car il n'avait pas moins de seize mètres de long. Les végétaux ont souvent une organisation plus compliquée que leurs prédécesseurs, et nous rappellent comme eux la flore tropicale : ce sont les araucaria, les sequoïa, les chamœrops, et, plus tard, des lauriers, des magnolias, des tulipiers, dont les espèces se rapprochent déjà des espèces contemporaines. Alors vivait, dans les eaux crétacées, une forme particulière de ces ammonites déjà citées, dont on peut voir les restes aux portes même de notre ville, et qui, pour cette raison, a reçu dans tous les traités le nom d'ammonite de Rouen. Le continent, formé par l'émersion des dépôts crétacés, après avoir été pendant des siècles le théâtre d'une vie animale et végétale très active, finit comme son devancier, le terrain jurassique, et s'abîma partiellement sous les eaux. Alors commença une ère que d'importants phénomènes ont fait distinguer de la précédente sous le nom d'ère tertiaire. Elle fut marquée par un formidable réveil de l'activité interne, depuis si longtemps suspendue, et des soulèvements gigantesques vinrent modifier, dans toutes les parties du monde, le relief des continents. Le premier de ces soulèvements donna naissance à la chaîne des Pyrénées, qui, avec les dépôts tertiaires déjà formés, a bouleversé les terrains de la craie avoi-

sinants. Puis, à des siècles de distance, apparut cet énorme massif montagneux, que l'on nomme les Alpes, probablement contemporain des chaînes de l'Himalaya et des Andes d'Amérique. Notre région ressentit le contre-coup de ces cataclysmes. Au milieu de la mer, entre ce qui fut plus tard Neufchâtel et Beauvais, surgit une montagne de six cents mètres d'élévation, qui fit de nouveau émerger le terrain crétacé avec la formation tertiaire. Ne cherchez pas cette montagne, elle a complètement disparu et n'existe plus que par son soubassement, qui forme deux rangs de collines parallèles limitant le pays ; de Bray tel est le nom qu'on a donné à cet accident géologique. La montagne du Bray, formée d'assises disloquées et sans consistance, dut être entraînée au large, ne laissant à sa place que les terrains infra-crétacés, et, sur une bande limitée par les villes de Forges et de Gournay, un lambeau du terrain jurassique qui lui servait de base. Peut-être faut-il rattacher à la même époque l'érosion ou l'affaissement qui a fait une île de l'Angleterre, jusque-là réunie au continent. Ce fut, du reste, un incident de peu d'importance, car la mer qui nous sépare de nos voisins a une très faible profondeur ; c'est une simple flaque d'eau, unissant deux océans, un détroit dont l'industrie contemporaine saura faire un isthme, lorsqu'elle n'aura plus d'isthmes à convertir en détroits.

Cependant les mers et les lacs tertiaires se sont peu à peu desséchés : la chaleur a déserté les pôles, la flore et la faune se rapprochent de celles qui caractérisent aujourd'hui nos latitudes ; plusieurs espèces abandonnent

complètement la scène du monde. Nous arrivons à l'ère quaternaire, dont l'évènement le plus remarquable fut l'apparition de l'homme sur la terre. Il semble que tout ait été préparé de longue main pour recevoir ce roi de la création. Les continents sont constitués et ont conquis, à peu de chose près, leurs formes actuelles. Le règne animal et le règne végétal ont reçu l'un et l'autre tous leurs développements. La nature semble prête pour de nouvelles destinées. Toutefois, les vicissitudes climatériques ne sont pas à leur fin. Pour des raisons encore inexpliquées, l'ère quaternaire fut caractérisée à son début par un changement de température qui imprima aux précipitations atmosphériques, à la pluie, pour l'appeler par son nom, une activité extraordinaire; les phénomènes d'érosion et d'alluvionnement acquirent dès lors une grande importance, tandis qu'aux fortes altitudes, ces précipitations se traduisaient par des accumulations de neige et donnaient naissance à d'immenses glaciers qui ont donné l'explication de bien des faits géologiques de cette époque. Notre pays connut alors les rigueurs du climat polaire, et les puissants ravinements qui dessinèrent à sa surface vallées et vallons montrent que ce n'est pas d'aujourd'hui que le ciel de la Normandie a mérité son renom de climat pluvieux. La vallée de la Seine, serpentant si gracieusement entre ses collines de craie, bien que creusée pendant la période précédente, reçut ses profils définitifs; c'était encore, à l'époque quaternaire, un gigantesque cours d'eau, aux bords marécageux, où une vigoureuse végétation de sphaigues a produit, par son accumulation sous les eaux, les tour-

bières de Graville et de la Harelle. Sur les coteaux, aux pentes adoucies et arrondies par les derniers dépôts, le chêne, le hêtre, le charme et le bouleau ont pris possession d'un terrain qui ne leur était guère disputé, et forment d'épaisses et impénétrables forêts. Les plateaux, également boisés à l'origine, attirèrent les premiers aborigènes par l'excellence de leur sol encore vierge, et les défrichements commencés par eux furent, dans la suite, continués par les moines de l'Occident. Mais je m'arrête ici, car, du domaine de la géologie, je passerais dans celui de l'histoire, et je sortirais du cadre que je me suis tracé.

Cette rapide excursion à travers les siècles en représente-t-elle, dans la réalité, une aussi immense accumulation qu'on a quelquefois voulu le supposer lorsqu'on a cherché à expliquer la genèse de notre globe? Il y a eu probablement sous ce rapport de grandes exagérations; et s'il a plu au Créateur de laisser cette matière, sortie de ses mains, passer par toutes les phases d'un laborieux enfantement, les phénomènes qui en ont été la conséquence ne peuvent pas toujours être appréciés, quant à leur durée, d'après ceux qui se passent sous nos yeux. En voici un exemple : Un savant anglais réclamait pour la formation des houillères de son pays, formation qui n'est qu'un très petit épisode de l'histoire du globe, un total de 640,000 ans. Une observation plus attentive montre que sur cette effroyable dépense de temps, on peut réaliser de très sérieuses économies. On disait : voyez nos forêts; que produisent-elles de charbon en cent, deux cents ans et plus? A peine quelques millimètres ! Jugez,

par là, de ce qu'il a fallu de temps pour former ces amas de combustible dont la puissance dépasse 40 à 50 mètres. D'abord, il n'est pas nécessaire d'être du métier pour savoir qu'une forêt abandonnée à elle-même ne produit pas de charbon. La matière ligneuse se décomposant à l'air libre, donne des produits volatils et ne laisse sur le sol que la très petite quantité d'éléments minéraux qu'elle lui a empruntés. Il faut donc chercher ailleurs le mode de formation de la houille. Or, que l'on se représente, sur de vastes étendues, une végétation analogue à ce qu'un climat tropical, qui était alors celui de toute la terre, produit de plus exubérant ; qu'on se figure ensuite ces immenses amas végétaux entraînés par des courants, accumulés dans des bas-fonds et recouverts par des sédiments; sous la double influence d'une chaleur et d'une pression considérables, ces amas ont subi un mode particulier de fermentation, qui les a transformés en charbon de terre, et, ainsi, quelques centaines d'années ont pu suffire à la formation d'un banc houiller de moyenne importance. Nous nous en contenterons, et nous restituerons l'excédant à l'Angleterre, qui paraît en avoir besoin pour asseoir ses théories. Voici un autre exemple de cette exagération dans la durée probable de certains phénomènes géologiques. Des débris de l'homme et de son industrie ont été, à diverses reprises, trouvés sous des couches très épaisses de terrains quaternaires. Les auteurs de la découverte, ou ceux qui l'ont commentée, considérant avec quelle lenteur se forment les alluvions modernes, ont conclu à l'antiquité extrêmement reculée de ces débris. Mais les choses ont dû se

passer autrement à une certaine époque. La Seine, la Somme, qui sont aujourd'hui des modèles de fleuves à débit régulier, n'ont pas toujours tenu une conduite aussi exemplaire : un relèvement de 1 à 2 degrés, dans leur bassin supérieur, a suffi pour convertir ces cours d'eau paisibles en torrents fougueux qui, roulant une masse d'eau décuple de celle que nous leur voyons aujourd'hui, grâce aux glaciers qui les alimentaient, ont produit, en s'étalant dans les plaines, une sédimentation très active, et donné, en peu de temps, naissance à des dépôts puissants, engloutissant les débris charriés à des profondeurs d'autant plus grandes, que ces débris étaient plus superficiels lorsqu'ils ont été entraînés. Il faut, certes, plus d'imagination pour se figurer un travail lent d'alluvionnement, se prolongeant pendant des centaines de siècles, que pour admettre ce phénomène si simple du changement de pente et de débit de nos cours d'eau. L'antiquité de notre race pourra perdre à ce raisonnement quelques quartiers, mais la saine interprétation des phénomènes naturels y gagnera.

J'ai montré, d'une manière très sommaire, quel a été le passé géologique de notre pays ; que pourrais-je dire de son avenir? Ici, je rencontre un des plus graves problèmes que se soit posés la géogénie moderne, et je me hâte de dire que je me bornerai à l'exposer, sans chercher à le résoudre. La nature, quoique le mouvement soit son essence, cherche toujours néanmoins l'équilibre et le repos, et les plus grandes convulsions du globe n'ont eu pour but et pour effet que de tendre à cet état, absolument comme les sociétés humaines qui préparent

de formidables armements et se déclarent la guerre dans le but unique d'arriver à la paix. Or, cette paix physique est-elle enfin acquise? L'activité interne, si puissante autrefois, sommeille-t-elle, ou est-elle définitivement éteinte? Se traduira-t-elle par de nouveaux bouleversements à la surface de la terre? Devons-nous, nous ou nos descendants, voir s'abîmer une fois de plus sous les eaux ces continents qui portent les admirables expansions des forces vitales de la nature, l'espèce humaine avec les monuments de son art et de son industrie? De nouvelles terres surgiront-elles du sein des océans et porteront-elles de nouvelles manifestations de la puissance créatrice? A toutes ces questions, la seule réponse permise est l'hypothèse, mais je préfère n'en hazarder aucune et laisser à Dieu son secret, me bornant à constater cette vérité : rien ne nous démontre et ne nous autorise à penser que l'histoire de cette terre soit arrivée à sa dernière et définitive période.

Ce qui n'est nullement hypothétique ; ce que, d'accord avec la révélation, la science admet sans conteste, c'est que ce monde, qui a eu un commencement, qui a passé par tant de phases diverses d'activité et de repos, aura aussi une fin. Dans l'ordre physique, tout ce qui a commencé doit finir ; de quelle manière, c'est encore un secret de la Providence, mais je ne saurais m'empêcher de remarquer que si cette perspective d'une inévitable destruction a pour l'humanité quelque chose de sombre, presque de désespérant, elle doit faire entrer dans nos esprits, avec d'autant plus de force, l'idée d'une vie future. Puisque le genre humain doit fatalement périr,

puisque ce qu'on a appelé le progrès continu de l'humanité doit un jour cesser de s'exercer, lorsque les conditions matérielles nécessaires à la vie auront disparu, pensons du moins que nous ne périrons pas tout entiers, et n'oublions pas que si les manifestations du beau et du bien, que nous admirons ici-bas, doivent s'anéantir avec la terre qui les porte, nous les retrouverons plus éclatantes lorsque nous verrons face à face Celui qui en est l'inspirateur et la source.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. DE LA SERRE

Par M. PAUL ALLARD, Président

MONSIEUR,

Dans un passage de votre éloquent discours, vous vous êtes peint vous-même sans le vouloir. Avec une pittoresque élégance de langage, vous esquissiez le portrait de l'homme qui, fixé dans une province par ses fonctions administratives, emploie non seulement ses loisirs, mais encore ses courses professionnelles, à l'étudier sous tous les aspects. « Il s'intéressera, disiez-vous, à l'histoire, à l'industrie, à l'agriculture. Les villes comme les campagnes lui fourniront maint sujet d'étude. Dans ses pérégrinations, il a l'œil aux pierres du chemin, aux roches de la falaise, à la plante et à l'insecte qui se cachent ; il ne dédaigne pas le coquillage fossile et le silex préhistorique, examine le chapiteau symbolique et la tête-plate grimaçante de la vieille église romane, déchiffre l'inscription funéraire ou la litre seigneuriale, et au besoin fait passer dans son

carnet ces restes vénérables, ou le paysage qu'il a sous les yeux, combinant ainsi les jouissances du naturaliste, de l'archéologue et du dessinateur. » Ces jouissances, Monsieur, vous les avez bien souvent goûtées : on n'en parle pas avec cet accent quand on ne les connaît que par ouï-dire. Aussi, malgré vos protestations, c'est bien votre portrait que vous tracez dans ces lignes : en révélant l'étendue multiple de vos aspirations, elles montrent en même temps l'assemblage très rare, dans une même personne, des dons les plus divers. Vous pardonnerez à l'Académie d'avoir soulevé le voile dont votre modestie enveloppait soigneusement tant d'éminentes qualités, d'avoir deviné dans le fonctionnaire distingué le savant, le lettré et l'artiste, et de vous avoir un peu fait violence pour vous attirer dans ses rangs. Depuis longtemps votre place y était marquée ; vous étiez seul à l'ignorer, Monsieur.

Je serais tenté de me féliciter de cette ignorance trop prolongée, car elle me procure l'honneur et la joie d'être chargé aujourd'hui de vous souhaiter la bienvenue. Cependant, d'autres pensées viennent troubler ma satisfaction égoïste. C'est d'abord le sentiment d'un vif embarras. Vous décriviez tout à l'heure l'homme qui réunit la science du géologue, les connaissances de l'historien, l'expérience de l'antiquaire, l'art et le goût du dessinateur : cela vous semblait tout naturel : on s'habitue si bien à vivre au milieu des richesses, quand on a le bonheur de les posséder ! Mais vous ne songiez pas, Monsieur, que vous exposiez au moins l'un de vos confrères à commettre le péché d'envie. Dans le vaste

domaine que vous parcourez avec l'aisance d'un propriétaire, vous avez choisi, pour nous la faire admirer aujourd'hui, une perspective devant laquelle je me sens particulièrement dépaysé. Vous rappelez-vous, dans un des meilleurs chapitres d'un livre célèbre, les pages où Jérôme Paturot fait connaître l'impression qu'a produite sur lui l'éloquence de M. Thiers? Il en admire l'extrême limpidité, la clarté souveraine : « Grâce à lui, dit-il, j'ai failli comprendre la question d'Orient! » Permettez-moi d'emprunter le langage de Jérôme Paturot : grâce à vous, non seulement j'ai failli comprendre, mais il me semble que j'ai compris, et je suis sûr d'avoir extrêmement goûté l'histoire géologique de la Seine-Inférieure. Cependant j'imagine que Jérôme Paturot aurait difficilement donné la réplique à M. Thiers, et disserté à son tour sur la question d'Orient. Je suis dans la même situation que lui, Monsieur, aussi incapable d'ajouter quelque chose au beau tableau dans lequel vous nous avez montré la formation successive de la riche province dont nous foulons avec orgueil les prairies et les plages, sans nous douter des épisodes variés et presque dramatiques de son existence préhistorique.

Cependant, j'arriverais peut-être à découvrir un sujet de discours : Castor et Pollux, ces dieux des orateurs embarrassés, dont le temple, pour ce motif sans doute, s'élevait sur le forum romain non loin de la tribune aux harangues, m'inspireraient quelque moyen détourné de me tirer d'affaire. Mais un sentiment plus sérieux et plus profond, dont il me semble que j'ai jusqu'à présent

retardé l'expression de peur d'en paraître trop ému, domine mon esprit et mon cœur au moment de vous recevoir. Au premier rang de ceux qui vous écoutaient et vous applaudissaient tout à l'heure, parmi tant d'anciens amis mêlés à vos nouveaux confrères, je cherche malgré moi ce vieillard vénérable et ce savant éminent qui vous aimait comme son fils, et dont la présence eût été l'ornement de cette fête académique. Il voulut bien m'honorer, pendant dix-sept ans, de cette indulgente amitié dont il était prodigue envers les travailleurs, pourvu qu'il reconnût en eux, avec la bonne volonté, le respect des hautes convictions qui dirigeaient sa vie. Vous me permettrez, Monsieur, de laisser de côté tout discours, et de rappeler, en quelques mots, les titres de M. Charles de Linas à la reconnaissance et à l'admiration des érudits. Si je ne me trompe, ce simple hommage, qu'un sentiment de délicate réserve a retenu sur vos lèvres, est tout ce qu'aujourd'hui vous attendez de moi.

M. Charles de Linas naquit en 1812, à Arras ; son père, officier supérieur de cavalerie, fut tué cette même année au passage de la Bérésina. La carrière de l'orphelin semblait toute tracée : après de brillantes études au collège Louis-le-Grand, il entrait, dès l'âge de dix-sept ans, à l'école militaire de Saint-Cyr. Au collège, à l'école, l'esprit observateur du futur archéologue semble s'être déjà développé. J'en trouve une preuve curieuse dans une savante brochure, où sans doute on ne songerait pas d'abord à l'aller chercher. Traduisant, en 1870, l'opuscule du docteur F.-X. Kraus sur le crucifix à tête

d'âne dessiné dans le *pædagogium* du Palatin, M. de Linas rappelle, à propos de cette gaminerie blasphématoire d'un écolier païen, les facéties familières aux écoliers de tous les pays et de tous les temps. « Depuis qu'il existe au monde des maîtres et des élèves, dit-il, ceux-ci ont toujours barbouillé leurs livres d'étude, comme les murs des bâtiments scolaires, de noms, de saillies et de caricatures plus ou moins spirituelles : l'usage en régnait pendant ma jeunesse. En 1825, les tables et bancs des classes, au collège Louis-le-Grand, étaient encore sillonnés d'entailles contemporaines du Lycée impérial ; un badigeon périodique faisait justice des inscriptions murales. A Saint-Cyr, en 1829, les murs, confidents de dix générations d'officiers en herbe, exhibaient les noms, les numéros matricules, les aspirations militaires, politiques ou personnelles de cette bouillante jeunesse. La Révolution de 1830 effaça des *graffiti* qui auraient pu devenir fort curieux dans la suite. J'ai regretté surtout la disparition du légendaire n° 1212, symbole traditionnel de la force d'inertie portée à son maximum de puissance. Si le titulaire de ce numéro avait dépensé pour avancer le quart de l'énergie qu'il dépensa pour rester immobile, nul doute qu'il ne fût allé très loin. » Je ne saurais percer l'énigme du n° 1212 : je puis seulement assurer que son titulaire ne fut pas M. de Linas. Celui-ci, peut-être, s'occupa médiocrement du soin d'avancer : mais, en revanche, il dépensa dans la poursuite de la science la plus active énergie. Ajoutons que M. de Linas ne quitta l'armée, pour se donner aux travaux de l'archéologue et aux

devoirs de la vie de famille qu'après avoir, en 1832, pris part au siège d'Anvers, ce grand acte politique et militaire du gouvernement de Juillet, qui rendit définitive l'indépendance de la Belgique.

J'ai voulu citer tout à l'heure un fragment de ses souvenirs de Louis-le-Grand et de Saint-Cyr, crayonnés en marge d'une brochure allemande, afin de donner une idée des trouvailles qu'on fait souvent dans ses écrits. Il ne s'astreint pas à une méthode rigoureuse, comme ferait un auteur de profession : il se plaît à suivre le chemin des écoliers. Décrit-il un *graffito* du IIIe siècle, un ivoire byzantin, un bijou mérovingien, ou quelque produit rare des émailleurs de Limoges, il ne se mettra pas en peine d'imposer silence à sa verve, et ne cherchera pas à retenir un mot piquant, à se priver d'une digression inattendue. Il prendra volontiers le plus long pour arriver au but, sûr que nul de ses lecteurs ne s'ennuiera en route. Souvent aussi ces dérogations aux règles de la composition littéraire sont moins imputables à son esprit qu'à son cœur : s'il ouvre une parenthèse, c'est pour le plaisir d'y mettre le nom d'un ami, de faire une réclame bienveillante à l'ouvrage d'un débutant. De ces qualités et (disons-le aussi franchement qu'il le disait lui-même) de ces défauts se dégage une figure originale et vivante. M. de Linas écrira difficilement un livre : son plus important ouvrage, cette grande histoire des *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* (1), dont trois

(1) *Les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée, recherches sur les divers moyens d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux*, t. I, 1877; t. II, 1878; t. III, 1887; Paris et Arras.

volumes seulement ont paru, est moins un traité méthodique qu'un recueil de dissertations : la pensée générale de l'auteur les relie nettement l'une à l'autre, mais il faut tenir solidement le fil conducteur, si l'on veut être sûr de toujours le retrouver. En revanche, tel des innombrables articles donnés par lui aux *Annales archéologiques* de Didron, à la *Gazette archéologique*, à la *Revue de l'Art chrétien*, vaudra tout un livre, tant les idées et les renseignements se pressent avec abondance dans ses pages. Moyennant quelque attention, il ne serait pas impossible de tirer de tant de travaux, tous inspirés par l'étude directe des monuments, une synthèse des idées historiques et archéologiques de M. de Linas ; car chez lui (et c'est un des traits qui le classent au premier rang) l'antiquaire, qui observe les faits, se double toujours de l'historien qui en tire les conclusions. Il fait voir et il fait penser.

Au premier aspect, la longue liste de ses travaux semble indiquer un esprit entraîné par une curiosité universelle et enclin à se disperser ; mais, si l'on sait lire l'œuvre de M. de Linas, on en reconnaît vite l'unité. Qu'il recherche l'origine ou le style d'une étoffe, décrive un bas-relief, interroge un ivoire, examine une plaque émaillée, il est presque toujours ramené à cet art byzantin, si légèrement jugé naguère, et auquel ses efforts persévérants ont contribué à faire rendre justice. C'est là qu'il s'établit de préférence, comme au point de jonction entre l'Orient et l'Occident.

Les pages consacrées à l'art byzantin dans les *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* étudient surtout la

manière dont il fut modifié par des influences orientales. Etant donné le sujet du livre, on comprend que ce point de vue ait d'abord arrêté l'auteur. La joaillerie, en effet, se rattache surtout à l'Orient, et, quand on sait le rôle considérable qu'elle eut à la cour de Byzance, quand on revoit par la pensée ce déluge d'or, d'argent, de pierres précieuses qui couvrent les coiffures, les vêtements et les armes, font scintiller les meubles, s'étalent sur les lambris, remplissent ces palais de féerie où des oiseaux de rubis chantent sur des arbres d'or, où les empereurs et les impératrices, semblables à des idoles orientales, apparaissent immobiles sous leurs diadèmes à pendeloques, leurs gorgerins cousus de plaques d'or, leurs ceintures de perles et d'émaux, leurs robes brodées de lourdes gemmes, on reconnaît aisément, avec M. de Linas, que le goût et la technique des bords de l'Euphrate et du Tigre s'acclimatèrent, entre le IVe et le XVe siècle, sur les rives du Bosphore. Je suis tout disposé à voir comme lui, dans l'orfèvrerie byzantine et dans les arts décoratifs qui s'en inspirèrent, un reflet de l'Orient. Ce reflet, il se retrouve partout, qu'il éclaire doucement les teintes harmonieuses des tapisseries ou fasse reluire les ors étincelants des mosaïques ; c'est à l'Orient que l'art byzantin doit non seulement la somptuosité, qui forme l'une de ses caractéristiques principales, mais encore et surtout ce sentiment exquis de la couleur, cette impeccable justesse des tons, que possédèrent à toutes les époques, que possèdent aujourd'hui encore les artistes ou les artisans de la Perse, de l'Inde, de l'Extrême-Asie.

Incontestable, cependant, comme est ici l'influence orientale, elle n'explique que dans une faible mesure la grandeur et l'originalité de l'art byzantin. Sans doute, entre Byzance et l'Arménie ou la Perse, les relations commerciales et diplomatiques furent de tout temps fort actives ; mais il ne faut pas oublier que, plusieurs siècles après que Constantin eut assis à l'extrémité de la Propontide la nouvelle capitale de l'empire, les provinces qui entouraient celle-ci, non seulement à l'Occident mais aussi à l'Orient, appartenaient encore tout entières à la civilisation grecque et romaine. Dans l'Asie-Mineure, l'hellénisme dominait, avec son goût sobre et pur, un peu amolli seulement par les douceurs d'un climat charmant et d'une civilisation raffinée : monuments, religion, mœurs, magistratures, vie provinciale et municipale, tout y était grec ; en quelque lieu de ces provinces où fouillent aujourd'hui les savants, ce que la pioche fait sortir de terre, ce sont des inscriptions ou des statues grecques, les fragiles chefs-d'œuvre de coroplastes qui rivalisent avec ceux de l'Attique ou de la Béotie, des débris de temples consacrés aux divinités de l'Olympe, ou de théâtres voués à la muse de Sophocle et d'Euripide. Non seulement les côtes baignées par les flots bleus de la mer Egée, mais encore les rivages plus âpres que battent les vagues orageuses du Pont-Euxin, même les sauvages contrées de la Colchide et les plages qui s'appuient aux premiers contreforts du Caucase, étaient des pays de civilisation grecque. M. de Linas a montré, dans le second volume de son *Orfèvrerie cloisonnée*, en des pages qui en sont peut-être la partie la

plus attrayante et la plus neuve, que cette civilisation a presque fait le tour de la mer Noire. On sait que la Chersonèse Taurique (Crimée) et les rivages du Bosphore cimmérien furent, dès le premier siècle de notre ère, au nombre des pays vassaux de Rome, et reçurent même de très bonne heure les semences du christianisme. L'art hellénique dominait dans ces régions, comme le montrent tant de vases grecs, d'ivoires sculptés, de terres-cuites, de coupes de verre, de bijoux d'un style certainement classique, trouvés en Crimée et sur les côtes méridionales de la Russie jusqu'aux embouchures du Dniéper. De même que la Méditerranée resta, pendant de longs siècles, un lac romain, de même aussi la mer Noire peut, à une certaine époque de l'histoire, être considérée comme un lac grec. Telle fut, de ce côté, l'expansion de la culture intellectuelle et artistique née sur les rives de l'Ilyssus et à l'abri des oliviers sacrés de Minerve, propagée d'abord par le génie commerçant et colonisateur des Hellènes, puis portée plus loin encore par les armes de Rome. Si puissante et si répandue, elle ne s'éclipsa certainement point, dans la nouvelle Byzance, devant les lointaines influences de la Perse ou de l'Inde ; et si les rayons des arts propres à la Haute-Asie atteignirent promptement, comme nous l'avons dit, cette seconde capitale de l'empire romain, ce ne fut qu'en traversant le prisme lumineux dont l'entourait, de toutes parts, l'atmosphère hellénique.

Dans ses divers écrits, dans ceux-là surtout qui ont trait, non plus à l'orfèvrerie, mais à la sculpture sur ivoire, à ces merveilleux triptyques dans lesquels ex-

cellèrent les artistes de Byzance, M. de Linas a eu souvent l'occasion de le reconnaître. Pour lui, comme pour tous les hommes qui ont étudié de près la question, l'art byzantin fut pendant onze siècles le gardien fidèle de la tradition classique. Lorsque Constantin, après 325, transporta sur les rives du Bosphore la résidence des souverains, il voulut faire tout de suite de la nouvelle Rome une rivale digne de l'ancienne. Pour y parvenir, et suivant en ceci l'exemple de ses prédécesseurs païens, il enleva aux édifices religieux ou civils de la Grèce et de l'Asie-Mineure les œuvres d'art dont ils étaient décorés. « Il fit des statues des dieux l'ornement de sa ville, » dit un écrivain chrétien du IVe siècle (1). Constantinople, enrichie de tous les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, qui, par milliers, dressaient leurs bronzes ou leurs marbres dans ses places, ses thermes et ses basiliques, devint un musée tel que le monde n'en reverra jamais. Les plus rares produits de l'art hellénique, religieusement conservés, y demeurèrent intacts pendant de longs siècles. Au lieu que les invasions barbares interrompaient, à partir du VIe siècle, la tradition antique en Occident, ou n'en laissaient subsister que de faibles restes, celle-ci se maintint sans interruption dans Byzance. Sans doute, l'hérésie des iconoclastes frappa de stérilité, pendant un siècle, les travaux des artistes byzantins, et fit périr beaucoup de leurs œuvres ; mais elle ne toucha pas à celles de l'antiquité. Même après le sac de la ville par les Latins en 1204, malgré

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, I, 16.

les marbres brisés, les beaux bronzes antiques jetés à la fournaise et convertis en monnaie, les débris de l'art hellénique demeurèrent encore assez nombreux pour perpétuer la tradition. Celle-ci n'avait pas entièrement disparu en 1453, quand la prise de Constantinople par Mahomet II jeta beaucoup d'artistes byzantins sur les chemins de l'exil.

La prédilection de M. de Linas pour l'art éclos à Byzance sous la triple influence de l'idée chrétienne, des modèles antiques et des importations orientales, n'était pas de ces admirations aveugles qui ne distinguent pas entre les époques. Ses préférences, dues à l'étude attentive des monuments, ont été trop souvent exprimées par lui pour nous laisser un doute. L'art byzantin comprend deux périodes bien tranchées, que sépare le siècle stérilisé, au point de vue artistique, par l'hérésie des iconoclastes. La première, qui commence à la fondation de la nouvelle capitale par Constantin, atteint son apogée au VIe siècle, sous Justinien. L'art byzantin est alors en possession des caractères qui feront son originalité ; sa richesse décorative s'épanouit en toute liberté et en toute splendeur ; il possède déjà tous les tons de sa palette harmonieuse, mais, sur tant d'éléments divers, règne le style antique, plein de grandeur et de simplicité. Si, pour des raisons qui ne sont peut-être pas encore clairement connues, la sculpture sur marbre dégénère à partir du IVe siècle, malgré les admirables modèles rassemblés par Constantin et ses successeurs, tous les autres arts se conservent ou se renouvellent. Au Ve et au VIe siècle, la sculpture sur ivoire

produit des œuvres de grand style dans un petit format ; tels, les feuillets de diptyque qui servent de reliure au célèbre *Livre d'ivoire*, de la Bibliothèque municipale de Rouen, et auxquels M. de Linas a consacré une savante étude (1) ; tels, l'ange superbe du British Museum (2) ou la couverture d'évangéliaire de la Bibliothèque nationale (3). La mosaïque garde la liberté pittoresque du génie antique, et elle a déjà l'imposante solennité, l'éclatante richesse, qui la rendent si propre à revêtir les grands édifices religieux ; ainsi, au ve siècle, les élégantes compositions du Baptistère orthodoxe et du mausolée de Galla Placidia, à Ravenne ; au vi^e^, les décorations les plus anciennes de sainte Sophie de Constantinople (4), et, pour la ville toute byzantine de Ra-

(1) Le *Livre d'ivoire à la Bibliothèque publique de Rouen*, extrait de la *Gazette archéologique*, 1886. La planche en héliogravure est excellente. L'aspect de l'original donne tout de suite l'idée d'un ivoire byzantin, appartenant à l'époque indiquée. Sur un seul point de détail, je m'écarte de l'interprétation de M. de Linas. Il reconnaît avec raison saint Pierre dans l'apôtre vu de trois quarts, et tenant une clef ; mais il voit saint Jean dans l'apôtre représenté de profil, avec le front chauve et la barbe pointue. C'est bien plutôt le type iconographique de saint Paul, presque toujours représenté sur les monuments chrétiens en pendant avec saint Pierre. Sur un sarcophage de Marseille, représentant Notre-Seigneur entre les apôtres, celui de gauche, qui est incontestablement saint Paul, offre de surprenantes ressemblances, comme type, pose, draperies, avec le personnage de profil du *Livre d'ivoire ;* cf. Edmond Le Blant, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, pl. XI, n° 1.

(2) J. Labarte, *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, t. I, pl. III.

(3) *Ibid.*, pl. IV.

(4) Par exemple, l'ange admirable, publié par J. Labarte, t. II, pl. LIX, n° 1.

venne, celles de Saint-Vital, de Saint-Apollinaire nouveau et de Saint-Apollinaire *in Classe*. Mais nulle part autant que dans les miniatures des manuscrits ne se montre la tradition grecque et romaine. Voyez la première feuille du manuscrit de Dioscoride, conservé à la Bibliothèque de Vienne (1). Juliana Anicia y est représentée entre la Grandeur d'âme et la Sagesse ; dans les compartiments réservés autour du sujet central, de ravissants Amours, que l'on croirait détachés de quelque fresque d'Herculanum ou de Pompéi, pêchent, tournent la meule, font la cuisine, sculptent, peignent. Le *Josué* du Vatican (2), la *Genèse* de Vienne (3) s'inspirent aussi visiblement de l'antiquité ; l'allégorie païenne se mêle, dans leurs miniatures, à la représentation littérale des récits bibliques : les montagnes sont symbolisées par des femmes portant une corne d'abondance, les villes par des femmes couronnées de tours, les fleuves et les sources par des hommes demi-nus ou de gracieuses jeunes filles, couchés près de leur urne penchante (4) ; même dans les sujets sacrés, les habitudes d'esprit des artistes de l'âge classique n'ont point disparu.

Cependant, si remarquables et parfois si belles que nous paraissent les œuvres de l'art byzantin au ve et au vi^e^ siècle, ce n'est point cette période qui emporte les

(1) J. Labarte, *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, t. II, pl. XLIII.

(2) *Ibid.*, p. 166.

(3) *Ibid.*, p. 161 et pl. XLII.

(4) Kondakoff, *Histoire de l'Art byzantin considérée principalement dans les miniatures;* cf. Eugène Müntz, *Journal des Savants*, octobre 1887, p. 637-638.

plus vives admirations de M. de Linas. Il y reconnaît la prédominance du génie romain sur la tradition grecque proprement dite, par conséquent quelque lourdeur et quelque vulgarité dans les formes. Selon ce juge délicat, l'art déjà frappé de décadence qui régnait à Rome au commencement du IVe siècle continua d'être cultivé à Byzance après que Constantin eut fait de cette ville une seconde Rome ; c'est lui qui domina jusqu'au VIIIe siècle, époque où le progrès artistique fut violemment interrompu par les réformateurs iconoclastes. Après la chute de ceux-ci, l'éclipse momentanée dont ils avaient été cause fut suivie, sous Basile le Macédonien et ses successeurs, d'une véritable renaissance, dont la fin du IXe siècle et tout le Xe furent l'époque la plus brillante. Mais, au jugement de M. de Linas, la tradition ne se renoua pas alors telle qu'elle était quand l'avait rompue la révolution iconoclaste ; c'est aux purs chefs-d'œuvre helléniques plutôt qu'aux modèles romains que les artistes de la période macédonienne demanderont leurs inspirations. Cette thèse semble confirmée par l'étude des miniatures. Rien d'exquis comme une feuille du *Psautier grec* de la Bibliothèque nationale (1), qui représente David jouant de la harpe en gardant son troupeau. « Près de lui, appuyant la main sur l'épaule du berger, une jeune déesse, la Mélodie, inspire ses chants ; le costume antique laisse à découvert son bras, le haut de sa poitrine, d'un modelé ferme et gracieux ; la tête est à demi-inclinée, et un doux sourire anime la

(1) Ms. n° 139.

beauté régulière du visage. Au second plan, derrière une fontaine, se cache une femme dont on n'aperçoit que la tête et qui écoute David. Dans un des coins du tableau, un jeune dieu est étendu sur le sol, à demi-nu, la tête couronnée de feuillages ; il personnifie la montagne de Bethléem. Tout autour s'étend un paysage plein de fraîcheur et d'ombre. » On est loin, ici, des mosaïques de Saint-Vital, plus loin encore des compositions que répétera plus tard l'art byzantin ; il semble, au contraire, que l'artiste ait voulu écarter tout ce qui rappelle la grandeur, l'étiquette, la symétrie majestueuse, pour ne rechercher que la grâce et la vie sous leurs formes les plus naturelles. Assurément, si l'on ne connaissait le contenu du manuscrit, on se croirait en présence d'une idylle de Théocrite bien plutôt que d'une scène biblique (1). » La même inspiration apparaît dans un Isaïe qui prie entre la Nuit, représentée par une jeune femme « tenant au-dessus de sa tête un voile parsemé d'étoiles, dont la brise gonfle le tissu léger », et le Point du jour, que symbolise un Eros sans ailes, portant une torche. « Dans les autres miniatures du manuscrit se rencontre encore ce goût des personnifications, comme si l'artiste jugeait imparfaite toute composition où ne figurent pas ces divinités antiques converties à la foi nouvelle : ici, c'est la Force qui assiste David combat-

(1) Bayet, l'*Art byzantin*, p. 158 et fig. 47. M. de Linas, *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1885, p. 36, note 1, voit dans cette miniature non une œuvre originale, mais une copie servile d'une fresque païenne, et développe fort spirituellement cette idée ; il n'en donne, cependant, aucune preuve.

tant Goliath ; ailleurs, la Sagesse et la Prophétie l'entourent et le conseillent. Si l'artiste peint le Passage de la mer Rouge, une femme qui tient une rame représente la Mer, tandis qu'un homme nu, l'Abîme, s'empare de Pharaon ; sur le sol est assis le Désert, et dans le ciel plane la Nuit (1). »

J'emprunte ces descriptions au livre de M. Bayet sur l'*Art byzantin*, dont M. de Linas goûtait fort l'érudition profonde et la forme littéraire. Il eût signé volontiers cette conclusion de l'ancien membre de l'école d'Athènes : « On se figure que la défaite des iconoclastes avait eu pour conséquence d'asservir plus étroitement encore l'art à l'Église, et on se représente les peintres condamnés à reproduire, sous peine d'hérésie, les compositions et les types consacrés par l'orthodoxie monastique. Au IXe et au Xe siècle, ce qui se manifeste, c'est au contraire la renaissance du goût s'alliant à l'admiration des œuvres antiques... Depuis Justinien, l'art s'était développé avec un caractère d'uniformité majestueuse, et, pour employer un mot qu'il est plus facile de comprendre que de définir, il était devenu hiératique. Au IXe siècle et dans la première moitié du Xe, si on consulte les miniatures, il semble s'être transformé, et apparaît plus vivant et plus naturel (2). » Ce que M. Bayet vient de démontrer par les manuscrits, M. de Linas l'a supérieurement prouvé par l'étude des triptyques d'ivoire du même temps. Sans doute, le beau

(1) Bayet, p. 160, et fig. 48, 49.
(2) Bayet, p. 152.

triptyque de la collection Harbaville, à Arras, auquel il a consacré de si remarquables pages (1), offre dans la disposition des groupes une régularité qui rappelle la composition symétrique des œuvres de l'âge qui précède et de celui qui suit : la destination religieuse de cet icône rendait ce défaut à peu près inévitable. Mais, dans l'exécution des personnages, la liberté de l'artiste prend sa revanche ; son ciseau est d'une souplesse et d'une finesse vraiment exquises, et, comme le dit si bien le savant archéologue, plutôt grec que romain. La Vierge, debout près du trône du Christ, lui paraît « une terre-cuite de Tanagra idéalisée. » Le triptyque de la collection Harbaville eut, comme le manuscrit que nous avons cité (2), l'honneur d'être copié plus tard ; on en retrouve des répliques, bien inférieures à l'original, et appartenant probablement au XVe siècle, dans les collections du Musée chrétien du Vatican et de la Bibliothèque de la Minerve (3).

Épris de l'art byzantin, dont il savait si bien déterminer les époques et définir les beautés, M. de Linas ne se bornait pas à une admiration théorique : il eût voulu retremper l'art populaire à ces sources trop peu connues. Rendant compte, en 1884, d'une exposition d'imagerie religieuse organisée à Rouen, et cherchant les

(1) *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1885, p. 12-40 et pl. I, II.

(2) Le folio 436 du Ms. 139 de la Bibliothèque nationale, représentant Isaïe entre la Nuit et le Point du jour, a été reproduit, avec des variantes, au folio 107 du Ms. 755 de la Bibliothèque vaticane, appartenant aussi au IXe ou Xe siècle.

(3) *Revue de l'Art chrétien*, avril 1886, p. 157-169 et pl. VI.

moyens d'arrêter une décadence que les meilleurs esprits s'accordent à déplorer : « Que ne s'adresse-t-on, disait-il, à l'iconographie byzantine du xe siècle, la plus belle du monde? Simple et majestueux, l'art byzantin de l'époque macédonienne offre surtout ces figures isolées, objectif principal de l'imagerie populaire. Sobriété de draperies et de palette, expression des têtes, noblesse des attitudes, autant d'éléments de succès... Ma plaidoirie sera-t-elle écoutée? Daignera-t-on s'apercevoir que les physionomies vulgaires, les formes amaigries, les plis tassés de notre xve siècle sont, esthétiquement et religieusement, bien inférieurs aux types byzantins du xe, lesquels, peintures ou bas-reliefs, procèdent du style antique dont les coroplastes de Tanagra nous ont laissé tant de suaves échantillons? Négligera-t-on un heureux moyen d'étancher la soif de nouveautés qui nous dévore, nous, impuissants à créer (1)? »

Au moment où M. de Linas écrivait ces lignes pleines de verve, aucun de ceux qui l'aimaient n'eût pu croire que peu d'années le séparaient de sa fin. Il y avait dans son esprit et dans son cœur tant de persistante jeunesse que tous, en le lisant ou en l'écoutant, oubliaient son âge. Lui-même semblait prendre à tâche de le faire oublier, car, dans les trois années qui précédèrent sa mort, il multiplia les publications, et jamais son style ne fut plus alerte, son observation plus déliée, le crayon, qu'il maniait aussi bien que la plume, plus expressif et plus fin. A cette dernière période de ses travaux se rat-

(1) *Revue de l'Art chrétien*, novembre 1884.

tachent deux études que je dois rappeler ici, car elles ont trait aux antiquités rouennaises : sa notice sur *le Livre d'ivoire*, dont j'ai déjà parlé, et un article sur *le Trésor et la Bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen au* XIIe *siècle* (1). Après qu'une douloureuse maladie l'eut contraint à un repos physique auquel répugnait sa nature, il ne cessa pas de travailler ; mais au labeur de l'érudit qui étudie toujours, il joignit l'effort intime du chrétien qui se perfectionne dans la souffrance. Sa correspondance en a laissé le touchant témoignage. Aussi la mort ne le surprit-elle pas ; quand elle lui fit, le 12 avril 1887, une visite foudroyante, il était pieusement préparé à la recevoir.

M. de Linas est mort devant sa table, la plume à la main, comme s'il avait voulu nous donner jusqu'au dernier moment l'exemple du travail. Il a laissé aussi des exemples d'humilité, bien touchants et bien instructifs, venant d'un esprit supérieur comme le sien. Nul homme, plus empressé à faire valoir ses amis, ne le fut moins à se faire valoir lui-même. Sa famille, me racontiez-vous, Monsieur, ignora longtemps qu'il fut correspondant de l'Institut. On rappela, le jour de ses obsèques, que, membre depuis trente-quatre ans de l'Académie d'Arras, il n'en avait jamais voulu accepter la présidence, que lui déférait le désir unanime de ses collègues (2). Ce dernier trait me rend aujourd'hui bien

(1) *Revue de l'Art chrétien*, 1886.

(2) Discours de M. de Mallortie, président de l'Académie d'Arras, dans le journal *le Pas-de-Calais*, 18-19 avril 1887.

confus, Monsieur ; mais je me pardonne d'avoir eu la présomption de vous recevoir au nom de notre Compagnie, puisque j'y trouve l'occasion de rendre hommage à votre mérite, et de payer ma dette de reconnaissance à une mémoire vénérée.

LAUMONIER — LES FLAUBERT

SIMPLE ESQUISSE

DE TROIS CHIRURGIENS DE L'HOTEL-DIEU

DE ROUEN (1785-1882)

Par M. MERRY DELABOST

MESSIEURS,

A côté de ceux dont les découvertes scientifiques, attestées par leurs écrits, ont gravé profondément le nom dans la mémoire de la postérité, il en est qui, par leur dévoûment, par les progrès qu'ils ont imprimés à leur art, ont, eux aussi, acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique. Tant qu'ils vivent, tous apprécient leurs mérites, tous célèbrent leur science ; mais, si les résultats de leurs travaux n'ont pas été consignés dans des documents écrits, à peine sont-ils disparus que le souvenir de leurs services s'affaiblit, et bientôt s'efface ; et si quelque édile, jaloux des gloires locales, tente de perpétuer leur mémoire en donnant leurs noms à certaines rues de la cité, la plupart des habitants savent à peine pour quelles raisons ces noms

ont été choisis, et n'y attachent pas plus d'importance qu'à ceux des rues des Grosses-Pierres, du Pont-à-Renaud ou de la Cigogne-du-Mont.

Il n'est pas nécessaire de remonter loin dans l'histoire de Rouen pour trouver des exemples de cet oubli regrettable. C'est pour en réparer un semblable que notre confrère M. le Dr Pennetier, appelé, par ses fonctions de professeur à l'École de Médecine, à prononcer le discours d'usage, lors de la rentrée solennelle des établissements d'enseignement supérieur de la ville de Rouen, a fait revivre la mémoire d'un éminent chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Laumonier. Dans les quinze dernières années du siècle écoulé et dans les quinze premières du siècle présent, Laumonier, « dont personne ne parle plus, dont le nom ne figure même pas dans les biographies médicales », avait conquis une grande renommée.

« Il fut, dit le Dr Pennetier, l'un des plus habiles chirurgiens et l'un des plus grands anatomistes de son siècle ; ce fut un professeur remarquable et un artiste de grand mérite. Pourquoi reste-t-il inconnu de la génération actuelle ? Parce que ses nombreuses occupations ne lui ont pas laissé le temps d'écrire. J'ai pris à tâche, ajoute-t-il, de faire sortir sa mémoire d'un injuste oubli ; j'ai donc le devoir de vous exposer les titres qu'il possède au souvenir de la postérité. »

L'Académie accueillera, sans doute, l'hommage qui lui a été offert de ce discours par son auteur avec une satisfaction d'autant plus grande que, pendant trente-deux ans, Laumonier avait fait partie de notre Compagnie. Élu membre en 1786, il en devint directeur en

1792. En 1815, plusieurs attaques d'apoplexie le mirent hors d'état de continuer ses fonctions ; il sollicita le titre de « vétéran », qui lui fut accordé en récompense de ses services.

L'Académie a reçu de lui communication d'importants travaux de chirurgie, d'anatomie et de physiologie : En 1786, Extirpation de l'ovaire ; — Possibilité de l'amputation de la matrice ; — en 1787, Aperçu mécanique de la nutrition ; — en 1788, Essai physiologique sur la génération ; — Essai sur la nécrose des os ; — en 1790, Luxation complette *(sic)* de l'astragale ; — en 1791, Dessin d'une hermaphrodite ; — Observations physiologiques sur l'union de l'homme moral et de l'homme physique.

Après avoir tracé à grands traits la biographie de Laumonier, M. Pennetier nous montre le chirurgien, hardi précurseur, pratiquant le premier l'extirpation de l'ovaire : le hasard l'avait conduit à cette opération, mais le succès qui la couronna le détermina, quelques années plus tard, à la proposer pour une autre malade.

Devant l'avis contraire exprimé par ses confrères, il dut s'abstenir ; son dessein fut même blâmé par l'Académie de chirurgie. « Or, que fait-on aujourd'hui, en présence d'une tumeur abdominale de nature douteuse et contre laquelle tout traitement médical est jugé impuissant ? Une incision exploratrice d'abord, l'ablation de la tumeur ensuite, si l'opération est possible. Voilà ce que voulait faire Laumonier, qui eut le tort peut-être de devancer son siècle, mais que le siècle suivant doit alors revendiquer comme sien. »

Si Laumonier eût été écouté, l'opération de l'ovariotomie, qui, de nos jours, donne de si beaux résultats, eût pu prendre place dans la pratique chirurgicale environ soixante-dix ans plus tôt et sauver de la mort un grand nombre de malades.

Comme anatomiste, Laumonier se distinguait par une rare habileté ; ses recherches sur le système des vaisseaux lymphatiques, sur le système nerveux, sont des plus intéressantes : Il possédait, en outre, à un haut degré, le don d'exciter chez ses élèves l'amour qu'il avait pour son art, et, tout en leur montrant les difficultés de la route à parcourir, il savait entretenir leur zèle pour l'étude. « Dans notre art, leur disait-il, la médiocrité est un crime. Rien ne peut excuser les fautes de l'ignorance dans un état qui a pour objet la vie et la santé des hommes. »

Mais Laumonier n'excellait pas seulement à faire des préparations anatomiques et à les démontrer à ses élèves, il les reproduisait en cire avec une telle perfection, que l'Institut de France, dans un rapport rédigé en 1805 par Fourcroy, Chaptal et Cuvier, disait, en parlant d'une de ses pièces : « Il a appliqué tous ses moyens avec tant de patience et un sentiment si parfait de ressemblance, qu'il n'y a, pour ainsi dire, que le tact et l'odorat qui avertissent que ce n'est pas un cadavre que l'on voit. » — « La France, disait encore ce rapport, a aujourd'hui l'honneur de surpasser l'Italie dans l'art des représentations anatomiques, mais cet art n'y est jusqu'à présent possédé que par le seul M. Laumonier dans ce degré de perfection. »

Quand j'aurai ajouté que Laumonier eut pour élèves et collaborateurs, dans ses préparations, Jules Cloquet, qui devint ensuite un des plus brillants professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ; son frère Hippolyte Cloquet, mort trop jeune pour atteindre le rang que lui assignait son talent ; Delmas, de Montpellier, un savant accoucheur, et enfin Flaubert père, qui lui succéda à l'Hôtel-Dieu, vous penserez avec moi, Messieurs, qu'un pareil homme ne méritait pas l'oubli dans lequel son nom était tombé, et que M. le Dr Pennetier a été heureusement inspiré en faisant revivre sa mémoire.

Forcé par les circonstances d'être bref, notre distingué confrère a composé un discours aussi concis qu'intéressant, aussi substantiel dans le fond que remarquable par la forme ; les notes justificatives dont il l'a enrichi, en le publiant, en font, en outre, une œuvre historique d'une réelle importance.

Dans un des passages de ce travail, après avoir rapporté, d'après Flaubert père, les soins que Laumonier prodiguait à ses malades avant et après les opérations, M. Pennetier ajoute : « Quand l'heure aura sonné de faire pour les deux Flaubert ce que je tente aujourd'hui de faire pour Laumonier, celui qui écrira leur histoire se rappellera ces paroles. A moi, de vous montrer ce que les malheureux perdirent à la mort de Laumonier ; à lui, de vous dire ce qu'ils gagnèrent à l'avènement de ses dignes successeurs. »

Je n'ai pas l'intention, Messieurs, d'entreprendre ici un travail aussi important, aussi complet que celui de

M. Pennetier ; mais j'espère que vous voudrez bien permettre à celui qui eut l'avantage d'être l'élève et l'honneur d'être l'ami de Flaubert fils de répondre à la dernière pensée exprimée tout à l'heure, de rappeler en quelques mots la vie laborieuse et si utile de ces deux chirurgiens, et ce qu'ils furent pour les malheureux confiés à leur dévoûment. Vous pourrez apprécier si, de même que Laumonier, ils méritent l'ingratitude et l'oubli.

Certes, leur nom est encore très vivant parmi les populations de notre contrée ; mais, à voir la rapidité avec laquelle disparaissent les renommées les mieux acquises et se perd le souvenir des services les plus incontestables, n'est-il pas à craindre qu'il n'en advienne d'eux comme de leurs prédécesseurs ? N'avons-nous même pas assisté déjà à ce triste spectacle ?

La mort de Flaubert père, brusquement frappé, le 15 janvier 1846, en plein exercice professionnel, fut un deuil général ; ses funérailles revêtirent un caractère à la fois grandiose et touchant ; la population presque entière de la ville y assistait, et ses anciens malades de l'Hôtel-Dieu avaient tenu à honneur de porter à bras son cercueil. Il semblait que son souvenir dût être profondément gravé dans le cœur de la cité ; et cependant les quarante-deux années seulement qui se sont écoulées depuis sa mort ne l'ont-elles pas déjà trop effacé ?

Achille Flaubert avait continué dignement l'œuvre paternelle et conservé intacts ses droits à la reconnaissance de ses concitoyens. Mais, moins heureux en cela que son père, quelque temps avant sa mort, la

maladie le tint éloigné de son service hospitalier et de sa clientèle, et l'on put voir, à ses obsèques, que deux ou trois ans à peine avaient déjà suffi pour faire oublier, en grande partie, l'importance de ses longs services.

Permettez-moi, Messieurs, d'évoquer ici quelques souvenirs qui me sont chers, et de vous tracer une rapide esquisse des deux habiles chirurgiens qui, durant près de trois quarts de siècle, ont été si utiles à leur pays.

Flaubert père était l'un des chirurgiens les plus distingués de cette brillante pléïade, sortie, suivant l'expression pittoresque de son fils Gustave, du tablier de Bichat. Le Dr Chéreau lui a consacré, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, une notice qui est un juste hommage rendu à son talent et à son caractère.

« Sans avoir jamais rien écrit, dit-il, ce chirurgien a obtenu une grande notoriété, non seulement dans la Normandie qu'il habitait, mais encore dans toute la France et même à l'étranger. C'est que, comparable sous bien des points à Dupuytren, il n'a eu en vue que la pratique, l'instruction des élèves au lit du malade. Doux, affable, plein de bonhomie, sachant se faire estimer, chéri du peuple, ami dévoué, indépendant, et d'une certaine opiniâtreté, possédant un jugement sain, d'une scrupuleuse exactitude dans son service, connaissant à fond son art, plein de ressources dans les cas d'une gravité exceptionnelle, Flaubert pourrait être surnommé le Dupuytren de la province ; il avait les qua-

lités du grand chirurgien de Paris, sans en avoir la tyrannie, la violence, le caractère abominable. Sa mort fut un véritable deuil public, et, à l'assistance nombreuse qui le suivit à sa dernière demeure, on devinait que les pauvres, les malheureux et les infirmes venaient de faire une grande perte.

Flaubert (Achille-Cléophas) était né à Mézières (Aube) le 15 novembre 1784 ; il appartenait à une famille de vétérinaires instruits qui a fourni des professeurs habiles à l'Ecole d'Alfort. Elève du collège de Sens, il vint à Paris, fit partie de l'Ecole pratique et fut couronné dans presque tous les concours. Il avait, cependant, des concurrents bien dangereux, puisqu'ils portaient ces noms : Bouchet (de Lyon), Pictet, Marandal, Magendie, Breschet, Pelletan. Devenu interne à l'Hôtel-Dieu, il fut reçu docteur à Paris, le 27 novembre 1810. Rester à Paris, y disputer la célébrité aux grands chirurgiens de l'époque, tel était son rêve. Mais on sait l'humeur jalouse de Dupuytren, inaccessible aux sentiments de la bonne confraternité, et qui ne souffrait pas que quelqu'un s'élevât à côté de lui. Tant et si bien que Flaubert fut relégué à Rouen. Il devait s'y illustrer, en créant des cours de clinique chirurgicale, de pathologie externe, d'accouchements, de médecine opératoire et de bandages. Peu de temps après, il devenait chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en remplacement de Laumonier, puis professeur de clinique chirurgicale et directeur de l'Ecole de Rouen. »

En 1815, Flaubert père fut élu membre de notre Compagnie. Dans son discours de réception, il établit les

rapports nombreux et la liaison intime de la médecine avec toutes les branches des connaissances humaines. « Puisque le médecin, dit-il en terminant, ne doit être étranger à aucune des sciences, s'il est appelé à observer et à s'instruire partout, c'est particulièrement au milieu des Sociétés savantes qu'il peut essayer d'acquérir des connaissances solides, soit en conversant avec des médecins instruits, mûris par l'expérience, soit en s'éclairant des lumières de ceux qui s'occupent à étendre le domaine des sciences physiques ou morales ».

Flaubert lut encore à l'Académie les divers travaux qui suivent :

Observations relatives à une nouvelle manière de pratiquer chez la femme la lithotomie (1815).

Observation de carie de la colonne vertébrale (1815).

Observation d'anévrysme de l'artère aorte communiquant avec l'artère pulmonaire (1815).

Rapport sur un mémoire concernant une rupture du ventricule gauche du cœur, par le Dr Worbe, de Dreux (1815).

Rapport sur une thèse inaugurale de M. Martin d'Offigny, intitulée : *Observations et réflexions sur quelques maladies de la glande parotide* (1816).

Mémoire sur l'inutilité et même les inconvénients des bandages dans plusieurs fractures (1816).

Rapport sur deux observations du Dr Blanche, intitulées : *Fistule lacrymale causée par la présence d'un polype dans le canal nasal. — Démonomanie guérie par un traitement moral* (1816).

Rapport sur deux ouvrages de M. Désormeaux :

Précis de doctrine sur l'accouchement par les pieds. — *De abortu* (1817).

Rapport sur un travail du Dr Le Prevost : *Examen de la théorie de la vision* (1817).

Rapport sur une observation de M. Hellis fils, relative à un étranglement de l'iléon produit par l'appendice cœcal (1818).

Rapport sur le bdellomètre du Dr Sarlandière (1820).

Observation de fracture du col du fémur (1827).

Flaubert publia aussi un important mémoire sur plusieurs cas de luxations dans lesquels les efforts pour la réduction avaient été suivis d'accidents graves. Il n'est donc pas absolument exact de dire, ainsi que l'a fait le Dr Chéreau, que Flaubert père n'a rien écrit ; ce qui est vrai, c'est qu'absorbé par les labeurs incessants d'une immense clientèle, il s'en remit à ses élèves du soin de faire connaître ses innovations les plus ingénieuses en thérapeutique chirurgicale ; c'est par la thèse du Dr Bailleul que fut connue et propagée sa méthode des grandes incisions dans le traitement des abcès froids. *(Essai sur les abcès froids idiopathiques et leur traitement.* — Thèse de Paris, 1820).

C'est encore la thèse du Dr Lâloy qui fit connaître son procédé de suture osseuse appliqué à la guérison des pseudanthroses. *(De la suture des os.* — Thèse de Paris, 1839.)

Son fils Achille Flaubert, qui avait été désigné comme son adjoint en 1839, et lui fut donné pour successeur dans les fonctions de chirurgien de l'Hôtel-

Dieu, en 1846, continua toutes ses traditions. Entraîné comme lui dans le courant d'une pratique médicale très étendue, il ne donna guère de publicité aux résultats de sa vaste expérience. Je ne connais de lui que les publications suivantes :

Quelques considérations sur le moment de l'opération de la hernie étranglée. — Thèse inaugurale, 16 mai 1839.

Observations et réflexions sur une exostose de nature douteuse, développée sur le maxillaire inférieur et qui a exigé la résection de l'os. (Arch. gén. de méd., 1840).

Observation d'ablation de l'os maxillaire supérieur en totalité pour une affection indépendante de cet os. Guérison. (Arch. gén. de méd., 1840).

Production cartilagineuse développée sous l'albuginée entre cette membrane et la substance propre du testicule avec coïncidence d'incéphaloïde et d'hydrocèle. (Bull. de la Soc. de méd. de Rouen, 1853).

Observation d'œsophagotomie et d'extraction d'un volumineux os de bœuf arrêté dans l'œsophage. (Ibid., 1854).

Le Dr Chéreau, dans la notice dont j'ai cité un extrait, a commis une erreur en disant que Flaubert père avait pratiqué, le premier en France, la résection totale du maxillaire supérieur, destinée à créer une large voie pour l'extirpation des polypes naso-pharyngineux. C'est au fils qu'en revient le mérite.

Les travaux de Gensoul, de Lyon, avaient vulgarisé l'ablation du maxillaire supérieur, mais cette opération

n'avait été pratiquée que pour l'extraction de cet os atteint de maladie.

En mars 1840 se trouvait à l'Hôtel-Dieu de Rouen un jeune homme atteint d'un polype volumineux qui remplissait la partie supérieure du pharynx et la fosse nasale gauche, avait détruit la voûte palatine, et envoyait un prolongement dans le sinus maxillaire et dans l'orbite. Déjà d'autres méthodes avaient été essayées : la ligature simple : — une partie seulement de la tumeur avait pu être enlevée ; — une autre ligature après incision préliminaire du voile du palais et de la muqueuse palatine : — le polype, tombé partiellement, n'avait pas tardé à se reproduire.

« Je pensai dès lors, dit Achille Flaubert, dans le Mémoire qu'il publia à ce sujet : 1° que toutes les tentatives de ligature échoueraient, comme elles avaient déjà échoué, à cause des nombreuses insertions de la tumeur ; 2° que les autres procédés seraient, ou non applicables, ou aussi peu suivis de succès ; 3° que la tumeur, déjà énorme, continuerait à faire des progrès et tuerait infailliblement le malade ; 4° qu'il n'y avait qu'un moyen de salut, et que ce moyen consistait à enlever l'os maxillaire supérieur gauche ; qu'alors le polype serait largement à découvert, que l'on pourrait agir sur lui avec connaissance de cause et enlever le mal jusque dans ses racines.

« Mon père adopta de tous points cette manière de voir et me chargea de l'opération, que je pratiquai le 13 avril ».

Cette innovation fut alors considérée comme très

audacieuse; mais si quelques critiques s'élevèrent, elles restèrent sans écho. L'exemple, au contraire, fut bientôt suivi, et avec le même succès. Ce fut d'abord le professeur Michaux, de Louvain, qui appliqua la méthode de Flaubert chez un jeune garçon de dix-huit ans, sur lequel, à deux reprises différentes, il avait combiné de diverses manières l'arrachement, l'excision, la cautérisation aidée de l'incision du voile du palais. Le polype repullulait toujours. Après l'extraction du maxillaire supérieur, la tumeur put être enlevée jusqu'à la racine et le malade guérit parfaitement. *(Gazette méd. de Paris,* 7 juin 1848).

En 1849, Robert pratiqua la même opération à l'hôpital Beaujon ; puis Maisonneuve, en 1852. C'est ainsi que la méthode inaugurée par Achille Flaubert, maintenant acceptée par tous, est définitivement entrée dans la pratique courante de la chirurgie.

Mérite-t-il donc l'oubli le chirurgien auquel de nombreux malades, condamnés, sans son initiative hardie, à périr misérablement, doivent l'existence ?

Peut-il être oublié de ses élèves et de ses malades, cet homme excellent qui n'avait pas moins de dévoûment, de patience, de douceur, d'égards pour les plus obscurs de ses malades de l'hôpital que pour ses clients les plus riches et les plus puissants ?

Que de fois l'ai-je vu rentrant, le soir, parfois même la nuit, après une journée de fatigues, aller encore visiter dans ses salles quelques malades ou opérés dont la santé le préoccupait ?

Son attachement à sa clientèle hospitalière ne s'af-

faiblit jamais, et lorsque, contraint par la maladie de s'en séparer, il partit pour Nice, où il allait chercher, hélas! en vain, le rétablissement de sa santé, sa dernière recommandation avait pour objet son service, dont j'étais chargé.

L'exactitude de Flaubert était, pour ainsi dire, légendaire. Ses appartements communiquaient avec la salle Saint-Charles, et, chaque matin, avant que l'horloge de l'Hôtel-Dieu eût fait entendre le dernier coup de sept heures, sa porte s'ouvrait, et la visite commençait.

Avec quelle avide curiosité tous les malades le suivaient des yeux! Il en est bien peu, sans doute, qui ne s'en souviennent, car, sans parler de l'affection et de la confiance qu'il leur inspirait, sa physionomie si caractérisée était de celles qui frappent et ne s'oublient guère. Une taille élevée, svelte; le haut du corps un peu penché en avant dans la marche, et animé d'un balancement onduleux; la main gauche placée sur les reins, la droite jouant machinalement avec un instrument tiré de la poche de son tablier; une longue barbe, que, par un geste familier, il embrassait de la main pour l'enfoncer dans le collet de son habit, afin de n'en être pas gêné pendant l'examen des malades; de grands yeux noirs, pleins de douceur et d'expression, qui semblaient vouloir fouiller jusqu'au fond des consciences, pour bien comprendre ce qu'on lui disait et deviner ce qu'on ne lui disait pas; tout, en lui, concourait, sans qu'il visât à l'effet, à lui donner un cachet absolument personnel et qui le distinguait entre tous. Mais où il était particulièrement remarquable, c'est lorsqu'il pratiquait

cette opération de l'ablation du maxillaire, pour laquelle il avait une prédilection toute paternelle ; le ciseau et le maillot en mains, il semblait un sculpteur inspiré, perfectionnant un chef-d'œuvre.

La prudence était une de ses qualités dominantes : ce n'était qu'après avoir mûrement pesé les chances favorables ou défavorables d'une opération qu'il se décidait à la pratiquer. Une longue expérience, commencée dès l'enfance sous un maître aussi dévoué qu'habile, un jugement droit, des sens d'une rare finesse et particulièrement une remarquable délicatesse du toucher, lui avaient, d'ailleurs, donné une grande sûreté de diagnostic.

Dans l'exécution des opérations, rien n'était laissé au hasard. Il disposait lui-même, avec le plus grand soin, tout l'arsenal des instruments nécessaires, et mettait en pratique ce conseil qu'il avait coutume de donner : « Ayez trop d'instruments, pour ne point courir le risque de n'en avoir pas assez et d'être surpris par quelque complication imprévue ».

Tous les préparatifs achevés, et les instruments soustraits à la vue du malade, afin de lui épargner une impression d'effroi, celui-ci était appporté sur le lit d'opération ; après une parole d'encouragement donnée au patient, comme un général qui se prépare à commander l'assaut, Flaubert s'assurait d'un regard que chacun de ses assistants était à son poste, et disait : « Y sommes-nous ? » C'était le signal de l'action.

Les anciens chirurgiens s'inspiraient, dans la pratique des opérations, de ces trois préceptes aphoris-

tiques : « *Citò, tutò et jucundè* ». Il fallait opérer promptement, *citò,* afin de diminuer, dans la mesure du possible, l'inévitable douleur ; — *tutò,* avec sécurité, sans rien livrer au hasard, pour assurer toutes les chances favorables ; — *jucundè,* avec douceur et bienveillance, en faisant entrevoir au malade qu'une prompte guérison allait être le prix de son courage.

De nos jours, l'un au moins de ces préceptes, *citò,* n'a plus de raison d'être. Qu'importe la promptitude, puisque l'action bienfaisante du chloroforme supprime la douleur ? Flaubert, qui n'avait pas cette ressource, ou, pour être plus exact, qui n'aimait pas à s'en servir à cause de la frayeur que lui inspirait un agent anesthésique encore assez mal connu, se conformait toujours aux anciens préceptes : sa merveilleuse prestesse de main lui permettait d'opérer à la fois *citò et tutò ;* et, le malade restant éveillé pendant tout le cours de l'opération, il ne cessait de soutenir sa résolution et ses espérances.

Après l'opération, dans les pansements et les soins qui en assurent le succès définitif, que d'attentions vigilantes, que de délicate bonté !

J'aurais bien d'autres détails à ajouter, si je voulais suivre Achille Flaubert dans l'intimité de la vie de famille, dans sa paternelle affection pour ses élèves, dans la bienveillance de ses relations confraternelles, qui lui avait valu d'être nommé président de l'Association des Médecins du département de la Seine-Inférieure ; mais je m'arrête ici, car je n'ai voulu qu'indiquer, en traits rapides, les titres des Flaubert à la

reconnaissance publique, en tant que chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, et montrer que, pas plus que leur prédécesseur Laumonier, ils ne méritent l'oubli.

Si incomplets qu'ils soient, ces quelques souvenirs pourront, je l'espère, n'être pas inutiles à celui que ne peut manquer de tenter, lorsque l'heure sera venue, la tâche intéressante d'écrire l'histoire d'une famille qui a conquis un rang si élevé, et dans la science chirurgicale, et dans la littérature.

Avril 1888.

DISCOURS

Prononcé par M. Paul ALLARD, président

SUR LA TOMBE DE M. MALBRANCHE

Messieurs,

Je viens, au nom de l'Académie, rendre un dernier hommage à l'un de ses membres les plus anciens et les plus respectés.

M. Malbranche était entré dans nos rangs en 1855, et depuis ce temps n'avait cessé de prendre une part active à nos travaux. Il n'est pas un seul volume des *Précis* où son nom ne paraisse avec honneur. Tous les sujets attiraient son infatigable curiosité, depuis la botanique, où il était maître, jusqu'aux plus hautes spéculations de la philosophie de la nature. Pour ce vif et laborieux esprit, l'étude désintéressée fut le délassement d'une carrière professionnelle honorablement remplie ; même en se reposant, il donna l'exemple du travail. Il l'a donné jusqu'au bout, Messieurs : atteint par la maladie, et déjà presque frappé par la mort, il ne cessa pas d'étudier ; le 9 avril dernier, j'assistais, à

Paris, à une réunion scientifique, où un mémoire envoyé par lui, et traitant de cette importante question du *Transformisme*, qui, plusieurs fois, appela son attention, était lu et discuté.

M. Malbranche fut, en 1868, élu président de l'Académie. Deux ans après, il en devint secrétaire pour la classe des sciences : aucun de ses confrères n'a oublié les procès-verbaux et les rapports d'une science si précise et d'une si parfaite courtoisie, où il a résumé pendant dix-sept ans les travaux présentés à nos séances. Il y a un an, contraint par la maladie à résigner des fonctions qu'il aimait, il fut, sur sa demande, nommé membre honoraire : un vote unanime lui conféra en même temps le titre de secrétaire honoraire pour les sciences. Nous ne devions plus le revoir à nos réunions; mais son souvenir y demeurera vivant. Involontairement nous chercherons souvent du regard sa figure fine et modeste, empreinte de cette double distinction qui vient à la fois de l'intelligence et du cœur. Nous nous rappellerons tant d'excellentes pages sorties de sa plume. Permettez-moi d'ajouter ici l'éloge auquel il eût été le plus sensible. Peu de savants surent joindre à une étude plus serrée des faits un spiritualisme plus élevé et plus chrétien.

Dans un mémoire lu à l'Académie, M. Malbranche écrivait : « Le Dieu créateur a fait son œuvre parfaite, » obéissant à des lois dont la science ne connaît pas » encore toute l'étendue, mais à l'étude desquelles » l'esprit s'applique avec bonheur, ravi de découvrir, » à travers les incomparables beautés de la nature, la

» main divine qui a créé ces merveilles. » Dans ces sentiments a travaillé, a vécu, est mort le vénéré confrère que nous pleurons.

Au nom de l'Académie, je lui adresse aujourd'hui le seul adieu qui lui convienne, un adieu plein d'espérance !

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. MALBRANCHE

Ancien président
et secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences
de l'Académie

Par M. POAN DE SAPINCOURT

François-Alexandre Malbranche est né à Bernay le 6 avril 1818. C'est dans cette ville que, ses études terminées, il fit ses débuts en pharmacie chez un de ses oncles. Dès cette époque, il commença à montrer ses heureuses dispositions pour les sciences naturelles, et en particulier, pour la botanique, qui sera la joie de toute sa vie. Malgré sa jeunesse, il fait preuve d'un esprit réfléchi, d'un caractère sérieux, d'une intelligence cultivée, si bien que, lorsque le 16 avril 1838, il quitte Bernay, il se trouve dans les dispositions les meilleures pour étudier avec succès ; aussi, en quelques mois, il obtient le poste de premier élève dans une des plus importantes maisons de Paris, et, dès février 1841, conquiert la quatrième place au concours de l'Internat. Ce rang lui donnant un droit de préférence, son choix se fixe sur la Charité, où il entre dans le service du docteur Rayer,

qu'une maladie, suite d'un labeur excessif, l'oblige à abandonner pour celui moins chargé du docteur Gerdy. Il utilise ses loisirs aux cours publics, particulièrement à certaines leçons de la Sorbonne et du collège de France, et, quand il peut s'échapper à l'une de ces herborisations qui lui donnent des bonheurs dont il se souviendra plus tard, lorsqu'il décrira pour l'Académie de Rouen les douces jouissances de l'étudiant botaniste qu'il appelle le « jeune disciple de Linné » partant par une belle matinée de mai : « l'air est embaumé, le ciel est pur, les insectes bourdonnent, les fleurs s'épanouissent aux rayons d'un chaud soleil, le corps est dispos, le cœur est plein d'espoir », et son herbier s'emplit et s'enrichit. Le professeur Clairon l'aide de ses conseils ; Brongniard lui donne la permission de prélever des échantillons au Jardin-des-Plantes. Le voilà bien vite possesseur d'un nombre considérable de végétaux cellulaires et de plus de quinze cents phanérogames. Il est heureux ; ce sont là ses conquêtes, il en est fier, et dans son enthousiasme il s'écrie : « Je commence à comprendre et à me débrouiller, et cet été nous verrons beau jeu. »

Cependant, au bout de deux ans de cet austère mais heureux épanouissement d'une innocente passion, au milieu d'études et de devoirs régulièrement remplis, le règlement inflexible, malgré son désir et les regrets de ses chefs, envoie au 1er avril 1843 le jeune étudiant à l'hôpital des enfants, dans le service du docteur Guersent. Il y fait un court séjour, et après avoir acquis avec succès, au 1er décembre 1843, ses diplômes de pharma-

cien de 1re classe, vient se fixer à Rouen où il achète une pharmacie ; mais, chose curieuse, ce passionné de la nature ne laisse pas sans regret ce Paris où il n'a connu que le travail, dont il a ignoré les plaisirs raffinés que sa vie studieuse et sa santé délicate n'ont pas rencontrés. Il lui trouve une atmosphère de sciences, d'arts et de liberté qui l'attire, des airs de grandeur et de magnificence, et, ajoute-t-il, je ne sais quoi de noble et de libéral.

De l'atticisme moderne, le grave jeune homme n'avait retenu que les beautés.

Ce qu'il devint à Rouen, personne ne l'oublira dans les diverses Sociétés qui l'accueillirent et qui aujourd'hui ont toutes à montrer nombre de ses travaux, fruits d'un incessant labeur, à rappeler son exactitude et son dévouement inaltérable, son affabilité et sa pure loyauté. Dans toutes il occupe des postes importants et les remplit avec scrupule, sans bruit, mais avec distinction ; sans orgueil, mais avec fermeté.

Membre du Conseil central d'hygiène en 1860, secrétaire en 1870, et président de 1873 à 1880 ; membre du Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure ; l'un des fondateurs de la Société des Amis des sciences naturelles, dont à cinq reprises il occupe la présidence et qui lui accorde l'honorariat, il fait partie de vingt Compagnies, qui toutes sont favorisées de ses travaux : aussi, sont-ils en nombre considérable. L'Académie de Rouen, qui fut des premières à lui ouvrir ses portes, en mars 1855, l'appela à l'honneur de la présidence en 1867-68. Il en resta pendant trente-trois

ans le membre actif et estimé. Il en reçut en 1887 les titres de membre et de secrétaire honoraires. Ce fut une des Sociétés qu'il aima le plus : elle fut aussi une des privilégiées. Notre Précis, en effet, et nos archives ne contiennent pas moins de cent dix notes, notices, mémoires et rapports d'Alexandre Malbranche, sans parler des procès-verbaux hebdomadaires, rédigés avec la plus consciencieuse et la plus précise courtoisie pour la classe des Sciences, pendant les dix-sept années qu'il remplit les fonctions de secrétaire de cette section.

Voici, d'ailleurs, les principaux de ces travaux :

1855. Discours de réception à l'Académie de Rouen.
— De la prétendue transformation de l'agylops en triticum.
1856. Examen de pelotes trouvées dans l'estomac de jeunes poulains, en collaboration avec M. Girardin.
— Quelques mots sur une racine fasciée de *Spiræa sorbifolia*.
— Philosophie botanique.
1857. Rapport sur la Société linéenne de Normandie et les travaux de MM. de Brebisson, Le Jolis, Nylauder et Le Héricher.
— Note sur une excursion au château de Viel-Harcourt.
1858. Rapport sur les travaux de M. Géhin, de M. Clos et de M. Fée.
— Quelques faits de téralogie végétale.
1859. Relation d'une excursion botanique dans le département de la Gironde.
— De l'origine des espèces en botanique.
1860. Rapport sur les médailles d'honneur décernées par l'Académie pour les travaux dans les sciences.
— Rapport sur les travaux de M. de Boutteville (maladie de végétaux).
— Rapport sur la Flore belge de Thielem.
— Considérations sur une lettre inédite de Linné à Correa de Serra.
1861-62-63. Description botanique de la Seine-Inférieure, en collaboration avec le docteur Blanche.

1861. Revue des plantes nouvelles ou critiques de la Seine-Inférieure.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Pasquier.
1862. De Candolle en Normandie.
— Rapport sur un mémoire de la Société du Var, et les travaux de M. Fabre Volpelière et les herborisations de M. Morière.
1863. Rapport sur une étude de M. Cap.
— Rapport sur la biographie du marquis de Turbilly.
1865. Etude sur un ouvrage de M. de Boutteville.
— Etudes botaniques sur les végétaux inférieurs.
1866. Rapport sur une visite aux corailleries de la Calle, par M. Eudes Deslongchamps, et sur la biographie de Montagne, par M. Cap.
1867. De l'influence des plantes sur le caractère, les mœurs et le bonheur de l'homme.
1868. Rapport sur les travaux de l'Académie de Maine-et-Loire.
1869. Note sur M. Lévy.
— Note sur M. Duclos.
1870. Rapport sur une étude de Bach.
1871. Rapport sur la Flore de Virgile, de M. le Dr Clos.
— Discours prononcé sur la tombe de M. le Dr Vingtrinier.
— Notice sur M. le Dr Vingtrinier.
— Notice bibliographique et biographique sur M. de Brebisson, botaniste.
1872. Rapport sur le Bulletin de la Société linéenne du Nord.
— Rapport sur les brochures offertes par M. Clouet.
— Notice sur M. le Dr Pouchet.
— Notice sur M. le Dr Morel.
— Notice sur M. le Dr Hélot.
— Notice sur M. Brunier.
— Le transformisme, ses origines, ses principes, ses impossibilités.
1873. Notice sur M. Passy.
— Notice sur M. Quetelet.
— Rapport sur un travail de M. Marchand.
1874. Rapport sur l'ouvrage de M. Marchand : Etude de la force chimique du soleil.
— Notice sur Prosper Pimont.

1874. Plantes nouvelles ou critiques de la Seine-Inférieure (2e mémoire).
1876. Notice sur M. Helis.
1877. Les plantes carnivores.
— Excursion botanique et pittoresque au Mont-Saint-Michel.
— L'agriculture chez les Romains.
1878. Notice sur M. Besnou.
— Réflexions sur les origines de la vie.
1879. Migration des plantes.
— La littérature dans ses spécialités pharmaceutiques.
1880. Création et transformisme.
— Notice nécrologique sur le Dr Alfred Vy.
1880 à 1884. Champignons nouveaux récoltés en Normandie, en collaboration avec l'abbé Letendre (4 listes).
1881. Les rouilles des céréales et des arbres fruitiers.
1882. Notice nécrologique sur le Dr Morin.
— Les Microbes.
1884. Rapport sur le prix Bouctot.
1885. Le jardin botanique de Rouen.
— Notice sur Lepage.
1886. Notice sur l'abbé Letendre.
1887. Rapport sur l'histoire de la Salpétrière, de M. Boucher.

Mais là ne se bornèrent pas les services de notre regretté confrère.

En janvier 1859, il était nommé membre du Bureau de bienfaisance; en 1864, il faisait, en qualité de professeur d'agriculture et d'horticulture de l'École normale de Rouen, des leçons qui furent remarquées. A la même époque, il était appelé au poste de pharmacien en chef de l'Hospice-Général, fonction qu'il remplit avec dévouement pour ainsi dire jusqu'à son dernier jour.

Rappellerai-je ses conférences au Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, ses missions aux congrès de France et de l'étranger, au

Mans en 1861, à Poitiers en 1862, à Toulouse en 1863, à Strasbourg en 1864, à Genève en 1882?

En 1863, l'Académie de Rouen le délègue avec MM. de Beaurepaire, Potier et Clogenson, pour la représenter à la manifestation que l'Association normande fit en l'honneur d'Auguste Leprévost. Partout où l'on réclame son dévouement, il le prodigue avec bonheur; que de fois il le donne sans être sollicité! Il fut même des circonstances, où, n'écoutant que sa conscience, méprisant les malveillantes insinuations des envieux et des incapables, il sut l'imposer : « Je suis fait comme cela, écrivait-il à une personne intime; je ne puis pas être d'une Société témoin impassible, ou de ses fautes ou de son inaction, ou même de son travail..... On m'a beaucoup jeté la pierre ici....., mais il y a là une force que j'utilise au profit de la Société. Je parle, je demande, j'agis en son nom; cette force, fallait-il la laisser s'éteindre?.... Mon Dieu! crieront, par l'organe de M. X; les mécontents quand même; l'opposition de tous les temps que représente Y criera; les insouciants, et ils sont nombreux, se tiendront à l'écart. Mais je ne vois pas encore de motifs raisonnables qui me fassent regretter d'avoir fait ce que j'ai fait. » Ce qu'il faisait alors, c'était des démarches près des pouvoirs publics pour obtenir une loi qui protégeât les intérêts de la pharmacie.

En 1887, quelques mois avant sa mort, tout malade qu'il était, ses Sociétés le préoccupaient encore. A propos de la réception de M. le comte de l'Isle à l'Académie française, il écrivait à son frère :

« On ne lit guère nos réceptions de l'Académie de

Rouen et cependant elles ne manquent pas d'une certaine forme littéraire très agréable; je t'engage à lire celles du dernier volume : les réponses de M. l'abbé Loth n'en sont pas le moindre attrait. Croit-on que l'éloquence, la poésie, la belle peinture soient le privilège des gens habitant le département de la Seine?

« Je retourne vendredi à l'Académie, il y a réception. »

Je ne dirai qu'un mot de la manière dont il comprenait ses devoirs professionnels; cette appréciation m'a été donnée par un de ses bons amis, comme lui attaché aux mêmes fonctions et bien placé pour en mesurer toute l'importance.

Mon confrère Malbranche, me disait-il, est resté jusqu'à la fin de sa vie le type du pharmacien classique. Les spéculations commerciales qui envahissent notre profession, et, il faut avoir le courage de le dire, lui enlèvent une grande partie de son relief scientifique, lui étaient inconnues. Bien préparer un médicament, le livrer rigoureusement selon les prescriptions, étaient sa grande préoccupation. Dans ce travail de chaque jour, ses connaissances lui venaient en aide, mais son honnêteté professionnelle était son plus sûr guide.

C'est, je suppose, le plus bel éloge que puisse briguer le praticien, je m'y tiendrai.

Mais ce qui fut par-dessus tout la vraie marque de l'existence d'Alexandre Malbranche, ce qui embellit sa vie morale et intellectuelle, ce qui adoucit ses souffrances et ses chagrins, ce fut l'alliance que dès sa jeunesse il eut le bonheur de conclure entre une foi religieuse inébranlable et une grande passion, son unique passion,

celle de la botanique. Ce qui est pour beaucoup d'autres une lutte plus ou moins longue et quelquefois sans issue, fut pour lui un accord parfait, une harmonie sereine qui en fit l'homme bon, l'homme doux, l'homme modeste et loyal, tenace dans ses croyances, fidèle à ses principes, que vous avez connu, que vous avez honoré, que vous regrettez.

La philosophie de la nature séduisit son âme ; il y trouvait une confirmation des textes sacrés. Ne confondant pas la tradition avec la routine, il cherchait à rendre aux vérités spirituelles qu'il aimait comme un renouveau de jeunesse et de beauté, en les revêtant des resplendissants rayons de la science moderne, et il résolut pour lui, sans effort et du premier coup, cette difficile formule de l'équilibre de l'intelligence et de la foi : « Être croyant dans sa science, être savant dans ses croyances. »

Le matérialisme a pensé lever le voile qui cache nos origines insondables en se fondant sur deux théories célèbres : l'hétérogénie, qui enseignerait d'où vient la vie, et le transformisme, d'où procéderaient les espèces.

Alexandre Malbranche a bien souvent dans cette Compagnie élevé la voix pour combattre ces doctrines et a présenté plusieurs défenses de la Genèse biblique, basées sur des donnés scientifiques, et particulièrement sur la physiologie végétale, car la botanique était toujours l'axe de ses travaux ; sa sincérité, sa parfaite bonne foi dans ces délicates discussions n'inspira ici qu'une respectueuse et sympathique déférence. Qui donc, même parmi ceux qui n'auraient pas accepté

comme démontrée cette corrélation absolue des découvertes de la science avec les traditions religieuses, aurait voulu disputer à cet homme si doux cette paix du cœur qu'il s'était donnée ? La part du bonheur est si faible dans ce monde, qu'il eût été cruel d'en enlever une parcelle à celui qui en jouissait si innocemment.

En mai 1884, il écrivait à son frère :

« J'ai en ce moment une fièvre qui m'oblige à négliger un peu ma correspondance et mes meilleurs amis. Ajoute à cela qu'elle n'est pas intermittente et que l'accès me prend tous les jours à mon lever pour me quitter à onze heures le soir. Rassure-toi, il ne s'agit que d'une fièvre botanique que j'ai gagnée au contact de plus enragés et plus heureux que moi. Une collaboration précieuse, une bibliothèque très riche, des compagnons d'excursions aimables ou érudits ont été les causes déterminantes de cette indisposition scientifique; l'autre ne s'en trouve pas plus mal (il était toujours souffrant). Vendredi, par un soleil éblouissant, nous avons fait une course en forêt, en voiture découverte; de Canteleu, le panorama était simplement magnifique. Nous avions pour objectif la visite de deux ou trois mares classiques dans l'empire de Flore, où nous cherchions des choses microscopiques; les plus grandes n'avaient pas la moitié d'un millimètre. Quant aux plus petites, on a bien de la peine à les retrouver à la maison quand elles sont séchées. Puis, le microscope fait son œuvre et celle de Dieu nous apparaît avec toute la délicatesse de sa structure ! *minimis a natura prœstat.....* »

Rien de plus admirable dans sa correspondance que

ses joies naïves à la réception d'envois de plantes que lui adressent des savants étrangers avec qui il est en relation ; que de déceptions quand le panier tant attendu n'apporte que des choses vulgaires portant la suscription ordinaire, mais judicieuse cette fois de « plantes sans valeur » ! que de douleur, quand la collection emballée sans précautions a pourri en route ! Alors, c'est un « sinistre scientifique ».

Mais que sont ces petits chagrins, à côté de ceux qui, à l'aurore de l'année terrible, éclatent dans ses lettres aux siens, quand, à l'appel du clairon, ses élèves abandonnent promptement l'hospice pour le drapeau, et que, presque seul, il se prépare, au milieu de la désolation générale, à mettre son service en état de parer aux événements qui se précipitent : « Peut-on sans frémir, s'écrie-t-il, penser à ces hécatombes d'une jeunesse pleine de santé, d'énergie, d'espérance ? Ceux qui lancent ainsi les peuples les uns contre les autres pensent-ils à la désolation, aux douleurs irréparables, à la ruine que suivent ces luttes impies ! ».

Sa santé avait toujours été délicate, mais, dès 1884, elle commença à décliner de plus en plus. Il n'aimait pas qu'on en parlât, acceptant ses souffrances avec la plus grande résignation ; ni ses travaux, ni ses devoirs cependant n'en souffrirent. Mais quand, en 1887, la mort visita sa maison, emportant en quelques jours un gendre qu'il aimait, jeune homme plein d'avenir et d'espérance, vaincu par la souffrance morale et physique, il renonça à la lutte et songea alors seulement à la retraite. Quelques difficultés surgirent pour son remplacement

et retardèrent au 1er février 1888 un repos si légitimement gagné, mais si tardivement acquis. Il ne devait, hélas, en jouir que peu de jours.

Ses chères plantes furent alors et encore sa distraction, ses dernières consolations, et les témoins de sa résignation et de son silencieux courage. Qui de nous, passant par la rue Joyeuse, devant la petite maison où habitait cet homme de bien, n'a pas vu à la fenêtre du rez-de-chaussée, penché sur son microscope, Alexandre Malbranche ; on admirait cette constance, cette vaillance suprême, et on souhaitait de tout son cœur, pour ce chercheur passionné, quelques dernières joies, quelques heureuses trouvailles qui jetteraient au moins une lueur de bonheur sur cette lente et patiente agonie d'une vie laborieuse s'achevant si tristement.

Cependant, le 16 mai suivant, l'excellent homme s'éteignait sans secousse et sans plainte, dans le calme et la sérénité d'une âme, dont la bonté et la douceur avaient depuis longtemps imprimé leurs marques sur un visage qui, après la mort, conserva ce reflet indélébile des qualités du cœur. Mais, dans cette existence loyale, utile et si justement passée, une chose surprend, c'est de n'avoir à relever aucune récompense. Il n'est pas difficile de deviner la cause de cette lacune, et, si c'est un honneur pour Alexandre Malbranche de n'avoir rien demandé, c'est sans doute un reproche pour d'autres de l'avoir

(1) Sauf une médaille de bronze, décernée par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, à Malbranche, pour s'être plus particulièrement distingué par ses travaux pendant l'année 1872, au Conseil départemental d'hygiène.

oublié. L'Académie de Rouen, elle, ne l'oubliera pas; son président, M. Paul Allard en a, sur sa tombe, pris l'éloquent engagement, et celui qui écrit cette notice, s'il lui est permis de le dire, gardera le fidèle souvenir de l'exemple qu'Alexandre Malbranche lui a donné, heureux s'il peut honorer sa mémoire en ne s'éloignant pas trop des traditions qu'il lui a transmises.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. ACHILLE DE FOVILLE

Par M. POAN DE SAPINCOURT

MESSIEURS,

Achille-Louis-François de Foville, plus connu sous le nom d'Achille Foville, est né à Rouen le 25 mars 1831. Son père, Achille-Louis (1) de Foville, y occupait alors la chaire de physiologie de l'Ecole de médecine, et tenait, depuis 1825, le poste de médecin en chef de l'asile de Saint-Yon, jouissant d'une légitime réputation due à ses rares capacités et particulièrement à des recherches originales sur l'aliénation mentale et sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie du système nerveux. M. de Foville père appartenait à l'Académie de Rouen au titre de membre résidant et en devint plus tard correspondant, lorsque des fonctions nouvelles l'appelèrent à voyager.

(1) Né à Pontoise le 6 août 1799. — Cette famille est d'origine rouennaise.

Achille de Foville reçut une éducation morale exceptionnelle et une instruction solide, complétée par un séjour en Angleterre et en Allemagne où il se perfectionna dans la connaissance des langues de ces deux pays; mais ce n'est qu'à son retour qu'il se résolut à suivre la carrière paternelle, et entreprit de devenir à son tour médecin aliéniste. Il fit ses études médicales à Paris, devint interne des hôpitaux, et, le 31 décembre 1857, soutint avec succès une thèse remarquée de doctorat, en exposant : *Des considérations physiologiques sur l'accès d'épilepsie.*

Cette épreuve fut marquée d'un incident, maintenant oublié, mais permettant peut-être d'expliquer pourquoi A. de Foville supprima, comme, d'ailleurs, l'avaient fait ses parents depuis les sanglantes persécutions de la Terreur, la particule qui, régulièrement, doit précéder son nom. Toutefois, son père désirait voir ses enfants reprendre, dans son intégralité, le nom de la famille. Aussi, Achille signa-t-il sa thèse « de Foville ». Mais un des membres de la Faculté, qui devait certainement sa haute position plus à sa science qu'à l'aménité de son caractère, lui demanda s'il n'était pas le fils du docteur Foville bien connu pour ses études remarquables sur le système nerveux. Sur sa réponse affirmative : « Eh bien, Monsieur, s'exclama l'examinateur, quand on a l'honneur d'avoir un père tel que le vôtre, on ne doit pas éprouver le besoin d'allonger un nom qu'il a rendu aussi considérable. »

Le nouveau docteur tint-il compte de cette observation aussi injuste que peu charitable? Craignit-il, qu'à

l'exemple du professeur bourru, le public ou ses camarades, jugeant sur l'apparence, regardassent cette légitime rentrée en possession comme la sotte usurpation d'un esprit étroit? Eut-il le sentiment qu'en effet ce serait rendre à son père le plus bel hommage que d'en continuer le nom comme il s'apprêtait à continuer son œuvre? Est-ce respect humain ou piété filiale? Tout porte à penser que cette seconde alternative est décisive; toujours est-il qu'il s'en tint à cette première et dernière tentative, laissant à ses deux frères, qui, d'ailleurs, n'ont pas failli à la tâche, le soin d'honorer dans sa restitution légitime le nom patronymique. Mais nous, qui n'avons pas à tenir compte des avis désobligeants d'un professeur désagréable, nous avons cru, par respect de la vérité, devoir rendre à Achille de Foville son nom tout entier, ce qui, certainement, n'ajoutera rien à son mérite; mais fera cesser, entre les membres de la famille, une bizarre anomalie que son acte de naissance ne justifie pas.

De 1859 à 1866, nous voyons le jeune médecin conquérir rapidement des positions de plus en plus importantes et se faire, parmi ses confrères, un commencement de notoriété qui, de bonne heure, va devenir une véritable réputation. D'abord adjoint à l'Asile de Quatre-Mares, puis médecin en chef de Mareville, directeur-médecin de Dôle et de Châlons-sur-Marne, il occupe, pendant trois ans, le poste de médecin-adjoint de Charenton, fier d'appartenir à une maison où la science aliéniste s'est illustrée dans la personne de son père et par la direction d'Esquirol.

C'est en 1872 qu'Achille de Foville fut appelé à diriger

le service médical et l'administration de l'Asile de Quatre-Mares. Pendant les huit années qu'il y passa, il eut l'occasion de déployer toutes les ressources d'un esprit supérieur, toute l'expérience que, dans ses fonctions précédentes, il avait acquise, montrant une aptitude aussi remarquable aux choses de l'administration qu'aux recherches scientifiques, et doublant cette facilité de travail d'une prodigieuse activité. C'est ainsi que menant de front ses devoirs de directeur, ses études médicales, ses travaux d'économie et de législation, ses articles si importants pour le dictionnaire de Jaccoud, il se révèle en toute circonstance habile praticien et théoricien savant, ne négligeant aucun côté de sa multiple fonction, et trouvant, malgré cette charge et cette responsabilité, le temps de publier de nombreuses études sur toutes les questions que les diverses occasions de sa profession lui font rencontrer.

Le nombre, la variété et l'importance de ces travaux étonnent, mais cette activité intellectuelle n'est pas, comme on pourrait le croire, dépensée au préjudice de l'intérêt ou de l'originalité des ouvrages. Tout au contraire, les spécialistes lui reconnaissent, entre autres qualités, la personnalité, une incontestable sagacité clinique, un esprit vif, un jugement pénétrant, et, pardessus tout, la clarté de l'exposition.

« Partout où il passe, dit le docteur Riant, il observe, prend la plume et produit d'importantes et d'originales études sur les services, sur les malades confiés à ses soins, sur les prévenus à propos desquels il est consulté par les magistrats; et l'honorable docteur ajoute : Certes ce

fut justice quand, dans sa séance du 12 décembre 1873, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen l'admit au nombre de ses membres ».

De tels mérites obtinrent d'ailleurs une sanction significative de l'Académie de médecine qui lui décerna le prix Civrieux, à l'occasion de son *Etude clinique de la folie avec prédominance du délire des grandeurs.*

Il serait superflu de donner ici une liste exacte de ses travaux; nous nous contenterons d'en citer quelques-uns : (1)

— « Du delirium tremens, de la dipsomanie et de l'alcoolisme », notice historique et biographique.

— « Recherches cliniques et statistiques sur la transmission héréditaire de l'épilepsie. ».

— « Observations d'hystéro-épilepsie chez l'homme. — Etude sur le diagnostic différentiel des convulsions hystériques, épileptiques et hystéro-épileptiques. »

— « Etude clinique et physiologique sur la mort instantanée, causée par le passage de matières alimentaires, en voie de digestion, de l'estomac dans les voies aériennes. »

— « Etude clinique de la folie avec prédominance du délire des grandeurs. »

— « Les Aliénés »; étude pratique sur la législation et l'assistance qui leur sont applicables.

— Les nombreux articles : convulsion, délire, démence, folie, manie, lypémanie, paralysie, etc., etc., du dictionnaire Jaccoud.

— « Moyens pratiques de combattre l'ivrognerie, proposés ou appliqués en France, en Angleterre, en Suède et en Norwège. »

— « Aliénés voyageurs et migrateurs. »

— « Relations entre les troubles de la mobilité, dans la paralysie générale, et lésions de la couche corticale des circonvolutions frontales et occipitales. »

— « La paralysie générale par propagation. »

(1) Voir notice par M. le Dr Ant. Ritt.

— « Rapport entre la syphilis et la paralysie générale. »
— « Les Aliénés aux Etats-Unis. »
— « Etude comparative sur les législations étrangères en ce qui concerne les aliénés traités à domicile. »
— « La législation relative aux aliénés en Angleterre et en Ecosse. »
— « Nombre de mémoires sur la pathologie mentale et nerveuse, sur la médecine légale, relative à l'aliénation mentale, sur l'hygiène et l'administration des asiles; des articles pour les Annales médico-psychologiques, pour les Annales d'hygiène et de médecine légale, etc. »

— Nous ne saurions oublier l'ouvrage posthume que vient de publier la Bibliothèque scientifique contemporaine, 1888, ayant pour titre : *Les nouvelles Institutions de bienfaisance. — Les Dispensaires pour enfants malades. — L'Hospice rural*, et qui atteste que, jusqu'à la dernière heure, cet infatigable travailleur n'a cessé d'observer et d'écrire.

Ces soins, aussi divers qu'incessants, lui laissèrent cependant assez de loisirs pour suivre les séances de notre Compagnie et pour prendre une part personnelle à ses travaux. Notre *Précis* contient quelques-unes des communications qu'il présenta. Je dois rappeler entre autres :

Son discours de réception sur l'histoire des établissements d'aliénés de la Seine-Inférieure et des médecins qui les ont dirigés (1874).
— « Le médecin et la folie dans le roman (1875). »
— « Goître et crétinisme (1877). »
— « Origine et cause de la peste (1877). »
— « Alcoolisme (1878). »
— « Le médecin de Schakespeare (1879). »
— « Recherches sur le cerveau des criminels (1880). »

Appelé à la vice-présidence de l'Académie pour l'exer-

cice 1877-78, il fut élu président l'année suivante, et, en cette qualité, prononça à la séance publique un remarquable discours où il montra que Schakespeare, pour les détails de la médecine aussi bien que pour ceux des autres sciences, atteignit dans ses œuvres une exactitude de renseignements, une vigueur d'expressions qui lui ont permis de ne jamais heurter la vraisemblance, de ne jamais blesser la vérité, telle du moins que son siècle la comprenait.

« Grand exemple à donner, ajoutait-il, à tant d'auteurs qui se figurent pouvoir traiter toutes les questions, mêmes les plus spéciales, sans en avoir réellement étudié aucune, et qui semblent ignorer que, pour être en état d'instruire, il faut avoir commencé par apprendre. »

Tel n'était pas le cas d'Achille de Foville, ce savant si scrupuleux dans ses recherches, aimant à consulter les spécialistes, puissant à en assimiler les conseils, et qui, pour pénétrer davantage dans leurs propres pensées, se plaisait à controverser, stimulant ainsi chez ses interlocuteurs l'argumentation paresseuse ou timide ; car il avait par dessus tout le culte du vrai, comme il avait aussi la passion de la méthode.

Cette passion de la méthode lui fit souvent exprimer le regret d'avoir suivi au jour le jour, dans tant d'opuscules divers, des idées générales bien arrêtées qui auraient, pensait-il, trouvé une application plus féconde si elles eussent été réunies en corps de doctrine. Ses amis lui observaient qu'il eût alors cédé à la nécessité de noyer ces idées mêmes dans la compilation que comporte fatalement tout ouvrage didactique, et qu'il avait ainsi

dilué cette saveur d'originalité, cette note personnelle qu'il avait si heureusement répandues dans ses œuvres, et qui en étaient un mérite incontesté. C'était peut-être une consolation transitoire dont il faisait mine de se contenter, et, sans doute, si la mort ne fût si vite venue, eût-il couronné son œuvre par un livre où il eût résumé les conditions générales de l'assistance publique des aliénés, depuis les constructions et les aménagements des locaux, et l'organisation de services médicaux et administratifs jusqu'aux modifications nécessaires de la législation, et aux modes de traitements des cas divers d'aliénation. Qui, en effet, pouvait mieux concevoir et écrire un pareil ouvrage, que cet homme éminent qui avait excellé dans chacune de ces spécialités?

Poursuivant avec conviction l'application de ses idées, il savait apprécier celles de ses confrères, et cherchait toujours à formuler un jugement impartial. Que de fois il s'effaça pour faire valoir les autres? Et s'il eut des adversaires dans les discussions scientifiques, jamais de tels dissentiments ne purent influer sur les relations amicales qu'il entretenait avec eux. Aussi, partout où il a passé, son grand cœur et son esprit élevé ne lui ont fait que des amis, n'ont éveillé que la reconnaissance et le dévoûment.

Bienveillant envers son personnel, A. de Foville se distingua par le sentiment de justice qu'il montra dans ses rapports journaliers avec ses subordonnés. Sévère pour lui-même, il est à leur égard ferme, mais équitable et toujours bon. D'ailleurs, il donne à tout instant et partout l'exemple du travail et de la ponctualité. Les

premières heures du jour le trouvent occupé de ses devoirs de direction et des détails auxquels il consacre sa journée entière, et, avec la même régularité, le soir le revoit penché sur sa table de travail, livré aux recherches qui le passionnent ou écrivant quelqu'une de ces études qui l'ont distingué ; ou, si les obligations du monde lui ont pris sa soirée, il se met en rentrant à sa tâche habituelle jusqu'à une heure avancée de la nuit, sans pour cela prendre le matin un repos plus prolongé que de coutume et qui lui semblerait un manquement à son service.

Sa constitution robuste, qui lui permettait un tel luxe de travail, n'était cependant pas à l'abri de certaines influences obscures de tempérament que son personnel, tout dévoué d'ailleurs, appelait sa « poussée maladive ». Quelque fois alors, A. de Foville se laissait aller à quelque brusquerie inaccoutumée qu'on acceptait sans murmurer, tant on le savait juste et bon, et dont souvent il s'empressait aussitôt de s'excuser avec une exquise délicatesse qui redoublait la reconnaissance et l'affection de la soi-disant victime de sa vivacité.

Le 18 juin 1880, A. de Foville fut nommé inspecteur général des établissements de bienfaisance et du service des aliénés, et quitta Rouen. Dans cette haute mission encore il appliqua les qualités éminentes qui le distinguaient : scrupuleux, loyal, juste, il résolut les difficultés avec le sens le plus droit et le tact le plus parfait. Sa nouvelle position l'appela aussi à faire partie de la Commission extra-parlementaire chargée d'examiner un

projet de révision de la loi du 30 juin 1838. Il réussit à y faire adopter quelques-unes de ses idées.

Ses missions en Angleterre et en Ecosse (1881-82), ses études sur la législation comparée en ce qui concerne l'assistance publique, où il chercha moins à satisfaire sa curiosité qu'à trouver des éléments nouveaux d'améliorations de nos lois, furent pour lui l'occasion de publications nouvelles, sans compter, comme le fait observer M. Napias, une foule de rapports administratifs, qui ne sauraient être livrés à la publicité et qui sont pourtant des œuvres remarquables, des modèles de précision, de bon sens et de clarté.

Achille de Foville avait été, depuis 1858, un des plus laborieux collaborateurs des *Annales médico-psychologiques*, dont il devint directeur en 1881. En 1882, il avait été élu secrétaire général de l'Association générale des médecins de France. Membre de la Société médico-psychologique; vice-président de l'Association mutuelle des médecins aliénistes, il se fit partout remarquer par un concours actif et personnel, des travaux et des services que les représentants de ces sociétés, le jour de ses obsèques, ont rappelés en termes si honorables. Tant de titres, selon le docteur Riant, pouvaient lui faire espérer une haute récompense, un siège à l'Académie de médecine; mais, le 15 décembre 1887, la mort le frappa, la mort qui, trop tôt, hélas! eut, en quelques jours, raison de cette belle organisation. Ses dernières inspections, très chargées, avaient aggravé un état qu'il savait incurable, et, cependant, il ne s'arrêta pas. Ce rude travailleur voulait tomber sur le sillon

que, depuis trente ans, il creusait sans relâche, et c'est alors qu'apparut toute la mâle virilité de cette âme énergique. A. de Foville avait conservé intacte la foi religieuse de son enfance; il avait fortifié ses croyances par ses études diverses et par le contact quotidien de ces lamentables misères humaines, dont il avait été le témoin, l'observateur et le curateur dévoué. Il y puisa un courage, une résignation, une sérénité d'âme, qui attendrirent tous ceux qui l'approchèrent, et véritablement l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, du stoïque sang-froid avec lequel il mesura ses derniers instants, ou de ces touchants adieux dont la tendresse infinie caressa les cœurs qui se brisaient autour de lui. Calme, souriant, soumis dans cette suprême épreuve, il dicta ses dernières volontés, réglant lui-même les plus petits détails de ses funérailles, relevant le courage des siens, prodiguant les consolations à ceux qui, devant cette perte irrévocable, étaient impuissants à maîtriser leur douleur, consacrant les souffles extrêmes d'une vie de bien à des espérances réconfortantes, à des conseils affectueux, donnant ses dernières pensées à tout ce qu'il avait aimé, et exprimant le regret de n'avoir pu faire davantage pour les infortunés dont il avait si vaillamment défendu la cause.

Classe des Belles-Lettres

et des Arts

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

Pour l'année 1887-1888

Par M. J. FÉLIX, Secrétaire perpétuel.

Les séparations imposées par la mort sont vivement ressenties par ceux que des relations intellectuelles, basées sur des goûts et des sympathies réciproques, unissaient dans une communauté de travaux désormais interrompue, et l'Académie s'associera au devoir impérieux que j'accomplis en lui rappelant au début de ce compte-rendu annuel les pertes qu'elle a subies.

A la mort de M. Boullée, ancien magistrat à Lyon, auteur distingué d'une *Histoire des Etats généraux*, qui lui appartenait depuis 1838, est venue s'ajouter celle de M. de Lamarque, ancien chef de bureau du Ministère de l'Intérieur, élu en 1863, qui s'était signalé par son initiative zélée dans la création de nombreuses sociétés de patronage en faveur des détenus libérés.

Plus tard, elle avait à regretter le décès de M. Wash-

burn, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris, dont le siège de 1870 avait révélé la plus active amitié pour la nation auprès de laquelle il était accrédité, et qui était entré dans nos rangs en 1882. Plus récemment, nous avons vu disparaître M. Garnier, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur honoraire de la bibliothèque d'Amiens, et archiviste de l'Académie de cette ville, inscrit sur les listes de notre Compagnie depuis 1845. Presque le même jour, un de ses contemporains d'admission, M. Julien Travers, s'éteignait à Caen. Professeur à la Faculté des lettres de cette ville, membre éminent de son Académie, l'aimable vieillard, dont les écrits et l'enseignement avaient instruit et charmé plusieurs générations, le poète gracieux dont la verve toujours jeune fécondait sans relâche de nouveaux *Regains*, l'éditeur érudit de Vauquelin de la Fresnaye, le membre laborieux de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande, dont la carrière si remplie avait été récompensée par la décoration de la Légion d'honneur, terminait, à l'âge de quatre-vingt-six ans, une existence vouée au travail et aux devoirs de la famille.

Le même mois, l'un de nos doyens, qui, avant d'être membre correspondant de notre Compagnie, y avait marqué sa place comme membre résident, était à son tour enlevé à l'affection dévouée de ses enfants et petits-enfants, empressés à remplacer l'épouse qui lui avait été récemment ravie. Après avoir quelque peu médit de l'Académie, mais si spirituellement qu'elle devait le lui

pardonner, M. Richard était entré dans ses rangs, et avait même fait partie de son bureau comme secrétaire. L'*Académiade,* dont un futur ministre, M. Rouland, avait écrit les notes, cette satire plus gaie que méchante, était versifiée avec une facilité que les confrères du poète ont plus tard retrouvée dans les amusantes bluettes que du fond de sa retraite leur envoyait un adversaire devenu leur ami. Archiviste de notre ville, M. Richard avait, dans cette mine précieuse, où M. Ch. de Beaurepaire découvre chaque jour encore de si curieux documents, fait déjà d'heureuses investigations qui lui ont fourni la matière de publications intéressantes sur les fortifications de Rouen et sur son histoire aux XIVe et XVe siècles. Sa collaboration à la *Revue de Rouen*, ses biographies d'Hyacinthe Langlois et d'Adrien Pasquier avaient popularisé son renom littéraire, lorsque la révolution de 1848 le fit entrer dans les fonctions administratives. Après avoir été sous-préfet à Châteaulin et à Morlaix, il devint préfet du Finistère; puis, lorsque l'heure de la retraite sonna, il ne voulut plus quitter Quimper, où son caractère comme sa personne étaient respectés de tous, et, de la modeste habitation que l'ancien fonctionnaire, commandeur de la Légion d'honneur, occupait en face de l'Hôtel officiel, où il avait passé dix-sept ans, il se trouvait heureux, écrivait-il avec une philosophie tant soit peu malicieuse, de voir entrer..... et sortir ses successeurs. C'est là que la mort, à laquelle il était préparé par de fortes convictions, est venue atteindre le baron Richard, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et anéantir cette intelligence toujours alerte,

cette verve fine, cet esprit dont les saillies brillantes se tempéraient d'une exquise bonté, qualités dont ses confrères, il y a quelques années encore, dès que la rime répondait à son appel, appréciaient l'entraînante séduction et le charme émouvant.

Conformément à un usage pieux que consacre son règlement, l'Académie a fait célébrer un service funèbre en mémoire de ses membres et bienfaiteurs décédés.

La diminution du nombre de nos correspondants a commencé à être compensée par l'élection de nouveaux membres dont le mérite n'est pas tenu en moindre considération, et l'Académie s'est empressée d'accueillir dans son sein M. le comte de Formigny de la Londe, président de l'Académie de Caen, auteur d'une *Histoire* de ce corps savant, d'une Notice sur l'origine des courses de chevaux en France, d'une Étude biographique sur le peintre Restout, qui ne sont pas ses seuls titres aux suffrages du public et de ses confrères. Dans le choix de M. Janmart de Brouillant, elle a trouvé l'occasion de remercier l'érudit bibliophile de Bruxelles de l'ouvrage soigneusement composé dans lequel, en s'occupant de l'œuvre de l'imprimeur Pierre Marteau, de Cologne, il traite de l'état de la presse aux XVIIe et XVIIIe siècles. En s'adjoignant M. Prévost, elle a espéré que le nouvel élu ajoutera plus d'une page aux travaux qu'il a consacrés à l'*Histoire de l'Evêché d'Evreux,* aux *Invasions des Barbares en Gaule au* XIe *siècle*, aux *Fouilles de Saint-Ouen* et à *la Vie d'un Magistrat*, le président de Colmoulins, *au XVIIIe siècle*. C'est avec le même sentiment de satisfaction que, dans sa

séance publique, elle a entendu le discours de réception de M. Pierre Le Verdier, l'éditeur consciencieux du *Mystère de l'Incarnation* et de *la Nativité*, le lauréat de l'Institut, qu'elle se félicite de compter au nombre de ses membres résidents, et qui lui a largement payé sa bienvenue, par une étude piquante sur l'huissier-poète Sireulde, auteur de mordantes satires, écrites au XVIe siècle.

Elle a, d'ailleurs, la bonne fortune de pouvoir retenir près d'elle M. l'abbé Sauvage, que son ministère a fixé à Rouen, et qui, dans son discours de réception, a tracé avec une érudition, dont un style facile dissimule les recherches profondes, l'histoire littéraire des premiers archevêques de Rouen. A cette esquisse rapide, que son auteur, nous n'oublions pas l'engagement qu'il en a pris, se propose de compléter, M. le Président a répondu en exprimant les sentiments de l'Académie pour l'habile et zélé collaborateur des Bollandistes, et, dans un travail que sa compétence eût, sans le charme des détails, déjà rendue intéressante, il a exposé les règles de la critique historique et l'utilité, démontrée par son exemple, que l'hagiographe peut trouver à consulter les monuments épigraphiques. Ce précieux secours d'une science à laquelle il s'est voué avec tant de succès n'avait-il pas servi M. Paul Allard dans ses investigations savantes, lorsque, nous offrant la primeur d'un des Bulletins d'archéologie chrétienne dont une Revue périodique lui a confié la rédaction, il nous faisait connaître et discutait avec une autorité incon-

testée la découverte faite à Rome, sur le mont Celius, de la maison des martyrs SS. Jean et Paul?

Mentionner saint Bernard, c'est rappeler le nom du confrère qui a voué son temps à l'étude de la vie et des œuvres de l'abbé de Clairvaux. M. l'abbé Vacandard, dans une série d'Etudes que la *Revue des Questions historiques* a jugées dignes de son hospitalité, à bon droit exigeante, a cherché à établir l'authenticité des miracles attribués à l'illustre personnage, a examiné le rôle qu'il a joué dans les négociations ouvertes à Rome sous le pontificat d'Eugène III, pour faire prononcer le fatal divorce de Louis VII avec Eléonor d'Aquitaine, qui fit d'une reine de France une reine d'Angleterre dont les domaines passèrent aux mains de la nation rivale et ennemie, et a décrit les relations ou plutôt les démêlés de saint Bernard et de Louis le Gros.

L'histoire a aussi tenté les investigations de M. Deschamps, soit qu'il ait analysé pour nous les ressorts compliqués de la constitution de la république de Venise, soit qu'il nous ait expliqué comment l'organisation politique de la Pologne devait, nécessairement, la conduire à l'anarchie et à la ruine.

Restant, au contraire, en Normandie et curieux des détails que fournit la chronique locale, M. le comte d'Estaintot s'est inspiré des notes laissées par le conseiller au Parlement, de Gressent, et nous a donné un piquant et instructif tableau de la vie publique et privée d'un magistrat et de la société à la fin du XVIIIe siècle.

L'archéologie n'a pas été négligée non plus par nos

confrères. Collectionneur ardent, M. de Lérue n'a pu résister au désir de nous entretenir d'une pièce de monnaie gauloise en or dont il se réjouit d'avoir fait la trouvaille, tandis que M. Christophe Allard relevait avec une minutieuse exactitude l'existence de sujets macabres gravés sur les murs des habitations privées dans le courant du XVIe siècle, manifestation curieuse de l'idée de la mort, devenue familière à nos ancêtres, quelque fût leur rang social.

La fantaisie a trouvé sa place aussi dans le cadre des travaux de la classe des lettres, et si elle est la dernière par la mention que nous en faisons, elle occuperait un rang bien supérieur si on en jugeait par le plaisir avec lequel elle a été accueillie. Comme ses aînés, le conte du *Gros Magot*, que M. Samuel Frère a narré avec une émotion communicative, est une de ces histoires saines et douces qui provoquent le sourire en même temps que l'attendrissement, et attirent, autant à l'auteur qu'aux personnages créés par sa fertile imagination, une sympathie irrésistible.

La poésie seule, et il convient de signaler cette omission, semble avoir déserté l'enceinte où nous nous réunissons ; la Muse, qui a prodigué ses faveurs à l'érudit qui, naguère, après avoir ciselé des sonnets vigoureusement frappés, savait trouver de nouveaux accents pour glorifier Jeanne Darc et Corneille, à l'aimable archiviste dont l'âge n'a certes pas tari la verve, au chantre fécond des Méandres, à l'avocat disert, dont l'inspiration élevée rend si agréable la lecture du vo-

lume qu'il a intitulé : *En famille*, ne resterait pas insensible à l'appel d'amis aussi distingués.

Aux œuvres que nous venons d'indiquer, il convient d'ajouter de nombreux Rapports. M. Samuel Frère, dans une Étude très complète, a fait ressortir les beautés de *la Légende d'un Peuple*, histoire poétique, que notre correspondant, M. Fréchette, a écrite pour célébrer les grandes actions dont le Canada, son pays, a été le théâtre, épopée où l'héroïsme d'une nation resplendit en des récits, dont un vers élégant et ferme rehausse encore l'éclat. M. de Lérue a fait ressortir le scrupule et la méthode apportés par Mme Oursel dans la composition de sa *Nouvelle Biographie normande*, tandis que MM. Bligny, d'Estaintot et Héron éclairaient les suffrages de l'Académie en rendant compte des ouvrages de MM. Janmart de Brouillant, Prévost, de Formigny de la Londe et LeVerdier. Votre secrétaire a analysé le Catalogue illustré de la collection d'autographes formée par M. Bovet, président de la Société d'Emulation du Doubs, et en a fait connaître la partie relative à la Normandie, tandis qu'en exposant les matières contenues dans l'*Annuaire* de l'association pour l'encouragement des études grecques en France, M. Héron rompait une lance en l'honneur des Humanités. L'examen du Recueil imprimé annuellement par la Société libre d'Agriculture de l'Eure a permis à M. Christophe Allard de constater avec M. Feray le cours souterrain de l'Iton, et de suivre M. Bourbon, le savant archiviste de l'Eure, dans ses recherches sur les annotations inscrites en marge des anciens registres de l'état-civil du départe-

ment. Nous ne devons pas garder le silence non plus sur le Rapport dans lequel M. de la Serre, rappelant les travaux de la Société académique de Troyes, nous a initiés à la connaissance de la vie de Grosley, étudiant en droit, décrite d'après des documents inédits, par M. Babeau, dont les ouvrages font si complètement connaître la vie privée de nos aïeux, et nous terminerons cette revue, dont la longueur atteste le labeur persévérant de nos confrères, en signalant, après M. l'abbé Sauvage, dans les *Mémoires de la Société nationale d'Angers*, une remarquable Étude de M. Camille Rivain sur Beaufort-en-Vallée et son château, de 1342 à 1380, qui réveille le souvenir de Pierre Roger, archevêque de Rouen, devenu pape sous le nom de Clément VI.

Cette nomenclature prouve que la classe des lettres continue les traditions d'activité dont les Précis de nos travaux offrent de nombreux témoignages. L'Académie ne se désintéresse point, néanmoins, de ce qui, en dehors de son sein, peut toucher sa sollicitude patriotique, ou satisfaire les intérêts de l'art et de la littérature. C'est ainsi qu'elle a souscrit en faveur du monument que Mgr l'archevêque de Rouen projette d'élever à Jeanne Darc, qu'elle a assisté à l'inauguration de la bibliothèque municipale, qu'elle a offert ses félicitations au général du Guiny, nommé commandant du troisième corps d'armée, et que, le 13 septembre dernier, elle a présenté ses respectueux hommages au Président de la République, M. Carnot, lors de sa visite en cette ville; soucieuse du développement des beaux-arts dans notre

région, elle a encore, cette année, offert à la Ville une médaille destinée à récompenser l'auteur d'une des œuvres exposées au Musée municipal, tout en se réservant de décerner le prix Bouctot à un artiste normand choisi par elle, et si les artistes de talent qu'elle s'honore de compter dans ses rangs n'ont pas tous répondu à l'appel qui leur était adressé, elle se réjouit de constater que les amateurs qui lui appartiennent ont réussi à conquérir, au Salon rouennais, la bienveillance de la critique et du public.

Un dernier mot, et ce sera un remerciement.

M. Fernand Rondeaux a fait gracieusement hommage à l'Académie des portraits de deux membres de sa famille, MM. Rondeaux de Montbray et Rondeaux de Sétry, qui ont occupé une place distinguée dans la cité et qui ont appartenu à notre Compagnie. Il trouvera naturel qu'elle consigne ici le témoignage de la gratitude qu'elle lui avait immédiatement manifestée.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'Abbé SAUVAGE

MESSIEURS,

Si jamais corps académique a fait preuve d'indulgence dans l'admission d'un de ses membres, c'est à coup sûr l'Académie de Rouen en me recevant aujourd'hui, alors qu'une année presque entière s'est écoulée depuis l'heure où, avec une bienveillance qui me trouvera toujours reconnaissant, ses membres daignèrent m'honorer de leurs suffrages si recherchés et m'ouvrir du premier coup leur porte à laquelle je frappais.

Ce jour-là, si quelque fâcheux se fût avisé de me dire que l'année académique verrait s'achever son cours sans que j'eusse pris parmi vous la place sollicitée, il ne m'eût pas trouvé seulement incrédule, mais sincèrement indigné de la seule pensée de vous faire si longtemps attendre le paiement d'une dette librement consentie et l'expression de la reconnaissance due à votre cordial accueil. A coup sûr j'aurais protesté : et ce fâcheux pourtant eût été bon prophète. Tant il est vrai que

l'homme a toujours tort d'oublier combien mobile est la machine sur laquelle vit et s'agite, repose et meurt l'humanité.

Quand je sollicitai, Messieurs, l'honneur de votre Compagnie, l'avenir semblait être à moi, promettant de nombreux loisirs et me permettant d'espérer que je pourrais dans une large part m'associer à vos travaux, sinon par un concours actif suffisamment digne de vous, du moins en me montrant l'auditeur assidu de vos lectures et de vos discussions, si profitables et si pleines d'attrait.

A l'appel d'un prélat dont chacun sait l'amour pour les lettres et pour les arts, et près duquel les travailleurs sont toujours sûrs de trouver un appui, je venais de quitter (non sans quelque regret) la verdoyante solitude d'un presbytère de campagne, pour me rapprocher, semblait-il, d'un milieu plus en rapport avec le goût qui m'entraînait vers les études de critique historique.

Que de projets charmants je caressais alors ! Que de voyages de découvertes à travers les vieux manuscrits ! Que d'expéditions fructueuses dans les riches bibliothèques ! Que de filons inexplorés à exploiter dans les dépôts d'archives !

Et ces féconds in-folios, pleins des légendes et des chroniques compilées dans nos abbayes, sources naïves et sincères, guérets fertiles où le glaneur trouve toujours à former sa gerbe, même après le passage de ces rudes moissonneurs qui se nomment les d'Achéry, les Martène et les Mabillon !

Et ces beaux livres liturgiques, aux ravissantes miniatures, aux blanches marges de vélin enluminées d'azur, de pourpre et d'or, où l'on respire si suave le parfum de la piété et de la grande foi de nos pères ; où se rencontre à chaque feuillet la preuve de leur affection et de leur culte filial pour les Saints qui arrosèrent de leur sueur, quelquefois même de leur sang, et fécondèrent de leurs vertus le sol de notre belle province !

Et ces registres précieux, feuilletés sans doute d'une main rapide par les Deville et les Langlois, mais qui, dépouillés plus à fond, révèleraient à coup sûr mille faits encore inconnus, traits de mœurs curieux, typiques anecdotes, incidents demeurés dans l'ombre, formant autant d'alinéas et de chapitres inédits de l'histoire, jusqu'ici seulement esquissée, de notre illustre cathédrale !

Tout cela s'ouvrait devant moi comme autant de champs merveilleux d'un si facile accès qu'il semblait n'y avoir qu'à prendre la faucille.

De plus, pour comble de bonheur, votre correspondant depuis dix ans bientôt, je me voyais heureusement forcé, de par vos réglements eux-mêmes, à resserrer les liens qui m'unissaient à vous.

Bien douce obligation, Messieurs ; obligation d'autant plus appréciée que je venais de parcourir,

> Durant ces longs hivers où la plaine blanchie
> Retient l'homme des champs captif à son foyer,

la série presque complète de vos intéressants *Précis*, lisant la plume à la main, et ne fermant jamais un seul

de vos quatre-vingt-huit volumes sans avoir eu à en extraire quelque renseignement utile, quelque détail bon à noter.

Obligation précieuse, en ce qu'elle m'assurait, avec des soirées charmantes, des encouragements et des conseils que ne trouve guère sur sa route le travailleur isolé.

De là mon empressement à vous présenter requête et mon impatient désir d'être associé à ces séances dont vos mémoires substantiels et l'exquise forme littéraire des discours de vos présidents, joints à l'abondante précision des procès-verbaux si nourris et si finement rédigés de vos laborieux secrétaires, font deviner tout le charme.

Pouvais-je alors prévoir que je dusse éprouver si tôt la dure vérité d'un adage populaire trop éloquent dans sa simplicité : *L'homme propose et Dieu dispose.* Oui, vraiment! et presque toujours bien autrement que l'homme n'a proposé. A preuve mes rêves dorés et mes espérances de travail envolés et fondus comme les neiges d'antan.

Certes, c'est employer utilement sa vie que d'en consacrer la grande part au service, et surtout à la conservation, d'une de ces nobles basiliques que peuplent tant de grands et saints souvenirs. C'est poursuivre une étude des plus intéressantes que d'avoir presque chaque jour à l'examiner de près pour en vérifier la sculpture pierre par pierre, pour ainsi dire, en recherchant sur chaque assise ou la délicate empreinte des baisers d'un

siècle de foi, ou la marque du choc brutal d'un siècle de vandalisme. C'est surtout faire œuvre pieuse que d'en sonder avec soin les blessures, afin de les cicatriser.

Aussi sera-ce un grand honneur, peut-être même aux yeux de Dieu un motif de bénédiction, pour notre siècle, si fertile en contradictions de toutes sortes, que ce grand zèle qu'il déploie à restaurer les monuments d'une époque dont on affirme qu'il ne peut plus accepter ni les principes philosophiques, ni les grandes idées religieuses.

Comment expliquer chez nous, qui prétendons tenir si fort à l'héritage du dernier siècle, ce revirement absolu contre son goût et ses tendances, cette réaction persévérante contre son œuvre de ruine et de démolition? Si nous sommes les enfants sceptiques d'une civilisation sans foi, d'où vient l'attrait qui nous ramène, en dépit de nos répugnances et de nos orgueilleux dédains, vers l'étude du moyen âge, de ces temps animés d'un souffle si merveilleux et si puissamment fécond, durant lequel germèrent de tous côtés sur le sol de la France ces forêts de colonnes aux multiples rameaux qui semblent tendre vers le ciel, comme autant de bras suppliants, leurs nervures enguirlandées et leurs bouquets de fleurs de pierre.

Non, vraiment, je ne puis penser qu'elle soit foncièrement incrédule, la génération qui s'applique avec un soin si scrupuleux, au prix de réels sacrifices, à renouveler la jeunesse de ses temples, et qui, malgré leurs proportions immenses, les remplit encore aux grands jours. Non, je ne puis admettre qu'il soit infranchis-

sable l'abîme qui nous sépare de ces âges que l'ignorant nomme encore, il est vrai, des siècles d'ignorance, mais dont tous les hommes instruits, à quelque école qu'ils appartiennent, savent apprécier la grandeur ; dont nos plus illustres artistes étudient avec tant d'amour les œuvres caractéristiques, s'émerveillant de leur hardiesse, s'extasiant sur leur élégance, en fouillant les derniers replis pour y découvrir le secret de leur agencement et de leur consistance, en recherchant les procédés, en reproduisant les modèles, suivant en un mot, pas à pas, non seulement dans les grandes voies, mais dans les plus humbles sentiers, la trace de ces génies puissants dont le fécond cerveau conçut nos cathédrales et dont le bras audacieux ne craignit pas d'en jeter dans les airs les arceaux frêles et forts.

Aussi je considère comme un apostolat, et j'accepte à ce point de vue, avec toutes ses conséquences, la charge qui m'associe à ce travail de renaissance et de résurrection ; sans pourtant me dissimuler que c'est un sérieux obstacle à la réalisation de projets dès longtemps formés et poursuivis depuis vingt ans.

Car il en est d'une cathédrale comme de la fameuse toile de l'inconsolée Pénélope, toujours en œuvre, toujours inachevée. A peine quelqu'une des parties du gigantesque édifice a-t-elle reçu son couronnement, tandis qu'elle brille encore de tout l'éclat d'un frais ciseau, à deux pas d'elle réapparaissent des signes de décrépitude : sombres crevasses, lézardes menaçantes, sillons fatals qui sont au colosse de pierre ce que la ride est au front du vieillard. La tâche accomplie sur un point est donc à

reprendre sur l'autre, sans qu'il y ait aucun espoir de la voir terminée jamais.

Et puis une église catholique n'est pas seulement un témoin du passé. Habitation du Dieu vivant, elle aussi elle a sa vie propre. Tout un organisme y fonctionne qui réclame des soins quotidiens, une surveillance attentive, une perpétuelle vigilance.

Ce sont là des détails minimes et qui ne sont plus de nature à être exposés sous les yeux d'une assemblée telle que celle-ci ; mais il est aisé de comprendre comment leur multiplicité devient d'autant plus absorbante qu'à des occupations complexes s'ajoutent les préoccupations.

De là, Messieurs, ces longs retards dont je suis coupable envers vous et qui eussent été plus courts si mes regrets eussent pu les abréger. De là aussi, même à cette heure où ma langue enfin se délie, le sentiment qui me fait hésiter à vous parler de l'un de ces projets que j'aurais eu si fort à cœur de mener à bonne fin ; je veux dire l'*Histoire littéraire des archevêques de Rouen.*

De cette histoire, Messieurs, j'ai ébauché trois chapitres, j'en ai préparé plusieurs autres, je n'en ai publié qu'un seul. Celui-là, il faut l'effacer. Et comme je ne saurais trouver une occasion plus favorable de confesser publiquement mon erreur, et de prouver par conséquent mon respect pour la vérité, je veux que toute cette assemblée entende mon *meâ culpâ*.

Dans mes *Actes de saint Mellon, premier évêque*

plus à portée des bibliographes anglais(1); nous voulons dire l'étonnant *Catalogue des écrivains illustres de la Grande-Bretagne*, mis au jour par John Bale en 1557.

John Bale, « ce fameux menteur », comme on l'a justement nommé, a une façon d'écrire l'histoire singulièrement originale. Trouve-t-il, par exemple, le nom de saint Mellon dans une liste d'évêques originaires de la Grande-Bretagne, vite, voici comment il raisonne : « Saint Mellon a été évêque, par conséquent il a prêché ; « puisqu'il a fait des sermons, nous sommes en droit « d'avancer qu'il a composé des homélies (2). » Et John de prendre la plume, et d'inscrire avec conviction le nom de *Mellanius* dans son fameux catalogue.

Par cet ingénieux procédé, non seulement Bale a enrichi l'histoire de la littérature anglaise de plusieurs « centaines d'ouvrages » qui jamais ne furent écrits, mais il a pu la faire remonter, sinon tout à fait au déluge, du moins assez peu en deçà ; car le premier

(1) Nous n'avons pu nous procurer ni l'ouvrage de Dempster, ni le catalogue de John Bale, qui sont rares, même en Angleterre ; mais, pour Pits, il est certain qu'il n'a puisé dans aucune des sources que nous connaissons aujourd'hui ; car les détails de son article *De Mellanio Probo* non seulement sont étrangers aux Actes du saint évêque de Rouen, tels que nous les connaissons actuellement, mais sur plusieurs points s'en écartent et même les contredisent. Il est peu probable pourtant qu'il ait puisé dans John Bale, au sujet duquel il s'exprime en ces termes fort peu flatteurs : « *Jam verò quam splendide mentiatur et quam aperte sibi contradicat gloriosus iste Thraso videamus* (p. 54). »

(2) Lettre de M. E. Bishop, du 14 septembre 1884.

nom qui figure sur sa liste d'auteurs *anglais*, c'est..... JAPHET (1) !

Cela suffit. Et puisqu'à ce qu'il semble (2), c'est sur l'unique témoignage de cet étrange compilateur que s'appuient ceux qui ont vu en saint Mellon un écrivain, nous ne pouvons que conseiller à ceux qui possèdent notre livre de faire passer sur ce chapitre un impitoyable trait noir.

Saint Mellon éliminé, le plus ancien de nos auteurs rouennais se trouve être saint Victrice, connu comme tel depuis bien peu de temps, puisque son admirable ouvrage sur la louange due aux Saints : *Opus de laude Sanctorum* (3), perdu pour nous pendant treize cents ans, ne nous fut restitué qu'en 1838. C'est encore au célèbre et savant abbé Le Beuf qu'en est due la révélation (4), et c'est à l'un des membres de votre compagnie, Messieurs, qu'il recourut pour obtenir

(1) *Scriptorum illustrium Majoris Britanniæ, quam nunc Angliam et Scotiam vocant, catalogus, a Japheto, per 3618 annos, usque ad annum 1557*... Bâle, 1557, 2 tomes en 1 volume in-f°. — Cité par Brunet (*Manuel du libraire*, verbo BALE), comme étant un livre rare et recherché en Angleterre.

(2) Voir pourtant les réserves formulées ci-contre (note 1).

(3) Le Beuf, *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de France*, t. II, pp. I-LI (supplément), Paris, 1738, in-12; *Discours de saint Victrice à la louange des Saints et de leurs Reliques, traduit en françois avec des notes* [par l'abbé Morel], Auxerre, 1763; Migne, *Patrologie Latine*, t. XX, coll, 437-438. Le dr Nolte cite encore : Sallanti, *Bibliotheca Patrum*, t. VIII.

(4) *Extrait d'une lettre écrite par M. l'abbé Le Beuf, chanoine d'Auxerre, au R. P. Dom Rivet, bénédictin*, dans le *Mercure de France*, mars 1737, pp. 545-547.

quelques renseignements locaux relatifs à sa découverte. L'érudit avocat Clérot, auquel il la signala (1), fut, en effet, l'un des vôtres et l'un de nos premiers académiciens de fonction, comme on appelait au début les membres résidants actifs de l'Académie de Rouen.

Qu'est-ce que l'*Opus de laude Sanctorum ?* Est-ce un *discours ?* est-ce un *traité?*

On le range le plus souvent dans la première catégorie, et ce classement est justifié par sa tournure oratoire ; pourtant l'auteur lui-même le nomme *un livre* (2).

Serait-ce un discours écrit et destiné à une lecture publique? quelque chose comme les *Mandements* de nos évêques modernes? L'œuvre en a tout à fait l'aspect ; nous inclinons pourtant vers une autre hypothèse.

A notre sens, l'*Opus de laude Sanctorum* est un véritable *discours*, qui, dans sa forme primitive, fut réellement prononcé par le saint évêque de Rouen en une circonstance solennelle *autre* (quoi qu'on en ait écrit) que la translation des reliques des saints Gervais et Protais, puisque Victrice déclare en propres termes que

(1) *Lettre de M. Le Beuf, chanoine d'Auxerre, à M. Clérot, avocat au Parlement de Rouen,* dans le *Mercure de France,* may 1737, pp. 916-924. On trouve aussi dans les *Mémoires de Trévoux,* mai 1747, pp. 1059-1076, un intéressant *Extrait d'une lettre écrite à M. l'abbé Le Beuf par M. Trigan, curé de Digôville* (auteur d'une excellente *Histoire ecclésiast. de la province de Normandie*), *sur quelques particularités de la vie de saint Victrice, huitième évêque de Rouen.* — Cf. *Lettres de l'abbé Le Beuf,* édit. Quentin.

(2) « Sed nos in tanta gratulatione *librum* tumultu quæstionum referrimus (*Op.*, cap. IX, § 2). — Si quidem nos videbit *librum* simplici fide exarasse, non verbis (*Ibid.*, cap. XI, § 4, ad finem). »

celles-ci étaient à Rouen déjà (1) quand y parvint le pieux envoi dont il célèbre l'arrivée.

En souvenir de cette solennité, et pour y faire en quelque sorte participer les prélats auxquels il devait ces trésors, Victrice reprit son discours en sous-œuvre, l'écrivit, le compléta et même très probablement l'augmenta de plusieurs passages qu'il ne serait peut-être pas bien malaisé de reconnaître. De cette rédaction nouvelle le saint pontife fit faire plusieurs copies destinées principalement à des évêques italiens qu'il y nomme en les remerciant de leurs dons.

Ainsi s'explique l'introduction de l'ouvrage de saint Victrice dans les œuvres de saint Ambroise et le titre que lui donnent les manuscrits de Saint-Gall (2) : « *Liber Sancti Ambrosii Episcopi de Laude Sanctorum.* » Trouvé parmi les papiers de l'éloquent évêque de Milan, il était naturel qu'il lui fût attribué (3).

(1) « *Hic* invenietis Johannem Baptistam... *hic* Andream, *hic* Thomam, *hic* Gervasium, *hic* Protasium,... (*Op.* cap. VI. — Cf. *ibid.* ad finem). » Il est à remarquer qu'il y avait à Rouen des églises de Saint-Jean et de Saint-André aussi bien que de Saint-Gervais, et qu'il résulte de la comparaison de la préface de Le Beuf avec sa lettre à Clérot, qu'il n'existait à Rouen, en 1737, *aucune tradition locale* en faveur de cette dernière église.

(2) « Incipit liber sancti Ambrosii episcopi in laude Sanctorum compositus (Cod. Sangall. A 98; ancien S 163). — Explicit liber Scti Ambrosii episcopi de Incarnatione Domini. Incipit liber ejusdem de laude Sctorum (Cod. A 102 ; ancien S 107). » — Cf. Hænel, *Catalogus librorum manuscriptorum...*, Lipsiæ, 1830, col. 672 ; les titres de Hænel ne sont pas tout à fait textuels.

(3) Dom Mabillon s'y trompa tout d'abord ; mais son erreur fut bientôt reconnue par ceux de ses confrères qui furent chargés d'éditer les œuvres de saint Ambroise. — Cf. *S. Ambrosii opera*, Paris, 1690, t. II, præf., p. 3.

Cette première conjecture nous conduit à une autre qui, reposant sur la même base, en est comme une confirmation.

Parmi les ouvrages perdus d'un autre ami de saint Victrice, saint Paulin, évêque de Nole, quelques bibliographes indiquent un livre à la gloire des Martyrs, *Liber de laude generali Martyrum*, qu'ils paraissent considérer comme son principal ouvrage (1). Ou nous nous trompons fort, ou ce traité n'est également qu'une copie de l'ouvrage de saint Victrice *sur la louange due aux Saints;* car, en fait, l'éloquent pontife n'y parle que des Martyrs. Offerte par Victrice à son pieux ami, cette copie devait à sa mort être trouvée dans sa bibliothèque, à côté de ses œuvres propres, avec lesquelles on l'aura confondue.

Malheureusement, il ne nous reste plus une seule ligne de cet ouvrage, attribué à saint Paulin, ce qui rend impossible toute confrontation avec celui de saint Victrice. On peut du moins constater que ce dernier a, sous tous les rapports, plus d'importance que les Épîtres et les Poèmes de saint Paulin, qui sont tout ce qui nous en reste; comparé à ceux-ci, il serait donc vraiment « *præcipuus omnium ejus opusculorum* (2) ».

Le Beuf n'ayant publié le livre de saint Victrice que d'après une copie envoyée de Saint-Gall et faite sur un seul manuscrit, a été plusieurs fois dans la nécessité

(1) Ellies du Pin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. III, p. 151.

(2) C'est l'expression de Gennadius : *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. XLVIII, dans la *Patrol. latine*, t. LVIII, col. 1087.

d'en corriger le texte conjecturalement ; le traducteur d'Auxerre, en 1763, a proposé de son côté certaines corrections du même genre, dont plusieurs ont été reprises en 1869 par M. le docteur Nolte (1) ; aucun de ces correcteurs n'a revu les manuscrits. Après les avoir comparés, nous croyons que leur rapprochement permettra d'améliorer considérablement l'édition de Le Beuf, sans qu'on en puisse toutefois déduire un texte entièrement pur et tout à fait débarrassé des obscurités qui s'y trouvent.

Signalons au passage l'existence sous saint Victrice, c'est-à-dire dès la fin du IVe siècle, d'une école épiscopale dont saint Évode fut l'élève, ainsi que l'attestent ses Actes (2). Elle prouve le zèle de nos pontifes pour la science ecclésiastique, bien que, durant plus de deux siècles, nous ne retrouvions aucune trace de leur culture littéraire ni d'écrits composés par eux. Saint Godard est d'ailleurs le seul dont la vie nous soit parvenue.

Ce silence nous amène aux temps de saint Prétextat.

Si les erreurs d'hommes plus savants que nous pouvaient nous consoler des nôtres, nous trouverions, Messieurs, quelque soulagement à notre mésaventure des *Homélies de saint Mellon* en constatant la distraction de deux écrivains estimables qui, sur la foi (disent-ils) de Grégoire de Tours, attribuent des « pièces de chant » au

(1) *Theologische quartalschrift*, t. LI, pp. 454-457.

(2) *Ecclesiæ Rotomagensi a puero addictus*, dit encore le bréviaire de Rouen (édition de 1860), au 11 octobre.

saint martyr Prétextat. Nous avons beau lire et relire le passage auquel ils renvoient (1), nous n'y découvrons pas un mot qui puisse donner à penser qu'il s'agisse de choses musicales.

Parlant du Concile de Mâçon (vers 585), Grégoire note « que Prétextat, évêque de Rouen, récita, en pré-« sence des Pères, certaines compositions qu'il avait « soigneusement travaillées durant son exil [à Jersey]. « Il ajoute que ces ouvrages plurent à un certain nombre, « mais que d'autres blâmèrent l'auteur de ne s'être pas « assez soucié des règles de l'art. Cependant (continue-« t-il), le style en était par places *ecclésiastique* et « *raisonnable.* » Ce sont les expressions même du saint évêque de Tours : « *Stylus tamen per loca eccle-« siasticus ac rationabilis erat.* »

Qu'étaient-ce que ces compositions, que Grégoire de Tours appelle *orationes ?*

Dom Rivet traduit par *prières* (2), et M. l'abbé Langlois ajoute à ce mot *liturgiques* (3). Dom Pommeraye y voit des *Traittez* (4), et il incline visiblement à croire que c'étaient *des apologies* de la conduite du saint prélat ; mais alors qu'importaient le style et surtout les règles de l'art? Trigan suppose qu'il s'agit

(1) *Histor. eccles. Francorum,* lib. VIII, dans la *Patrol. latine* de Migne, t. LXXI, col. 462-463.

(2) *Histoire littéraire de la France,* t. III, p. 309.

(3) *Revue des Maîtres de chapelle et Musiciens de la cathédrale de Rouen,* p. 3, Cf. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant la période communale,* t. I, Introd. p. 13.

(4) *Histoire des Archévesques de Rouen,* p. 107.

d'*oraisons* que le prélat « vouloit faire approuver pour « être reçues dans l'usage de l'Eglise (1). »

Il est certain que *orationes* peut se traduire par *oraisons*, tout aussi bien que par *discours;* on pourrait même encore désigner par là des *sermons*, car l'expression est des plus vagues et l'obscurité du contexte laisse le champ libre aux hypothèses. Toutefois, de l'appréciation du saint évêque de Tours, il nous paraît ressortir qu'il ne peut s'agir d'autre chose que d'un *travail littéraire* sur un *sujet ecclésiastique*.

Quoi qu'il en soit, nulle part ailleurs on ne mentionne les œuvres de l'archevêque (2) Prétextat, œuvres dont l'insuccès relatif explique la disparition.

Combien fut différent le sort des écrits de saint Ouen (3) ! Nous leur avons consacré dans l'*Almanach liturgique* pour 1887 (4) une étude assez sommaire, mais cependant assez complète pour qu'il nous semble

(1) *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, tome I, p. 168. — Le bénédictin Dom Ceillier trouve également que : « Il y a apparence que Prétextat avoit travaillé sur la liturgie ; » mais, comme les autres, il n'a pour preuves que son interprétation du passage de Grégoire de Tours; *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1748, in-4°, t. XVI, pp. 576-577.

(2) C'est le premier de nos pontifes qui paraisse avoir porté ce titre.

(3) Cf. Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. II, pp. 625-628 ; et Dom Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques* (édit. 1750), t. XVII, pp. 687-689.

(4) Pages 104-118. Cette petite notice a été publiée à part avec quelques additions sous le titre suivant : *Notes sur saint Ouen, son culte, ses ouvrages;* Rouen, 1886, in-12 de 23 pp.

superflu d'insister longuement ici. Qu'il nous suffise d'en rappeler brièvement les conclusions.

Le principal ouvrage de notre grand pontife, c'est la *Vie de saint Éloi*, son ami, évêque de Noyon. Douze siècles ont passé sur elle sans pouvoir la faire oublier. On en trouve partout des copies manuscrites, tant à l'étranger qu'en France.

Editée par Surius, qui, selon sa fâcheuse coutume, en défigura le style et lui fit subir des coupures ; intégralement publiée, d'après un texte authentique assez bon, par le savant Luc d'Achéry ; reproduite en partie par Du Chesne, Labbe, Le Cointe, et par les compilateurs du grand *Recueil des Historiens des Gaules ;* réimprimée enfin par M. l'abbé Migne, au tome LXXXVII de sa précieuse *Patrologie latine ;* elle a été traduite quatre fois en français, deux fois au XVIIe siècle, en 1626 et en 1693, et deux fois au XIXe, par MM. Ch. de Barthélemy et le chanoine Parenty ; chacune de ces deux traductions a même été réimprimée, et les exemplaires cependant sont épuisés et deviennent rares. Nous en connaissons en outre une traduction espagnole, en dialecte castillan, publiée à Madrid, en 1773, par Don Francisco del Baldeferrabano ; cette traduction a été faite sur le texte de Surius, comme la traduction française, de 1626.

Malgré cette grande diffusion, on est encore en droit de réclamer un bon texte de la *Vie de saint Eloi*, établi, suivant les principes de la critique moderne, d'après les plus anciens et les meilleurs manuscrits.

Nous avons déclaré que nous ne croyons guère à l'authenticité des *Vies de saint Médard*, de Soissons,

et de *saint Remy*, de Reims, attribuées parfois à saint Ouen.

Nous rejetons aussi comme apocryphes le fantastique récit de la *Vision de Dagobert* (1) et le *poème* en vers léonins sur *saint Godard et saint Médard*, dont on a prétendu le rendre responsable (2).

Nous réservons notre opinion sur le recueil de sermons qui lui est attribué par un manuscrit de Jumiéges.

Mais nous croyons à l'authenticité des *Lettres* qui accompagnent sa *Vie de saint Eloi*, et ne voyons aucun motif de ne pas lui attribuer la *Prière contre la foudre*, que nous avons publiée dans l'*Almanach* précité.

Quiconque voudra traiter avec quelques détails l'*Histoire littéraire des archevêques de Rouen* devra réserver à saint Ouen une place prépondérante, qui lui appartient du reste aussi bien dans l'histoire civile que dans l'histoire religieuse de son temps.

Le successeur immédiat de saint Ouen, saint Ansbert, était un artiste : il aimait la musique et il la cultivait, puisque, dans un inventaire des reliques conservées à Saint-Wandrille au commencement du XVIe siècle, on

(1) Inséré sous le nom de notre saint prélat par le chroniqueur anonyme de Saint-Denys dans ses *Gesta Dagoberti I* (*Rec. des Histor. des Gaules*, Paris, 1868 t. II, pp. 592 et seq.).

(2) Déjà notre concitoyen Théodore Licquet avait émis plus que des doutes sur cette paternité dans ses *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen*, Rouen, 1826, in-8o, pp. 53-56.

voit figurer une trompette qui lui aurait appartenu (1). « *Tuba ejusdem* [*Ansberti*]. »

Chancelier de France, comme saint Ouen et saint Romain, ses deux prédécesseurs (2), saint Ansbert ne pouvait n'être pas un lettré. Victime, comme saint Prétextat, d'une de ces intrigues de cour qui bouleversaient si souvent les palais mérovingiens, il fut, comme lui, exilé de son siège, et employa de même les loisirs de son exil à composer de pieux ouvrages « fort « utiles aux personnes qui habitaient les environs du « monastère » de Hautmont, sur la Sambre, lieu de sa relégation. C'est du moins ce qu'on lit dans l'édition de sa vie publiée par Dom Mabillon (3) ; mais ce détail ne figure pas dans le texte pur d'Aigrade, édité par les Bollandistes en 1882 (4).

Boston, bénédictin anglais, qui vivait au xve siècle (5), attribuait à saint Ansbert le deuxième et le troisième des *Sermons sur l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie*, publiés par Feuardent sous le nom de saint Hildefonse (6). Dom Ceillier dit qu' « on n'y trouve « rien qui puisse autoriser ce sentiment (7) » ; mais

(1) *Abrégé de la vie et des miracles de saint Wulfran* [par Dom Guillaume la Vieille], Rouen, in-4° ; Introd., p. 35.

(2) Fr. Lanovius, *De Sanctis Franciæ Cancellariis syntagma historicum*, Paris, 1634, in-4°, pp. 7-14 *(De S. Romano)*, 24-79 (*De S. Audoeno*), 106-150 (*De S. Ansberto*).

(3) *Acta Sanctor. Ord. S. Benedicti*, Sæc. II, p. 1068.

(4) *Analecta Bollandiana*, t. I, pp. 178-191.

(5) Cité par Cave, *Scriptorum Ecclesiasticorum Historia litteraria*, Genève, 1705, in-f°, p. 386.

(6) Migne, *Patrol. latin.*, t. XCVI, coll. 235, 250-257.

(7) *Hist. des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XVII, p. 762.

comment expliquer l'affirmation de Boston autrement qu'en supposant qu'il a trouvé ces deux sermons dans quelque manuscrit avec le nom d'Ansbert? Quel intérêt pouvait pousser cet insulaire à une supercherie? Nous serions tenté d'ajouter : comment connaissait-il Ansbert, surtout comme abbé de Fontenelle? car c'est au temps de son abbatiat que remonteraient ces sermons, d'après la citation de Cave (1).

La grande chronique de Fontenelle, qui remonte au IXe siècle (2), nous apprend que, sous saint Gerbold, quinzième abbé du monastère (788-806), le moine calligraphe et mathématicien saint Hardouin copia le *Livre des questions de saint Ansbert au reclus Siwin* (3). C'est le seul ouvrage connu de notre saint archevêque (4), et nous n'en savons que le titre. Dom Ceillier pense qu'il n'est pas différent des écrits cités par Aigrade ou par ses interpolateurs : cette supposition est gratuite.

Quoi qu'il en soit de la nature et de l'importance de ce *Livre*, comme on n'en trouve aucune autre mention, il est assez probable qu'il périt dans les désastres de l'invasion normande. Si l'on considère, néanmoins, que

(1) « Sermones [Sancti Ildefonsi] de Assumptione B. Mariæ, ex quibus 2 et 3 Ansberto Abbati Fontanellensi tribuit Bostonus (Cave, *loc. cit).* »

(2) Pour cette partie, et quant à la rédaction primitive.

(3) « Quæstionum sancti Ansberti ad Siwinum reclausum volumen unum. » *Gesta Abbatum. Fontanellensium*, cap. XVI; D'Achéry, *Spicilegium*, Paris, 1659, in-4o, t. III, p. 231; édit. Lowenfeed, Hanovre, 1886, in-8o, p. 48.

(4) Voir pourtant ci-dessous, APPENDICE A, p. 286.

nombre de manuscrits enlevés alors à Fontenelle ont été sauvés des flammes ; que chaque jour découvre des copies de ces antiques monuments littéraires cachés dans des bibliothèques où leur présence ne se révèle qu'à mesure que les catalogues se multiplient et se complètent, on aura peut-être le droit de ne pas croire tout à fait impossible l'improbable résurrection du *Liber quæstionum Ansberti.*

L'*Opus de Laude Sanctorum* n'a-t-il pas été ignoré et perdu pour notre pays durant plus de treize cents ans ? Et peut-on nier toute espérance alors qu'on vient de découvrir, en 1877, dans une église de Namur, un fragment très authentique de la chasuble de ce même saint Ansbert (1), précieuse relique emportée, elle aussi, en Flandre, vers l'an 858 ou 861 ?

Ce n'est pas que nous veuillions nier le tort qu'ont fait à notre histoire et à notre littérature les étranges bouleversements de la fin du IXe siècle. A coup sûr, ils nous ont privés d'écrits nombreux de nos pontifes dont on ne retrouve aucune trace autre que l'estime qu'en ont faite leurs contemporains plus heureux dont les ouvrages sont passés jusqu'à nous.

C'est ainsi que le pape Paul Ier, dans une lettre qu'il écrivit au roi Pépin, fait l'éloge de saint Remy, si connu pour le grand zèle qu'il apporta à la restauration du chant liturgique en France et par la fondation d'une

(1) *De la vie et des miracles de saint Wandrille par un moine bénédictin de l'abbaye de Maredsous* [Dom Germain Morin], Paris, 1884, in-18, p. 80.

école musicale dans sa ville métropolitaine (1). Dom Pommeraye assure, en outre, que cet archevêque était lié avec le fameux Alcuin (2), mais rien ne prouve que le *Remedius* dont parle Alcuin, dans la lettre visée par le laborieux historiographe des archevêques de Rouen, soit vraiment notre saint Remy ; il est même beaucoup plus probable que ce Remedius n'est autre qu'un évêque de Coire *(Curia Rhetorum)*, avec lequel Alcuin entretenait un commerce d'amitié (3).

Maynard, ou Maginhard, successeur de saint Remy, est l'un de ces savants évêques qui composèrent pour Charlemagne, à la demande de ce grand empereur, un *Traité de la grâce et des sept dons du saint Esprit*, dont il les remercia par une lettre que nous avons encore (4).

Le célèbre Hinemar de Rheims entretenait des relations suivies avec les archevêques de Rouen Gambauld Ganelon (5) et Jean Ier. S'il n'écrivit au premier qu'une lettre administrative au sujet d'un de ses prêtres (6), il s'intéressait aux travaux que le second faisait

(1) Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 1152.

(2) *Hist. des Archev. de Rouen*, p. 188.

(3) Migne, *Patrol. lat.*, t. C. La lettre indiquée par Pommeraye, comme la 57e d'Alcuin, est la 195e de l'édition de Froben, reproduite par l'abbé Migne. — Cf. lettres 194 et 196.

(4) Dom Mabillon, *Veter. Anecdot.*; Paris, 1723, in-fo, pp. 74-75.

(5) C'est ainsi que M. L. Delisle traduit avec raison le nom latin *Wanilo*. On a une lettre de Liutade, évêque de Vence, au même prélat, qu'a publiée Dom Bessin, *Concil. Rotomag. Provinc.*, Rouen, 1717, in-fo, part II, pp. 14-15.

(6) Trigan, *Hist. ecclés. de la prov. de Norm.*, t. II, p. 228.

exécuter à Pitres (1) ; et au troisième il empruntait des manuscrits pour les faire transcrire. Flodoard cite expressément l'*Evangile des Nazaréens* et les Canons du pape Martin (2). Les relations de nos pontifes continuèrent avec Foulques et Hervé, successeurs d'Hincmar (3).

Notre archevêque Guy (*Wito*, que les catalogues français traduisent à tort par Vitton), ayant interrogé Hervé sur ce qu'il fallait penser des payens rebaptisés, (il s'agissait évidemment de ces rudes guerriers normands qui, pour avoir des robes blanches, recevaient le baptême deux ou trois fois et davantage), Hervé lui répondit par une longue lettre divisée en vingt-trois chapitres, que le P. Labbe a insérée dans sa collection des Conciles (4).

C'est à Hugues II que Gérard de Soissons dédia sa *Vie de saint Romain :* les termes de la dédicace en sont formels, et doivent prévaloir contre les incertitudes que soulève la chronologie (5). Nous soupçonnons ce même Hugues d'avoir introduit chez nous le fameux Martyrologe dont se servait l'Église de Rouen, et dont Jean Le Prevost, *en le modifiant lui-même,* déclarait

(1) Flodoard, *Remensis Eccles. Histor.*, lib. III, cap. XXI.; Migne, *Patrol. lat.*, tom. CXXXV, col. 204.

(2) Ibid., col. 203.

(3) Flodoard, lib. IV ; *Patrol.*, ibid., col. 261.

(4) Labbe, *Concil.*, t. IX, pp. 481, 520 et seq. ; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXII, col. 661-674. — Cf. *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 185.

(5) Bolland. *Acta Sanctorum*, octobre, t. X, pp. 74-75.

superbement *qu'elle s'était toujours servie* (1); ce n'est pourtant au fond qu'une édition interpolée d'Usuard, apportée très probablement de Saint-Denys par Hugues, qui en était sorti.

Orderic Vital nous apprend (2) que Robert de Normandie était un bibliophile dont la princesse Emma, sa sœur, se complaisait à satisfaire les goûts, en lui envoyant d'Angleterre des manuscrits richement enluminés, passés depuis en partie dans la bibliothèque municipale de Rouen (3), qui s'en montre justement fière. Robert entretenait une correspondance avec le célèbre Fulbert, évêque de Chartres; mais les lettres de ce dernier (4) sont seules arrivées jusqu'à nous.

Un historien généralement exact, Gabriel du Moulin, plus connu sous le nom de curé de Manneval, rapporte que Mauger, archevêque de Rouen (1037-1055), est accusé par quelques écrivains, dont il ne donne pas les noms, de s'être, durant l'exil qui suivit sa déposition, adonné « aux sciences noires, » c'est-à-dire à la magie (5). Dom Pommeraye rejette cette opinion, mais

(1) *Martyrologium quo utitur et semper usa fuit sancta primatialis et metropolitana Ecclesia Rotomagensis*, Rouen, Viret, 1640, in-4°.

(2) *Histor. ecclesiast.*, part. II, lib. VI, cap. II; dans la *Patrol. lat.*, t. CLXXXVIII, vol. 246.

(3) *Notes sur les manuscrits anglo-saxons de la Bibliothèque municipale de Rouen*, Havre, Lepelletier, 1883, in-8°, p. 10.

(4) Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLI, col. 223-224. — Cf. A. Du Moustier, *Neustria Christiana*, Bibl. nat. de Paris, ms. lat. 10048, f° 160.

(5) *Histoire générale de la Normandie*, liv. VII, Rouen, 1641, in-f°, p. 149.

en émettant l'avis que Mauger, dans sa retraite, s'appliqua plus « probablement à la Philosophie naturelle « et aux Mathématiques, et qu'il en pratiqua quelques « secrets, qui passèrent dans le sentiment des ignorants « pour autant d'enchantements et d'opérations ma- « giques (1). »

L'ensemble de la vie de Mauger donne malheureusement plus de probabilité aux accusations qu'aux éloges ; les expressions des anciens historiographes (2) sembleraient même indiquer qu'une sorte de folie furieuse fut la cause de sa déchéance.

Le bienheureux Maurile, qui répara tous les désordres causés par son prédécesseur, a droit à une place distinguée dans notre histoire littéraire, bien que sa gloire principale soit l'achèvement et la consécration de la belle cathédrale romane dont nous avons récemment retrouvé l'un des transepts (3) et l'une des cryptes latérales.

(1) *Hist. des archev. de Rouen*, p. 253.

(2) Th. Walsingham, *Ypodigma Neustriæ*, dans le recueil de Camden : *Anglica, Normannica*, etc. Francfort, 1603, in-f°. — Wilhelm. Gemeticensis, *ibid.*

(3) Ce transept se terminait par une chapelle absidale de forme assez irrégulière, dans laquelle on reconnaissait encore le soubassement d'un autel. A côté de celui-ci, du côté de l'Évangile, un cercueil du XIIe siècle, avec entaille intérieure pour la tête, était évidemment celui de Jean d'Avranches, inhumé, dit Dom Pommeraye (*Hist. des archev.*, p. 275), « du costé du Septentrion, auprès du « Baptistère... entre la chapelle du S. Sacrement et celle de Saint- « Sever, » juste à la place de ce cercueil, qui, malheureusement, nous a paru avoir été violé et ne contenait qu'un squelette en désordre.

On assure que ce pontife avait conçu le plan d'un ouvrage théologique que sa santé chancelante ne lui permit pas d'achever : les raisons apportées en faveur de cette opinion (1) ne nous semblent guère décisives.

A défaut de cet ouvrage Maurile nous a laissé un certain nombre d'opuscules, que M. Migne, a réunis au tome CXLIII^e de sa *Patrologie latine* (coll. 1375-1390). Ce sont :

1° Une *Profession de foi à la divine Eucharistie* dirigée contre les erreurs de l'archidiacre Bérenger. La doctrine en est si pure et l'exposé si précis que les Conciles de la province l'adoptèrent comme règle de foi et firent de sa lecture l'objet d'un des articles de leur cérémonial (2) ;

2° Une *Lettre à l'évêque d'Évreux*, attribuée par quelques auteurs à Jean, abbé de Fécamp. Elle est d'une certaine importance ;

3° Les *Epitaphes*, en vers élégiaques, assez bons pour cette époque, des ducs Rollon et Guillaume Longue-Épée.

Jean de Bayeux, plus connu sous le nom de Jean d'Avranches, parce qu'il occupa ce siège avant de succéder à son métropolitain Maurile, fait de la science de celui-ci un éloge très marqué dans la préface de son livre *Des Offices ecclésiastiques*, dont nous allons dire quelques mots (3).

(1) *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 592.
(2) Dom Bessin, *Concilia Rotom. provinciæ*, part. I, p. 49.
(3) Voyez plus loin, p. 287. APPENDICE B.

Le livre de Jean d'Avranches rentre-t-il dans notre sujet? On peut le contester, semble-t-il, au premier abord, car il paraît avoir été écrit avant que son auteur fût promu au siège de Rouen; mais il se rattache de si près à l'histoire de notre église qu'on ne saurait l'en séparer. Toutefois, il a été si souvent étudié (1) et se trouve si bien à la portée de tous, qu'il nous paraît superflu d'en parler avec détails. Faisons remarquer seulement qu'on n'en possède jusqu'ici aucun exemplaire complet, et que son titre diffère dans les divers manuscrits, en petit nombre d'ailleurs, où il a été rencontré. On le cite communément, d'après l'édition publiée en 1679 par les soins de Jean Le Prevost, sous le nom de *Liber de Officiis Ecclesiasticis* (2); c'est du reste cette édition qui a été reproduite au tome CXLVII^e^ (coll. 15-264) de la *Patrologie latine.*

Nous ne possédons pas d'autres ouvrages de Jean; quelques bibliographes avancent néanmoins qu'il aurait travaillé au Missel et au Bréviaire de son Eglise.

Dom Mabillon a publié une lettre d'Alexandre II, adressée à notre prélat et transcrite à la suite des *Actes des Archevêques de Rouen* dans le Livre Noir de Saint-Ouen (3). On a cinq lettres du célèbre Lan-

(1) Nous renverrons seulement ici aux « Extraits analysés » qu'en a donnés Trigan au tome III de son *Hist. ecclés. de la province de Normandie,* Caen, 1760, in-4° ; Observations, pp. 14-63.

(2) Une première édition avait paru en 1642 par les soins des chanoines Georges Ridel, Jacques Mallet-Brézé et Jean Le Prevost. — Cf. Dom Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés et ecclésiast.*, t. XX, pp. 576-584.

(3) *Veter. Analect.* Paris, 1723, in-f°, p. 224.

franc qui lui furent également écrites (1), et nous laissent le regret de n'avoir pas celles de notre archevêque auxquelles elles correspondaient.

A Jean II succéda Guillaume. Celui-ci se distingua non seulement par les grandes qualités qui lui valurent le surnom de « Bonne-Ame », mais par une excellente instruction, une grande clarté de style et certaines aptitudes particulières pour l'éloquence (2).

Homme d'administration, il n'a laissé aucun écrit proprement dit; mais cependant on peut apprécier son style : 1° par l'épitaphe de la duchesse Sybille, qui lui est attribuée (3); 2° par sa correspondance avec les papes Urbain II et Pascal II (4), avec le célèbre Ives de Chartres (5), et surtout avec saint Anselme (6). L'une de ses lettres au saint primat de l'Eglise d'Angleterre (7) a mérité de Dom Rivet cette appréciation flatteuse dans son expression naïve : qu'elle « est bien écrite et dit « beaucoup en peu de mots (8) ».

(1) Migne, *Patrol. lat.*, t. CL, col. 521-524.

(2) Dom Pommeraye, *Hist. des archev.*, p. 280.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. IX, p. 501. Nous sommes pourtant loin de trouver que le texte d'Orderic Vital attribue clairement cette épitaphe à Guillaume. — Cf. Orderic, *Hist. ecclés.*, part. II, lib. XI, cap. IV ; Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 797.

(4) Baluz, *Miscell.* (édit. Mansi), Lucques, 1762, in-f°, t. II, 137, et t. III, 8 et 10.

(5) Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXI.

(6) *Ibid.*, t. CLIX.

(7) Eadmer, *Historia Novorum*, lib. IV ; *Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 369.

(8) *Hist. litt. de la France*, t. IX, p. 501.

Bel éloge, Messieurs! et qu'à cette heure, j'en suis sûr, vous voudriez me voir mieux mériter. Mais comment arrêter brusquement ce discours, juste au moment où s'ouvre devant nous l'un des siècles les plus féconds, et en même temps les moins connus, de notre histoire provinciale?

Comment surtout nous taire à l'heure même où se présente devant nous l'une des figures les plus belles de cette époque si riche en hommes? Un prélat non moins distingué par sa piété que par sa science, par ses vertus morales que par sa grande habileté dans les choses administratives, par la noblesse et la dignité de son caractère que par la grandeur de son zèle et la vigueur de son esprit, par sa valeur personnelle, en un mot, autant que par l'importance du rôle qu'il eut à remplir.

Tel fut Hugues d'Amiens, appelé en 1128 (1) à succéder à Geoffroy Le Breton, successeur de Guillaume Bonne-Ame. Son action apparaît partout, en France et en Angleterre aussi bien qu'en Normandie; et pourtant sa plume féconde s'exerce dans tous les genres. Telle est sa valeur littéraire qu'elle se révèle même dans ses chartes, dont malheureusement un grand nombre n'ont jamais été publiées; presque toujours elles se distinguent par une ampleur de style et une onction qui permettent d'y reconnaître et la majesté d'un légat du Saint-Siège, et la tendre piété d'un ami de saint Bernard.

Il serait digne de l'un de vous, Messieurs, de faire

(1) Nous avons discuté cette date dans notre étude sur *les Chartes de fondation du prieuré de Bacquevile-en-Caux*, p. 13.

revivre ce grand homme dont ma plume est impuissante à seulement ébaucher le portrait. C'est une de ces physionomies qui paraissent d'autant plus belles qu'on les regarde de plus près, et d'autant plus admirables qu'on les étudie plus à fond.

Par le nombre et la valeur des écrits qu'il nous a laissés, Hugues III d'Amiens mérite une place exceptionnelle dans la série des prélats écrivains dont la province de Normandie s'honore.

Celles de ses œuvres qu'ont autrefois introduites dans leurs collections les Bénédictins de Saint-Maur ont été recueillies et réunies par M. l'abbé Migne au tome CXCII de sa *Patrologie latine*. Là se trouvent :

1° Quinze *Lettres ;* ce qui est un bien petit nombre pour un prélat dont la correspondance fut à la fois si active et si étendue. Heureusement on en trouve d'autres dans les compilations du laborieux A. du Moustier (1) et dans les dépôts d'archives ;

2° Sept livres de *Dialogues* ou *Questions théologiques ;*

3° Un traité de l'*Hexaméron*, c'est-à-dire un exposé des six jours de la Création ;

4° Trois livres *contre les Hérétiques de son temps*, où il est surtout parlé de l'Eglise et de ses ministres ;

5° Un traité, ou éloge, de la *Mémoire*, en deux livres ;.

(1) Voir surtout le tome I de la *Neustria Christiana* (Bibl. nat. de Paris, ms. lat. 10048), où les chapitres consacrés à Hugues sont, non seulement très développés, mais accompagnés d'un grand nombre de pièces justificatives.

6° Un livre *de la Foi catholique,* qui se résume dans une exposition de l'oraison dominicale ;

7° Une *Vie de saint Adjuteur*, de Vernon, qu'on a parfois attribuée à Gautier de Coutances, l'un des successeurs de Hugues.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (1) n'ont pas consacré moins de vingt pages in-4° à l'étude des Œuvres de cet éminent prélat ; douze de ces pages sont employées à l'analyse des ouvrages dont nous venons de présenter les titres.

Dom Ceillier leur consacre dix-huit pages compactes (2) et conclut par ce jugement : « Le style de « Hugues de Rouen est clair, précis, développé et propre « au sujet qu'il traite. Bon théologien, il met les vérités « de la religion dans un grand jour ; il en résout les « difficultés d'une manière qui ne se ressent point de la « sécheresse de la Théologie scolastique, qui com- « mençait de son temps à être en vogue. »

Les successeurs de Hugues III ne se montrèrent pas indignes de le remplacer sur son siège.

Rotrou de Warwick, élève de Gilbert de la Porée et ami de Pierre de Blois, a mérité qu'un certain nombre de ses lettres et de ses chartes fussent conservées, autant peut-être à cause de leur intérêt littéraire que pour leur valeur historique. On les joint ordinairement à celles du saint martyr Thomas de Cantorbéry et du

(1) T. XII, pp. 647-668.

(2) *Hist. des auteurs sacrés et ecclésiastiq.*, t. XXIII, pp. 109-127.

savant Pierre de Blois, que Rotrou avait su attacher à son église en lui donnant une prébende canoniale (1).

Guillaume Crowez a donné à Rotrou une place dans son *Catalogue des auteurs qui ont écrit sur les Saintes Ecritures* (2) ; on ne connaît pourtant de lui, actuellement du moins, aucun ouvrage qui justifie cette assertion.

On ne connaît pas davantage les écrits de Gautier de Coutances, dit le Magnifique, bien que le vénérable historien de nos archevêques, Jean Dadré, assure (3) qu'il « composa plusieurs doctes livres, entr'autres : « *Super negotiis juris epistolas ad diversos; ad* « *Radulphum de decreto; ad Hugonem Dunal-* « *mensem* (sic) *lib. I; de peregrenatione Richardi* « *lib. I.* » Faut-il vraiment voir des *livres* dans ces *Lettres à divers sur certaines questions de droit?* Nous aurions plus de confiance dans le *Récit du voyage de Richard*[Cœur-de-Lion], *en un livre;* car le prélat avait accompagné ce Duc-Roi en Terre Sainte et très largement contribué au paiement de sa rançon. Peut-être ne faudrait-il pas renoncer trop facilement à l'espérance de rencontrer un jour cet important récit dans quelque bibliothèque d'Angleterre ou de Normandie.

Nous avons déjà dit que quelques-uns attribuent à l'archevêque Gautier la *Vie de saint Adjuteur*, de Vernon,

(1) Pierre de Blois, Lettre 141e de l'édition de Paris, 1667, in-fo.

(2) *Elenchus Scriptorum in Sacram Scripturam*, Londres, 1672, in-8o, p. 313.

(3) *Chronologie historiale des Archevesques de Rouen*, 1698, in-8o, p. 193.

plus généralement reportée à Hugues d'Amiens (1); le silence de Dadré semble favoriser cette seconde opinion.

Avec Gautier de Coutances nous atteignons le XIIIe siècle; notre intention n'est pas d'en franchir la limite : faisons pourtant exception en faveur d'Eudes Rigaud, ce génie à la fois original et puissant, qui a su toucher à tout sans causer aucun désordre, descendre aux plus humbles détails sans se rabaisser jamais.

Ce n'est pas évidemment de son fameux *Regestrum* que nous voulons entretenir un auditoire aussi savant : il n'est ici personne qui ne connaisse le fameux *Journal des Visites pastorales d'Eudes Rigaud,* pour l'avoir entendu citer ou rappeler avec plus ou moins d'à-propos. Nous n'avons pas à en parler ici, car rien ne ressemble moins à une œuvre littéraire que ce recueil de notes, ou plutôt d'indications, et souvent de simples ouï-dire, recueillis au jour le jour pour être examinés, vérifiés et pesés plus tard. C'est à coup sûr un document curieux, bien qu'on soit souvent exposé à le citer à faux, comme beaucoup l'ont fait, si l'on n'a la sage précaution de peser toutes les circonstances dans lesquelles il fut écrit; mais ce n'est pas, répétons-le, un ouvrage fait pour le public, ni destiné à être lu par d'autres que son rédacteur, qui seul, peut-être, en possédait la clef.

On attribue à Eudes Rigaud un grand nombre d'autres ouvrages, tels que des *Commentaires sur le Livre des Psaumes*, *sur les Quatre Evangiles* et *sur le Livre*

(1) *Semaine Religieuse* du diocèse de Rouen, t. XIX (1885), p. 7.

des Sentences, ainsi qu'une *Règle de vie* et des *Sermons* accommodés aux besoins de la Liturgie, *Sermones de tempore*. Aucun de ces écrits n'a été publié, mais Casimir Oudin en signale des exemplaires à Cambridge et à Oxford (1).

Une citation de Génin à propos de ce grand évêque, peu enclin (semble-t-il) à la plaisanterie, nous le présente sous un aspect tout à fait neuf et si bizarre qu'il nous paraît indispensable de faire toutes nos réserves avant de transcrire le texte des *Récréations philologiques* (2) :

« Dans son manuscrit (dit-il) intitulé : *Les vertus* « *qui font triompher la maison de France* (Bibl. « nat. de Paris, ms. français 7032), l'auteur, guidé « comme Enée par la Sybille, passe en revue une série « d'écrivains illustres : « *Celui* [ci, dit-elle,] *est le bon* « *arcevesques de Rouhan*, *Rigaud*, QUI COMPOSA « LIVRE DE FACÉTIES ; *après lequel vint Boccace*, « *Patellin*, *Villon*, *maistre Jehan de Meung et* « *plusieurs aultres*. » C'est (ajoute Génin) une citation « qui a son prix pour l'histoire littéraire. »

Sans doute ; mais cela suffit-il pour classer, comme le fait Génin, un pieux et austère prélat, l'ami et même l'exécuteur testamentaire de saint Louis, « parmi les « devanciers de Rabelais ? » Au moins faudrait-il ajouter au témoignage du fabliau celui de quelque écrivain qui ne confondît pas comme lui un livre avec un

(1) Voyez plus loin, p. 289. APPENDICE C.
(2) Paris, 1858, in-12, t. I, p. 373.

écrivain, une comédie avec un homme, Patelin avec son inventeur; sans quoi nous serions fort tenté de croire que le romancier, par une distraction du même genre, a pris le vieux proverbe *boire à Tire-la-Rigaud* pour un *livre de facéties.*

Arrêtons-nous ici, Messieurs, bien que sept siècles encore nous restent à parcourir pour arriver à l'éminent prélat qui se montre aujourd'hui si digne de l'héritage littéraire des grands hommes dont nous venons de cataloguer les travaux, bien plus que de les étudier.

Nous n'avons fait qu'effleurer un sujet dont tout le charme serait dans les détails ; car pour faire connaître un auteur, il faut analyser son œuvre, et, par d'heureuses citations, mettre le lecteur en mesure d'apprécier la nature de son style.

Nous n'en avons rien fait et n'en pouvions rien faire, ce discours ayant déjà pris des développements si excessifs qu'il est bien à craindre pour moi qu'après avoir été en droit de se plaindre de mon silence, l'Académie ne regrette que j'aie cessé d'être muet.

Permettez-moi donc de finir simplement comme j'ai commencé, en vous présentant mes excuses :

A vous tous, collègues bienveillants, qui avez daigné m'honorer de vos précieux suffrages, et, malgré de si longs délais, me montrer tant de sympathie;

A vous plus particulièrement, qui avez bien voulu présenter, patronner, soutenir ma candidature ;

A vous, rapporteur dévoué, dont l'empressement à

rendre compte de mes modestes travaux m'a rendu si lourds les retards apportés par les circonstances ;

A votre ancien président, dont la patiente complaisance me pèserait comme un remords, si j'avais été moins sincère en lui exprimant le désir d'en recevoir l'accolade ;

A notre président nouveau, dont l'amitié, éclairée sur l'étendue de mes charges, a bien voulu m'accorder, elle aussi, un crédit qui m'a semblé long.

Oui ; puisque tous ont bien voulu m'absoudre, en me gardant un siège si longtemps vide, à tous, de cœur, je veux dire : « Merci ! »

En somme, de tout ce long discours c'est encore le meilleur mot et je le répète volontiers ; car, quoi qu'en disent les railleurs des réceptions académiques, tout homme capable d'apprécier les charmes et les avantages d'une société distinguée approuvera qu'en entrant dans la vôtre, *Messieurs, je vous remercie,* car vraiment *il y a de quoi.*

APPENDICE

Le discours qui précède a été présenté à l'Académie de Rouen dans sa séance du 2 mars 1888. L'année ayant été féconde en découvertes relatives à l'*Histoire littéraire des Archevêques de Rouen*, il nous paraît

indispensable de compléter notre travail par quelques notes sur ces heureuses trouvailles.

Ces notes, si abrégées qu'elles soient, ne pouvant être placées facilement au bas des pages, nous avons pris le parti de les réunir ici.

A

POÈME ACROSTICHE DE SAINT ANSBERT.

Assurément, l'espoir que nous émettions, p. 269, de voir réapparaître un jour les ouvrages de saint Ansbert pouvait paraître bien gratuit et singulièrement audacieux ; et cependant les faits ont déjà démontré qu'il n'avait rien de chimérique.

Sans doute, le *Livre des Questions d'Ansbert au reclus Siuwin* ne s'est pas encore révélé, et rien n'annonce qu'il doive réapparaître ; mais nous n'en possédons pas moins, à l'heure où s'impriment ces lignes, un ouvrage de saint Ansbert absolument inconnu à l'heure où nous les écrivions, et d'autant plus nouveau pour le monde littéraire qu'on en ignorait même le titre et que jamais aucun bibliographe ou chroniqueur n'y a fait allusion.

C'est un curieux poème acrotische de vingt-trois vers seulement, mais d'un intérêt unique pour l'histoire religieuse de Rouen. La découverte en est due à M. le docteur Alfred Holder, de Carlsruhe, bibliothécaire de la cour, qui l'a trouvé sur les feuillets de garde d'un des manuscrits de Reichnau qui sont passés dans son dépôt.

Les lettres initiales des vingt-trois vers de ce poème forment par leur rapprochement : AVDOENVS COGNOMENTO DADO ; tandis que les lettres finales donnent : ANSEBERTVS ORATOR DEFINIT. En outre le vers douzième, se combinant avec une série de lettres prises vers le milieu des lignes, forme une croix représentée sur le feuillet original par des lettres majuscules ; on y lit, de haut en bas : CRVCEM XPI *(Christi)* IN SVO NOMEN LEVO ; de gauche à droite (douzième vers) : GENTES COLENTES ISTO LIGNO SALVANTVR.

Pour apprécier cette pièce à sa juste valeur, il importe de remarquer que la langue romane, qui devait bientôt remplacer définitivement le latin, était dès lors en formation ; son influence est très visible

dans un grand nombre de mots, dont la forme rappelle déjà celles du célèbre serment des fils de Louis le Débonnaire.

De ces détails divers, on doit conclure que nous sommes en présence d'un poème en l'honneur de la Croix composé par saint Ansbert, alors qu'il s'adonnait encore au ministère de la prédication *(Ansebertus orator)*, et dédié par lui à saint Ouen *(Audoenus)*, archevêque de Rouen, auquel plus tard il succéda.

Publié par les soins de M. Von Vattenbach, au tome XIV des *Neues Archives* (pp. 171-172), le poème de saint Ansbert a été réimprimé par nous : d'abord dans la *Semaine Religieuse du diocèse de Rouen* du 27 octobre 1888; puis, avec des détails nouveaux et plus précis, dans une petite brochure intitulée : *Poème acrostiche de saint Ansbert sur saint Ouen*, Rouen, 1888, in-8° de 7 pages.

B

TEXTE NOUVEAU DE JEAN D'AVRANCHES.

A l'heure même où nous présentions à l'Académie de Rouen cette étude beaucoup trop sommaire sur l'œuvre de Jean d'Avranches, un savant et modeste bénédictin de Maredsous, au diocèse de Namur, nous écrivait tout exprès pour nous faire part de l'étonnement que venait de lui causer l'examen d'un manuscrit du *Liber de officiis* indiqué par Dom Rivet, qui, à coup sûr, n'en a parlé que par ouï-dire et sans l'avoir jamais vu.

Ce manuscrit, conservé à Oxford et coté aujourd'hui *Bodleian Lat. n° 843*, est une de ces compilations assez communes dans les bibliothèques où des fragments d'âge différent et de diverses provenances ont été rassemblés sous une même couverture sans autre raison, semble-t-il, que des rapports de format.

Les premiers folios (1-79) sont du XIIe siècle et contiennent quelques traités attribués à saint Ambroise : *De officiis ministrorum; De Virginibus; Libellus... qui pastoralis dicitur.*

La partie suivante est plus jeune (81-121) ; c'est un ouvrage incomplet comprenant l'exposition d'une partie des mystères de l'Ancien Testament.

Viennent ensuite quelques décrets (122-125) intéressant le clergé d'Angleterre.

Le reste du manuscrit (126-141) est une copie presque contempo-

raine, malheureusement incomplète, du grand ouvrage de Jean d'Avranches. Notre érudit correspondant n'hésite pas à en attribuer l'écriture au commencement du XIIe siècle ; il croit même « qu'elle peut remonter à la fin du XIe s. »

Le titre par lequel débute le folio 126 est en caractères verts et rouges ; sa rédaction frappe d'abord le lecteur qui ne connaît que les éditions imprimées. En voici toute la teneur : *Incipit encheridion ecclesiasticum secundum Johannem, Abrincensem episcopum, ab archipresule Maurilio in usum Rothomagensem translatum.*

Il n'est personne qui, en lisant ces lignes, ne soit tenté de supposer qu'il s'agit d'un abrégé de l'ouvrage de Jean d'Avranches, rédigé par Maurile, son métropolitain, et modifié seulement sur quelques points où les coutumes de l'Église-mère différaient de celles d'Avranches ; mais il devient bien difficile de rester dans cette opinion si l'on pousse plus loin la lecture.

En effet, le titre est suivi immédiatement de la lettre de Jean d'Avranches à Maurile, après laquelle un nouveau titre, en lettres rouges et bleues : *Johannis episcopi consuetudinarium secundum Rodomensem usum;* puis un texte conforme aux deux ou trois premières pages de l'édition de J. Le Prevost : *Propositum sancte religionis...*, mais avec des variantes et de nombreuses additions. Dès la page 4 de l'imprimé, on ne retrouve plus un mot du manuscrit bodléien : celui-ci représente donc un texte absolument nouveau du livre de Jean d'Avranches, dont il constituait sans doute une première partie, plutôt mystique que pratique, qui fut éliminée plus tard de façon à transformer le *traité de liturgie* écrit par le savant évêque en un simple *cérémonial.*

Nous avons pu nous procurer une assez bonne copie du manuscrit bodléien et nous espérons bien un jour, avec la permission de Dieu, en faire profiter le public. Une remarque encore à ce sujet : le manuscrit d'Oxford est plutôt *inachevé* qu'*incomplet.* La dernière feuille, en effet, n'offre qu'une ligne au verso : le reste de la page étant demeuré en blanc, soit que le scribe interrompu n'ait pu reprendre son travail, soit qu'il n'ait eu lui-même sous les yeux qu'un original incomplet.

Il est tout à fait impossible de relier cette première partie à la rédaction attribuée jusqu'ici à Jean d'Avranches. La découverte de Dom Morin offre donc un problème littéraire de plus dont la solution nous manque.

C

LES PRÉTENDUS MANUSCRITS D'EUDES RIGAUD.

Mis en goût par les trouvailles de notre cher et vénéré correspondant Dom Morin, nous avons voulu profiter de son séjour en Angleterre pour obtenir quelques renseignements sur les divers manuscrits signalés par Oudin à Oxford et à Cambridge, comme contenant des Sermons et autres ouvrages d'Eudes Rigaud. Nous transcrivons simplement sa réponse :

« Quant aux manuscrits d'Eudes Rigaud, je pense que ce n'est pas grand chose. Oudin, sur lequel on se fonde pour lui attribuer les Sermons et Commentaires de Balliol. 37 et 38 (édit. de Leips. 1722, t. III, p. 449), attribue dans le volume précédent (p. 1513) le contenu de ces mêmes manuscrits à Odon, prieur de Cantorbéry et ensuite abbé de Battle, à la fin du XIIe siècle. Par une étrange inattention il les reporte plus loin à un troisième Odon, dit de Sherston.

« Les manuscrits de Bailliol Colleg. portent en réalité le nom de « Odo Cantuariensis, » et à bon droit très probablement, surtout pour le Cod. 38, qui est du XIIIe siècle et qui commence ainsi : *Odonis Cantuariensis sermones 79 in evangelia dominicalia...*

. . . . . .

« Je ne trouve absolument rien dans les catalogues de Cambridge qui puisse justifier *à priori* l'attribution à l'archevêque de Rouen des manuscrits portant le nom d'Odo.

Le bagage littéraire d'Eudes Rigaud reste donc réduit à son fameux *Regestrum*, d'autant qu'on s'accorde aujourd'hui à ne lui plus attribuer le *Pouillé* qui porte son nom.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. L'ABBÉ SAUVAGE

Par M. PAUL ALLARD, Président

MONSIEUR,

Si vous êtes en retard, vous vous en excusez avec trop de grâce pour que l'Académie songe à vous garder rancune. Elle sait que vous êtes homme à regagner le temps perdu : perdu pour elle, qui, depuis de longs mois, est privée du plaisir de vous posséder, non sans doute perdu pour vous, qui savez l'employer si bien. Vous avez fait de notre vieille cathédrale votre maison et votre patrie. Vous l'habitez et vous l'aimez. Vous vivez de sa vie, car ces pierres qui ont vu passer tant de générations, qui ont assisté à tant de scènes historiques, qui ont recueilli l'écho de tant de chants de deuil ou d'allégresse, qui se sont attendries au murmure de tant d'humbles prières, de tant de confidences émues, ces pierres sont vraiment vivantes, Aussi, avec quelle sollicitude vous veillez sur elles! Quelle attention à préserver des atteintes des temps leur jeunesse séculaire!

Vous écrirez quelque jour leur histoire, Monsieur, cette histoire qu'un des membres de l'Académie a si bien commencée (1), mais à laquelle sans doute on pourrait ajouter plus d'une page; car un monument vieux de huit siècles, intimement associé aux annales d'une grande province, réserve sans cesse à ceux qui l'étudient de nouvelles découvertes.

Je disais que vous n'aviez point perdu le temps pendant lequel nous vous attendions. N'avez-vous pas, l'été dernier, consacré tous vos soins, le plus infatigable et le plus intelligent labeur, à une exposition unique dans son genre? Quand un prélat ami des lettres et protecteur éclairé des arts eut l'heureuse pensée de célébrer le quatrième centenaire de la typographie rouennaise, qui plus que vous a travaillé à en réunir et à en classer les chefs-d'œuvre? Sans doute une commission, dans laquelle je reconnais des noms chers à l'Académie, s'est associée à cette tâche délicate : mais nul de ses membres ne me démentira si je rappelle la part considérable que vous avez eue dans le succès de l'entreprise. Tout le jour vous veniez là, près de vos chères vitrines, accueillant les richesses nouvelles, améliorant encore le classement, montrant avec orgueil ces rares merveilles où éclatait l'ingénieuse imagination, le goût exquis et souvent hardi de nos pères. Elles attestent non seulement l'habileté des imprimeurs, mais encore le puissant mouvement intellectuel dont, aux trois derniers siècles, était

(1) *La Cathédrale de Rouen, son histoire, sa description depuis les origines jusqu'à nos jours*, par M. l'abbé Julien Loth. Rouen, 1879.

animée la province. Comment d'ailleurs en eût-on pu douter, puisqu'avant d'arriver dans la salle où étaient rassemblés les incunables, il fallait traverser l'admirable exposition de ce grand Corneille, en qui l'esprit normand s'est élevé jusqu'aux plus hauts sommets du génie, sans perdre aucune de ses qualités natives? Raison capable d'enthousiasme, enthousiasme toujours réglé par la raison, n'est-ce pas la Normandie, et n'est-ce pas Corneille? Hélas! tant de chefs-d'œuvre laborieusement réunis sont aujourd'hui dispersés : les visiteurs ne montent plus le ravissant escalier qui mène à la bibliothèque du Chapitre, asile temporaire de l'exposition. Pourquoi ne reste-t-il de celle-ci qu'un souvenir? pourquoi le catalogue promis n'a-t-il pu être rédigé? Une consolation demeure, Monsieur : relire les excellents articles dans lesquels vous avez rassemblé des notions claires, exactes, souvent spirituelles, sur les vieux typographes et les vieux livres qui nous avaient donné, pendant quelques mois, comme une vision du passé.

Vous n'avez pas été toujours enfermé dans une cathédrale, Monsieur; ainsi que vous le rappeliez tout à l'heure, vous avez habité naguère les plaines verdoyantes du Pays de Caux; vous viviez à l'ombre d'un clocher modeste, dans l'humble solitude du presbytère, avec

> Le jardin qui rit à sa porte
> Dans son buisson de noisetiers;
> Son seuil couvert de feuilles mortes
> Où le pauvre a fait des sentiers (1);

(1) Lamartine, *Recueillements poétiques.*

mais, comme le curé de campagne chanté par Lamartine, vous aviez

Vos livres pêle-mêle entassés sur leur planche,

ou plutôt vous possédiez une excellente bibliothèque, dans laquelle figuraient non seulement (comme vous l'avez gracieusement rappelé) la collection presque complète des *Précis* de l'Académie, mais encore les œuvres des Pères de l'Eglise et les in-folio de vos chers Bollandistes. La solitude est bonne à qui sait l'employer. Non seulement, selon le mot charmant d'un moine que vous connaissez bien, la petite chambre longtemps habitée devient aimable et douce, *cella continuata dulcescit* (1), mais encore, par ses fenêtres tapissées de vigne ou de lierre, descend quelquefois la lumière inspiratrice, celle qui fait le savant ou le poète. L'auteur de ces belles rectifications historiques (2), devant lesquelles s'inclinèrent la science et la bonne foi d'un Guizot, d'un Augustin Thierry, Gorini était un curé de campagne ; on raconte que de la petite ville de Belley il rapportait sur son dos à son village de la Tranclière les in-folio nécessaires à ses recherches. C'était aussi un de vos confrères, ce bon et savant Martigny, qui voulut bien encourager les débuts de mes études archéologiques, et dont le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* (3), écrit dans les

(1) *De imitatione Christi*, I, 20.

(2) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, 1re éd., 1853; 2e éd., 1859; 3e éd., 1864. Voir en tête de la 2e édition de touchantes lettres d'Augustin Thierry.

(3) Paris, Hachette; 1re éd., 1865; 2e éd., 1877.

petites communes où l'appela successivement son ministère, a été imité en Angleterre (1) et en Allemagne (2), sans être de tout point surpassé. Elles sont d'un curé de campagne, Joseph Roux, ces *Pensées* d'un tour original, tantôt humoristiques, tantôt pleines de mélancolie, que l'Académie française couronnait naguère (3).

Vous, Monsieur, c'est à la haute critique, appliquée à l'histoire religieuse de notre province, que vous avez demandé le sujet de vos travaux. Un Allemand qui avait du temps de reste a fait récemment la statistique des ouvrages de l'illustre historien Mommsen : il en a compté 949, formant 6,824 pages in-folio, 1,402 pages in-quarto, 19,319 pages in-octavo : on nous fait grâce des in-douze et des in-trente-deux : le tout forme une moyenne de vingt-deux écrits par an (4). Vous n'atteignez pas, Monsieur, cette redoutable moyenne ; cependant, chacune de vos années de solitude a vu naître plusieurs écrits, souvent considérables par le sujet ou par l'étendue. Je ne sais si les voûtes de la cathédrale abriteront pour vous d'aussi féconds loisirs que les hêtres et les pommiers du pays de Caux : pour le prêtre studieux comme pour le soldat, les années de campagne comptent

(1) Par Smith, *Dictionnary of christian Antiquities*, 1875-1880.

(2) Par Krauss; *Real-Encyklopadie der christlichen Alterthümer*, 1882-1886.

(3) Paris, 1885. Voir le rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours de 1886, p. 22.

(4) Karl Zangemeister, *Theodor Mommsen als Schrifsteller, Verzeichniss seiner bis jetzt erschienenen Bücher und Abhandlungen*. Heidelberg, 1887.

double. Comme j'ai moins que le professeur Zangemeister (c'est le nom de l'Allemand de tout à l'heure) le goût de la statistique, je n'énumérerai point tous ces fruits de vos laborieuses veilles : depuis longtemps l'Académie les connaît et les goûte. Permettez-moi de dire seulement un mot de la collaboration que vous donnez à l'œuvre des Bollandistes.

Vous avez publié dans leurs *Analecta*, supplément à l'immense recueil des *Acta Sanctorum*, plusieurs documents hagiographiques, édités et annotés avec l'érudition consciencieuse et même minutieuse qui est la condition nécessaire des travaux de ce genre. Ces documents intéressent à des titres divers l'histoire de notre province. L'un contient le récit de la translation des reliques de saint Swithun, évêque de Winchester (1) : vous l'avez tiré d'un de ces manuscrits anglo-saxons qui, de l'ancienne bibliothèque de Jumièges, sont passés dans la bibliothèque municipale de Rouen, et auxquels vous avez consacré une savante notice (2). L'autre document importe davantage à notre histoire locale : c'est une longue vie anonyme de saint Ouen (3), différente de celle qu'a publiée Surius, mais paraissant dépendre d'un original commun ; elle est inédite, et vous en avez établi le texte à l'aide de cinq manuscrits. Je ne saurais

(1) *Sancti Swithuni, Wintoniensis episcopi, translatio et miracula;* extrait des *Analecta Bollandiana*, t. IV, Bruxelles, 1885.

(2) *Les manuscrits anglo-saxons et les manuscrits de Jumièges conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen;* le Havre, 1884.

(3) *Vita S. Audoeni, Rothomagensis episcopi;* extrait des *Analecta Bollandiana*, t. V, Bruxelles, 1886.

résumer ici les explications très érudites données dans votre préface et vos commentaires : les travailleurs les y chercheront utilement. Mais je veux faire remarquer un mérite de ces publications (1), qui à vos yeux est peut-être fort secondaire : l'Académie, si je ne me trompe, s'y montrera sensible. Récemment, un de nos confrères, celui qui occupait l'année dernière le fauteuil du président, et qui vous eût beaucoup mieux loué que moi, se plaignait éloquemment devant nous de l'abandon des études grecques, et se faisait l'avocat persuasif de la belle langue d'Homère et de Platon, si tristement délaissée aujourd'hui. Hélas! celle de Cicéron et de Virgile l'est-elle beaucoup moins? Sa part dans l'enseignement public se rétrécit chaque jour. Voilà déjà le vers latin disparu. Il y a sept ans qu'à la suite du concours général le dernier discours latin a retenti sous la voûte de la Sorbonne : *Extremum quod vos alloquor hoc est!* s'écria d'un ton mélancolique le professeur chargé de le prononcer. N'est-il pas question maintenant de supprimer la thèse latine du doctorat ès-lettres? Les Allemands l'ont fait, dit-on : leur doctorat en philosophie ne comporte plus de thèse latine. Mais ils avaient leurs raisons pour cela. « Figurez-vous — écrivait, il y a bien des années l'exquis et délicat Joubert — figurez-vous un latin allemand, dur comme des cailloux; un

(1) Il faut joindre à celles-ci : *Vitæ BB. Vitalis et Gaufridi, primi et secundi abbatis Saviniacensium in Normannia;* extrait des *Analecta Bollandiana*, t. I, Bruxelles, 1882; et *Vitæ BB. Petri Abriniencis et Hamonis monachorum cenobii Saviniacensis;* extrait des *Analecta*, t. II, Bruxelles, 1883.

homme qui accouche de ses idées sur son papier et qui n'y met jamais rien de net, de tout prêt et de tout lavé; des œufs d'autruche qu'il faut casser avec sa tête, et où la plupart du temps on ne trouve rien! » Mais il n'en est point ainsi du latin qu'écrivaient, qu'écrivent encore nos brillants universitaires, et vraiment les thèses latines d'un Boissier, d'un Bréal, d'un Gaston Pâris, faisaient une autre figure! Espérons donc que cette dernière décadence nous sera épargnée. Mais si un germanisme mal entendu proscrivait le latin des travaux des docteurs, et bientôt, comme conséquence logique, de ceux des professeurs et des élèves, nous savons où il serait accueilli. L'Eglise, comme aux temps barbares, deviendrait le dernier asile des langues classiques, le sanctuaire où, chassées de partout, se réfugieraient les Muses. Dans ses écoles on continuerait à parler le grec et le latin. Je n'en veux, Monsieur, d'autre preuve que la manière élégante, large, aisée, dont sont écrites les préfaces et les notes latines de vos publications bollandiennes.

Vous n'êtes pas seulement le collaborateur des Bollandistes (1) : vous avez voulu développer et renouveler leurs travaux pour éclairer les fastes de l'Eglise de Rouen. De là votre ouvrage principal, *les Actes de saint Mellon* (2). Le plan comprend trois parties : une

(1) Voir, outre les textes publiés dans les *Analecta*, des communications insérées dans le t. XIII d'octobre et le t. I de novembre des *Acta Sanctorum*.

(2) *Actes des saints du diocèse de Rouen*. T. I, *Actes de saint Mellon, premier évêque de Rouen;* Rouen, 1884, in-4° de XXIV-324 p.

dissertation préliminaire, traduite et annotée par vous; les textes anciens de la vie de saint Mellon, connus ou inédits; des additions et observations en douze chapitres, formant une véritable étude critique sur l'origine, l'histoire, le tombeau, le culte du premier évêque de Rouen. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'analyser un tel livre : mais je veux rendre hommage à la prudence de votre méthode, à la sagesse de vos conclusions, et surtout à cette absolue sincérité critique, qui éclate à toutes ses pages. On reconnaît à ces qualités un disciple des Bollandistes, en particulier du P. de Smedt, qui, dans son *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam* (1) et dans son spirituel petit volume sur les *Principes de la critique historique* (2), a tracé avec un esprit si large et si libre les règles que doit suivre tout écrivain jaloux de raconter dignement les origines chrétiennes.

Les règles de la critique en histoire, quel beau sujet, Monsieur! Je n'aurais pas la présomption de le traiter. Il l'a été, pour l'histoire religieuse, par le maître que je viens de nommer, et, presque au même moment, pour l'histoire en général, par un érudit professeur de l'Ecole des Chartes, M. Tardif, dont les *Notions élémentaires de critique historique* (3) s'accordent avec les principes posés par le P. de Smedt. A l'heure présente, s'inspi-

(1) Gand, Louvain, Paris, 1876.

(2) Paris et Liége, 1883.—Voir aussi, du même auteur : *Des devoirs des écrivains catholiques dans les controverses contemporaines*, discours prononcé à Rouen; Bruxelles, 1885.

(3) Paris, 1883.

rant des mêmes idées, l'aimable et savant professeur d'histoire moderne à l'Université de Liége, M. Godefroid Kurth, groupe autour de sa chaire de jeunes auditeurs auxquels il enseigne la méthode critique : un premier fascicule d'intéressantes dissertations, publié ces jours-ci par ses élèves, montre le succès obtenu par sa parole docte et chaleureuse (1). Tous ces maîtres n'ont fait que développer, en les pliant aux exigences de notre temps, les définitions et les conseils donnés au siècle dernier par Mabillon, et qui peuvent se résumer dans ces mots de l'illustre bénédictin : « Fuyons la mauvaise critique, mais ne rejetons pas la bonne. Elle est nécessaire partout, puisque ce n'est rien autre chose que l'usage du bon sens et du jugement (2). »

La volonté de se servir toujours « du bon sens et du jugement », c'est là, évidemment, la première condition de l'esprit critique. Celui-ci n'existe pas sans une qualité morale, que j'ai déjà nommée en essayant de caractériser votre livre, la sincérité. « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal : c'est une très grande vertu quand il fait du bien », écrivait Voltaire, le 31 octobre 1736, dans une lettre à Thiriot. L'historien, surtout l'historien religieux, qui s'approprierait une telle maxime, serait criminel. Mais il est des hommes

(1) *Dissertations académiques publiées par Godefroid Kurth.* Premier fascicule : *L'auteur unique des Vies des saints Amat, Romaric, Adelphe et Arnulf*, par Emile Dony. — *Etude biographique sur Eginhard*, par Eugène Bacha. Liége, 1888.

(2) Mabillon, *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des études monastiques.* Paris, 1693, t. II, p. 24.

qui, sans nier ou altérer les faits, se croient le droit de les tourner à leurs préférences, d'accepter trop facilement un document douteux, parce qu'un argument favorable en peut sortir, de passer sous silence une circonstance compromettante pour un personnage revêtu à leurs yeux d'un caractère sacré, de pallier des fautes ou d'exagérer des mérites. Quel mal ces imprudents apologistes font à la cause qu'ils prétendent servir ! et si cette cause est celle de la religion, qu'ils montrent, au fond, peu de foi en elle ! Bien différent est le langage d'un Baronius, s'écriant : « Dieu me garde de trahir la vérité pour ne pas trahir la faiblesse de quelque ministre coupable de l'Eglise romaine (1) ! » ou d'un Tillemont disant, avec la gravité habituelle de son style : « L'auteur se contente de chercher la vérité des faits, et, pourvu qu'il la trouve, il ne craint pas que l'on en abuse ; étant certain que la vérité ne peut être contraire à la vérité, ni par conséquent à la piété, qui doit être fondée sur la vérité (2). » Nobles paroles, qui sont comme la traduction chrétienne de la belle définition donnée par Tacite du devoir essentiel de l'historien : *Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat !*

Mais avoir l'amour et le courage de la vérité ne suffit pas, il en faut aussi acquérir la connaissance. Les moyens d'investigation se sont multipliés dans notre siècle. Les textes sont plus nombreux, recueillis dans des éditions plus savantes et moins coûteuses. L'accès

(1) Baronius, *Ann.*, ad ann. 1125, 12.

(2) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. I, p. XIV, éd. 1706.

des documents inédits est plus facile, grâce à une meilleure organisation des dépôts publics. Sur le bon emploi des textes vraiment historiques, les maîtres dont j'ai rappelé les noms ont posé des règles claires et précises : il y aura profit et même agrément à les chercher dans leurs ouvrages. Mais je voudrais insister en quelques mots sur un genre de textes moins connu et d'un emploi plus délicat. Les études auxquelles vous vous livrez, Monsieur, les ont mis souvent sur votre route ; je n'en veux pour preuve que votre piquant mémoire sur la légende de sainte Honorine (1) : j'ai eu moi-même la bonne ou la mauvaise fortune de les rencontrer bien des fois. Il y aurait un chapitre curieux à écrire sous ce titre : *De la valeur des documents légendaires ou apocryphes*. Loin de moi la pensée de l'essayer, mais si j'en avais eu l'autorité ou le talent, voici les idées que j'aurais cherché à exprimer.

Je prends pour exemple une très vaste branche de la littérature hagiographique, les *Actes des Martyrs*, où abondent les documents en question. On distingue ceux-ci des Actes soit contemporains, soit assez peu éloignés pour mériter la confiance de l'historien, par des caractères aisés à reconnaître. C'est d'abord la langue : point n'est besoin d'être un philologue consommé pour faire le départ entre une Passion rédigée au sixième ou septième siècle, parfois même à quelque époque plus avancée du moyen âge, et une pièce remontant vraiment

(1) *Hagiographie normande. Sainte Honorine de Graville, sa mort et sa sépulture.* Havre, 1870.

au deuxième ou troisième siècle de notre ère. Viennent ensuite les détails administratifs ou politiques, des particularités de jurisprudence, des traits de mœurs : ainsi, des Actes où l'on donne à des gouverneurs de province, censés contemporains de Néron, d'Hadrien ou de Sévère, les titres de consulaires, de ducs, de comtes, au lieu de légats impériaux ou de proconsuls, ont été certainement rédigés à une époque éloignée des faits qu'ils prétendent raconter. Il y a enfin une impression générale qui ne peut tromper l'homme accoutumé à manier des documents de cette nature, et qui fait qu'à défaut même de marques aussi claires, il ne confondra pas un écrit hagiographique composé après les invasions barbares, avec les pièces martyrologiques vraiment rédigées à l'époque des persécutions ou dans l'âge qui les suit immédiatement; tout diffère, l'ordre et la méthode de la narration, le fond aussi bien que la forme des discours prêtés aux juges et aux accusés, les incidents mêlés au récit; il y a aussi loin de telle Passion écrite au sixième, au septième, au neuvième siècle, à quelqu'un des Actes vraiment anciens comme il s'en rencontre dans le recueil de Ruinart, qu'entre une page de Grégoire de Tours ou d'Hincemar et une page de Tacite : la différence saute aux yeux de quiconque n'est pas tout à fait aveugle.

Quel profit la science peut-elle tirer de pareils documents? S'en servir, comme s'ils étaient des pièces historiques, serait manquer au bon sens ou à la sincérité. Les rejeter en bloc, ainsi que beaucoup seraient tentés de le faire, dénoterait, d'autre part, peu de finesse et d'expérience. En effet, si quelques-unes de ces rédac-

tions de basse époque sont tellement mauvaises qu'il est impossible de distinguer le vrai du faux, beaucoup d'autres, en revanche, contiennent un mélange visible de l'un et de l'autre. A leur discernement doit travailler l'esprit critique. C'est une œuvre de tact et de patience ; mais le résultat récompense souvent de longs et laborieux efforts. Il arrive que, en étudiant attentivement une compilation tardive, on y découvre un mot, un trait contrastant singulièrement avec le reste de la rédaction, et ne pouvant être que les débris d'un document plus ancien : tel un fragment de construction antique, rencontré dans les ruines d'une maison moderne, montre avec évidence que celle-ci s'élève sur les fondations d'un vieil édifice. Ainsi, dans les Actes de la célèbre martyre romaine Cécile, œuvre du cinquième siècle, par conséquent séparée par trois cents ans de l'époque de Marc-Aurèle où Cécile paraît avoir péri, M. de Rossi a retrouvé, à travers la végétation touffue et parfois charmante de la légende, la partie essentielle de l'interrogatoire subi par la sainte : il y a là des formules appartenant au langage juridique du second siècle, qui proviennent certainement d'un procès-verbal officiel (1). Ce n'est qu'un bien court fragment, mais d'un prix inestimable. Le savant directeur de l'Ecole française de Rome, M. Edmond Le Blant, a récemment appliqué cette méthode à un nombre considérable de pièces hagiographiques légitimement suspectes, et rejetées avec raison, au dix-septième siècle, par dom Ruinart du

(1) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pp. XXXIV-XXXVI.

recueil des *Acta sincera* : son travail, dont la lecture a rempli de nombreuses séances de l'Académie des Inscriptions, forme un des livres les plus curieux et les plus érudits qu'il soit possible de consulter (1). J'ai retrouvé avec une vive satisfaction dans cet ouvrage une remarque que j'avais eu l'occasion de faire deux ou trois ans avant sa publication (2) : elle a trait à l'une des plus mauvaises pièces hagiographiques, et montre qu'il est quelquefois possible de discerner, dans une rédaction d'apparence tout à fait légendaire, un trait vraiment antique, supposant un original perdu.

Il s'agit de la Passion des saints Julien et Basilisse, martyrisés sous Dioclétien à Antioche. Si on lit ces Actes tout entiers, on partage l'opinion de Tillemont, qui les appelle un roman et les juge insoutenables (3). Il s'y trouve cependant une parole qui, tout de suite, par sa singularité, attire l'attention. Le gouverneur, convoquant les prêtres des idoles, leur dit (4) : « Ornez le vénérable temple de Jupiter, que l'on a coutume d'ouvrir une fois par an, et où se voient les statues d'or de Jupiter, de Junon et de Minerve. » Ce détail est évidemment puisé à une source ancienne et sincère. L'au-

(1) Edmond le Blant, *Les Actes des Martyrs, supplément aux* Acta sincera *de dom Ruinart*. Paris, 1882.

(2) Dans mon livre sur *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*. Paris, 1879, p. 176.

(3) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. V, note 1 sur saint Julien de Cilicie.

(4) Ornate venerandum templum Jovis, cujus est consuetudo semel in anno patefieri. *Acta S. Juliani et sociorum*, dans les *Acta Sanctorum*, janvier, t. I, p. 585.

teur de la rédaction venue jusqu'à nous, antérieur au huitième siècle (1), mais vivant loin des temps antiques, n'aurait pu ni le connaître, ni l'imaginer. La coutume d'ouvrir certains temples une fois seulement par année, si contraire à l'idée que les chrétiens se font de la maison de Dieu, est attestée par Démosthène et Pausanias. Le prêtre n'entrait qu'une fois par an dans les temples de Bacchus (2) et d'Eurynome (3), dans ceux de Minerve Poliade, à Tégée (4), ou de Pluton, à Eleusis (5). D'autres restaient ouverts, tous les ans, pendant deux ou trois jours, comme celui de Diane, à Hyampolis, en Phocide (6), ou de Bacchus Lysius, à Thèbes (7). D'autres, enfin, demeuraient toujours fermés, comme ce bois sacré des Euménides, près d'Athènes, dont parle le chœur d'*Œdipe à Colonne*, « devant lequel on passait en détournant les yeux, en retenant sa voix, en osant à peine penser (8) ». Tel était le temple de Neptune, à Mantinée, vieux sanctuaire qu'Hadrien fit enfermer dans un nouvel édifice, en ayant soin de placer des surveillants pour empêcher que les ouvriers y portassent un regard sacrilège (9). Tels encore le temple d'Achille, près de Sparte, qu'il

(1) Les *Actes* sont cités par saint Adhelme, qui vivait au VIIIe siècle. Voir Tillemont, *l. c.*

(2) Demosthène, *Contra Nœeram*, 76.

(3) Pausanias, *Descriptio Græciæ*, VIII, 41.

(4) *Ibid.*, VII, 47.

(5) *Ibid.*, VI, 25.

(6) *Ibid.*, X, 35.

(7) *Ibid.*, X, 16.

(8) Sophocle, *Œdipe à Colonne*, 125-133.

(9) Pausanias, VIII, 10.

n'était pas permis de tenir ouvert (1) ; la chapelle d'Isis, à Tithorée, en Phocide, où ne pouvaient entrer que ceux que la déesse avait appelés dans un songe (2) ; le sanctuaire de la divinité locale Sosipolis, à Olympie, où nulle autre que la prêtresse ne devait pénétrer (3); le temple de Vénus, à Sicyone, où la gardienne et la prêtresse avaient seuls accès (4) ; le temple des Cabires, à Thèbes (5). La coutume plus ou moins analogue aux divers usages que je viens d'énumérer avait, depuis plusieurs siècles, cessé à Antioche, au moment où écrivait le rédacteur des Actes de saint Julien : la mention qu'il en fait suppose donc un document primitif, et offre de celui-ci un vestige que la critique sincère ne peut méconnaître (6).

Vous me pardonnerez, Monsieur, d'avoir insisté sur cet exemple : il m'a paru de nature à faire comprendre la méthode que j'essayais d'expliquer. La dirai-je exempte de périls? Non, sans doute : comme tout instrument critique, elle demande à être maniée avec délicatesse ; autrement, des erreurs, des confusions sont possibles. Par quelque attention, cependant, on parviendra presque toujours à les éviter. Une méthode beaucoup plus sûre, mais qu'on a moins souvent l'occasion d'employer, consiste à comparer le document dont on

(1) Pausanias, III, 20.
(2) *Ibid.*, X, 32.
(3) *Ibid.*, VI, 20.
(4) *Ibid.*, II, 10.
(5) *Ibid.*, IX, 25.
(6) Cf. Edmond Le Blant, *Les Actes des Martyrs*, § 71, p. 196.

veut éprouver la valeur avec les monuments contemporains des faits qu'il raconte, particulièrement avec les monuments qui se rapportent à son récit. Pour les Actes des martyrs de Rome ou d'Italie, cette confrontation a pu avoir lieu plusieurs fois, grâce aux travaux de l'archéologue de génie qui a tiré Rome souterraine des ténèbres où elle gisait depuis tant de siècles : faite par lui, avec « cette sagacité supérieure et cette probité parfaite » dont le louait, dans une circonstance solennelle, l'ancien directeur de l'Ecole française de Rome, M. Geffroy (1), elle a produit des résultats considérables. On a reconnu que des textes d'apparence suspecte, rédigés plusieurs siècles après la fin des persécutions, l'avaient été cependant avant que les dévastations des Lombards aient contraint les papes à retirer des catacombes les corps saints qu'on y vénérait : l'auteur avait vu le tombeau intact, lu les inscriptions qui l'accompagnaient : celui-ci, rendu à la lumière par les admirables découvertes de M. de Rossi, venait confirmer, sinon pour les détails, au moins pour les lignes générales, pour les indications de chronologie et de topographie, un récit où la trame historique s'était longtemps dérobée sous les broderies légendaires. Cette méthode a été appliquée avec succès ailleurs encore que dans les catacombes ; tout récemment, j'ai rendu compte à l'Académie d'une découverte dont j'avais eu l'heureuse chance d'être témoin à Rome : la maison, véritable palais,

(1) *Albo dei sottoscrittori per la medaglia d'oro in onore del commandatore Gio. Batt. de Rossi e relazione della solennita nel presentarla in Laterano il di XI dec. 1882*, p. 101.

habitée au quatrième siècle par deux martyrs de la persécution de Julien, le tombeau de ces saints, situé dans leur maison même, viennent d'être découverts sous leur église, au sommet du Celius : ainsi ont été confirmés, quant à la substance du récit, des Actes de basse époque et de rédaction légendaire, sur lesquels, avant les heureuses fouilles du savant Père Germano, les critiques prudents n'auraient osé s'appuyer (1).

Les monuments ne servent pas seulement de pierre de touche aux fragments de bon aloi parfois enfouis dans les documents apocryphes ou légendaires, ils peuvent aussi contribuer très utilement à fixer le sens d'un texte ancien et authentique, mais longtemps demeuré obscur. Bien souvent, un texte de cette sorte a servi d'appui à une conjecture ingénieuse que l'apparition inattendue ou espérée d'une peinture, d'une inscription, d'un monument quelconque, a changé soudain en certitude. Sur le rôle de la conjecture dans les travaux des historiens les plus réservés et les plus sages, il y aurait beaucoup à dire. Le P. de Smedt, dans ses *Principes de critique*, M. Ernest Naville, dans sa *Logique de l'hypothèse* (2), ont écrit à ce sujet des pages très fines. J'avais récemment la bonne fortune de recueillir de la bouche de M. de Rossi des observations bien intéressantes sur

(1) Voir *Bullettino della Commissione archeologica di Roma*, 1887, pp. 151, 322; Académie pontificale d'archéologie, séance du 4 janvier 1888, dans *la Voce della Verita*, 27 janvier; Académie des Inscriptions, séance du 2 décembre 1887, dans *le Journal officiel*, 7 décembre, p. 5386.

(2) Paris, 1880.

l'emploi légitime de l'induction en histoire. Peu d'hommes en ont usé avec autant de prudence et de bonheur que cet illustre maître. On sait l'heureux succès des hypothèses émises par lui à propos de la célèbre Pomponia Græcina, jugée en l'an 58 par un tribunal domestique comme coupable d'avoir adhéré à une religion étrangère (1). Il voyait (avec beaucoup de commentateurs, parmi lesquels M. Renan) (2) dans le récit de Tacite l'indice de la conversion de cette grande dame romaine au christianisme. De plus, certains indices le conduisaient à attribuer à Pomponia Græcina la fondation d'un des plus anciens hypogées chrétiens de la voie Appienne (3). La découverte, dans cette crypte même, des épitaphes chrétiennes d'un Pomponius Bassus et d'un Pomponius Græcinus est venue, après plusieurs années, changer les deux hypothèses en une quasi-certitude (4). Aujourd'hui on annonce, dans une autre catacombe, une découverte du même genre, qui confirme une hypothèse analogue présentée au sujet d'un patricien illustre du premier siècle. Après avoir raconté le supplice du consul Fleurius Clemens et l'exil de sa femme Flavia Domitilla, condamnés pour crime d'athéisme, c'est-à-dire, dans le langage du temps, de christianisme, l'historien Dion Cassius dit que beaucoup d'autres furent enveloppés par Domitien dans la même accusation, et punis de mort : il cite en particulier Acilius Glabrio, qui avait été consul

(1) Tacite, *Ann.*, XIII, 32.
(2) Renan, *L'Antechrist*, p. 4.
(3) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 315; t. II, p. 282.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 363.

avec Trajan (1). La phrase, cependant, est assez obscure : la plupart des critiques, Dodwell au dix-septième siècle (2), M. Aubé (3) et M. Roller (4), aussi bien que M. de Rossi (5), de nos jours, en induisent que Glabrio fut chrétien et martyr ; mais ils ne présentent cette interprétation que comme une conjecture vraisemblable. Or, la conjecture se vérifie, en ce moment même, par une découverte inattendue. M. de Rossi vient de mettre au jour, dans la région la plus ancienne du cimetière de Priscille, — tout près de cette célèbre « chapelle grecque » dont il me faisait récemment admirer les exquises peintures, — un large corridor qui mène à une salle de vastes dimensions, décorée de marbres et de mosaïques. Dans les décombres dont cette salle était remplie ont été recueillis, au mois de janvier dernier, deux fragments d'inscriptions, l'un contenant, en grec, le nom mutilé ΑΚΕΙΛ (ειος), l'autre portant tout au long, en latin, les mots ACILIO GLABRIONI FILIO. Quelques jours plus tard, dans la même région de catacombe, a été trouvée l'épitaphe suivante, en grec : ΑΚΕΙΛΙΕ ΡΟΥΦΙΝΕ ΖΗΣΑΙΣ ΕΝ ΘΕΩ, « Acilius Rufinus, puisses-tu vivre en Dieu ! » Désormais, le texte de Dion Cassius n'offre plus d'obscurité ; les historiens des premiers siècles chrétiens peuvent inscrire un nom

(1) Dion Cassius, LXVII, 13.

(2) Dodwell, *Dissertationes Cyprianicæ*, p. 237.

(3) Aubé, *Histoire des persécutions*, p. 438,

(4) *Revue archéologique*, t. XXXI, 1876, p. 444.

(5) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, pp. 31, 89; 1865, p. 20; 1869, p. 78.

patricien de plus dans ce qu'un spirituel écrivain appelait « l'almanach de Gotha du temps des persécutions (1). »

Je m'arrête, Monsieur. De sa solitude des Rochers, Mme de Sévigné, lectrice assidue de l'Arioste, écrivait à sa fille, qui était en Provence : « Si l'hippogriffe étoit encore de ce monde, ce seroit une chose galante, et à ne jamais l'oublier, que d'avoir la hardiesse de monter dessus pour me venir voir quelquefois (2). » Je m'aperçois que, sans y penser, je suis monté sur l'hippogriffe, et qu'il m'a mené à Rome. Je serais tenté d'y demeurer un peu, mais je crains d'avoir abusé déjà de votre patience, et je reviens, non sans quelque confusion, à vous et à l'Académie. Je vous souhaite, Monsieur, beaucoup de bonnes fortunes d'érudit et d'archéologue, comme celles que je viens de raconter. Nous y sommes intéressés, car vous n'êtes pas égoïste, vous ne savez pas garder pour vous vos trésors, et, après avoir entendu le discours que vous prononciez tout à l'heure, nous savons ce que nous gagnerons à vous entendre de nouveau.

(1) Desbassayns de Richemont, *Les nouvelles études sur les catacombes romaines*, p. 79.

(2) Lettre 184. Ed. Monmerqué, t. II, p. 279.

LE GROS MAGOT

CONTE

Par M. Samuel FRÈRE

Entre nous, ce n'était pas un chef-d'œuvre ce *Pêcheur surpris par la mer,* et sous ce rapport, le pêcheur en question appartenait à la même famille, il faut bien l'avouer, que l'*Ane revenant du Marché*, par exemple, ou n'importe laquelle des toiles sans cadre, entassées pêle-mêle dans la pénombre de l'atelier, la tête en bas, les pieds en l'air, comme des gens fatigués de l'existence.

Il y avait notamment, adossé au mur (oh! la belle chose que les lunettes bleues!), un sujet de chasse de dimensions monumentales où caracolait une amazone à deux pas d'un sanglier vert-pomme! L'ardeur du laisser-courre avait sans doute conduit les invitées dans quelque mare de chocolat au lait où la robe de la dame avait changé de couleur. Un maître teinturier en fût devenu louche. Exempte de respect humain, l'infante souriait au public avec une élégance aisée, et enlevait son coursier dans un écart apocalyptique dont le secret eût fait la fortune de plusieurs dynasties de Franconi.

C'était là, hélas ! la maîtresse œuvre du peintre Morel (Isidore-Marie-François), né à Vernon (Eure), en son vivant professeur suppléant à l'institution des Tournelles, élève de MM. Potel et Saint-Arnaud.

*
* *

Un bien brave homme ce Morel (Isidore-Marie-François), et la crême des pères, qui plus est ; artiste au fond, très au fond, mais paysan du Danube à la surface, maladroit comme béotien et pareil à tant d'autres, n'ayant jamais su de sa vie finir un sujet sans gâcher son ébauche.

Dans sa jeunesse, on l'avait vu traverser comme un météore éteint cinq ou six ateliers de demi-maîtres sans avoir appris à mettre un accessoire en place, et à quarante-sept ans il avait réussi pour tout potage à décrocher, à l'exposition de Montélimart, la médaille de bronze de la Société Protectrice des Animaux avec un paysage intitulé au livret : « Dindons au pâturage. » Par surcroît de bonheur, il lui était tombé du ciel un semblant d'héritage, et il en avait profité pour offrir la moitié de sa palette et son cœur, ah ! tout son cœur, ça c'est vrai, à une fille pauvre et plus jeune que lui de moitié.

Dans ce ménage disproportionné, où l'on ne manqua pas un seul instant de tirer le diable par la queue, Louise était venue la première.

Pendant seize ans la postérité du peintre Morel avait paru s'arrêter au numéro un, quand un beau jour, à onze heures trois quarts du matin, Germaine fit son

entrée dans le monde entre un *Hallali courant* et *Un lever du Soleil sur la Neige*.

Disons-le à la louange de son père, la chérie fut par lui traitée plutôt en ravisée qu'en trouble-fête.

Quant à la pauvre Mme Morel, elle n'eut guère le temps de gâter sa fille; car, six mois après, elle s'en allait en terre laissant, en réalité, à Louise, deux enfants : Germaine et papa Morel.

Ce fut un coup de massue pour l'artiste.

Entre l'aînée, faisant tête à l'infortune, et la cadette dont les rires sonnaient comme des coups de clairon dans le silence de la maison en deuil, Morel s'abandonna lentement à l'ankylose; les uns après les autres, il congédia ses élèves, n'en retenant qu'un seul, Raymond, celui qui ne payait pas. Pauvre bourse aussi, celui-là ! mais un bûcheur, et déjà des vues justes sur les choses de l'art. « Il arrivera, ce Raymond », disait-on derrière son dos !

En attendant, il aïmait Louise et Louise l'aimait.

*
* *

Que voulez-vous ! C'était venu comme ça ! Comme toutes les bonnes choses qui doivent venir, comme pousse le blé, comme revient l'été, comme grandit le jour au matin, comme chantent les allouettes après les neiges. Rien que de la voir cette Louise, si triste, si charmante dans ses vêtements noirs, avec du bleu dans les yeux et de l'or à flots sur le front, rien que de l'entendre chanter « Il pleut, bergère » à Germaine tapie doucettement entre ses bras, rien que de la sentir là, tout près, prépa-

rant les pinceaux du père, dessinant sous sa direction ou poussant l'aiguille comme une mère de famille, est-ce qu'il n'y avait pas de quoi la chérir ?

Il la chérit donc et il le lui dit tendrement, mais d'une voix si honnête, qu'en eût-on envie, il n'y avait pas moyen de se fâcher.

Morel lui-même ne s'y trompa pas, et dans l'isolement de sa nuit, prévoyant sa fin prochaine, il éprouva comme un adoucissement à ses maux. Louise trouverait un protecteur après lui ! Sans doute Raymond était jeune, vingt-deux ans, pensez donc ! Mais il était de la race des obstinés, et dans son regard loyal on pressentait une volonté capable de dépister les ruses de la mauvaise fortune.

Ainsi consolé, Morel (Isidore-Marie-François) s'éteignit de plus en plus.

Le lendemain du jour où Germaine prenait ses six ans, on le vit chanceler sur sa chaise : il rendait à Dieu son âme naïve, laissant à ses filles 1,200 fr. au fond d'une bourse, une cinquantaine de tableaux inachevés, un lot d'armes indiennes, pas mal d'oiseaux empaillés et un mobilier modeste où les housses jouaient le rôle prépondérant.

*
* *

Louise fut admirable ! Pas un instant de vertige ! Pas l'ombre d'un découragement !

Elle tenait de sa mère, une vaillante ! « Avant tout, Germaine ! » dit-elle en secouant son chagrin.

Et tout de suite elle avait entrepris de vendre les toiles

de Morel, sauf à terminer de sa main celles que leur état sommaire rendait peu présentables. Qu'on ne lui sache pas mauvais gré de cette intervention filiale. De plus riches, de moins excusables, infligent tous les jours un pareil service à des esquisses d'artistes disparus dont la personnalité souffre assurément plus d'une collaboration intempestive que n'en pâtissait dans l'espèce l'auteur des *Dindons au pâturage*.

Depuis six mois Louise s'employait donc à préciser les inspirations paternelles; quant à Raymond, il n'avait plus le droit de voir son amie, plus le droit de l'aimer qu'en en faisant Mme Raymond; il le comprenait à merveille, et tout en aidant Mlle Morel, il s'oubliait bien plus à équilibrer le budget de son futur ménage que les compositions de son ancien maître.

*
* *

Ce jour-là, il lui avait fallu faire trève à ses réflexions pour sauver d'une inondation de bleu de cobalt le pêcheur surpris par la marée, et il avait vu Louise se remettre à l'œuvre, malgré sa fatigue !

— Vous allez vous crever les yeux, on n'y voit plus !

— J'y vois encore, je vous jure, les soirs sont si longs ! Hier, j'ai tenu bon jusqu'à huit heures et demie.

— Ah ! il y a de quoi se vanter !

— Il faut bien. Vous rappelez-vous maman citant son La Fontaine à sa façon :

> Travaillez, prenez de la peine,
> Ce sont les fonds qui manquent le plus !

La devise de la maison n'a pas changé, vous savez !

— Et que vous êtes bien restée la fille de votre mère! Ah! tenez, vous autres femmes, vous êtes les anges du devoir!

— Voyez-vous un peu! dit Louise, nous sommes les anges du devoir. Salue donc, petite sœur? C'est pour toi que Raymond dit ça.

Germaine interloquée bailla ferme et se frotta les yeux. Raymond continua :

— Oui, oui, vous avez beau rire, plus je vous connais plus je vous vénère! A vous voir battre ainsi la charge du matin au soir sur le bois de votre palette vous me faites penser aux soldats qui montent à l'assaut. Il y a de l'héroïsme dans votre allure : vous allez, vous allez, rien ne vous arrête; on dirait que vous marchez à l'affranchissement d'un monde comme une Velleda, comme une Judith.

— Pourquoi pas comme une Jeanne Darc pendant que vous y êtes; sur quel pétard avez-vous marché ce soir?

— Oui comme une Jeanne Darc, si vous voulez. Après tout, le mérite de la lutte ne se mesure pas au nombre des spectateurs qui nous voient combattre. Votre champ de bataille à vous, il est ici : hormis vous et moi, qui le soupçonne? mais les passes d'armes qui s'y accomplissent depuis six ans valent bien, j'en réponds, d'autres victoires où flottent les panaches, où brillent les oriflammes, où retentissent les fanfares! Tenez, Louise, vous êtes la plus modeste, la plus vertueuse, la plus adorable personne que j'aie jamais rencontrée de ma vie!

— Si tu la trouves comme tu dis, s'écria Germaine, réveillée par ce panégyrique imprévu, pourquoi ne l'embrasses-tu jamais? Tu es un trompeur alors?

Louise rougit comme une pivoine, et Raymond se mit à frotter un pinceau au hasard comme si de la propreté de cet ustensile eût dépendu son salut dans l'autre monde.

— Va te coucher, Germaine, voilà la nuit, tu dors debout.

— Je ne dors pas le moins du monde, dit Germaine. Tu me renvoies parce que j'ai raison, je le sais bien.

— Ne betonnes pas mon chéri, et déshabilles-toi.

— Je veux bien me déshabiller, mais je ne betonne pas. M'embrasses-tu toi le soir, quand tu me dis : « Ma petite fille vous êtes bien gentille ! » Et moi est-ce que je n'embrasse pas Thérèse les jours où je l'aime !

Et Germaine, montrant sa poupée dont la face de carton avait fini par s'user à force d'accolades maternelles, lui donna sur la joue un de ces baisers retentissants comme nous, les vieux, nous n'en donnons plus qu'à nos petits enfants.

*
* *

Ils sont surprenants de logique et de naïve effronterie ces bébés de sept ans : d'un seul coup, ils découvrent le faible d'une situation et ils vous dardent en pleine sécurité une de ces flèches qui vont droit au but, qui vous clouent au mur immobile, silencieux, comme un saint Sébastien sur son rocher. Dans ce cas-là, les gens sages détournent la conversation, mais j'en connais, de ces démons aux menottes potelées qui dépistent les ruses

les mieux ourdies et narguent votre retraite d'un dernier trait plus perçant, un trait de Parthe dont on ne relève pas en un jour !

Germaine avait de ces réparties effrayantes, et, quand elle tenait une idée, pas moyen de lui faire lâcher prise : c'était comme une patte de crabe.

Louise se leva donc et, sans essayer de riposter, conduisit la mignonne dans sa chambre, où, côte à côte, à l'abri de la même croix, s'allongeaient les lits des deux sœurs.

— Je me couche, murmurait Germaine en ôtant ses petits bas bleus usés au genou, mais je ne dormirai pas pour vous faire enrager, et j'entendrai tout ce que vous dites à travers la cloison. Bonsoir Mlle Bête !

— Bonsoir Mlle Colère.

Elle tremblait des pieds à la tête, l'insurgée.

Pourtant, lorsque, vêtue de sa longue robe de nuit, elle eût prié Dieu de « réunir papa et maman Morel dans le même paradis », elle sembla revenue à des sentiments plus pacifiques : en deux temps, elle s'enfonça dans ses draps, installa l'imperturbable Thérèse à ses côtés, et d'un mouvement exquis de tendresse, elle tendit les bras à Louise en disant :

— Bonsoir Mlle Gentille ? Pardonnez-moi !

Mais l'ardeur de la lutte l'avait mise sens dessus dessous. Plus moyen de fermer les yeux. On l'entendait marmotter à mi-voix dans son oreiller je ne sais quelles incantations mystérieuses pareilles à ces mélopées sans nom dont, à l'heure du crépuscule, se bercent les champs lointains. Au dehors la nuit était venue, Louise alluma

sa lampe de cuivre et rentra dans l'atelier où Raymond songeait assis.

*
* *

— Eh bien ! dit-elle, vous le voyez, pouvons-nous rester ainsi plus longtemps l'un à l'autre ! Séparons-nous. Cet enfant a raison : sans le voir, elle nous signale le danger ; quand il en sera temps, oui, vous me tendrez la main, j'y mettrai la mienne ; jusque-là, éloignez-vous !

— Mais Louise, cette main je vous la tends aujourd'hui, demain, quand vous voudrez.

— Folie, mon ami ! Encore une fois, avec quoi vivrons-nous à trois, dites ?

— N'ai-je pas mes bras, n'ai-je pas mon art ; partons toujours, nous verrons bien après. Je me sens là de quoi soulever des mondes !

— Moi aussi, Raymond, je crois à ce miracle ; à vos côtés, où n'irai-je pas ? Mais enfin, à l'heure où nous parlons, combien avons-nous ?

— Et que m'importe ?

— Oui, en prose, mon ami ?... notre bilan, comme disait papa ?

— Notre bilan ! Ah ! je vous vois venir, chère Louise ; vous allez, comme l'autre jour, me parler du tarif de la cassonade et de la note de la mercière ! Dirait-on pas que nous mangeons comme six et que vous vous habillez en duchesse. La bougie, le charbon ! mais est-ce qu'on se chauffe, est-ce qu'on s'éclaire en été, et, quant au propriétaire, je vous l'ai déjà dit, nous le diminuerons de 200 fr., voilà tout.

— Quel homme pratique vous faites!

— Et s'il n'y met pas de bonne volonté, nous l'étranglerons. Êtes-vous contente? Après tout, de vos côtelettes (elles diminuent, par parenthèse), de vos fagots, de vos matérialités, je m'en moque comme un poisson d'une pomme. M'aimez-vous? Oui. Croyez-vous en moi? Oui encore. Voilà toute la question. Sur ce, je mets les bans demain à la mairie, et n'en parlons plus.

— Ecoutez, fit-elle sérieusement. Dieu m'en est témoin, j'ai pour vous l'amour le plus profond qu'une femme puisse donner à l'homme qu'elle s'est choisi. Je vous le dis sans rougir, parce que je suis sûre de vous comme de moi. Mais, aussi vrai que je vous aime, je ne veux pas me reprocher plus tard d'avoir entraîné Germaine à ma suite sur les routes sombres de la misère. Seule avec elle, je travaillerai pour deux; je sais bien coudre, je sais passablement peindre. Le jour je donnerai des leçons, la nuit je ferai des robes. Voilà désormais mon programme. Avec vous, il serait à néant. Vous vous tueriez à mes côtés pour m'épargner la fatigue, les enfants arriveraient, la pauvreté nous serait plus amère encore, et qui sait si notre amour ne sombrerait pas aussi, au vent furieux de l'infortune! Du courage, Raymond, et disons-nous adieu, allons, comme de bons amis, non pas pour toujours, mais pour longtemps.

Raymond était blême.

— Est-ce votre dernier mot, Louise?

— Oui, Raymond.

— Alors, à votre estime, il nous faut... combien? Cinq mille francs? Dix mille francs?

— Non, trois mille francs tout simplement.

— Tout simplement; bien, Louise, que Dieu vous garde. Vous me reverrez bientôt.

Et il partit comme un fou.

*
* *

« Trois mille francs! Il faut trois mille francs à Louise et à Raymond pour s'épouser! Seigneur, où trouver ça? » répétait Germaine sous ses draps!

Et dans cette petite cervelle bouillonnait la pensée confuse qu'elle était pour une grosse part dans la destinée de sa sœur! Aussi quels efforts pour obtenir de son imagination la solution du grand problème qu'elle touchait sans le bien comprendre! Dire les projets invraisemblables que l'insomnie lui suggéra, quels châteaux en Espagne elle entassa, pierre par pierre, avant que le sommeil la prît! Bonne Germaine, quelle nuit vous eûtes-là!

Enfin, sa respiration se fit plus égale, ses yeux se fermèrent et dans un rêve où volaient des anges aux ailes d'or, elle continua la poursuite de ses chimères sans cesser d'étreindre sur son cœur agité l'infortunée Thérèse, dont les gros yeux de momie semblaient dire aussi dans la nuit : Où trouver ça! où trouver ça!...

*
* *

Le lendemain matin, elle avait tout oublié! mais à « l'heure de Raymond », car il avait une heure ce Raymond, elle interrogea Louise qui, la fenêtre ouverte, suivait par-dessus les toits les gros nuages que le vent

décrochait de l'horizon comme d'immenses loques grises.

— Pourquoi ne vient-il pas, petite sœur ?

— Il ne viendra pas, Germaine.

— Est-ce qu'il est malade ?

— Non, il n'est pas malade.

— Alors, il est fâché ?

— Non, il est parti.

Et comme l'avant-veille, en prenant sa leçon de géographie, Germaine avait mis cinq minutes au moins à se mettre dans la tête le nom des caps de Grèce... des caps qui lui paraissaient la queue du monde. « Il est parti au cap Matapan, pensa-t-elle. » Mais n'osant se fier à son érudition, elle demanda timidement :

— Bien loin ?

— Je ne sais pas, laisse-moi, Germaine... j'ai du chagrin... tu vois bien.

Si elle le voyait, la pauvre ! Du chagrin, elle en avait aussi, allez, comme une grande fille ; car, ces petits, leur taille ne les abrite pas de la peine. Sans doute, notre cœur à nous est une pierre durcie par le temps : avant de s'imbiber elle conserve longtemps les larmes à la surface ! Le cœur de nos enfants est de terre plus légère, mais, parce qu'il absorbe plus vite la pluie amère qui tombe de leurs yeux, n'en est-il pas moins imprégné ?

*
* *

— Allons, dit Germaine, toujours les trois mille francs !

Et se jetant dans un fauteuil autrefois neuf, elle consi-

déra machinalement l'amazone chocolat de papa Morel. Elle la connaissait bien l'amazone ; elle avait grandi sous son regard majestueux : chaque détail de son costume fantastique éveillait en son esprit un souvenir déterminé et inévitable. Étrange association d'idées ! Cette jupe la faisait penser au jour où Raymond lui avait apporté des fraises sauvages dans une feuille de platane ; en regardant ce chapeau à la française, elle se revoyait auprès de son père découpant des images dans un vieux magasin pittoresque, un samedi soir que le peintre avait eu sa première attaque. Elle avait découvert cette cravache à pomme d'or un certain 1er janvier, où Louise était entrée dans l'atelier tenant Thérèse dans ses bras !

Maintenant ces souvenirs dansent devant elle une incohérente sarabande ! Elle est troublée, et sur les lèvres de l'amazone il lui semble qu'une voix chante lugubrement : « 3,000 fr. ! 3,000 fr. ! ou Raymond ne reviendra pas ! »

— Ma foi, dit-elle en se levant, je vais toujours compter mes sous !

La voilà vidant sa bourse, alignant les patards par piles, les neufs d'un côté, les vieux de l'autre ; comptant par la droite, par la gauche ; s'embrouillant aux dizaines, doublant les unités et arrivant essoufflée à un total de 34 sous 3 centimes.

— C'est peut-être beaucoup ! pense Germaine.

Et après ? — Après, pas grand chose ! — Un petit pot de réséda, une image de sainte Thérèse. — Elle ira les porter au brocanteur, l'ami de Raymond ! Trois mille

francs! — « Comme j'en suis loin, tout de même! » — Ce n'est pas le trois qui la gêne, mes ces coquins de zéros qui viennent derrière!

— Je ne peux cependant pas vendre mes souliers!... Non... Je n'ai plus rien... Je n'arriverai pas!

Et voilà que l'amazone lui souffle tout bas :

— Germaine, regarde Thérèse.

Ce lui est comme un coup de poignard. En une seconde elle a la perception d'un grand malheur!

— Pas d'hésitation, reprend l'horrible femme à cheval, Thérèse vendue, c'est le salut, trois mille francs! mais à elle seule, Thérèse vaut dix fois plus. Si belle, si sage, des yeux de velours, des cheveux fins comme la soie; une robe toute laine et des dormeuses américaines. Un marchand en ferait l'honneur de sa boutique!

— Oui, madame, répond Germaine, mais on ne vend pas sa fille; entendez-vous?

— Sauve ta sœur, vois comme elle pleure; et Raymond, tout seul, là-bas, sur les caps de la Grèce!

— Jamais! crie l'enfant.

— Il le faut, glapit la bouche en cœur.

Germaine attire Thérèse dans ses bras pour la défendre. Elle a des yeux de lionne.

— Qu'est-ce qu'il y a donc, petite sœur, dit Louise, souffres-tu... tu parles... tu t'agites.

— Moi, je n'ai rien... C'était l'amazone... qui voulait... mais si tu veux, toi... c'est autre chose... je n'hésite plus.

Son parti est pris! Elle vendra Thérèse! Elle se

jette au cou de Louise, qui ne comprend guère, la couvre de caresses, l'appelle sa chérie, sa mère, lui baise les cheveux, lui prend les mains, lui flatte les joues, et de voir ces deux célestes créatures, dont chacune se sacrifie pour l'autre, sans le lui dire, mêlant leur âmes, s'abritant sous le même manteau de tendresse, il n'y a rien de plus pur, rien de plus divin, rien de plus fait pour raccommoder les désillusionnés avec l'humanité. Quelle doit être fière, là-haut, la chère Mme Morel, et que de joie, sans doute, pour ce brave homme de père qui, à défaut d'autres chefs-d'œuvre, a su donner la vie à ces deux-là !

*
* *

Sa résolution arrêtée, Germaine envisage fiévreusement les moyens d'exécution ; il est trop tard aujourd'hui, mais demain, à l'heure où Louise va aux provisions, Germaine s'échappera, seule, sans être vue ; à deux pas, dans la rue Neuve, resplendit comme un soleil l'étalage du « Gros Magot ». Lui a-t-elle fait faire des péchés d'envie, cette boutique bardée de glaces, où trois petites Germaines toutes pareilles à la vraie renvoyaient aux passants ses regards de convoitise ; c'est là qu'elle ira livrer Thérèse, là que sera son calvaire.

En attendant, elle ne la quitte pas d'une semelle. Le soir vient, Germaine se couche, sérieuse, oppressée.

— La dernière nuit ! plus qu'une, plus qu'une seule ! dit-elle, en réchauffant la poupée sous sa couverture. Es-tu bien, dis, as-tu sommeil, regarde-moi, chérie, je ne suis pas si mauvaise que j'en ai l'air, je te mène

chez quelqu'un qui te soignera : vas, tu sais, le « Gros Magot », derrière l'hospice, on y est bien, je t'assure, en belle compagnie, du monde bien élevé, et, quand nous serons riches, je te reprendrai, ce ne sera qu'un temps !

Dans un baiser extatique, elle cherche à faire passer sur la muette image qu'elle écrase de ses caresses un peu de la flamme dont elle brûle, touchante parodie qui me fait oublier la fable de Pygmalion et de Galathée ; car si quelqu'un, un jour, a mérité de communiquer la vie à force d'aimer, le secret du prodige a dû être révélé non pas à un amant épris de son marbre, mais à une mère en pleurs, en face de son enfant inanimé.

*
* *

Huit heures sonnent à Saint-Jean ; Germaine, levée depuis longtemps, met son chapeau à la hâte, en s'embrouillant dans les brides ; elle sort à pas de loup, cachant Thérèse dans son manteau, l'œil au guet, sur la défensive ; si quelque voisine allait l'arrêter en bas, mon Dieu ! elle est rouge, comme elle baisse la tête :

— Marche, marche, lui crient ses voix.

Voilà la boutique ; de loin, l'enseigne enluminée brille au soleil :

AU GROS MAGOT
DUMOUCHEL FILS
Maison fondée en 1834
EXPORTATION — GROS ET DÉTAIL

Germaine ouvre la porte, elle n'a plus une goutte de sang dans les veines. Sans le commis qui s'avance, elle

serait déjà loin, mais l'autre est là en bras de chemise, le nez gouailleur ! Pas moyen de reculer !

— Que veux-tu, petite?

— Je veux... C'est pour une affaire.

— Quelle affaire?

— Je veux voir le Gros Magot.

— Comment, petite effrontée, c'est comme çà que tu te moques du patron !

— Le Gros Magot, c'est moi, dit en riant derrière le comptoir un solide vieillard, dont la parole brève, le regard de maître, l'œil admirablement limpide, indiquent à la fois la fermeté et la bonté. Qu'y a-t-il pour ton service, ma fille?

— C'est... pour une poupée... La voilà. Elle s'appelle Thérèse !

— Bon, bon, nous te raccommoderons ça. Reviens demain, mon enfant.

— Mais ma poupée n'est pas cassée, monsieur le Gros Magot.

— Eh bien ! alors?

— Je veux la vendre.

— Tu veux vendre ta poupée, gamine ! Et pourquoi donc?

— Parce que j'ai besoin d'argent.

Dumouchel fils se leva en soufflant, sortit du comptoir et s'élança vers Germaine, intrigué, un peu brusque, mais d'une brusquerie d'homme excellent.

Vous l'avez bien connu Dumouchel fils, celui qu'on appelait dans le quartier M. Çamerappelle! un modèle de travailleur, un obstiné, arrivé au million à la force

du poignet, simple parmi les forts, toujours de bonne humeur, n'ayant qu'un point noir dans sa vie : pas d'enfants, orphelin depuis des années, mais toujours Dumouchel fils, malgré ses cheveux blancs. Il tenait Germaine dans ses yeux, et comme il avait la prétention de juger les gens sur la mine, il fouillait du regard le fond de cette fillette osée et tremblante sans se donner la peine de cacher l'intérêt instinctif que lui inspirait l'enfant.

— Ah ! il faut de l'argent à mademoiselle. Excusez ! Ça me rappelle ma tante Placide, la veille de son départ pour Genève, disant de sa voix flûtée : « Pas d'argent, pas de Suisse ! » Dis donc, tu m'as l'air de vendre ta poupée pour avoir du sucre, toi !

Atteinte en plein cœur, Germaine lança au gros magot un « non » plein de reproches.

— Alors, viens dans mon cabinet, tu vas me conter ça.

Elle ne se le fit pas dire deux fois, et commença son histoire sans broncher ! Elle allait, elle allait, oubliant de reprendre haleine, dessinant de verve la biographie de la famille Morel, saupoudrant son discours de « gros magots » polis, et secouant Thérèse de gestes oratoires capables de désarticuler un athlète.

— C'est très bien tout ça, dit enfin le marchand, mais tu ne m'as pas dit ce que tu en demandes de ta Thérèse.

— Monsieur, il me faut trois mille francs, moins trente-quatre sous que j'ai déjà.

Dumouchel fils éclata comme une bombe ; avait-il envie de rire ou de pleurer ; il ne savait pas au juste. Non, non, jamais de la vie, il n'avait vu une plus drôle

de petite fille, jamais de la vie, une plus drôle d'histoire ne lui avait été contée. Ce que ça lui rappelait de choses curieuses, on en n'avait pas l'idée! Il avait brassé beaucoup d'affaires dans sa vie, mais des affaires comme ça, non, foi de Dumouchel; il fallait quarante-cinq ans de pratique pour en retrouver de pareilles!

— Trois mille francs, ta poupée, mais tu n'y vas pas de main-morte, mon enfant. Au surplus je demande à réfléchir, laisse-la là, je te rendrai réponse : où demeures-tu?

— Avenue du Cours, au-dessus de la fruitière, vous savez, madame Pijon.

— Mame Pijon! Tiens, ça me rappelle une bonne femme qui demeurait à côté de chez nous et qui se nommait..... attends donc..... non, je me trompe, elle s'appelait Eudoxie, celle-là..... Allons, ça ne fait rien, au revoir, mon enfant, et à bientôt.

— Ayez-en bien soin surtout!

— Bien soin de mame Pijon?

— De Thérèse, monsieur. La nuit elle aime à être couverte; c'est une frileuse; le matin laissez-la dormir tant qu'elle voudra. Vous verrez qu'elle n'est pas gênante!

Germaine embrassa son enfant une dernière fois, salua Dumouchel et se dirigea vers la porte. Qu'il fût gros, le Gros Magot, c'est possible; mais sûrement, il était quelque chose de plus, car son œil brillait! Il eût bataillé avec une larme pour la renfoncer dans le fin fond de son cœur qu'il n'eût pas fait une autre mine. Pourquoi alors se contenta-t-il de congédier poliment

Germaine, et pourquoi, surtout, revint-il à son comptoir en murmurant :

— Dire que j'aurais pu en avoir une comme ça!...

*
* *

Trois jours ont passé! Grande est l'anxiété de Germaine; pas de nouvelles de Thérèse, pas de révélations de la maison Dumouchel fils! Elle erre dans l'atelier, se cachant de sa sœur pour considérer le berceau vide, pour baiser silencieusement les reliques de la chère absente; comme il faut expliquer la disparition de la poupée, elle invente une partie de cache-cache apocryphe. « Thérèse est cachée, Thérèse est envolée, plus de Thérèse! » Et pour lancer ce « plus de Thérèse » qui sonne si faux à son cœur, elle étudie des intonations trompeuses à l'usage de Louise.

Aussi bien Louise ne l'entend pas. Absorbée dans son amour, elle laisse courir machinalement ses brosses sur les toiles repeintes du papa Morel. « Séparons-nous », a-t-elle dit à Raymond; oui, mais que c'est dur, le devoir! Comme elle a froid, aujourd'hui, on se croirait en hiver. Plus d'écho à sa pensée, plus rien! Parti? Où est-il? Jamais elle ne s'est sentie aussi abandonnée! Travailler? à quoi bon! Sait-elle seulement si on les vendra, les toiles de son père? Des robes? de l'ouvrage? On dit ces choses-là au moment, quand on est brave; mais où en trouver, de l'ouvrage! Ce matin, elle a proposé ses services dans deux maisons; elle a été éconduite! Si elle était seule encore, elle se ferait servante! Mais Germaine?

La coupe déborde, et comme elle ne veut pas faiblir devant l'enfant :

— Va acheter du vernis, dit-elle.

Seule à présent, elle met sa tête dans ses mains, le vase se brise; elle sanglote, la pauvre, en bouchant ses yeux de son mouchoir trempé de larmes; à vingt ans, souffrir ainsi ! Avoir vu partir sa chère maman, son père excellent, avoir goûté à tous les calices l'amertume de toutes les misères, s'être fièrement révoltée entre les bassesses des instincts, s'être conservée pure jusqu'au bout et s'engloutir sur ce frêle navire qui fait eau de toutes parts, sans une barque, sans une bouée pour les recueillir. Mon Dieu, prie-t-elle, épargnez au moins Germaine !

*
* *

Qu'est-ce? Qui la trouble dans sa solitude, le seul bien qu'elle ait gardé ! A la porte de l'atelier résonnent trois coups secs et sûrs d'eux-mêmes, de ceux qui veulent dire : « Il n'y a pas de danger qu'on nous renvoie! » A la hâte elle essuie ses yeux, elle lisse ses cheveux, elle ouvre.

— Est-ce ici mademoiselle Germaine Morel?

— Oui, monsieur, que lui voulez-vous?

Lui parler et..... il s'agit d'affaires.

— D'affaires? Germaine? Mon Dieu, monsieur, elle est absente, mais si vous voulez.....

— Alors je vous demande la permission de m'asseoir, je vais l'attendre.

Louise étonnée avance un siège.

— Voilà beaucoup de peinture, dit l'autre en s'installant, c'est vous qui faites tout ça, mademoiselle?

— Non, monsieur, ce sont les toiles de M. Morel.

— Saperjeu! que voilà une belle femme, là, sur son cheval; on la prendrait avec la main! Et une paire d'yeux, coquin de sort. Ça me rappelle...

— Vous dites, monsieur?

— Je me trompe, ne faites pas attention. Ah! la jolie campagne! en v'là des pommiers! parlez-moi de ça! Cristi, les jolis pommiers! Il faut vous dire, mademoiselle, que la pomme et moi ça ne fait qu'un. L'avenir est au cidre, voyez-vous, le vin est fi...! Excusez, est fini. J'en ai récolté l'an dernier mille rasières, rien qu'à Montancourt.

— Pardon, monsieur, hasarde Louise, à qui ai-je l'honneur de parler?

— C'est vrai, vous ne me connaissez pas! Je suis le gros magot, comme dit Mlle Germaine.

Louise marchait de surprise en surprise. Bien sûr elle avait un fou chez elle!

— Puis-je savoir à quelle occasion Germaine vous a...

— Mais c'est l'affaire! ça mademoiselle, et je ne sais si je dois... Au fait vous m'avez l'air de la maison; je vais vous dire ça en deux mots. Vous ne le répéterez pas, hein? Et il rapproche son fauteuil.

— Figurez-vous que mademoiselle Germaine m'a vendu sa poupée!

— Sa poupée?

Plus de doute, c'est un malade!

— Et je viens la solder... Oui... Vous avez beau

me regarder avec des airs de l'autre monde, c'est comme ça. Mais le plus drôle, écoutez donc, mademoiselle Germaine a une sœur qui s'appelle Louise, et cette Louise, elle ne peut pas épouser un brave peintre de sa connaissance parce qu'il lui manque 3,000 fr.

Germaine se recule, décidée à mettre la porte entre elle et le misérable qui saute à pieds joints sur les secrets de sa vie. Le Gros Magot n'a pas l'air de voir et continue avec de grands bras.

— Alors Germaine (il disait Germaine tout court à présent), Germaine a fait le compte de ses capitaux disponibles, et comme elle ne trouvait que 34 sous et des centimes, elle a résolu de vendre sa fille pour parfaire la somme. C'est gentil, ça, vous m'avouerez !... Mais qu'est-ce que vous avez? chère demoiselle, vous pâlissez? vous verdissez? allez-vous vous trouver mal?

— Monsieur, la Louise dont vous parlez, c'est moi !

— Parbleu, murmurait le Gros Magot dans son faux-col, elle me croit pas mal niais, la jeune personne. Comment c'est vous, chère demoiselle, excusez, je suis d'un maladroit! Çà me rappelle qu'en arrivant je vous avais trouvé un certain air de ressemblance avec ma cliente. Mais je me retire, mademoiselle, je laisse les espèces, vous voudrez bien faire acquitter la facture, bien le bonsoir.

— Non, monsieur, ne partez pas, ou plutôt si, partez, et remportez vos trois billets. On a beau être bon comme vous le paraissez, on n'a pas le droit de jouer avec l'honneur de deux orphelines sans défense ! Voici l'argent, renvoyez la poupée.

— Coquin de sort, mademoiselle, êtes-vous bien quand vous vous fâchez : ne rougissez pas, je serais votre grand-père.... vous avez des façons de me tendre mes billets qui me rappellent Marguerite de Bourgogne dans la *Tour de Nesle*. Allons enchanté d'avoir fait votre connaissance et au plaisir !

— Monsieur, dit Louise, en saisissant le Gros Magot par le bras, d'une petite main de fer, vous oubliez l'argent encore une fois !

— Lâchez donc, mais vous me pincez, ma toute belle. Êtes-vous têtue, ma parole.

— Oui, je suis têtue.

— Eh bien, à têtue, têtu et demi : je suis Picard pour votre gouverne, et vous savez, les Picards, ce sont de vrais mules ! Je ne toucherai pas à mes 3,000 francs.

— Alors, je vous les porterai.

— Ah çà ! de quoi vous mêlez-vous? Sont-ce vos affaires, çà, ou les affaires de votre sœur? Êtes-vous sa mère? êtes-vous sa tutrice, seulement? Non. Eh bien, alors? D'abord, j'ai acheté une poupée, elle me plaît, je la garde, et comme je n'ai pas encore cessé mes paiements, je la paie, c'est clair, çà. Maintenant, par esprit de transaction et pour l'amour de vous, je consens encore bien à emporter les « Pommiers » de monsieur votre père, je les metterai dans mon fumoir? Ça me rappellera Montancourt.

Louise trouvait que le fou n'était plus si fou, mais elle ne bronchait pas.

— Comment, vous pensez que c'est insuffisant? Alors, je prends l'amazone au sanglier ou les moutons de des-

sus la cheminée; et, enfin, comme je ne veux pas faire de jaloux, je commande trois panneaux à ce jeune sournois-là qui vient d'entrer chez vous sans que vous vous en doutiez. Acceptez-vous, M. Raymond?

Louise poussa un long cri de joie et se jeta dans les bras de Raymond, que l'amour lui ramenait au bon moment!

— Mais comment savez-vous? dit-elle.

— Est-ce que le Gros Magot ne sait pas tout; est-ce que je n'ai pas pris mes renseignements? Je ne sais peut-être pas qu'à vous trois, Louise, Germaine et Raymond, vous formez un trio d'honnêtes cœurs qui méritez cent fois d'être heureux! Allons, embrassez-moi, mes enfants! et allez commander la noce!

Il ne se le firent pas répéter! Quinze jours après, dans les magasins de la maison Dumouchel fils, on fêtait discrètement les nouveaux époux.

Germaine, radieuse, occupait une place d'honneur, et, en outre de la joie que lui causait le bonheur de Louise, son œuvre à elle, elle savourait tout bas une félicité plus douce encore, elle avait, en s'asseyant, trouvé sous sa serviette sa Thérèse, que Dumouchel fils y avait glissée avec ces mots :

De la part de ton Gros Magot.

NOTES MANUSCRITES

D'UN

CONSEILLER AU PARLEMENT DE NORMANDIE

1769-1789

Par le Comte d'Estaintot

M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, cite plusieurs fois (1) des renseignements empruntés aux notes manuscrites d'un conseiller au parlement, M. de Gressent. Il avait eu l'occasion de les consulter, dit-il, dans la bibliothèque de M. Alfred Daviel, avocat.

Les hasards des ventes publiques les ont, il y a quelques années, fait tomber entre mes mains, et j'ai pensé que l'Académie trouverait quelque intérêt à les connaître dans leur intégrité.

Elles sont assez irrégulièrement disséminées dans un recueil factice de deux volumes in-4°, que leur auteur avait composé de pièces détachées ayant eu quelque rapport avec sa vie parlementaire.

(1) T. VI, 681, 707; T. VII, 17, 30, 33, 34, 43, 235.

Le premier volume commence par les mémoires de Beaumarchais contre le conseiller Goezman ; le second se termine par les mémoires relatifs aux difficultés soulevées au parlement de Bretagne en 1769, entre le duc d'Aiguillon, gouverneur de cette province et le procureur général la Chalotais.

Ils encadrent de nombreux documents imprimés relatifs à l'histoire parlementaire de notre province. Au milieu se trouvaient disséminés les portraits finement gravés des notabilités de l'époque : Caron de Beaumarchais, par Cochin ; le ministre Bertin, la reine Marie-Antoinette, le duc de la Vrillière, par Marillier ; Turgot, par Lebeau ; le duc d'Orléans, d'Aligre, premier président au parlement de Paris, le comte de Maurepas, par Dupin ; le premier président de Montholon et Louis XVI, par Lemire ; malheureusement un certain nombre d'entre elles ont disparu (Bertin, la Reine, le duc d'Orléans et d'Aligre), mais on y trouve, en revanche, un exemplaire de l'eau-forte, plus curieuse par sa rareté que par son mérite artistique, qui fut faite en 1763, avec ce titre : *Remonstrances du parlement de Rouen* et qui représentait l'*ambition*, la *flatterie*, la *cupidité*, la *fraude* et l'*envie* assises par surprise auprès du trône où siégeait Louis XV ; aux pieds du trône, la France déplore ses malheurs, et, près d'elle, la Vérité montre, en avant des populations attristées, le parlement prêt à éclairer le Roi (1).

M. de Gressent attachait à ce recueil un intérêt parti-

(1) Floquet, *Histoire du Parlement*, VI, 569.

culier, car on lit sur les feuilles de garde du second volume la mention suivante :

« Ces deux volumes ne sont pas faits pour estre vendus, et je les donne dès ce moment à M. de Saint-Clair ou à son fils aîné, m'en réservant l'usufruit. Rouen, le 28 septembre. L.-A. Gressent et un paraphe. »

Encore bien que le conseiller Gressent n'ait joué de son temps qu'un rôle assez effacé, c'est un témoin des évènements qu'il raconte. Il se trouva nécessairement mêlé à cette lutte des parlements contre l'ancienne monarchie, qui fut le prélude des événements de 1789 ; il donne d'ailleurs sur lui-même, sur sa famille, sur les conditions dans lesquelles il entra dans la magistrature des renseignements empreints de la plus entière bonne foi ; il y ajoute çà et là, le tout au hazard de feuilles détachées et même sur les pages blanches des imprimés qu'il collectionne, des réflexions inspirées par les événements, et qui ont le mérite de ne se ressentir d'aucun apprêt. Aussi ai-je pensé qu'à notre époque, si désireuse de la vérité historique, puisée aux témoignages directs sur le passé, les extraits textuels que je reproduirai ne seront pas jugés indignes d'attention.

Le conseiller Gressent était né le 31 octobre 1746. Son père était Jean Gressent, ancien vicomte et lieutenant général de Neufchâtel, et sa mère, Marie-Marguerite-Félicité Marchand.

« Mon père, dit-il, avait épousé en premières noces une des filles du baron de Gosselin du Caulle (1), dont il

(1) Nous avons retrouvé sur les registres de la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, sous la date du 15 janvier 1729, l'acte de

n'eut pas d'enfants, et en secondes ma mère qui a eu onze enfants dont j'ai été le seul qui ait vécut. Mon père, homme fort estimé par son grand sçavoir et sa probité, était grand, vigoureux, de la plus belle figure, une aisance à parler et plus de mérite qu'on n'en a ordinairement dans les petites villes. Ma mère, de la famille Mouchard, dont un est conseiller actuellement de grand'-chambre (1), était d'une taille moyenne, mais d'une charmante figure, la main et le pied beaux, la peau blanche, douce dans la société, aimant ses enfants au-delà d'elle mesme. Etant restée veufve fort jeune, elle n'a jamais voulu écouter de propositions de mariage, quoiqu'on lui en ait proposé plusieurs fois de sortables et d'avantageux. Mais elle craignait pour ses enfants, car nous étions deux lorsque mon père mourut en septembre 1754. Mon autre frère est mort trois ans après, et j'ai perdu ma mère le 30 juillet 1776. Elle m'a ellevé avec la plus

mariage de Jean Gressent, vicomte de Neufchâtel, fils d'autre Jean, vicomte dudit lieu, et de Catherine de Faverolles, avec Anne-Louise de Gosselin, veuve, fille de Jean de Gosselin, seigneur du Caulle, et de Marguerite de Guéribalde.

(1) On trouve Jean-Jacques Mouchard, reçu au parlement en 1729, et Anne-Louis Mouchard, reçu en 1751.

Jean-Jacques Mouchard était secrétaire du roi et maire de Rouen en 1729.

Une Anne Mouchard avait épousé Pierre Le Vaillant, premier avocat au bailliage de Neufchâtel, et leur fille épousait, le 19 juillet 1725, Jean Gallye, seigneur et patron de Perduville.

Un Pierre-Paul Mouchard de la Corbière, mort avant 1761, avait été receveur des consignations à Neufchâtel, et sa fille épousait, en 1761, Laurent-Paul Le Poulletier de Montenant, conseiller maître en la Cour des Comptes.

grande douceur jusqu'à l'age ou il a fallu me mettre en pension pour me donner de l'éducation. Je n'y ai pu aller qu'a 12 ans et je ne sçavais rien. J'ai eu bien sept maladies pour parvenir à cet age, dont une m'avait fait perdre connaissance et avoit attaqué le cerveau qu'il falloit ménager. J'avais 13 ans que je n'allois qu'en sixième et que je n'y fesois pas bien. Cela m'a donné un dégoût longtemps pour l'étude, mon inclination étant naturelle pour la paresse, ce qui vient peut-être de ce qu'on m'a ellevé avec trop de soins. La mort de mon pauvre père fut une suite de sa sensibilité. Il avait tous enfans, gros, blancs et beaux, cependant il les perdoit tous. Un surtout, celui qui me précédoit, étoit à sept ans en sixième et avoit remporté un prix à l'Université de Paris. Il tombe malade chez M. Augy et y meurt. Mon père, qui étoit volé à son secours, en revint avec une mélancolie que les remèdes et des voyages n'ont pu rétablir.

« Comme j'étais des voyages avec mon père et ma mère, le médecin, homme habile et complaisant, s'apperçut au Havre, que je ne serais pas, comme il l'avait craint, imbécile. Il vit toute ma curiosité se développer à la vue de la mer, et se nommait M. Ferran. Ma mère me fit émanciper à 16 ans, et je la priay de continuer ses bons soins pour ma personne et pour mes biens. En effet, elle fit l'un et l'autre en me donnant de bons avis et en me mettant dans des pensions au-delà de ce que comportait ma fortune. Mais elle y suppléait du sien en me faisant des présens soit en argent, habit, me recevant avec des précepteurs de vacquence et des parens et amis

pendant deux mois. J'eus des maîtres de danse, de musique et d'escrime. J'ai toujours regretté de n'avoir pas appris à dessiner, cela a toujours etté mon goût dominant. J'aime passionnément les beaux tableaux et estempes. Mais les affaires et le tourbillon m'ont emporté quand je fus une fois dans le monde. »

Ces premières pages font connaître avec simplicité l'intérieur si calme où s'écoulèrent les premières années de notre futur magistrat. Elles font toucher du doigt les soins donnés à l'éducation des enfants, et ce jeune garçon de sept ans, qui à cet âge est déjà en sixième et a remporté un prix à l'Université de Paris, en est un sûr témoignage. Il est vrai que le pauvre petit bonhomme en est mort, et nous concevons le chagrin qu'a dû ressentir le père d'avoir, par un peu d'imprévoyance peut-être, abusé de cette dangereuse précocité.

Gressent renseigne également sur sa parenté.

Son père n'avait eu que des sœurs : l'une mariée à M. de Hautecloque de Saint-Clair, officier de la reine, dont le fils acheta une charge de Me des Comptes à Rouen ; l'autre sœur épousa M. Patry, président au grenier à sel de Neufchâtel, n'en eut qu'une fille, mariée à M. Gillet, garde du corps. Gressent paraît n'avoir voulu conserver avec cette dernière branche de sa famille aucunes relations.

Sa mère avait trois : sœurs Mme Levaillant, mère de Mme Bodin et de Mme de la Bouglise ; Mme de Longpré, mère de trois fils dont un épousa Mlle Bezuel, et Mme Hurron.

Il avait pour grands oncles MM. de Faverolles, l'un

colonel du régiment d'Auxerrois, infanterie, l'autre mort chevalier de Saint-Louis, et leur succession ne paraît lui avoir rapporté que la charge d'un grand procès pour des vignes dans l'Orléanais. Il s'en lassa bien vite, paraissant surtout priser les douceurs du repos, et prit l'héroïque parti de brûler les papiers qui s'y rapportaient pour n'avoir jamais la tentation de le poursuivre.

C'est dans ces conditions que Gressent arriva à l'âge de 21 ans. Comme il le dit lui-même, « je n'étais plus novice ; j'avois habité Paris plus de trois ans dans une maison où étaient des aprentifs magistrats et des mousquetaires et cette pension n'avait rien de gêné. Il falloit estre régulier et avoir un ton honneste. » Il avait alors à choisir sa carrière.

« Ma mère, dit-il, voulait que je fusse comme mes ancestres à Neufchatel. Il ne tenoit qu'à moy ; M. Patry, homme agé ne semblait que m'attendre pour vendre. On me désirait dans le pays, parce qu'on se souvenait du mérite de mon père et de mon ayeul ; j'y avois ma mère que j'aimais beaucoup, une belle maison bien meublée, mes biens aux environs. »

Mais d'autres raisons l'en éloignaient. Il avait fait l'expérience de ce que sont les commérages de petite ville et il l'exprime assez naïvement : « une des choses qui m'éloignait le plus de Neufchatel était la jalousie et les faux rapports. Le temps des vacquences que je passais chez ma mère, elle avoit grand soin de m'envoyer faire des visites et on avait l'usage de lui rapporter tout ce que j'avais dit et ce que je n'avais pas dit, de là naissait des sujets de remontrances pour moy. D'ailleurs,

pas un jeune homme dont je peusse faire mon amy ; pour les femmes, ma mère n'aimait pas les galantes, les autres je les trouvais bien ennuyeuses, et les demoiselles, comme elles etoient peu riches, ma mère ne voulait pas que j'y allasse souvent, de peur de laisser former une inclination. »

Il avait encore une raison, qui est bien de son temps, et qu'il faut connaître, pour apprécier la société du XVIIIe siècle ; les charges judiciaires de second ordre comme celle de lieutenant général ou de vicomte à Neufchâtel, n'emportaient aucun privilège de noblesse ; Gressent y aspirait, et l'explique franchement : « Je ne suis pas né gentilhomme et mon amour propre a toujours souffert de voir qu'un malotru dont le père avoit été secrétaire du roi (1) avoit tous les avantages de noblesse que je n'avois et que pour cette vye je ne pouvois conserver à mes enfants. »

Il tourna naturellement les yeux vers une charge au parlement. Ses relations l'y portaient.

« Je demeurois en pension chez une dame Botrel où demeuroient des conseillers au parlement, M. l'abbé de Ruallem (2) entre autres, ami du président aux requêtes d'Etauville (3). »

(1) Les secrétaires du Roi jouissaient de privilèges nombreux que rappelle Chérin, dans son *Abrégé chronologique*, d'édits, déclarations... concernant le fait de la noblesse. Paris, Royez, 1788, in-12. Le plus considérable était celui de la noblesse transmissible au premier degré, après vingt années d'exercice, rappelé et confirmé par l'édit de décembre 1727.

(2) Pierre de Ruallem, chanoine et archidiacre de Coutances, avait été reçu conseiller-clerc, en 1766.

(3) Nicolas de Mahiel d'Estauville avait été reçu président aux requêtes, en 1765.

Et ici il va nous initier aux différences qui existaient entre les diverses charges. Les moins chères étaient celles de conseiller aux requêtes. Il est vrai « qu'il n'y avoit ny travail ni par conséquent d'émoluments, ny autre honneur que celui d'estre du camp du parlement. » Sa mère les préférait, parce qu'aux enquêtes « elle pensoit qu'il falloit avoir plus de fortune ; cela est vrai, ajoute notre écrivain, mais cependant un conseiller des requestes, s'il veut vivre dans la société, est obligé à la mesme dépense étant de mesme rang. »

Il fut bientôt obligé de prendre parti ; sa mère le mandait auprès d'elle en juin 1769 et l'informait qu'elle avait parole de M. Patry pour traiter de sa charge aux vacances.

Il revint à Rouen en grand émoi, en parla à M. de Ruallem qui l'engagea à écrire à sa mère et à lui assurer qu'il ne sera jamais lieutenant-général à Neufchâtel, et qu'entre les deux partis qu'elle lui a laissés, les requestes et la chambre des comptes, il se décide pour les requestes. Il obtient enfin son consentement et se met en campagne.

La première formalité à remplir avant de songer à traiter d'une charge était d'obtenir l'agrément de la Compagnie au sein de laquelle on devait prendre place, et pour y parvenir, le candidat préparait un mémoire de sa naissance, à cause des relations possibles de parenté au degré prohibé avec des membres de la cour, et de sa fortune, et priait le premier président de le soumettre au parlement.

C'est ce que fit M. Gressent, et il se fit assister de

l'abbé de Ruallem, dans la visite qu'il fit dans ce but au premier président de Miromesnil. Il fit pareille visite au procureur général de Belbeuf, et tous deux lui répondirent par une lettre qui nous paraît assez caractéristique des mœurs du temps pour mériter d'être ici reproduite :

Rouen, le 5 juillet 1769.

« Je viens de recevoir, monsieur, la réponse de M. le Président de Bailleul (1), à la lettre que je lui avais écrite pour le prier de vous proposer à MM. de la première Chambre des Enquêtes. Il me marque que vous y avez été agréé, je vous en fais part avec d'autant plus de satisfaction que je vous verrai avec un vrai plaisir entrer dans ma compagnie.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« MIROMESNIL. »

Le procureur général avait à étudier la question de parenté. Il y répondit ainsi :

« J'ay l'honneur, monsieur, de vous envoyer le certificat de non parenté que vous m'avez demandé, je verrai avec trop de plaisir l'instant de votre réception pour différer d'un seul moment ce qui peut contribuer à vous faire recevoir avant la fin du palais.

« J'ay l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« BELBEUF. »

(1) C'était alors Charles-Pierre de Bailleul, reçu président à mortier, en 1742.

On remarque par ces lettres que M. Gressent s'était fait présenter pour les enquêtes ; il avait été pressé de le faire par M. Herambourg, qui, à raison de la mort du président d'Estauville, et du peu d'harmonie qui régnait dans la chambre des requêtes, lui en avait donné le conseil.

Mais il se fit scrupule de le suivre, à cause du désir de sa mère, et traita par 4,500 livres de la charge de conseiller aux requêtes de M. de Bolconte (1); il lui en coûta 9,000 livres de provisions et de réception. Sa mère lui donna une rente de 325 livres et deux années d'arrérages sur le président de l'élection de Neufchâtel, sa robe rouge et les livres de son père.

Le jeune conseiller devait profiter peu de temps des avantages de sa charge, et même en être suspendu avant d'avoir joui de voix délibérative, qui ne s'acquérait qu'à 25 ans : « Je n'avois pas eu voix, écrit-il, lorsque je fus exilé en 1771. »

On sait combien furent âpres et multipliées, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les luttes des parlements et du pouvoir central, et combien le parlement de Rouen s'y trouva étroitement mêlé.

En 1760, il protestait contre l'exil de trente magistrats du parlement de Besançon ; en 1765, il prenait parti pour le parlement de Bretagne, dans ses difficultés contre le duc d'Aiguillon.

En novembre 1763, il démissionnait en masse plutôt

(1) Sans doute, Alexandre-Charles du Resnel, seigneur de Bosc-le-Comte, reçu en 1741. L'armorial du parlement lui donne pour armes : de gueules au chevron d'or accompagné de trois croissans du même.

que de consentir à l'enregistrement pur et simple de l'Edit du 31 mai 1763 sur l'établissement du cadastre, et ne reprenait ses fonctions que le 14 mars 1764.

Il n'enregistrait que le 27 août 1770, après de nombreuses jussions et protestations contre un enregistrement d'office opéré violemment par le duc d'Harcourt, l'édit fiscal d'avril 1768.

Enfin, lors de la démission du parlement de Paris en 1770, en réponse à l'édit du mois de décembre sur les parlements, démission bientôt suivie du démembrement du ressort, au profit de six Conseils supérieurs créés dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Poitiers et Lyon, le parlement de Rouen se montrait un des plus énergiques dans sa résistance aux volontés du roi, se signalait par un arrêt du 5 février, envoyé aux princes et pairs du royaume, et publiait, aux dates des 5 et 6 février, des *Lettres au Roi* d'une argumentation si pressante, que les contemporains les qualifiaient de « chef-d'œuvre immortel ».

Il s'enhardissait bientôt jusqu'à proclamer, par arrêt, la nullité de la suppression du parlement de Paris.

La Cour essayait en vain de gagner son premier président, Miromesnil, en lui offrant de le placer à la tête du parlement Maupeou, au lieu de Berthier de Sauvigny, déjà dégoûté de ses fonctions; dès avant l'ouverture de la Chambre des vacations au 9 septembre, la suppression successive des parlements de Besançon (5 août), Douai (13 août), Toulouse (31 août) et Bordeaux (4 septembre), ne lui permettaient plus de se faire illusion sur le sort qui l'attendait; il allait être frappé à son tour, et Gres-

sent n'avait pas encore quitté Rouen que, le 16 septembre, un officier de la maréchaussée lui remettait la première lettre de cachet, avant-coureur de la manifestation des volontés royales. Elle était ainsi conçue :

« Mons. de Gressent, je vous fais cette lettre pour vous ordonner sous peine de désobéissance, de vous rendre à Rouen, le 26 de ce mois, pour y recevoir mes ordres. Ecrit à Versailles le 11 sept. 1771. (Signé) Louis (et plus bas), Bertin. »

Dès le 25, quatre-vingt quatorze magistrats étaient réunis chez le premier président et préparaient leurs protestations.

C'était prudence, s'ils ne voulaient pas être prévenus par les défenses ministérielles, car dans la nuit du 26 au 27 chacun d'eux, et Gressent comme les autres, étaient réveillés pour recevoir une nouvelle lettre de cachet. La sienne lui était remise à deux heures du matin par un officier au régiment de Navarre, M. de Feriet. En voici les termes :

« Mons. de Gressent. Je vous fais cette lettre pour vous ordonner de vous rendre le 27 de ce mois au palais à neuf heures du matin pour y recevoir mes ordres, vous deffendant sous peine de désobéissance de prendre aucune délibération, ny de former aucun vœu avant que mes ordres vous soient connus. Ecrit à Versailles, le 15 septembre 1771. (Signé) Louis (et plus bas) Bertin. »

A neuf heures, il trouvait au palais tous ses collègues assemblés en vertu des mêmes convocations, et une réunion générale de la Cour avait lieu, où le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, et M. Thi-

roux de Crosne, intendant de Rouen, faisaient remettre, à chacun d'eux pendant la séance, une troisième lettre :

« Mons. de Gressent, je vous fais cette lettre pour vous ordonner de ne pas désemparer de l'assemblée des chambres jusques à ce que les commissions que j'ay données à mon cousin le duc d'Harcourt, pair de France, chevalier de mes ordres et lieutenant général de ma province de Normandie, et au s^r de Crosne, M^e des Requêtes ordinaires de mon hôtel, intendant et commissaire départy pour l'exécution de mes ordres, soient entièrement exécutés et qu'ils vous aient fait connaistre mes ordres ultérieurs, vous deffendant toutes délibérations, protestations ou arrêtés contraires, même toute interruption et ce, nonobstant toutes délibérations verbales ou écrites que vous auriez prises irrégulièrement auparavant ladite séance, le tout à peine de désobéissance. Ecrit à Versailles le 15 septembre 1771. (Signé) Louis (et plus bas), Bertin. »

M. Floquet a raconté, avec ce style animé qui le caractérise, ce que fut cette séance d'enregistrement de l'édit de suppression du parlement, et de création à Bayeux d'un conseil supérieur de la Basse-Normandie. Rouen et la Haute-Normandie étaient, au contraire, placés sous ce ressort immédiat du parlement Maupeou ; nous dirons bientôt dans quelle intention.

A la fin de la séance, sous la même forme, chaque conseiller recevait un pli cacheté contenant un ordre d'exil. Il manque à la collection de M. de Gressent.

Avant de partir, une réunion de toute la compagnie eut lieu chez le premier président, qui ne laissa partir

aucun de ses collègues sans les avoir chaleureusement embrassés.

Gressent n'en parle pas. On lui avait laissé le droit de choisir sa résidence, mais il devait être éloigné de deux lieues de la ville. Il choisit une propriété appelée Dieu-Grâces, située à Baillolet, à deux lieues de Neufchâtel, et appartenant à M. Bezuel, son cousin.

C'était, dit-il, « une jolie maison au milieu d'un herbage, sans vue, dans une vallée, sans voisins aimables ou riches. »

Les maîtres de maison, fort aimables, et sa mère vinrent l'y voir souvent; mais il ne tarda pas à la prendre en horreur : aussi dès le 25 octobre, adressait-il une supplique au ministre Bertin, pour le supplier d'obtenir du roi son changement; les motifs en étaient pressants : « Exilé à Baillolet, dans une terre empruntée, dans un endroit malsain par ses marais dont j'ai déjà ressenti les effets, exposé à être assassiné dans les bois, refuge de coquins, d'autant plus que mes affaires m'obligent d'aller à Neufchâtel..., persuadé que S. M. voudra bien m'accorder la grâce d'aller auprès d'une mère, seule ressource qui me reste, vous voudrez bien estre mon intercesseur auprès du roy, c'est une grace que je vous devray et mon cœur vous en a déjà voué toute sa reconnaissance. »

Pour assurer le succès de sa démarche, il donnait du Monseigneur au ministre, « parce que je crus, dit-il, que cela me seroit favorable, car je sais que je me faisois tort. »

Le 6 décembre, l'autorisation était signée par le roi et

le 13, M. de Crosne la lui faisait parvenir : mais il prenait soin de lui faire savoir que son avis lui avait été demandé, et qu'il l'avait donné favorable.

Aussi, M. de Gressent ne put-il, en lui accusant réception, que lui en exprimer toute sa reconnaissance.

Gressent, qui reconnaît qu'aux yeux de ses collègues « il se faisait tort » en donnant du Monseigneur au ministre Bertin, eût été jugé encore plus sévèrement, s'ils eussent pu supposer qu'il eût avec l'intendant Thiroux de Crosne une correspondance aussi remplie de gracieuses politesses : car au même moment se préparait l'installation du Conseil supérieur de Rouen dont M. de Crosne allait être le premier président.

Ce délai entre la suppression du parlement et l'installation du Conseil supérieur était une habileté. On avait espéré qu'en privant momentanément Rouen de toute juridiction souveraine, et en rattachant incommodément la haute Normandie au parlement Maupeou siégeant à Paris, on rendrait désirable l'installation à Rouen d'une juridiction supérieure, quelle qu'elle fût. C'était sagement pensé, mais il eût fallu laisser les inconvénients éclater, les sollicitations se produire : trois mois n'étaient pas suffisants, et tandis que l'installation du Conseil supérieur de Bayeux était acclamée, parce qu'elle satisfaisait à un besoin réel, l'établissement prématuré du Conseil supérieur de Rouen lui fit, dès son installation, une situation impossible.

L'édit, donné au mois de décembre, avait été enregistré le 10 au parlement Maupeou.

Le 17, l'installation avait lieu dans le palais de justice de Rouen.

Je n'ai pas l'intention de raconter les incidents de cette installation, l'accueil fait à l'intendant Thiroux de Crosne, qui cumulait avec ses anciennes fonctions celle de premier président du nouveau Conseil, et surtout la désapprobation qui frappa les transfuges de l'ancien parlement : le conseiller de grand-chambre, Fiquet de Normanville, et le conseiller-clerc, l'abbé Perchel. M. Floquet s'en est acquitté avec trop de talent, pour que je sois tenté de recommencer son récit.

Je note seulement dans l'enregistrement de l'Edit par le Conseil supérieur, que la nouvelle juridiction prend le titre de *Cour*, et que son avocat-général, Perchel, est indiqué « comme faisant les fonctions de procureur général du Roi ». On lui reprochera plus tard d'avoir usurpé ce titre, en le prenant isolément.

L'arrêt d'enregistrement, dans les placards qui furent alors envoyés à toutes les juridictions du ressort, contient la liste alphabétique des sièges qui en dépendaient, et comme cette énumération fixe avec netteté les limites de ce qu'on appelait alors la Haute-Normandie, nous la donnerons ici. Voici comment elle est libellée :

« ÉTAT *des sièges qui ressortiront au Conseil supérieur de Rouen, établi par Edit du présent mois de décembre, conformément à l'article premier dudit Edit.*

Andely.	Bernay.
Arques.	Breteuil.
Beaumont-le-Roger.	Caux.

Caudebec.	Montivilliers.
Charleval.	Neufchâtel.
Conches.	Nonancourt.
Ezy.	Orbec.
Evreux.	Pacy.
Gisors.	Pont-de-l'Arche.
Gournay.	Pont-Audemer.
Honfleur.	Pont-l'Evêque.
La Ferté-en-Bray.	Rouen.
Le Havre.	Verneuil.
Lyons.	Vernon.

Fait et arresté au Conseil d'Etat du roi, S. M. y étant, tenu à Versailles, le 6 décembre 1771. (Signé) Bertin. »

Le Conseil supérieur avait donc, on le voit, un ressort plus étendu (Pont-l'Evêque et Honfleur) que celui de la Cour d'appel de Rouen.

Il y a dans l'édit de création un passage assez curieux, comme trait de mœurs, où le roi explique les causes de son retard et signale comme un inconvénient la présence, dans une ville commerçante, d'un grand corps judiciaire.

Après avoir rappelé l'édit de septembre, il ajoute : « Nous sentions dès lors, et nous en sommes encore mieux convaincus depuis, que notre ville de Rouen avait besoin d'un tribunal qui épargnât à ses habitants des déplacements et des voyages toujours ruineux pour l'industrie, mais qui, moins nombreux que le parlement, *ne pût ouvrir une nouvelle carrière à l'ambition des familles commerçantes, ni altérer l'esprit qui doit les*

conduire par le mélange d'un esprit étranger. »

Nous doutons que ces scrupules ministériels aient eu grand succès dans notre ville.

Gressent ne donne aucuns détails relatifs à tous les démêlés qui se produisirent entre le Conseil supérieur, l'Hôtel-de-Ville, l'Election ; rien non plus sur le mouvement préparé par 271 gentilshommes de la noblesse normande, qui se traduisit par une *Requête au roi*, et dont un des membres correspondants de l'Académie, M. Joly, a raconté les incidents sous ce titre : *Une conspiration de la noblesse normande, essai de résistance légale au XVIIIe siècle* (1) ; rien sur les incidents de la tentative d'arrestation de Thomas du Fossé, sur sa fuite à l'étranger, et sur l'arrestation de sa fille, trouvée nantie de ballots de libelles poursuivis, et enfermée pour ce fait plus de trois mois à la Bastille ; cet incident a eu aussi son historien, et le secrétaire de l'Académie l'a trop agréablement raconté pour que j'y insiste à mon tour.

Il ne parle pas davantage de toutes les avanies dont le Conseil fut l'objet, n'essaie aucune allusion ni au rasoir ni à l'étrille dont on faisait les attributs héréditaires de Thiroux de Crosne et de Fiquet de Normanville (2), ne

(1) Caen. Legost-Clérisse, 1865, in-8°, br.

(2) J'ai eu l'occasion de pouvoir établir, d'une manière exacte, les origines de cette famille, et je crois intéressant de le consigner ici.

Elle tirait, en effet, son origine d'un maître de poste, établi à Tôtes avant 1694, Jean Fiquet ; il devait habiter l'hôtel de l'*Ecu d'Orléans*, que ses descendants donnaient à bail en 1730, avec quelques terres, par le prix de 400 fr.

Il s'occupait également de gestion de biens. L'évêque de Mont-

cite même pas le *Coup d'œil purin* qui fit les délices de nos ayeux ; ils se contentaient peut-être à bon compte.

Gressent jugeait-il ces manifestations excessives, ou s'en désintéressait-il? Je l'ignore : une seule chose me frappe, c'est que, si l'on doit apprécier une institution d'après ses œuvres, notre Conseil supérieur eut au moins un mérite que la postérité peut retenir ; il se distingua par la solidité de ses décisions, et lorsque je lis dans le *Journal historique :* « Le Conseil supérieur n'est pas plus respecté qu'auparavant, mais on rend cependant

pellier lui avait donné sa procuration comme prieur commendataire de Sainte-Foy de Longueville (en 1709), et M. de Bourbel Montpinçon lui avait donné à bail la perception des droits seigneuriaux, dans ses fiefs de Montpinçon, le Grandperray et les Guerrots, assis à Heugleville-sur-Scie.

Son fils, appelé Jean Fiquet, comme lui, vint se fixer à Rouen ; il habitait sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen et exerça la charge de greffier en chef du bureau des Finances. Sa fortune devait être déjà considérable, car il acheta en 1723, à Robert Potier, sr de Butot, par le prix de 240,000 livres, les état et office de « conseiller du roy, recepveur ancien et alternatif de l'eslection d'Arques, avec les estat et office de recepveur ancien, alternatif et mitriennal des octrois et deniers communs de la ville de Dieppe ». Il avait épousé Marie Auzou.

En 1727, il devait avoir résigné sa charge de greffier du bureau des Finances : tout au moins un Jean Fiquet, demeurant toujours place Saint-Ouen, se qualifiait de conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et acquérait, grâce à sa nouvelle fonction, la noblesse transmissible au premier degré.

Peut-être cependant s'agit-il de son fils aîné.

De ses deux fils, l'aîné, Jean Fiquet, ne paraît avoir possédé aucune charge. Il se qualifiait seigneur patron de Normanville, Saint-Pierre-Lavys, Angerville, Ypreville; il épousa Marie-Thérèse Marquet, et mourut en 1775, à l'âge de 82 ans. Il fut transporté à Nor-

justice à ses arrêts qui sont bons en général, ce qui pourra insensiblement leur amener plus de considération (1) », je retiens cet aveu d'un adversaire comme un hommage involontaire et je suis peu touché des grossièretés qu'on prodigua au Conseil.

Pendant ce temps, Gressent vivait dans sa famille.

On sait l'impression qu'il avait conservée de la société

manville ; le second, Pierre-Joseph Fiquet, sr du Bocage, exerça l'office de receveur de l'élection d'Arques; il acquit, et surtout sa femme, Marie-Anne Le Page, une juste réputation littéraire.

Jean Fiquet de Normanville eut quatre enfants : l'aîné, Jean-Louis Fiquet, seigneur de Normanville, conseiller au parlement, en 1746, plus tard, président au Conseil supérieur. Il se maria deux fois, la première, avec Catherine-Marguerite-Rosalie Le Jardinier ; la seconde, en 1765, avec Marie-Angélique Le Balleur de Froberville.

Le second fils, Jean-Romain, sr d'Ausseville, acquit, en 1769, du P. P. de Miromesnil, tous les domaines que celui-ci venait d'hériter, en 1763, de la duchesse de la Force (Tôtes, Draqueville, Benouville, la Chapelle de Benouville). Le prix était de 330,000 livres. En 1772, il achetait la terre de Bonnetot, du marquis de Bacqueville, par 157,400.

Il avait épousé, en 1768, Marguerite-Jeanne Le Balleur de Froberville, sœur de sa belle-sœur.

Le troisième fils, Athanase-Hippolyte, se qualifiait sr d'Ypreville.

Enfin, une fille, Thérèse-Amaranthe, née en 1733, avait épousé, en 1757, Léonor-Pompée Le Boullenger, seigneur des Rocques, conseiller au parlement.

M. de Normanville était donc, lorsqu'il fut nommé président du Conseil supérieur, assez loin de l'étrille de son arrière-grand-père si tant est que celui-ci l'ait jamais maniée; il avait d'ailleurs vingt-cinq ans d'exercice de sa charge parlementaire. Il devait mourir, le 1er juin 1773, revêtu de ces nouvelles fonctions.

La famille Fiquet de Normanville habitait, place Saint-Ouen, l'hôtel aujourd'hui possédé par M. d'Eté, notaire honoraire, qui lui a été vendu par la comtesse d'Humières, descendante de ce magistrat.

(1) Floquet, VI, 724.

de Neufchâtel, et l'on peut juger sans peine du plaisir qu'il goûta pendant cet exil qui devait se prolonger trois années. Il faut toutefois reconnaître qu'il fut, comme le reconnaît lui-même Gressent, de nature assez bénigne.

« ..... M. du Fossé, de Chailloué (1), l'abbé de Ruallem, Paviot de la Villette, ont été les seuls dont on ait changé les exils de chez eux en de plus éloignés, soit qu'on les regardât comme des esprits remuants, ou qu'ils se fussent donné en effet quelques mouvements pour cabaler. Les exils ont été fort doux, on venait à Rouen, ou on allait chez ses amis sans que personne y ait jamais trouvé à redire. »

Peut-être eût-ce été le moment d'égayer sa vie par un mariage : malheureusement il avait à cet égard des idées de célibataire endurci, qui paraissent ne s'être jamais modifiées, et après avoir raconté toutes les tentatives qui furent faites à son endroit et les partis qu'on lui proposa, il formule ainsi sa théorie :

« Il a été question plusieurs fois de mariage pour moi ; je n'y ai jamais pensé bien sérieusement que la teste ne m'en tournât. Je ne suis pas riche, je sens ma faiblesse pour me laisser mener, je ne crois pas que le plaisir et la volupté en soient, parce que cela est un devoir ; j'ai assez de quoi vivre pour mes besoins et satisfaire mes goûts, il faut savoir se borner... Il y a apparence que je ne ferai point abus de ce sacrement. J'es-

(1) Pierre-Louis Le Carpentier de Chailloué, reçu conseiller en 1768. Fils de Pierre, sr de la Hémardière, et de Marie-Anne-Marguerite Le Frère de Beauval, il devait épouser en mai 1775 Marie-Aglaé Guillebon de Montmirail.

time fort ceux qui s'y mettent et font de bons pères de famille. Il est à désirer que cela soit et que l'Etat favorise le mariage : mais surtout dans la robe, que faire de ses enfants, point de débouché pour les placer. Il faut beaucoup d'argent et encore n'ont-ils de place qu'après les enfants d'un petit officier, si petit qu'il soit. En tout j'ai trouvé que je pouvais estre mieux, mais que je pourrais estre plus mal. La vieillesse, y viendrai-je ! » Ces idées n'ont rien de particulièrement élevé, mais elles peignent l'homme et peut-être aussi l'époque.

Gressent a conservé quelques documents au point de vue de l'impôt de la capitation dont il était passible ; il en résultait que quoiqu'exilé et privé de sa charge, il n'en était pas moins porté au rôle comme par le passé ; ses « gages » étaient de 225 l., son impôt de 170 l. ; mais avec cette différence que si l'impôt était soigneusement perçu tous les ans, le magistrat attendait encore en 1773 ses gages de l'année 1771.

Les trois années d'exil touchaient à leur terme ; la mort de Louis XV, au 10 mai 1774, allait marquer une évolution significative dans la politique royale ; Maupeou était exilé, Hue de Miromesnil était nommé garde des sceaux et ses provisions étaient vérifiées le 12 novembre dans un lit de justice où le Roi faisait enregistrer son édit de rétablissement du parlement de Paris.

Nos exilés eurent d'abord quelque peine à y croire. Je laisse la parole à Gressent :

« Le rappel du parlement était une chose que beaucoup de gens ne pouvaient croire. En 1774, au mois d'octobre, j'étais chez le Président de Becthomas où je

jouais la comédie avec beaucoup d'exilés tels que M. et Mme des Essarts (1), du Fayel (2), Charles (3) et autres. Vers le 15, nous vîmes des copies des lettres de rappel de ceux de Paris, et, le 25, M. du Fayel apporta la sienne.

« Ce jour, on jouait entr'autres : le *Retour imprévu,* et il y avait un superbe feu d'artifice et on tira beaucoup de boestes. Ce qui fut vu et entendu de Roncherolles, château où avait été relégué le chancelier, après sa disgrâce. Je partis dès le lendemain pour Neufchâtel où je trouvai ma mère saisie d'une lettre de cachet pour moy et d'une du duc d'Harcourt et je revins à Rouen au jour indiqué par les ordres. »

Bientôt, en effet, le rappel des parlements fut chose faite.

Et le 12 novembre, l'Edit de rétablissement présenté par le duc d'Harcourt et M. Le Pelletier de Beaupré, conseiller d'Etat, fut enregistré par le parlement réuni, le tout motivé par des raisons décisives et tellement honorables que l'on pouvait se demander comment, trois années auparavant, on en avait eu de non moins concluantes pour le supprimer.

Le conseiller d'Etat, délégué par le roi, fit un discours où se trouvaient les passages suivants :

« ... Dépositaires de l'autorité royale pour le main-

(1) Amable-Joseph Le Danois des Essarts, reçu conseiller en 1751; il avait épousé, en août 1760, Marie-Louise-Isabelle Mauduit, dame de Tourville-la-Rivière, et Bedasne.

(2) Nicolas-Henry Henriquez du Fayel, reçu conseiller en 1768.

(3) Substitut au parlement.

tien des lois, vous en avez été dans tous les temps *les fidèles interprètes et les* PLUS ZÉLÉS OBSERVATEURS.

« Le choix que S. M. a fait de l'illustre magistrat qui présidoit vos travaux a mis le comble à vos vœux. Honoré de la confiance de son roi et rapproché plus particulièrement du trône, il sera dans toutes les occasions plus à portée de faire valoir votre zèle et votre fidélité dont il a été pendant près de quatorze ans l'émule et le témoin.

« Il est flatteur pour nous de nous trouver en ce jour l'organe des sentiments d'un prince si digne de l'amour et du respect de la France, et de pouvoir, Messieurs, joindre notre voix aux acclamations publiques qui accompagnent votre rétablissement. »

Cependant, même au milieu des effusions qui semblaient accompagner sans réserve l'enregistrement de l'Edit, le parlement ne désarmait pas ; et bien qu'il déclarât enregistrer « d'un vœu unanime » une ordonnance du roi destinée à réglementer le service intérieur du parlement et à mettre aux assemblées générales de la Compagnie une limitation résultant notamment de l'assentiment de la grand'chambre et du consentement préalable d'un de ses présidents à en poser la question, une réserve mentale était inscrite dans l'esprit de tous les membres de la Cour, et Gressent le consignait en marge de l'arrêt d'enregistrement : « Il n'est pas vrai que ce fut du *vœu unanime*, car il était défendu par lettre de cachet de délibérer. On ne demanda pas les voix, et, quoiqu'il n'y ait pas eu de protestation à cause des circonstances, il a été cependant convenu qu'on n'y

auroit jamais égard, mais cela verbalement. On craignit d'en faire un arresté sur les registres, car le moins qu'il en seroit arrivé seroit la cassation. »

Il ajoute encore, à propos de la forme des réunions générales de chambre, que l'ordonnance astreignait à la délibération préalable des conseillers de grand' chambre, considérés sans doute comme d'un sens plus rassis :

« Au mois de mars 1776, les chambres d'enquestes, après avoir conféré entre elles et les autres doyens, envoyèrent deux députés à M. le premier Président, pour avoir l'assemblée des chambres. Comme cette assemblée le regardoit, il donna par écrit sa réponse qui étoit qu'il ne donneroit pas d'assemblée, mais qu'il convoqueroit lorsqu'on voudroit la grande chambre pour la donner. La grande chambre la refusa, aux désirs du premier président. Plusieurs jours après, on vint à une assemblée de chambre pour une affaire concernant le partage de succession de Madame d'Imbleville et le doyen d'enquestes fit une réclamation, demanda comment on pouvoit avoir une assemblée des chambres lorsque le premier président ne vouloit point la donner, il fut arresté verbalement qu'on s'en tiendroit aux anciens usages qui estoient que, lorsque le premier président ne voudroit pas assembler les Chambres, on les demanderoit au président qui le suit ; s'il y a refus encore on iroit jusqu'au conseiller qui voudroit bien présider, en suivant l'ordre du tableau.

« Ainsi, il faut regarder cette loi comme non avenue, car la grande chambre a été la première à dire qu'elle ne vouloit point de ce droit, qu'elle y renonçoit ; de fait

les autres parlemens et la Cour des Aides de Paris n'en font aucun cas, sinon jusqu'à ce jour qu'on escrit à M. le Garde des sceaux si on veut sortir ou du royaume ou hors de son district (1), surtout pour nous pour aller à Paris. »

Dans cette audience solennelle, la Cour était présidée par le président de Rouville, doyen des présidents, vu l'absence du premier président. M. de Montholon ne fut, en effet, nommé que quelques semaines plus tard.

J'ai sous les yeux le texte imprimé du discours qu'il adressa, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, à Mgr de Belbeuf, évêque d'Avranches, et frère du procureur général, ainsi que la réponse de l'évêque.

Il y avait là prétexte à félicitations réciproques; elles ne sortent pas des banalités ordinaires. Le président lui parle des « liens qui l'attachent à un magistrat qui nous est cher et qui remplit avec distinction les fonctions importantes du ministère public, » et le prélat salue en lui « le magistrat le plus religieux, le magistrat le plus vénérable à tous les titres (2) ».

Le 17 novembre, nouvelle cérémonie à la cathédrale : messe solennelle pour le roi. Chaque magistrat avait reçu une lettre d'invitation imprimée; les exemplaires en devant être assez rares, nous en reproduisons le texte à titre de document (3), mais le Chapitre, en

(1) Art. 29 de l'Ordonnance.

(2) Gilles Louis Hallé, seigneur de Rouville, était président à mortier depuis 1740.

(3) M.

Vous êtes prié de la part de MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise de Rouen, d'assister à la messe solennelle qui sera célé-

faisant près du corps du parlement une démarche personnelle d'invitation, avait, paraît-il, ajouté qu'il ferait des remercîments à Dieu de lui avoir rendu les vrais magistrats, ce qui n'était pas indiqué dans les lettres de convocation. Je ne sais si le parlement s'attendait à une démonstration spéciale, mais notre conseiller paraît en avoir éprouvé quelque déconvenue, car il note : « ce qui n'a pas été tenu » ; puis il continue, à titre de consolation sans doute : « Cependant, M. l'abbé Perchel a reçu toutes les mortifications de son corps ecclésiastiqué, qui peut annoncer le peu de cas qu'ils faisoient de luy et le parlement lui étoit cher. »

Les juridictions de second ordre profitèrent de la circonstance pour manifester leur enthousiasme. Je trouve dans mon recueil le « discours prononcé par M. Jean Mauduit de Salière, avocat au parlement, à l'audience du bailliage de Vire, tenue le 16 décembre 1774. »

C'est du lyrisme pur, à tel point que cela se termine par un octain qui en résume l'enthousiasme, au point de paraître s'affranchir de toute mesure :

Vivent et vivent donc à jamais
Les Princes, la Reine et le Roi.
Vivent et vivent à jamais
Les Maurepas et les Nivernois.
Vivent et vivent à jamais
Les Miromesnil, les Turgot et les lois.
Vivent et vivent à jamais
Les parlements, les pères du peuple et les
amis des rois.

brée le 17 de novembre 1774 à dix heures, dans la dite église, pour demander à Dieu la conservation des jours précieux de notre AUGUSTE MONARQUE et la prospérité de son règne.

Chaque conseiller en reçut un exemplaire sous enveloppe, et Gressent l'annotait en écrivant : « Il a l'air d'une tête un peu enthousiaste et dont on ne fit pas mention dans le temps, car il y en avoit tant que je n'ai eu qu'une partie de touttes ces chozes qui ont paru. »

Gressent recueillit cependant un autre document encore plus local : « Les discours prononcés au bailliage de Cany, lors de l'enregistrement de l'édit portant rétablissement des officiers du parlement de Normandie » (1).

Le bailliage royal de Cany avait alors pour lieutenant général M. Bradechal, pour assesseur M. Heuzé ; et ce fut en leur présence qu'avec autant de solennité qu'en une cour de parlement « les gens du roi » se levèrent, et, par l'organe de M. Jean-Baptiste Michel Cherfils, procureur de S. M., portant la parole, « prononcèrent un magnifique discours à l'éloge du roi et du parlement pour requérir l'enregistrement de l'édit ; le lieutenant général, avant de prononcer l'arrêt d'enregistrement, en fit un à son tour, et arrêta qu'il serait écrit à la cour une lettre de félicitations qui lui témoignera en même temps les sentimens d'attachement, de respect et de soumission dont ce siège n'a jamais cessé d'être pénétré pour elle, de laquelle lettre il sera fait registre. »

Le texte de la lettre est dans l'imprimé qui constate que le 28 novembre, « les officiers du bailliage furent honorés d'une réponse de la cour ».

L'édit fut d'ailleurs immédiatement publié au son du tambour, dans les places, rues et carrefours de Cany.

(1) In-4°, 40 p., s. l. n. d.

J'énumère maintenant les documents contemporains réunis par Gressent.

« Vers à Monseigneur de Miromesnil, garde des sceaux de France, sur la rentrée du parlement de Rouen. »

L'auteur était un sieur Bourdonné, commis des aides. Vingt-quatre vers, pas davantage, où *incomparable* rime avec *inébranlable*, *restaurateur* avec *cœur*.

Nous les voyons ces jours où remplis d'allégresse
Nous nous empressons tous à répéter ton nom,
Où chacun égayé par une douce ivresse
De lampions sans nombre éclaire sa maison...

Il y en a bien d'autres :

LE RETOUR D'ASTRÉE

OU

LE TRIOMPHE DE THÉMIS

Pièce allégorique
faite pour être chantée au son des instruments, à la fête solennelle qu'a donnée le parlement à M. le duc d'Harcourt (1).

Elle était de l'abbé D***, lisez Ducastel : elle se chantait sur l'*air du Maréchal*, et le poète, pour éviter qu'on se méprit sur le sens de ses allégories, avait eu grand soin d'en donner l'explication en marge de chaque couplet.

Il y avait un mot pour les dames, pour Mme de Lillebonne, d'abord, belle-fille du duc d'Harcourt, et en particulier pour Mlle du Fossé, qui avait eu les honneurs de la Bastille en 1772. Le poète la traitait d'amazone,

(1) In-4o, M. Besongne, 4 p.

c'était du dernier galant. Du reste, Gressent se faisait peu d'illusion sur le poète du parlement. « Ce poète, dit-il, avait la plus grande facilité pour faire de médiocre. »

Nous n'y contredirons pas.

On eut encore :

L'HOMMAGE

DE LA RECONNAISSANCE

A MONSIEUR

LE DUC D'HARCOURT

sur l'air : *Le plaisir à tous également ;* celui-là était dû à un magistrat, M. Mutel de Boucheville, conseiller-auditeur à la cour des Comptes, puis *la Chanson d'un soldat* sur l'air de *la Bataille d'Ivri aux Italiens*, puis une *Ronde de table*, par Me ***, de la cour des Comptes.

Le clergé régulier lui-même s'en mêla et le prieur des bénédictins de Saint-Georges fit imprimer une pièce en « vers libres sur le rétablissement des parlemens, présentés à M. le marquis de Belbeuf, procureur général au parlement de Normandie, » le 12 novembre 1774 (Machuel, 8 p. in-4°).

Ces vers libres, qui visent à être la paraphrase de textes sacrés, sont d'une médiocrité désespérante.

Je trouve encore les paroles d'un

MOTET

composé par M. l'abbé Riquez, maître de musique de l'église métropolitaine, à l'occasion de la rentrée solennelle du parlement de Rouen, qui a été chanté dans la grande salle du palais par MM. les Musiciens de la Cathédrale, le lundi 14 novembre 1774.

A ajouter également :

ODE

A MONSEIGNEUR

LE DUC D'HARCOURT

Gouverneur de Normandie,
sur la rentrée du parlement de Rouen,

avec un beau cartouche, représentant les armes du gouverneur ; celui-ci mérite une mention particulière, il est d'un soldat poète, le sr Larochette, soldat au régiment de Penthièvre, infanterie.

L'Ode était suivie d'un envoi qui dut bien valoir à l'auteur les galons de sous-officier.

Héros qui présidez à ce peuple de sages
J'ose vous présenter le fruit de mes loisirs,
Vous faites naître nos plaisirs
Et vous rassemblez nos hommages.

Nos aïeux avaient véritablement la bosse de la poésie, jointe à une modestie excessive, car c'est sous le voile de l'anonyme que se cache l'auteur d'une pièce de 56 vers alexandrins.

A NOSSEIGNEURS

DE PARLEMENT

Que terminent ces vers de mirliton :

Élevons notre voix et chantons constamment :
Vivent BOURBON, D'HARCOURT et notre PARLEMENT.

De même l'auteur du *Triomphe de Thémis*, ode

illustrée par un petit bois et une lettre gravée aux armes du chancelier.

Les mêmes armes décorent une plaquette encadrée de filets qui nous a conservé une pièce de

VERS

EN IMPROMPTU

Sur l'estampe représentant M. DE MIROMESNIL, garde des sceaux, avec une flèche passée en sautoir sur un miroir entre deux palmes, en haut du portrait gravé par LE BEAU, le génie de la peinture au bas et exposé en vente sur le quai de Rouen.

Cette pièce, due à un « normand citoyen », est datée de novembre 1774, et fixe en note des dates que nous recueillons.

Nota. — Le 7 novembre, le Conseil supérieur quitta ses séances.

Le 12 novembre, il fut supprimé, et, le même jour, le parlement rétabli *à toujours* par édit de Louis XVI, article premier.

La chambre des Comptes est également rétablie.

Et puis encore des vers :

Mars, les Grâces et Thémis, ode, aux armes du duc d'Harcourt, mise en musique par M. Jtasse, paroles de M. D. B.

Les Grâces, c'est bien entendu la comtesse de Lillebonne (1), véritable reine de la fête donnée par le par-

(1) Françoise-Catherine d'Aubusson la Feuillade, mariée en 1752, à François-Henri d'Harcourt, comte de Lillebonne, né en 1726, lieutenant-général des armées du roi, en 1762, et au gouvernement de Normandie, en 1764, fils aîné du duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie.

lement, et dont un autre poète, déjà cité par nous (1), avait aussi vanté « la blancheur et l'éclat du teint ».

Citons enfin : l'*Ode sur le rappel du parlement*, par l'abbé D., avec envoi au président de Rouville.

LES REVENANS,

VAUDEVILLE, composé par un revenant,

sur l'air : *Chantons, Chantons.*

Je clorai ce que j'avais à retenir sur cet incident émouvant de notre histoire locale d'il y a plus d'un siècle, en laissant la parole à Gressent, qui y joua le rôle d'acteur et de témoin.

« On peut dire combien tous les ordres de la ville et de la province marquèrent de joie à la rentrée de ses magistrats et à l'expulsion des intrus. Tous les bailliages et avocats des bailliages, en grande partie les corps de métiers des différentes villes, écrivirent ou envoièrent des députés. Il y eut dans presque toutes les villes des illuminations et des distributions de pain aux pauvres, des messes solennelles, des fondations à perpétuité. Le parlement fut plus d'un mois à donner audience aux députés. Il donna à manger au duc d'Harcourt et à sa famille. Il y pria les principaux de la noblesse, du clergé, de la ville, les fils ou filles de président et conseillers. Cependant on fit des malhonnêtetés. M. de Mordrand, grand maître des Eaux et forêts, vint prendre, après la messe rouge, sa place, mais on ne l'invita pas parce qu'on dit qu'il n'était point de la com-

(1) *Le retour d'Astrée*, suprà p. 368.

pagnie, qu'on sçavoit qu'il était l'ami de Meaupou, que dans la suite les grands maîtres voudraient peut-être avoir place au parlement dans autres affaires qui ne seraient point de réformation, et quoiqu'il eut machiné pour s'y faire admettre, on ne voulut point l'y recevoir.

« Le repas fut le plus beau qu'on ait jamais vu ; il y avait plus de 160 personnes dans la grande salle des procureurs ; elle était tapissée de deux rangs de tapisserie de haute lisse et d'arcs de trente pieds garnis de feuillage et d'une quantité prodigieuse de lampes de différentes couleurs. La grande chambre servoit aux fourneaux, la Tournelle formoist une autre table. La garnison des soldats formoit le service et seuls portoient les plats. Il en coûta à la compagnie 23,600 l. sans compter 7,000 l. de la députation et 1,200 l. aux pauvres de la ville, ce qui s'est pris sur le coffre de la compagnie, excepté 72 l. que chacun tira de sa poche pour commencer la somme des pauvres. Le doyen, M. d'Auzouville, rendit ses comptes, car il avoit encore de l'argent lors de la séparation de 1771. »

Il semble que Gressent ait eu momentanément l'intention de consigner ici ses impressions sur ce qu'il appelle « l'histoire de la révolution de la magistrature », mais « pour bien écrire cette histoire, il faudrait, dit-il, avoir pénétré dans les cabinets des ministres, depuis 1770 jusqu'à 1775, et des talents que je n'ai point. Mais au moins je dirai ce que j'ai vu dans le parlement sans rien déguiser, et si je ne puis faire connaître par leurs vertus

(1) Louis-Léonor Le Carpentier, sr d'Auzouville, conseiller depuis 1745.

le plus grand nombre de ceux qui le composent, par leur trop grand nombre, on verra au moins que trois ans entiers d'exil, de poursuites, de prisons, de promesses de places, d'argent, n'ont fait succomber que deux ; que dix seulement ont fait liquider et que plus de 80 ont bien voulu se sacrifier pour le bien de la province (1) et le devoir de leur état. » Il a ajouté depuis « l'abbé de Maison (2), Chailloué, M. du Fossé, qui fut forcé de fuir et sa fille mise à la Bastille. »

Il écrivait encore : « Je laisse à l'histoire à faire celle-cy : je ne suis ni assez instruit, ni n'ai assez suivi cette affaire, mais on verra les événements ci-joints. Puissent mes enfants ou toutes personnes honnestes qui verront cette révolution estimer les motifs qui nous ont conduits et moi surtout qui n'avois que 24 ans et 2 ans de services, lié à Paris avec MM. Meaupou et Terray de Rosières, mais on ne mérite rien en faisant son devoir et suivant des maximes renouvelées par un serment ou

(1) Gressent écrit ailleurs : « Nous sommes tous rentrés suivant les lettres de cachet que nous receumes pour la Saint-Martin 1774. excepté l'abbé Perchel et Fiquet de Normanville qui furent liquidés sur le champ.

« Paviot de la Villette ne voulut pas revenir, parce qu'il avoit liquidé, il craignit le mauvais accueil. Il mourut pendant nos trois années d'exil, MM. Guedier, de Viarmes, de Criquebeuf, de Sainte-Geneviève et d'Angerval.

« Il y eut huit ou dix qui firent liquider leurs offres sçavoir : le président du Moueel et son fils, de Captot, Limpiville, Neufvillette, la Villette, de Ruallem, Marbeuf, le reste fut uni et fidèle à la protestation du 26 septembre ».

(2) Pierre-René Le Frère de Maisons, conseiller-clerc, reçu en 1748.

plutôt par foy de gentilhomme entre les mains de M. de Miromesnil le 26 septembre 1771. »

Je note ici que Gressent parle de ses enfants, ce qui donne à penser qu'il avait moins d'horreur pour le mariage ; je remarque encore que sa noblesse parlementaire l'avait tellement pénétré, après deux années d'exercice, qu'il jure naturellement sa foy de gentilhomme.

Gressent a pris soin de recueillir à la suite des pièces imprimées, un grand nombre de chansons ou pièces de vers qu'il a transcrites dans son recueil.

Chanson sur l'air : *Eh mais oui-dâ.*

Regrets de Mme de la Chainnaye Heude sur la perte du Conseil supérieur de Rouen ; celle-ci d'un goût plus que douteux où une femme était très vivement prise à partie.

Elle se terminait ainsi :

Oui, tandis que Thiroux au fond d'une boutique
Offrira son razoir à la barbe publique,
Et qu'une étrille en main, Fiquet sur son fumier
De ses nobles ayeux poursuivra le métier,
Je retourne à Bolbec, désormais villageoise ;
Je reprends le toquet et les airs de Cauchoise ;
Ainsi quittant la robe et la splendeur des lis
Nous retournerons tous à nos premiers habits.

Perchel, procureur du roy du Conseil à Préfeln, conseiller son ami.

Là encore il était question de l'intimité de Mme de la Chesnaye avec les membres du Conseil supérieur et l'on faisait dire à Perchel :

... Tu sais qu'un déjeuner par mes soins préparé
L'attendait chaque jour au cabinet doré;
C'est là qu'à la faveur d'un heureux teste à teste,
Aux yeux de mes rivaux, je cachais ma conqueste.

Je croirais cette pièce de la même plume que la précédente ; il serait fastidieux de continuer cette énumération. Il y en a d'ailleurs pour tous les goûts et même les moins délicats, témoin la chanson sur l'air, *Je te casserai la gueule*, mélange de couplets en style purin, et de prose parlée, où tous les membres du Conseil supérieur sont successivement passés en revue.

Je ne veux signaler que les morceaux qui ont un caractère quasi-officiel, comme par exemple : *L'in-exitu du Conseil supérieur de Rouen,* sur l'air : *Réveillez-vous belle endormie,* fait pour un dîner qu'accepta l'Hôtel-de-Ville en renouvellement d'un bureau, M. Le Couteulx étant maire. Ce sont toujours les mêmes plaisanteries sur les magistrats révoqués, mais avec cette variante que chaque couplet s'y chantait sur un air différent.

Il y a encore : *la Saint-Martin, impromptu comique*, représentée à Rouen dans la cour du palais, le 9 septembre 1774.

On n'y allait pas de morte-main, et les noms étaient mis carrément sur les masques. Voici en effet quels sont les personnages :

THIROUX, premier président.	OURSEL.
FIQUET, 2e —	ROGER.
LANGLOIS, 3e —	LIVET.
l'abbé PERCHEL.	MONTROTY.
DESHAIES.	GLAÇON, valet de l'abbé PERCHEL.
Mme DE CROSNE.	

3 avocats deshonorés.

Ce sont bien entendu ceux qui avaient plaidé devant le conseil supérieur.

2 avocats honnestes.

Des clercs de procureur.

(La scène se passe au palais).

Nous n'en citerons que les paroles prêtées à Mme de Crosne, dans la sixième scène ; elles donnent une idée assez triste de la délicatesse des mœurs du temps, ou, si l'on veut, de la liberté d'allures de la basoche, qui donnait ces divertissements, avec la tolérance du parlement.

Mme de Crosne :

« Où allez-vous, messieurs, vous nous quittez bien vite. Comment moy qui vous ai bien nourris par charité trois ans, vous nous quittez sans boire un coup. Cela n'est pas bien, et ce qui me fâche le plus, c'est que vous avez été chez Mme la Chesnaye, car elle vous semble plus jolie que moi. Avouez, je ne m'en fâche pas, je le passe bien à mon petit amy, M. de Crosne. Cependant vous auriez dû ne pas me laisser aller sans avoir fait quelques choses à M. de Crosne, comme à M. d'Ausseville (1). Comment il n'y a donc que les très jolies femmes qui font des enfants ; songez que je suis dévote et que je dédommage bien dans le teste à teste du bavardage dont j'assomme en public. »

Ah, qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Il y a également la scène 8 qui représentait « la salle

(1) Jean-Romain Fiquet, sr d'Ausseville, était le frère de M. de Normanville.

des procureurs tendue de noir : on entend un air lugubre, les cloches de la paroisse Saint-Lô sonnent en mort. Deux filles d'avocats *deshonorés* portent le cercueil du feu conseil supérieur où sont les armes de Meaupou, les masses en bas, » et le tout se terminait par la chasse donnée aux avocats deshonorés, à grands coups de fouet, aux cris de : « Allons dià hue, flon, flon, flon, la rira, dondon, gué, gué, etc. »

Le récit de ces incidents ne serait pas complet si nous n'y rattachions celui de la députation que le parlement délégua vers le roi, pour lui exprimer ses sentiments de gratitude.

La décision en avait été prise le 18 novembre, et transmise au garde des sceaux, qui répondit par une lettre que Gressent a reproduite en entier dans ses notes :

« MESSIEURS,

« L'honneur que j'ay aujourd'huy de vous marquer, au nom du Roy, la satisfaction de S. M. est à mes yeux une des plus agréables fonctions de la dignité qu'elle a daigné me confier. Vous avez pleinement justifié le compte que j'avois rendu au Roi de vostre zèle pour son service, de vostre amour pour sa personne sacrée, de vostre soumission à son authorité, et je n'ay jamais senti de joie plus vive que celle que j'éprouvay hier en lui apprenant le *vœu unanime* (nous avons vu quelle était la vérité) par lequel vous avez reçu et consigné dans vos registres les loix que la justice et la bonté de S. M. ont dicté.

« Le Roy, touché de vos sentiments et de vostre

obéissance veut bien recevoir vostre députation, mais l'intention de S. M. est que cette députation soit seullement composée de deux anciens présidents de son parlement, de deux conseillers de grand'chambre, et d'un conseiller de chacune des chambres des Enquêtes et Requêtes et des gens du Roy. Je ne puis vous exprimer à quel point je suis touché personnellement. Je n'oubliray jamais les sentiments dont vous m'avez donné tant de preuves lorsque j'étais avec vous. Je vous prie d'estre asseuré que je conserveray toutte ma vie le plus tendre attachement pour une compagnie dans laquelle mes pères ont eu l'honneur de servir et où j'ay puisé moi-même les principes qui m'ont attiré la bienveillance de mon maître.

« Je suis avec la plus parfaite considération, Messieurs, votre très affectionné serviteur.

« MIROMESNIL. »

Les magistrats, bien entendu, se gardèrent de démentir l'impression favorable que la cour avait conçue du *vœu unanime* avec lequel l'enregistrement du 12 novembre était libellé, et l'on s'occupa immédiatement du choix de la députation qui devait partir de Rouen quelques jours après, c'est-à-dire le 25 novembre.

Les détails de cette députation sont consignés tout au long dans une plaquette de sept pages, portant pour titre : *Procès-verbal de ce qui s'est passé à la députation de Messieurs du parlement de Rouen arrêtée le 18 novembre 1774* (1).

(1) Rouen, veuve Besongne, 1774, 7 p. in-4°.

royaume. Ce qui nous consolera de son absence, c'est qu'en lui nous aurons près de vous, Sire, un garant de notre fidélité à vous servir, de notre zèle à rendre la justice à vos sujets, enfin de notre attachement, de notre amour et de notre profond respect à la personne sacrée de Votre Majesté. »

Le compliment à la Reine avait un tour plus galant, et faisait appel à l'espoir d'une maternité, dont la France devait, d'une façon lamentable, traiter plus tard le fruit « désiré ».

« MADAME,

« Les deux plus puissantes maisons de l'Europe se sont unies par des nœuds que les Grâces, la vertu et la religion ont formées. Fasse le ciel que Votre Majesté, en comblant les vœux de la France, nous accorde les fruits désirés d'une union si respectable! »

La réponse du Souverain et de la Reine ne témoignait pas d'une confiance excessive dans ces protestations de respectueuse fidélité ; c'était prudence :

« J'ai vu avec satisfaction, dit le Roi, votre empressement à recevoir des Loix que ma justice et ma tendresse pour mes sujets ont dictées. Je reçois avec plaisir les témoignages de votre reconnaissance. N'oubliez jamais que je veux que le bon ordre et la tranquillité règnent dans mes parlements. Comptez sur mon affection, ma confiance et ma protection. »

La Reine suivit la même inspiration :

« Vous venez d'éprouver les bontés du Roi; marquez-lui votre reconnaissance, en donnant l'exemple de la

soumission et de la fidélité et vous pouvez compter sur ma bienveillance. »

Je laisse de côté les paroles échangées entre le premier avocat-général, parlant au nom des Gens du Roi, et leurs majestés. La députation eut l'honneur d'être admise dans les appartements de la Reine et d'assister au Grand Couvert; ses membres furent donc conduits auprès de la Reine, et se rendirent au château à l'heure du souper où étaient le Roi et la Reine au milieu de la table, et, au retour des deux côtés, Monsieur frère du Roi, et Madame, Monsieur et Madame la comtesse d'Artois et Mesdames Adélaïde et Sophie. Ils occupèrent les places qui leur avaient été réservées, se retirèrent après le souper du Roi, et se rendirent à l'invitation que Miromesnil leur avait faite de souper chez lui.

Le lendemain, à leur visite d'adieu au comte de Maurepas, ils durent encore subir les félicitations du ministre pour « le vœu unanime », avec lequel ils avaient enregistré l'ordonnance portant règlement sur la magistrature, et en emportèrent la promesse de marques certaines de bonté et de protection particulière de la part du Roi. Après avoir reçu par écrit le texte des paroles que le Roi et la Reine leur avaient adressées et avoir accepté un nouveau souper chez le garde des sceaux qui les quittait « avec toutes les marques d'honnêteté et d'attachement à la Compagnie », ils revinrent le surlendemain coucher au château de Gaillon; l'archevêque de Rouen l'avait fait illuminer en leur honneur. Ils en partirent le mercredi à neuf heures pour être de retour à deux heures à Rouen, en l'hôtel du président de Rouville.

Tout n'était pas terminé cependant, et nos deux volumes conservent quelques traces des démêlés qui vinrent se dérouler devant le parlement.

Puis-je oublier l'affaire des deux Roger, père et fils, ces avocats « deshonorés, » pour employer les termes de l'*impromptu de la Saint-Martin ;* et dont tout le deshonneur consistait à avoir suivi avec quinze ou seize de leurs confrères les audiences du Conseil supérieur, au grand profit sans doute de leurs clients et au leur.

Cette attitude, qui tranchait avec l'abstention organisée comme protestation par la presque totalité de l'Ordre, avait été punie, à la rentrée du parlement, par l'omission de leurs noms sur les matricules du barreau; ils protestèrent, et ce fut au parlement même dont ils avaient déserté la cause, qu'ils durent en appeler, pour obtenir le rétablissement de leur inscription. J'ai sous les yeux le mémoire, en 42 pages in-4°, par *Me Pierre-Guillaume Roger, ancien syndic des avocats* au parlement de Rouen, et *Me André-Pierre Roger*, son fils, avocat au même parlement, appelants d'une délibération du collège des avocats du 9 décembre 1775. On y trouve d'intéressants détails sur la constitution intérieure du barreau, et la preuve évidente qu'à l'égard des réclamants, leurs confrères avaient fait œuvre non de justice mais de parti ; cependant ce fut seulement trois ans plus tard, par arrêt du 24 novembre 1778, que les deux membres du barreau virent leurs droits reconnus et consacrés.

A partir de cette époque, les documents conservés par le conseiller de Gressent offrent peu d'intérêt.

Je n'y trouve rien sur la démission en masse du parlement, sous la date du 4 septembre 1778, à la suite de l'enregistrement forcé de lettres-patentes annulant tous les arrêts rendus à propos des nouveaux vingtièmes et du projet de cadastre, dont le parlement se posa en adversaire acharné.

Démission singulière, acceptée par le Roi, et qui, d'un commun accord, fut suivie d'un fonctionnement régulier de la Cour, à titre provisionnel.

Mais Gressent a consacré quelques pages au séjour que fit le Roi en 1786 à Rouen, en revenant de Cherbourg ; ce sont là des documents d'histoire locale qu'il nous sera permis de reproduire textuellement.

« Le Roy partit le 21 juin de Versailles pour aller coucher à Rambouillet chez M. de Penthièvre. De là le 22 il fut coucher à Harcourt chez le duc, gouverneur de la province. Le lendemain il fut à Cherbourg où il resta les 23, 24 et 25, où il vit lancer trois cosnes. Le 26 il revint coucher à Caen. Le 27, il vint coucher au Havre, passant la mer à Honfleur. Le 28 il fut coucher à Gaillon, dîna à Rouen. Le 29, il partit pour se rendre à Versailles, où la Reine, grosse de son troisième enfant, était restée. Il était accompagné du prince de Poix, capitaine de ses gardes, du duc de Villequier, premier gentilhomme de sa chambre, du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, du maréchal de Castries, ministre de la marine, et de quelques autres seigneurs. Le duc d'Harcourt a fait tous les frais de nourriture en Normandie, excepté Rouen et Gaillon, par honnesteté pour le cardinal de la Rochefoucauld, dont toute la famille

s'est toute rassemblée dans ces jours. Le Roy avait huit voitures et son guet étoit de huit gardes du corps. Il eut le plaisir de voir un simulacre de combat entre six frégates anglaises et autant de françaises. Les anglais avaient demandé à rendre leurs respects au Roy. Il y en eut six officiers d'admis au nombre desquels étoit un fils du roi d'Angleterre. Il devoit passer par la Mailleraie dans le cas où la mer seroit difficile. Madame de Nagu avoit fait préparer des bateaux et une collation. Il s'y était rendu beaucoup de monde. Il y eut un mur de terrasse qui croula sous le poids des curieux. Il y eut quelques personnes de tuées et plusieurs de blessées. A Rouen, la ville avait fait faire un arc de triomphe à la barrière Triboudet composé d'une grande porte et de deux petites avec un épigraphe. L'architecture en était noble et de bon goût. A l'ouverture du pont était un beau baldaquin et des trophées. Le Roy arriva à Rouen vers les cinq heures un quart. Arrivé à la barrière Triboudet, M. du Veneur, maire, Le Vieux et Varin, échevins, allèrent au-devant de S. M. lui présenter les hommages de la ville et les clefs. Le Roy les ayant pris, il monta le boulevard et entra par la porte Beauvoisine, descendit au parvis, fit sa prière dans le chœur de la cathédrale, passa par la petite porte de l'archevêché et reçut de suite le parlement, qui lui fut nommé au nombre de plus de cent personnes comptant les substituts et notaires-secrétaires. Ensuite il reçut le Clergé qui eut dû être receu avant, ensuite la Chambre des comptes et tout ce qui fait corps, fut admis à l'audience, mais ce fut après le dîner. Le parlement seul reçut une réponse

qu'il étoit content de son parlement et l'assurait de toute sa protection. Sa table fut servie et son grand Couvert de 28 où étoient tous seigneurs, et les deux colonels (1) du régiment Maréchal-Turenne. Ensuite, S. M. sortit à pied, précédée de valets de pied et accompagnée des seigneurs suivis de quelques gentilshommes de la province, et fut voir le port et le pont. Les rues étaient tendues en haute lisse et sablées. On avait raccommodé les grandes routes. Les vaisseaux étaient sur deux lignes avec leurs agrès et pavillons. Les cloches sonnèrent toutes et l'artillerie fit autant de bruit qu'elle put (ce n'est pas dire beaucoup à Rouen). Le Roy avait un habit écarlate brodé d'or et le chapeau en tête. Tous les autres seigneurs avaient des habits bleus d'officiers généraux. Il était très satisfait; il a dit plusieurs choses honnestes à nos dames, affable au peuple. Les bourgeois étaient sous les armes et sur une file. Le Roy a jugé en faveur des bourgeois contre le régiment à qui auroit la droite. Il a laissé partout des traces de sa sensibilité et de sa bienfaisance.

« Le parlement, du jour de l'arrivée du roy en Normandie jusqu'à l'instant où il n'y fut plus, fit mettre un dès avec des rideaux dans l'audience de la grand'-chambre. La chambre des Comptes en fit autant. Le Roy repartit de Rouen vers les huit heures un quart. »

Ces détails ne contiennent sans doute pas tout ce que

(1) Les deux colonels de ce régiment devaient être à cette date, le comte de Lévis-Mirepoix, colonel, et M. de Fressinaux, lieutenant-colonel.

la présence du roi offrit d'intéressant à noter. Il n'y est pas question de la Chambre de commerce de Normandie, et cependant c'est cette institution, qui, par le beau tableau de Lemonnier, encore au Palais des Consuls, a conservé de la façon la plus saisissante les traces du passage du roi.

Qu'importaient d'ailleurs ces démonstrations de respect trompeuses ! La lutte était engagée entre la Royauté et les parlements, et c'étaient eux qui constituaient l'obstacle le plus résistant aux réformes réclamées par le pays, et dont la Royauté avait le désir de rester l'inspiratrice.

Les édits fiscaux que nécessitait l'équilibre du budget de la monarchie étaient accueillis par des refus d'enregistrement ou des remontrances qu'il fallait briser, à coups de lettres de jussion et de lits de justice.

Les parlements s'en vengeaient en faisant appel à la convocation des Etats généraux dont, depuis près de deux siècles, la France avait oublié le fonctionnement.

La Cour répondait par des mesures de rigueur, contre lesquels les parlements s'insurgeaient à leur tour.

L'un des actes les plus caractéristiques de cette lutte fatale fut l'arrêt rendu le 5 mai 1788 par le parlement de Rouen, imprimé le jour même par Leboullenger, l'imprimeur de la cour, et envoyé par son ordre et par les soins du procureur général à tous les bailliages et sièges du ressort.

Dans cet arrêt, le parlement faisait taxativement le procès à tous les actes ministériels accomplis depuis près de six mois, et affirmait que « le but évident des gens

mal intentionnés qui entourent le Trône est d'en écarter à jamais la vérité et de substituer à l'antique et précieuse constitution de la monarchie Française un pouvoir purement arbitraire. »

Il rappelait les privilèges de la province, dont le plus incontestable était « qu'on ne put y lever aucun impôt, sinon en cas d'utilité ou de nécessité urgente et convention des gens des trois Etats assemblés ».

Assez hésitant en ce qui concernait sa substitution à ce point de vue aux droits des Etats de la province, le parlement affirmait cependant « ne pouvoir et ne devoir en aucun temps déposer ce droit constitutionnel que pour le remettre à ceux-mêmes qui le lui ont confié (?) »

Et après avoir rappelé les termes des ordonnances qui interdisaient la destitution des officiers de justice, sinon « par mort, résignation, ou forfaiture préalablement jugée, » les principes du droit provincial normand, qui ne permettaient pas que son tribunal de justice souveraine subit « aucune altération légale que par l'avis et le consentement de ses Etats », la Cour ajoutait dans son arrêt :

« Que cependant les bruits qui se répandent de toutes parts et les ordres mystérieusement donnés au commandant et commissaire départi, semblent annoncer l'exécution très prochaine d'un plan quelconque, plus funeste encore aux droits de la nation que de la magistrature, et que tout fait craindre que les auteurs de ces projets sinistres n'emploient jusqu'aux moyens les plus despotiques pour, au moment de leur explosion, enchaîner la réclamation des vrais magistrats.

« Par toutes ces considérations, la dite Cour a arrêté qu'elle déclare d'avance nulle et illégale :

« 1° Toutes suppressions et destitutions arbitraires, soit entière, soit partielle, des officiers qui la composent ;

« 2° Toute atteinte portée, de quelque manière que ce soit à son droit de vérifier la loi et à celui de consentir l'impôt, à moins que ce droit de consentir ne soit restitué aux gens des trois Etats de la province, ainsi que ladite Cour l'a très itérativement demandé ;

« 3° Toute division qu'on tenterait de faire d'icelle, ainsi que toute érection de tribunaux souverains dans la province pour les matières ordinaires, enfin et généralement toute transcription qui pourrait être faite sur ses registres sans avoir été précédée d'une délibération libre... »

Á cette audacieuse provocation, la Cour répondit par un enregistrement d'office et la suspension des magistrats.

Le duc de Beuvron, porteur des ordres du Roi, arriva à Rouen le 6 mai sur les quatre heures. « Il n'a pas rempli, écrit Gressent, le cérémonial vis-à-vis des présidents. M. le premier Président lui remit la police et logea à l'archevêché où le cardinal de Larochefoucauld était. Les chambres s'assemblèrent à sept heures et demie. » Le surplus se trouve tout au long raconté par M. Floquet dans son *Histoire du Parlement*.

Quant aux mesures prises dans la séance du 8 mai, elles sont reproduites dans un imprimé parlementaire de 20 pages in-4°, s. l. n. d., ayant pour titre : « Procès-verbal de la séance tenue au parlement de Rouen par M. le Duc de Beuvron, le 8 mai 1788. »

On y trouve d'abord la reproduction du procès-verbal officiel, dressé par le duc de Beuvron et l'intendant de Maussion, avec le concours du premier président et du procureur général, mais que ceux-ci ne signèrent qu'en faisant précéder leur signature des mots : « *comme contraint par ordre et du très exprès commandement du Roy.* »

Il en résulte que le duc de Beuvron, porteur d'ordres cachetés, contenus dans neuf paquets numérotés, successivement ouverts, fit procéder à l'enregistrement de l'ordonnance du roi sur l'administration de la justice de celle portant suppression des tribunaux d'exception, d'une autre relative à l'ordonnance criminelle, d'un édit portant rétablissement de la cour plénière, d'un autre portant réduction d'offices du parlement, et d'un dernier enfin sur les vacances du parlement de Rouen, et qu'ensuite il fit distribuer à tous les membres des lettres de cachet et au concierge du palais « un ordre d'en fermer les portes et de n'y laisser personne jusqu'à nouvel ordre ».

Mais ce procès-verbal est suivi d'une rectification, sous le titre de : « Récit exact de ce qui s'est passé à la séance du 8 mai 1788, tenue par M. le Duc de Beuvron. » C'est une protestation en règle contre le refus du droit de délibérer librement, imposé au parlement ; les dernières lignes sont ainsi conçues :

« Pendant cette séance ni depuis, il n'a été fait aucun appel d'audience, en sorte qu'aucun des dits édits, ordonnance ou déclaration n'a été publié en la cour ni en fait ni en droit. En se retirant, MM. ont trouvé les diffé-

rentes avenues du palais et les portes des chambres d'icelui gardées par des soldats armés, ayant la bayonnette au bout de leurs fusils. »

Ces vacances du parlement laissaient à ses membres toute leur liberté. Leur situation ne fut modifiée qu'après la publication d'un arrêté occulte pris le 25 juin, dans une réunion à la première présidence, et qui, par l'audace de ses revendications, mérita que Linguet écrivit qu'il n'y avait pas d'exemple d'un pareil arrêté dans l'histoire.

Nous ne revenons pas ici sur des détails que l'on trouvera partout ailleurs. La suspension du parlement devait durer jusqu'au huit octobre, après le renvoi des deux ministres Loménie et Lamoignon. Nous trouvons dans les notes de Gressent quelques détails personnels sur les conditions dans lesquels cet exil fut subi ; à ce titre, ils ont un réel intérêt comme document personnel.

« Mon exil à Letteguives, à trois lieues N. E. de Rouen, fut chez MM. de Boscoursel et de Lestanville (1). Ces MM. ont depuis bien des années eu pour moi une amitié qui ne peut être balancée de mon côté que par beaucoup de reconnaissance et encore plus d'attachement, mais ce ne sera jamais un devoir pénible pour moi, c'est un plaisir que je partage avec eux, et M. de Sainte-Honorine (2), frère de M. de Boscoursel, digne magistrat,

(1) Louis-Félix Lucas, sr de Boscoursel, maître des Comptes, marié en 1746, à Marie-Madeleine Midy, veuve de M. de Trefforest, et Louis-Adrien Lucas, sr de Lestanville, conseiller au parlement, né en 1750, marié en 1781 à Jeanne-Remy Asselin des Parts.

(2) Louis-Emmanuel Lucas, sr de Sainte-Honorine, conseiller au parlement, marié en 1753, à Marie-Françoise-Hortense Bons.

ainsi que ses enfants, M. et Mme la Comtesse de Radepont (1), auxquels j'ai voué pour la vie le plus sincère attachement.

« Quelques jours avant la dispersion du parlement, M. de Boscoursel et ses enfants me demandèrent ce que je deviendrais si le parlement venoit à pouvoir choisir son exil, ils sçavoient que je n'avois ni terre bâtie, ny parents qui m'offrissent leurs maisons ; je leur dis que je croirois estre sûr que je devois louer d'un conseiller et que j'attendois pour ce qu'il fut décidé ce que nous deviendrions. Ils me dirent tous d'une manière à me faire verser encore des larmes de plaisir lorsque j'y pense : Est-ce que vous balancez à venir avec vos amis au Boscoursel et mille choses les plus obligeantes soit du père, soit du fils, soit de son adorable et respectable épouse.

« Comment ne pas être sensible et pénétré de tant d'amitié si franche, en me disant qu'ils seroient aussi exilés et que nous nous consolerions ensemble. J'eus beau alléguer que j'avois déjà été exilé trois ans et trois mois, et qu'on n'allait pas chez ses amis pour leur estre à charge autant de temps ; qu'il ne s'agissoit pas d'aller passer un mois. Ils me dirent qu'ils estoient riches et que je ne leur couterois pas une cotelette de plus, qu'ils n'avoient pas d'enfants ; enfin, je ne pus résister à tant de choses obligeantes, au désir que j'avois d'estre avec eux, et j'y fus avec un domestique et un chien. Jamais

(1) Marie-Adrienne-Hortense Lucas de Sainte-Honorine, mariée en 1774, à Charles-Guillaume-Léonor du Bosc, comte de Radepont, capitaine de cavalerie.

jours n'ont esté plus heureux pour moi : amitié, liberté, voisinage; les papiers publics, et mes amis nous écrivoient tous les jours. Nous apprenions que les coquins de ministres Lamoignon et l'archevêque de Sens, de Brienne, devoient ne pas rester. Enfin, ce ne fut pas longtemps, puisque deux mois après, ils s'en furent et que nous fûmes rappelés un mois après leur départ. L'archevêque de Sens partit pour Rome et fut fait cardinal. Le chancelier fut dans ses terres et au bout de l'an du renvoi des parlements, c'est-à-dire au mois de may 1789, il se tira un coup de fusil dans la teste. Il avoit prémédité ce coup, en allant tirer dans son parc des oiseaux. En effet, il ne vouloit pas qu'on vint au coup de fusil. Je laissai à Rouen Mme Cauchoix, ma cuisinière, et mes deux domestiques m'ont montré dans cette occasion, comme dans tous les temps où j'ai eu des peines, beaucoup d'amitié et un vrai attachement. Aussi Brouard, qu'il y a vingt-et-un ans que j'ai, et Mme Cauchoix qui tant chez ma mère que chez moi y est depuis quinze ans, aujourd'hui que j'écris ceci le 12 avril 1790, ce qui fait le bonheur de ma maison. Je permis à Mme Cauchoix de prendre chez moy sa fille unique, ma filleule, pendant mon absence. C'est un enfant qui promet beaucoup, Dieu veuille nous conserver en santé et paix.

« Plusieurs amis m'écrivirent pour m'offrir leurs maisons pendant mon exil : Mme de Mortemer (1), M. de Sainte-Honorine sont des premiers.

« Comme M. de Lestanville estoit conseiller au parle-

(1) Peut-être Marie-Marguerite-Madeleine de Romé, qui avait épousé, en 1775, Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer.

ment, il étoit difficile d'arranger comment nous serions ensemble, puisqu'on ne vouloit pas que deux fussent réunis. Je demandai donc Letteguives à l'officier qui m'apporta ma lettre, c'est la paroisse du château de Boscoursel. Mais M. de Lestanville qui estoit absent lors de l'arresté du 25 juin, fit ensuite un acte d'adhésion, ce qui fit qu'il eut une lettre de cachet pour Aumale. Le marquis d'Harcourt l'avoit encore en ses mains. Mme de Lestanville alla le 6 à Rouen trouver ce marquis et, avec quelques amis, on fit entendre que M. de Lestanville estoit d'une mauvaise santé, que M. son père avoit la goutte, et qu'il y avoit du danger à laisser M. de Boscoursel sans le secours de ses enfants. Enfin, ayant dit qu'on pouvoit choisir et qu'on lui dit le Boscoursel, il demanda quelle paroisse, et Mlle de Lestanville lui dit : Fresne-le-Plan, ce qui prouve son amitié et sa présence d'esprit, en effet, il y a des bâtiments du château sur la ferme ».

Nous avons voulu donner ce passage en entier ; ces paroles émues et expressives en souvenir de l'amitié qui lui a été témoignée, ces sentiments affectueux pour ses anciens domestiques sont un hors d'œuvre, peut-être, mais ne sont-elles pas des témoignages en faveur de l'homme et du temps et, à ce titre, ne méritent-elles pas d'être conservées ?

Les événements allaient se précipiter pendant la suspension du parlement ; les attaques, dirigées quinze années plus tôt contre le *Conseil supérieur,* avaient pris à partie le *Grand bailliage* et son président, le lieutenant général Boullenger. Gressent n'en a rien conservé,

non plus que des manifestations qui accueillirent en octobre la rentrée du parlement.

Il paraît être resté assez indifférent aux difficultés qui se multiplièrent entre le procureur général de Belbeuf et le lieutenant général du bailliage, à propos de la *garde du bailliage* et qui prirent une acrimonie nouvelle lors du refus de réception de du Lac de Monteau comme procureur du Roi, en remplacement de Vasse du Saussay.

Il fallut en venir devant la Cour ; le bailliage ne trouva pas d'avocat pour défendre sa cause. Le lieutenant général rédigea un *Précis pour les officiers du Bailliage de Rouen contre M. le Procureur général au parlement de Normandie,* rempli de détails très curieux sur les réceptions d'officiers (Louis Oursel, 1789, 12 p. in-4°), et fut obligé d'en développer lui-même les moyens, ce qui ne l'empêcha pas de perdre son procès.

Nous arrivons au terme de ces notes trop longues ; Gressent ne parle plus des derniers mois d'existence du parlement, que l'assemblée nationale allait maintenir en vacances perpétuelles par décret du 3 novembre 1789.

Le dernier document, que nous trouvions à signaler dans son recueil, se rattache à la convocation des Etats généraux.

C'est ce fameux « MÉMOIRE *présenté à MM.* LES MAIRE ET ÉCHEVINS *de la ville de Rouen par les Communautés, Corporations et citoyens particuliers de l'ordre du Tiers Etat de la ville,* suivi de la DÉLIBÉRATION *de MM. les Officiers municipaux en l'assem-*

blée générale du 30 novembre 1788 (Rouen, Laurent-Dumesnil, 1788, in-4°, 18 p.).

Il avait pour but de trancher en faveur du Tiers Etat, en lui accordant la *double représentation*, avec la délibération des trois ordres en commun et le vote par tête, l'une des questions les plus délicates de la future représentation nationale.

Gressent fournit, à propos de cette requête, quelques détails bons à recueillir ; d'abord que, bien loin d'être sortie de l'initiative des communautés et corporations, elle avait été envoyée « par MM. de Ville aux corporations pour qu'elle fut souscrite des noms des syndics et adjoints ».

On trouve parmi les premiers signataires, les prieur, juges-consuls et procureur syndic de la place de la Bourse et communauté des marchands de la ville de Rouen, autorisés par délibérations du 22 novembre 1788 (Jouen-Bornainville, Isambert, Lelocu fils et Hurard), et après une série de noms de particuliers, celui de Le Couteulx de Canteleu, écuyer, représentant pour le Tiers Etat à l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie et à la Commission intermédiaire.

Gressent le note de cette mention : « Il mérite bien un article à part, il en est auteur, député pour le présenter. »

Et à propos des consuls, premiers signataires, qui paraissent avoir été les initiateurs du mouvement, il ajoute : « Il y a plus, ils avoient un bureau où les bonnets gras allaient signer, et on lui donnoit pour sa peine un imprimé pareil à celui-cy et quelquefois de l'argent. »

Quoi qu'il en soit de cette critique, on trouvera au pied de ce document, à la suite de Le Couteulx de Canteleu, tous les noms de famille de grosse bourgeoisie dont bien des descendants existent encore, avec ceux des représentants de vingt-trois corporations, voire même les officiers porteurs de sel avec ceux de la Cinquantaine et les représentants d'une seule paroisse, celle de Saint-Paul.

Notons parmi les vœux exprimés celui « que les députés qui représenteront le tiers Etat ne puissent être pris ni élus que parmi les citoyens qui sont véritablement de cet ordre, sans qu'ils puissent être choisis ni parmi les nobles, ni parmi les anoblis, ni parmi ceux qui jouissent actuellement des privilèges de la noblesse ».

C'était du désintéressement; car, en ne consultant à cette date que la liste des anciens prieurs, on trouve ceux de Jos. Béhic (1747), Midy-Duperreux (1749), Guillebon de Neuilly (1752), P. N. Midy (1762), A.-F. Deschamps (1766), Midy d'Andé (1771), Midy de la Grainerais (1785), Barthelemy Le Couteulx de Canteleu (1786), qui tous font suivre leurs noms de la qualification d'écuyers.

Naturellement le triple vœu des communautés et corporations fut adopté par l'assemblée générale des officiers municipaux qui l'avaient provoquée, et naturellement encore elle désigna, comme le premier de ses députés, chargé de porter aux pieds du trône et de remettre aux ministres de S. M. le résultat de ses délibérations, celui-là même qui l'avait inspiré, M. Le Couteulx de Canteleu; premier conseiller échevin, en lui adjoignant M. Delespine, échevin moderne.

On sait comment le vœu de nos corporations et de nos officiers municipaux fut plus tard accompli. Il eût mieux valu sans doute que cette mesure, éminemment politique, et que les circonstances semblaient justifier, eût été volontairement consentie et non pas arrachée au Roi, mais il m'a semblé pouvoir clore mon récit sur cet incident, qui sert pour ainsi dire d'épilogue à ce que nous sommes convenus d'appeler l'*ancien régime*.

Je termine et je m'aperçois que je n'ai point de conclusion. Je ne sais point ce qu'est devenu Gressent, s'il périt pendant la période révolutionnaire ou s'il y survécut. Peu m'importe d'ailleurs, j'ai tenu à réveiller quelques souvenirs du passé, et mes vœux seront comblés si mes lecteurs en ont pu suivre la trame un peu décousue, sans éprouver trop de fatigue.

NOTE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS NORMANDES DU XVIe SIÈCLE

AYANT TRAIT A LA PENSÉE DE LA MORT

Par M. CHRISTOPHE ALLARD

Les peintures ou sculptures allégoriques auxquelles préside l'idée de la mort étaient fréquentes dans les monuments religieux au XVIe siècle. Je citerai notamment, pour ne parler que de celles que j'ai moi-même étudiées, la danse des morts de la cathédrale de Lucerne, celle du château de Dresde, celle de Leipzig, celle qu'Holbein avait peinte pour le couvent des Dominicains de Bâle, et qui a péri, mais dont les curieux dessins à la plume, conservés à la bibliothèque de Bâle, ont perpétué le souvenir. Plus près de nous, une autre danse macabre, moins curieuse peut-être, existe dans la cathédrale d'Amiens. En Normandie, enfin, on ne doit pas oublier les très intéressants fragments de sculpture sur bois (du XVIIe siècle) conservés dans l'église de Brémontier-Merval, canton de Gournay, et provenant de

l'ancienne abbaye de Bellozane, et les 28 groupes, composés chacun d'un squelette et de sa victime, qui forment la principale curiosité de l'Aître Saint-Maclou, de Rouen.

Mais cette pensée de la mort, si fréquemment traduite au XVIe siècle sur les murailles et les piliers des édifices religieux, et que l'on retrouve également reproduite par la miniature sur les marges des livres d'heures et des missels, ou même gravée sur les gardes d'épées et les fourreaux de poignards, ne se rencontre-t-elle pas aussi à la même époque figurée jusque sur les murs des habitations privées de notre pays? On en a quelques exemples assez rares pour être cités, parmi lesquels j'en noterai trois dont les deux derniers me sont bien connus et qui me paraissent très caractéristisques. Je les trouve dans la décoration extérieure d'une maison de Caen, dont le savant érudit M. Eugène de Beaurepaire a publié, en 1882, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* une intéressante description, et dans la décoration intérieure d'une maison du hameau du Fay, à Yvetot, et d'une modeste chaumière de Mesnil-Panneville, canton de Pavilly. A la même époque, presque la même année, nous voyons un prêtre de Caen, un bourgeois d'Yvetot et un laboureur de Mesnil-Panneville, obéissant à la même inspiration, appliquer tous trois les mêmes ornements funéraires à la décoration de leur habitation privée, et expliquer dans de curieuses inscriptions à quelle pensée ils ont, en agissant ainsi, tenu à obéir.

I

La maison, portant le n° 18 de la rue des Capucins, à Caen, n'avait jamais été signalée jusqu'en 1882, et encore le *Bulletin monumental* ne la décrit-il qu'accessoirement à une autre maison de Caen, plus curieuse, mais ne rentrant pas dans mon sujet. Sans chercher à la décrire moi-même, je signalerai seulement la fenêtre du premier étage : à droite et à gauche, sur deux pierres d'égales dimensions, on aperçoit deux fémurs en sautoir, puis, sur la première, les mots HOC EST, et sur la seconde, SPECLM HOIS ; enfin, dans la partie inférieure de la première pierre, l'initiale G, et, de même, sur la seconde, l'initiale B.

HOC EST SPECULUM HOMINIS
G B

Enfin, pour justifier sans doute cette inscription et compléter les ossements qui la dominent, on aperçoit dans la partie supérieure du pignon ouest de la même maison un médaillon bien curieux : il représente une tête de mort, vue de face, sculptée avec un soin particulier, et entourée de quatre nœuds de draperies non moins finement rendus. A cette funèbre sculpture, non moins qu'aux ossements qui entourent la fenêtre du premier étage, s'applique l'inscription : *hoc est speculum hominis*.

On relève encore, sur une des pierres de cette maison, une autre inscription, mais de date plus récente, et

paraissant avoir accompagné un cadran horaire : je ne la citerai point, ne m'occupant pas en ce moment de ces *inscriptions et devises horaires,* sur lesquelles le *Bulletin monumental* a publié, en 1877 et 1878, d'intéressantes études.

Je m'empresse d'ajouter que si l'idée de la mort paraît présente dans mainte sculpture de la maison de la rue des Capucins, il en est donné de suite une explication par la maison elle-même. Cette habitation a été construite, au moins pour partie, par un prêtre. On lit, en effet, à la hauteur du premier étage, sur la pierre d'angle, à l'ouest, l'inscription suivante, en belles lettres gothiques, semblables, en réduction, à celles de l'inscription voisine :

L'AN XXXIJ. CESTE FENESTRE
FUT PUYS LE BAS JUSQUES AU HAULT
FAICTE ET ASSISE PAR UNG PRESTRE
LE TRENTIESME JOUR DU MOYS DAULT

II

La maison du hameau du Fay, ou plutôt, comme on dit à Yvetot, le *logis du Fay,* a également été signalée, un peu sommairement, par M. Eugène de Beaurepaire; elle est restée cependant assez peu connue, soit à cause de sa situation dans un hameau uniquement composé de quelques fermes, situé à égale distance d'Yvetot et d'Autretot, et assez éloigné de toute communication, soit parce que, à l'extérieur, cette maison, construite en charpente, couverte en chaume et située au milieu d'une

masure, n'attire aucunement les regards, soit peut-être, souvenir personnel qui remonte à quelques années, à cause du peu d'empressement que met le propriétaire à en permettre la visite. Si l'on peut arriver, néanmoins, à franchir le seuil du *logis du Fay,* on se trouve en présence d'une cheminée construite dans les premières années du XVIe siècle. Cette cheminée est double, comme la plupart de celles élevées à cette époque, c'est-à-dire qu'elle se compose de deux cheminées adossées, correspondant à deux appartements contigus (1).

La plus curieuse se trouve dans la cuisine. L'appartement étant peu élevé — comme d'ailleurs le rez-de-chaussée de toutes les maisons d'Yvetot presque jusqu'à l'époque actuelle — la cheminée est moitié plus large que haute : elle mesure 1 m 40 de hauteur sur 2 m 80 de largeur. Les jambages se terminent en avant par deux demi-colonnes posées sur un élégant piédestal hexagonal ; elles sont surmontées d'un chapiteau sur la partie antérieure duquel un ange, aux ailes déployées, soutient un monogramme, à droite celui de Jésus-Christ, à gauche celui de Marie. Le dessus de la cheminée, qui n'a que 0 m 60 de hauteur, présente une série de moulures, au-dessus une partie droite, et enfin une corniche peu saillante.

Sur la partie droite, au centre, deux anges, ou plutôt deux enfants, soutiennent un écusson portant trois gerbes de blé, deux et une. Ce sont des armes de fantaisie, ou plutôt des armes parlantes : le propriétaire de

(1) Les détails qui suivent sont dus, en grande partie, à une obligeante communication de M. Beaucousin, d'Yvetot.

la maison, dont une inscription va tout à l'heure nous révéler le nom, Robert Beuvry, était un simple bourgeois d'Yvetot, qui semble avoir voulu ainsi rendre hommage à l'agriculture, source de son aisance.

A chaque extrémité est un ornement en fort relief, semblable aux roses héraldiques, et, dans la partie intermédiaire entre ces roses et l'écusson, on voit un médaillon contenant une tête sculptée de profil et entourée d'une sorte d'encadrement. Enfin, sur le côté gauche, en retour, en face de la fenêtre, se retrouve un médaillon semblable, avec un profil sculpté au milieu. Qui représentent ces médaillons? Il est difficile de le deviner, et l'on regrette de ne pas savoir laquelle de ces trois images, finement sculptées, reproduit les traits de Robert Beuvry.

C'est sur le côté gauche que commence la curieuse inscription suivante, d'une très belle et très nette écriture gothique : les trois premiers mots seulement sont sur le côté; le reste est sur la face, entrecoupé par l'écusson, les médaillons et les roses :

LAN DE GRACE
MIL V^{cc} ET III LE XV JOR DE JANVIER FURENT
CES CHEMINEES ET LES FIT FAIRE ROBERT BEUVRY
PR DIEU PR LES TRESPASSES

Entrons maintenant dans la chambre ou salle voisine.

Le revers de la cheminée qui est dans cette pièce est plus simple. Les jambages sont aussi formés de demi-colonnes supportant un chapiteau : sur celui de droite, on aperçoit un lion qui se retourne pour se défendre

contre un serpent enroulé autour de son dos; sur celui de gauche est une sorte de griffon. Sur le milieu de l'entablement est une croix, sculptée sur la pierre en fort relief, et qui paraît formée d'un tronc d'arbre posé sur un amoncellement de rochers au milieu desquels on aperçoit une tête de mort et des ossements; à l'intersection des bras est une couronne d'épines.

A droite, vers le tiers de la cheminée, se voit une tête de profil, analogue à celles renfermées dans les médaillons ou cartouches de la pièce précédente; à gauche, formant pendant, se détache, en fort relief, une tête de mort posée sur un os décharné. A l'entour, une sorte de phylactère, bizarrement contourné, porte une inscription d'une interprétation assez difficile, car, au lieu de la lire de gauche à droite, il faut commencer à droite et s'avancer vers la gauche. En outre, les lettres sont interposées, la première se trouvant là où nous plaçons la dernière, et toutes les lettres du même mot se suivant dans le même ordre inverse. En un mot, si cette inscription était transparente, il faudrait se placer par derrière pour la lire dans son ordre naturel.

Avec beaucoup de patience et d'efforts, on arrive à lire ces mots :

PENSEZ A LA MORT
MOURIR CONVIENT
PEU EN SOUVIENT
SOUVENT AVIENT

Pourquoi cette lugubre inscription, pourquoi ces ossements sculptés dans une pièce qui devait servir à la

fois de salle à manger et de chambre à coucher? La réponse se trouve dans l'intensité de l'idée religieuse au XVIe siècle, toujours traduite, comme je l'indiquais au début de cette note, par l'idée des fins dernières de l'homme. C'est cette pensée qui a porté le bourgeois d'Yvetot à placer une tête de mort, des ossements et les funèbres devises que je viens de transcrire à l'endroit le plus apparent de son appartement de famille, à l'endroit où le paysan russe place encore ses *icônes*. Mais pourquoi le caractère cryptogrammique de l'inscription? Est-ce simplement à cause de ce goût des rébus et des jeux de mots, si répandu au XVIe siècle? Ou ne serait-ce pas plutôt parce que Robert Beuvry, voulant rester seul avec ses pensées, tout en les ayant toujours devant les yeux, avait tenu à les traduire sous une forme, voilée pour tout autre que lui, qui les rendit inaccessibles aux yeux du vulgaire?

III

L'humble chaumière, dans laquelle je voudrais pénétrer maintenant, est située dans un endroit boisé et à peine habité, à l'extrémité ouest du parc du château de Panneville, dont elle est séparée par un chemin encaissé, maintenant complètement abandonné et interrompu, autrefois route fréquentée qui allait, dit-on, du Roumois dans la direction de la Picardie. Cette maison n'a qu'un rez-de-chaussée, et est sans apparence et sans caractère extérieur; elle ne renferme que quatre pièces, d'une étendue assez restreinte. En entrant dans le premier de ces appartements, on aperçoit une cheminée plus

simple, mais peut-être aussi remarquable que celle du *logis du Fay*, et offrant, à tout le moins, avec celle-ci, de grandes ressemblances. Comme cette dernière, elle est double : mais, malheureusement, la cheminée adossée et située dans la pièce contiguë a été assez mutilée pour ne plus présenter qu'un intérêt restreint.

Celle de la première pièce est merveilleusement intacte. Cet abri trois fois séculaire de tant de générations disparues occupe les deux tiers de la longueur de l'appartement. Le haut manteau qui la domine est large de 3 mètres, et il avance de 1 m 25. Il est formé d'une pierre large et épaisse, que terminent, aux deux extrémités et au-dessus des pilastres, deux pierres plus petites. La hauteur de la cheminée est de 1 m 70, à la naissance du manteau. Les deux pilastres qui la supportent sont deux demi-colonnes, à chapiteaux simples, identiques à ceux que l'on remarque à la cheminée de la cuisine du château de Panneville. Mais l'un des chapiteaux que j'examine en ce moment, celui de gauche, présente un écusson intéressant, les mêmes armes parlantes que j'ai vues tout à l'heure sur la cheminée du *logis du Fay*, trois gerbes d'épis. La signification en est évidemment la même, et le laboureur de Panneville, dont nous allons tout à l'heure connaître le nom, propriétaire, en 1534, de la maison que nous visitons, a voulu, lui aussi, consacrer à l'agriculture, source de sa fortune, une sorte d'*ex-voto* reconnaissant.

Sur le manteau de la cheminée existe, au centre, dans une petite niche très profonde et sur un piédestal sculpté, une vierge en bois tenant l'enfant Jésus. La

statue, très naïve de pose et d'exécution, malheureusement très vermoulue et assez détériorée, paraît être en chêne. De chaque côté sont deux médaillons circulaires, de 28 centimètres de diamètre, très semblables à ceux du *logis du Fay*, quoique plus intéressants. Celui de droite représente, de profil, un personnage vu jusqu'aux épaules. Sa figure est imberbe, son nez gros et assez proéminent. Sa tête est recouverte d'une sorte de bonnet ou plutôt de chaperon, qui s'étend par devant jusqu'à la racine des cheveux, cache l'oreille et retombe dans sa partie postérieure, jusqu'à la collerette plissée dont le cou est entouré. La bordure circulaire qui encadre cette effigie porte, en très belle écriture gothique, dont les caractères ont plus de trois centimètres de hauteur, l'inscription suivante, dont je respecte l'orthographe :

GUILLE DELAFOSSE FIFERE CES
CHEMINEES LAN MIL V^{cc} XXXIII.

Le pluriel indique que c'est Delafosse qui a également fait édifier la cheminée, malheureusement en grande partie détruite, qui se trouve dans l'appartement contigu, adossé à celle que je décris.

Le médaillon de gauche représente, vu de profil, une tête de mort. Est-ce à cause de la naïveté de l'exécution, qu'une certaine ressemblance se rencontre entre cette tête de mort et celle du propriétaire de la maison? Non, cette ressemblance est voulue et cherchée, et c'est bien sa propre tête desséchée que Guillaume Delafosse a voulu figurer : lui-même l'explique par l'inscription qui

l'entoure, également curieuse par la beauté des caractères gothiques et la naïveté de l'orthographe, plus curieuse par la pensée qu'elle exprime :

IL FAUCT MOURI JATENS LEURE DE LA MORT.

Sur l'un des côtés de la cheminée, sculpté plus profondément dans une pierre d'un grain moins fin, se trouve un troisième médaillon, d'un diamètre un peu plus grand que ceux que je viens de décrire. Aucune inscription ne l'entoure. Il reproduit le profil d'une femme, dont la tête est entourée par une sorte de diadème ou de peigne terminé par des ornements en forme de boules. Les cheveux, épais, sont relevés derrière la tête en un chignon retenu par un cercle ou un cordon. Au cou de la femme est une broche ou agrafe, qui ferme une large collerette, descendant sur les épaules.

Dans la chambre voisine, Guillaume Delafosse avait fait élever une cheminée de dimensions non moins vastes. L'épais manteau en a été détruit, sauf dans les deux extrémités ; à gauche, une sculpture en haut relief paraît avoir représenté Adam ; sur le pilastre de gauche, une tête grotesque, aux oreilles proéminentes, se détache du capuchon qui l'enserre ; sur celui de droite, une fleur de lys, d'une forme gracieuse. Sur le côté, quelques sculptures mutilées et méconnaissables.

Ai-je eu tort d'entrer dans ces chaumières et de m'y attarder ainsi? Aurais-je dû « regarder et passer », au lieu de faire cette longue station chez les humbles paysans au foyer desquels vous m'avez suivi? Je crois, pour ma part, à l'importance de ces menus faits, de ces

petits détails, de ces points ignorés d'histoire locale, de ces vestiges, en apparence insignifiants, de la vie des siècles passés. Ne sont-ce pas souvent les bases les plus sérieuses de l'histoire sérieusement écrite? Si je voulais donner à cette simple note des développements qu'elle ne comporte pas, je pourrais chercher à étudier, à propos de Robert Beuvry et de Guillaume Delafosse, la condition privée des paysans normands au XVIe siècle, et il faudrait sans doute reconnaître que le progrès de la vie matérielle n'a pas amené pour eux une plus grande somme de bonheur et de tranquilles jouissances. Je me bornerai à une simple remarque, qui découle nécessairement de ce qui précède.

Écusson, portrait, n'indiquent-ils pas qu'au XVIe siècle comme au XIXe, la grande joie, le suprême but du cultivateur était de devenir propriétaire, d'affirmer ensuite, par de véritables preuves écrites, sculptures, inscriptions, ce droit réel, alors beaucoup moins exercé par les paysans que de nos jours? Grâce à ce sentiment de la propriété, qui, peu à peu, devenait le partage du plus grand nombre, l'habitant des campagnes avait contracté le sentiment de nouveaux devoirs. Il travaillait plus que le serf ou le colon du moyen âge, parce qu'il travaillait pour lui et pour sa famille.

Et pourtant, arrivé sur le déclin de sa vie, à l'heure du repos, jouissant en paix des biens qu'il avait acquis longuement et péniblement, ses pensées planent plus haut que la satisfaction de ses besoins et de ses désirs matériels. La pieuse statue, ou la croix, qui domine le foyer, préside à toute la vie de celui qui l'y a fait

placer. A Panneville, Guillaume Delafosse n'a pas oublié sa femme, car il est difficile de croire qu'elle ne soit pas représentée dans le médaillon sculpté à gauche de la cheminée : broche, diadème, ornements de toute sorte, cheveux en bandeaux ondulés, il n'a rien omis pour qu'elle soit reproduite avec tous ses avantages, soit qu'il ait voulu flatter la naïve vanité de sa compagne ainsi représentée, soit que, par une sorte de piété posthume à l'égard de celle qui dormait peut-être en l'attendant dans le petit cimetière de Panneville, à l'ombre d'une croix qui existe encore, il ait voulu orner de son mieux son image, et traduire en pierre les traits que son affection conjugale avait toujours présents.

Comment ne pas l'aimer, le vénérer rétrospectivement, ce vieux paysan qui, voulant avoir toujours présente la pensée de la mort, a énergiquement fait sculpter devant ses yeux sa tête desséchée? « Il faut mourir : j'attends l'heure de la mort. » « Pensez à la mort, mourir convient, peu s'en souvient, souvent avient », telles sont les deux seules paroles que nous connaissions de Guillaume Delafosse et de Robert Beuvry ; elles suffisent à peindre, chez eux, l'homme au moral, comme la pierre retrace ses traits. Elles suffisent à prouver que, un siècle avant que les solitaires de Port-Royal n'aient songé à « mettre un intervalle entre la vie et la mort », deux simples paysans, et sans doute beaucoup d'autres, y avaient pensé pour eux-mêmes (1).

(1) On pourrait rapprocher des inscriptions normandes relevées dans la note qui précède d'autres inscriptions exprimant des pensées analogues. Celles que l'on remarque sur la façade d'une maison de

la Renaissance, à Nuremberg, sont connues. M. Gaston Le Breton, l'érudit conservateur du Musée céramique de Rouen, a relevé, cette année même, à Marken, île du Zuiderzée, l'inscription suivante dans une vieille habitation occupée par des pêcheurs :

O MENSCH! GEDENK
TOCH AAN DEEZ' TIJD
WANT NA DEEZ' TIJD
VOLGT D' EEUWIGHEID.

« O hommes, réfléchissez donc en ce temps, parce que apres ce temps suit l'éternité. »

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1889, 1890 ET 1891.

1889

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire destiné à continuer, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à la Révolution de 1789, le travail de M. de Fréville sur le commerce maritime de Rouen, travail couronné en 1846 par l'Académie.

—

1890

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un Marin de l'ancien pays de Caux, reconnu de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services, soit à l'État, soit au Commerce maritime et à la Pêche, par des actes de dévoûment, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix dans la même circonscription le Marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la Pêche maritime côtière, les femmes également méritantes de Marins qui ne pourraient pas attendre de pension : par exemple, la veuve d'un Marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un Marin mort ou devenu seulement incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévoûment ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir le prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, l'installation, l'armement et la conduite des navires à voile ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : Histoire de la Presse périodique rouennaise depuis son origine jusqu'à nos jours.

—

1891

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure Œuvre de musique vocale ou instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

1889-1890-1891.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er mai* (terme de rigueur) soit à M. Poan de Sapincourt, soit à M. Félix, secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour les *Prix Dumanoir* et *de la Reinty* comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie *avant le 1er juin*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
» *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
» *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
» *frais.* »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-1888

Alabarbe (E.). — *Rouen : Curiosités bio-bibliographiques;* 1887.

Allard (Christophe). — *La France au Canada,* et *Deux Normands membres de l'Académie des Inscriptions au* XVIIIe *siècle;* Rouen, 1888.

Allard (Paul). — *Les dernières persécutions du* IIIe *siècle, d'après les documents archéologiques;* Paris, 1887.

Andrieu (l'abbé). — Voir Delalande et Andrieu.

Bavet. — Voir Godet.

Bligny (A).—*Les reliques de Saint-Pair d'Avranches et l'église Saint-Paterne d'Orléans;* Rouen, 1888.

Boucher (Dr).—*L'Alcoolisme,* 2e édition; Rouen, 1888.

Burel. — Voir Chassaing.

Calmettes. — Voir Charavay.

Charavay (Etienne). — *Lettres autographes compo-*

sant la collection de M. Alfred Bovet, décrites par Etienne Charavay : ouvrage imprimé sous la direction de M. Fernand Calmettes; Paris, 1887.

Chassaing (Augustin). — *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, publiés au nom de la Société académique du Puy;* Le Puy en Velay, 1875.

Clos (Dr). — *Une lacune dans l'histoire de la sexualité végétale;* Toulouse, 1887. — *Le Jardin des plantes de Toulouse et la Botanique locale et pyrénéenne*; Toulouse, 1887. — *Louis Gérard, un des précurseurs de la méthode naturelle; sectateurs et dissidents de cette méthode au début;* Toulouse, 1888.

Dard (Baron). — *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer;* Saint-Omer, 1887.

De Beaurepaire. — *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri III; documents relatifs à ces assemblées recueillis et annotés* : tome Ier (1574-1581). — *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790 *: Seine-Inférieure, Archives ecclésiastiques,* Série G; tome IV, 1887.

De Bondurand. — *L'Education carolingienne : Le Manuel de Dhuoda,* 849; Paris, 1888.

Decorde (A). — *Discours prononcé à l'ouverture des conférences des avocats stagiaires du Barreau de Rouen, le* 29 *novembre* 1887, Rouen ; 1887.

De Formigny de la Londe. — *Documents inédits pour*

servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Caen; Caen, 1854. — *Essai sur les principes de la peinture, par Jean Restout, peintre ordinaire de Louis XIV, publié avec des notes;* Caen, 1863. — *Un dimanche gras à l'Intendance de Caen sous Louis XIV;* Caen, 1857. — *Notice biographique sur le marquis d'Haleine et sur son fils;* Caen, 1876. — *Note pour servir à l'histoire du Clergé des diocèses de Bayeux, Lisieux et Séez pendant la Révolution;* Caen, 1876. — *Opinion définitive de Daniel Huet, Evêque d'Avranches sur le père Jean Eudes;* Caen, 1869. — *Note sur les développements des Courses de chevaux en France depuis* 1776 *jusqu'à la fondation des Courses de chevaux à Rouen en* 1837; Caen, 1879. — *Rapport sur l'Exposition d'horticulture de Rouen en octobre* 1881; Caen, 1882.

Delalande et Andrieu (abbés). — *Restauration de la flèche de l'église de Caudebec,* 1883-1886; Rouen, 1888.

De la Ville de Mirmont. — *Le Poète Louis Bouilhet, étude;* Paris, 1888.

De Lérue. — *Erreur n'est pas compte,* comédie en un acte; Rouen, 1887. — *Notice sur le chimiste Descroizilles et les membres de sa famille;* Rouen, 1875.

De Sapincourt. — Voir Poan de Sapincourt.

De Villiers. — *Rapport annuel de la Commission*

permanente de l'hygiène de l'Enfance : 1878 *à* 1885.

Félix (Julien). — *M. Gravelle de Fontaine et sa Société au Val-Joyeux;* Rouen, 1888.

Fréchette (Louis).—*La Légende d'un peuple : Poésies canadiennes.*

Godet (Philippe). — *Causeries à propos de la collection d'autographes de M. Alfred Bavet;* Neufchâtel, 1887.

Gravier (G.). — *Voyage à Ségou,* 1878-1879, *rédigé d'après les notes et journaux de voyage de Soleillet;* Paris, 1888.

Héron. — *Réponse au Discours de réception de M. Merry-Delabost sur les Prisons et les Récidivistes;* Rouen, 1888. — *Montcalm et la Défense du Canada.* — *Le Positivisme et la Métaphysique.* — *La Philosophie allemande.*

Husnot. — *Descriptions et figures des Mousses de France et des contrées voisines;* 1887.

Izarn. — Voir Prevost.

Janmart de Brouillant. — *L'Etat de la liberté de la Presse en France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles : Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne,* XVIIe *et* XVIIIe *siècles;* Paris, 1888.

Joreck (Ch.). — *Les Dictionnaires du patois normand;* Mâcon, 1887.

Le Breton (A.). — *Une variété probable du Polyporus obducens;* Rouen, 1887.

Lechalas. — *Les Personnalités multiples et l'Inconscience : Extrait des Annales de philosophie chrétienne;* avril 1888. — *Agrandissement des astres à l'horizon : Extrait de la Revue philosophique;* 1888.

Le Mesle. — *Mission géologique en Tunisie en avril, mai et juin* 1887; *Journal de voyage.*

Lerond (Pierre). — *Lettres cauchoises de Pierre Lerond : Les Impôts avant* 1789 *et en* 1887; Yvetot, 1887.

Letendre. — Voir Malbranche et Letendre.

Letourneux (A.). — *Rapport sur une Mission botanique exécutée en* 1884 *dans le nord, le sud et l'ouest de la Tunisie;* Paris, 1887.

Le Verdier (Pierre). — *Donation à Jehanne d'Estouteville par Bertrand Du Guesclin : Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie;* août 1887. — *Mystère de l'Incarnation et Nativité de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, représenté à Rouen, en* 1474, *d'après un imprimé du* XVe *siècle, avec introduction, notes et glossaire;* 3 volumes, 1884-1886. — *Un procès séculaire : La Seigneurie et Vicomté de Pont-Audemer;* Rouen, 1888.

Malbranche et Letendre. — *Champignons nouveaux ou peu connus récoltés en Normandie;* 4e liste; 1887.

Marais (Raimond). — *Procès-verbal d'installation*

de M. Marais comme Procureur général à la Cour d'appel de Rouen; mars, 1888.

Merry-Delabost. — *Prisons et Récidivistes : Discours de réception;* Rouen, 1888. — *Hygiène pénitentiaire : bains, douches de propreté; leur application dans les prisons cellulaires;* Melun, 1888.

Oursel (Mme). — *Nouvelle biographie normande : Supplément;* 1888.

Paillard (Charles). — *Notes et éclaircissements sur l'histoire générale des Pays-Bas et sur l'histoire de Valenciennes au* XVIe *siècle;* Valenciennes, 1879.

Paris. — *Le Palais vu du Pont-au-Change*, 1787 ; gravure offerte par la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — *Enquêtes et documents relatifs à l'Enseignement supérieur, publiés par le Ministère de l'Instruction publique;* Paris, 1886-1887.

Pennetier (G.). — *Le Chirurgien Laumonier,* 1749-1818; Rouen, 1887. — *Rapport de M. le Médecin en Chef des Epidémies dans l'arrondissement de Rouen en* 1887 ; Rouen, 1888.

Petitier. — *Esquisse sur l'origine et le fondement économique de la propriété privée. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Rouen, du* 17 *octobre* 1887*;* Rouen, 1887.

Poan de Sapincourt. — *Examen critique du nouveau*

projet de loi sur les accidents du travail; Rouen, 1887.

Prevost (Gustave). — *Notice archéologique et historique sur l'Evêché d'Evreux;* Caen, 1888. — *La Vie privée d'un magistrat au commencement du* XVIIe *siècle;* Paris, 1884. — *Les Invasions barbares en Gaule et la Condition des Gallo-Romains;* Paris, 1879. — *Fouilles à Saint-Ouen de Rouen;* Paris, 1885. — *Introduction à la réimpression du Compte des Recettes et Dépenses du Roi de Navarre en France et en Normandie de* 1367 à 1370, *publiée par M. E. Izarn;* Paris, 1885. — *Le Ban et l'Arrière-Ban dans les Elections de Bernay et de Lisieux et la Défense des côtes Normandes en* 1703; Bernay, 1888.

Restout. — Voir de Formigny de la Londe.

Rouen. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure : 2e session ordinaire de* 1887 *et 1re session ordinaire de* 1888. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie pour* 1888.

Sauvage (l'abbé). — *Souvenirs de l'Exposition typographique de Rouen;* Rouen, 1887. — *L'Ancien Jubé de Caudebec-en-Caux;* Rouen, 1888.

Soleillet. — Voir Gravier.

Vacandard (l'abbé). — *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II, en France;* 1888.

X. — *Le Projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer intérieure devant le Congrès de*

Blois; Paris, 1885. — *Catalogue des livres de la Bibliothèque de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,* 2e partie; 1887. — *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique;* Bruxelles, 1886.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1888-1889

OFFICIERS EN EXERCICE

M. Samuel FRÈRE, *Président.*
M. Eugène NIEL, *Vice-Président.*
M. POAN DE SAPINCOURT, *Secrétaire de la Classe des Sciences.*
M. FÉLIX ✻, *Secrétaire de la Classe des Lettres et des Arts.*
M. VINCENT ✻, *Trésorier.*
M. DECORDE, *Archiviste.*

ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

M. MALBRANCHE, ancien pharmacien en chef des hospices civils de Rouen.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

ANNÉES de réception

MM.

1888 l'abbé SAUVAGE, chanoine honoraire, rue des Bonnetiers, 12.
BARBIER DE LA SERRE, Inspecteur des Forêts, rue d'Ecosse, 11.
LE VERDIER (Pierre), avocat, rue Thiers, 22.

ACADEMICIENS CORRESPONDANTS DECEDÉS

MM.

1845 GARNIER, Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.

— TRAVERS (Julien), professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Caen.

1848 RICHARD, O ✻, ancien préfet du Finistère, à Quimper.

1852 MORIÈRE ✻, doyen de la Faculté des Sciences de Caen.

1871 HEURTEL, proviseur au Lycée du Havre.

1872 DUMESNIL ✻, inspecteur général des Maisons d'aliénés, à Paris.

1879 FOVILLE, Inspecteur général au Ministère de l'Intérieur, à Paris.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

1888 PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Evreux.

— DE FORMIGNY DE LA LONDE, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen ; 33, rue des Carmes, à Caen.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS DÉCÉDÉS

1847 HERBERGER, professeur à l'Université de Wurtzbourg (Bavière).

1866 BACCI, professeur de philosophie, à la Mirandole (Italie).

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT ÉTRANGER NOUVEAU

1888 JANMART DE BOUILLANT, avenue Louise, 118, à Bruxelles (Belgique).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES NOUVELLES

1888 MEXICO. Société scientifique « Antonio Alzate ».

— RIO DE JANEIRO. Musée national (Brésil).

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Procès-verbal de la Séance publique, tenue le 29 novembre 1888. 5
Les Abus et Superfluitez du monde, par Jacques Siraulde. Discours de réception de M. Le Verdier 7
Les Représentations des Mystères. Réponse au Discours de réception de M. Le Verdier, par M. Paul Allard, Président 27
Rapport sur le prix Dumanoir, par M. de la Serre 45
Rapport sur le prix Bouctot, par M. J. Adeline 51
Rapport sur le prix Gossier, par M. Simon 73
Rapport sur le prix de la Reinty, par M. Félix 79

CLASSE DES SCIENCES

Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences, par M. Poan de Sapincourt, secrétaire de cette Classe 91
Discours de réception de M. Louis Deschamps 103
Réponse à ce Discours par M. Paul Allard, Président 133
Discours de réception de M. Barbier de la Serre 153
Réponse à ce Discours par M. Paul Allard, Président 167
Laumonier, les Flaubert, simple esquisse de trois chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Rouen, par M. Merry-Delabost 189
Discours prononcé par M. Paul Allard, Président, sur la tombe de M. Malbranche 207
Notice nécrologique sur M. Malbranche, par M. Poan de Sapincourt 211
Notice nécrologique sur M. Achille de Foville, par M. Poan de Sapincourt 225

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et Arts, par M. Félix, secrétaire de cette Classe 239
Discours de réception de M. l'abbé Sauvage 249
Appendice à ce Discours : *Notes sur de récentes découvertes relatives à l'histoire littéraire des Archevêques de Rouen* 285
Réponse au discours de réception de M. l'abbé Sauvage, par M. Paul Allard, Président 291

Le gros Magot, conté par M. Samuel Frère..... 313
Notes manuscrites d'un conseiller au Parlement de Normandie, 1769-1789, par M. d'Estaintot..... 339
Notes sur quelques Inscriptions normandes du XVIe siècle ayant trait à la pensée de la mort, par M. Christophe Allard..... 401
Programme des prix proposés pour les années 1889, 1890 et 1891..... 415
Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1887-1888..... 419
Tableau de l'Académie pour l'année 1888-1889..... 427